

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Résumé non technique

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DRONNE ET BELLE

SDE 24 : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DORDOGNE

Livre 0 – Résumé non technique	X
Livre 1 – Diagnostics	
Diagnostic des émissions de GES, des consommations et production d'énergie, de la séquestration de carbone	
Qualité de l'air	
Adaptation au changement climatique	
Focus sur les réseaux d'énergie	
État initial de l'environnement	
Livre 2 – Stratégie	
Evaluation des potentiels de développement des ENR Evaluation des potentiels de maîtrise de l'énergie Scénario à 2050 et objectifs à 2030 Stratégie de la collectivité	
Livre 3 – Programme d'actions	
Livre 4 – Evaluation environnementale stratégique	

Rapport d'étude

Février 2021



PLAN CLIMAT 24
Air Energie Territorial

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021103_22-DE
Regu le 11/03/2021

Cofinancé par



Assistance à Maîtrise d'Ouvrage



SOMMAIRE

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES FIGURES	5
TABLE DES TABLEAUX	5
1. QU'EST-CE QU'UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL : OBJECTIFS ET ENJEUX	6
2. LES DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU PCAET DE LA CCDB	6
2.1. Les documents de diagnostic	6
2.2. La stratégie et le programme d'actions	7
3. LE DÉROULÉ DE LA DÉMARCHE :	7
3.1. Du diagnostic à la stratégie	7
3.2. De la stratégie au programme d'actions	9
4. LE PCAET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DRONNE ET BELLE	10
4.1. Résumé des enjeux issus des diagnostics	10
• Rappel des éléments clés du diagnostic	10
• Les enjeux locaux pour le PCAET	10
4.2. La stratégie et le scénario	11
• Un objectif TEPOS à l'horizon 2050	11
• Un scénario de transition énergétique à 2030 qui en découle	11
• Les leviers d'action pour réussir le scénario	13
• Les orientations stratégiques du PCAET	14
4.3. Le plan d'action	15
5. ANIMATION DE LA DÉMARCHE	19
5.1. Pilotage du PCAET	19
5.2. Animation du PCAET	19
5.3. Participation aux événements d'animation des PCAET à échelle supra-EPCI	20
5.4. Suivi – évaluation	20

TABLEAU 2 : SYNTHÈSE DES OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE DE SUIVI	20
5.5. L'évaluation des ambitions et actions	21
• Définition des éléments de suivi	21
• Suivi des indicateurs et collecte de données	21
• Création d'un tableau de bord de suivi des actions	21
5.6. L'évaluation et le suivi de la stratégie	22
• Définition des éléments de suivi	22
• Méthodologie de suivi	22
5.7. Conclusion	23
6. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE	24
6.1. Méthode	24
6.2. Focus sur les points de vigilance	24
• 3.2 Favoriser la production et la consommation locales	24
• 4.1 Intégrer la question de la mobilité dans les documents d'urbanisme	25
• 4.2 Organiser la mobilité sur le territoire	25
• 6.2 Accompagner le développement des ENR	25
6.3. Adéquation du plan d'action et de la stratégie	26
• Adéquation avec les objectifs réglementaires	26
6.4. Analyse croisée des actions et des leviers d'action	28
6.5. Ambition du plan d'action	29

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Principaux enjeux du diagnostic.....	10
Figure 2 : Objectif TEPOS de la CCDB à horizon 2050	11
Figure 3 : évolution des consommation d'énergie et production d'ENR sur le territoire de la CCDB ..	12
Figure 4 : évolution des émissions de GES sur le territoire de la CCDB	12
Figure 5 : leviers d'actions quantifiés.....	13
Figure 6 : nombre d'orientations du plan climat traitant de l'un des objectifs réglementaires.....	26

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Axes stratégiques du PCAET de la Communauté de Communes Dronne et Belle	14
Tableau 2 : Synthèse des objectifs et méthodologie de suivi	20
Tableau 3 : correspondance entre les axes de la stratégie et les leviers d'action du scénario de transition	28
Tableau 4 : conditions d'atteinte des leviers d'action	30
Tableau 5 : adéquation des orientations avec les objectifs de la stratégie	31

1. QU'EST-CE QU'UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL : OBJECTIFS ET ENJEUX

La Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte a rendu obligatoire la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Des contenus précis en matière de diagnostics et de thématiques à traiter ont été précisés par décret.

Mais au-delà des exigences réglementaires, les Plans Climat Air Energie Territoriaux sont des démarches qui permettent d'anticiper :

- l'impact du changement climatique en matière de qualité de vie et de risque pour la population (impact sur l'agriculture, sur les îlots de chaleurs et le risque de canicule, sur les risques majeurs, ...),
- l'impact de l'énergie chère sur le tissu économique de la collectivité, en anticipant la vulnérabilité du territoire et en préparant des réponses opérationnelles,
- les risques sociaux pour la population, en maîtrisant les possibles situations de précarités énergétiques et de pollution de l'air.

Ainsi un PCAET doit permettre de réduire l'impact climatique d'un territoire, mais il doit surtout être l'occasion de mener une démarche prospective permettant d'anticiper les risques liés au changement climatique et à l'augmentation du prix de l'énergie. Il comporte donc un volet économique et social de premier ordre.

C'est pourquoi la Communauté de Communes Dronne et Belle, non obligée, a souhaité s'engager volontairement dans ce Plan Climat afin d'allier transition énergétique, pérennité du bien-être des habitants et performance économique du territoire.

2. LES DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU PCAET DE LA CCDB

2.1. Les documents de diagnostic

Les diagnostics ont été réalisés au cours de l'année 2017 :

- émissions de gaz à effet de serres,
- consommations énergétiques,
- productions énergétiques,
- vulnérabilité au changement climatique,
- émissions de polluants atmosphériques.
- présentation des réseaux, de transport et distribution d'énergie,
- évaluation de la séquestration carbone,
- état initial de l'environnement : c'est celui réalisé sur le même périmètre dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

2.2. La stratégie et le programme d'actions

- La stratégie est composée :
 - o d'objectifs quantifiés par thème et par secteur,
 - o d'une vision du territoire : les orientations stratégiques pour atteindre ces objectifs

- Le programme d'actions rassemble les actions portées par :
 - o la Communauté de Communes,
 - o les partenaires territoriaux.

- L'évaluation environnementale stratégique analyse les impacts du PCAET sur les autres domaines liés à l'environnement.

3. LE DÉROULÉ DE LA DÉMARCHE :

3.1. Du diagnostic à la stratégie

Le PCAET a été élaboré selon une démarche de co-construction progressive.

Un premier temps de concertation a rassemblé tous les partenaires départementaux lors de la 1^{ère} journée de la transition le 13 décembre 2017. Cette journée visait à lancer la concertation autour de la présentation du diagnostic à l'échelle départementale puis d'ateliers thématiques et d'entretiens avec les acteurs, auxquels les élus et services des collectivités pouvaient assister. Elle a permis de recueillir un état des lieux et la vision des partenaires sur les thématiques Climat-Air-Energie en Dordogne, ainsi que de préciser le rôle et positionnement de chaque structure dans les filières.

Le diagnostic de la Communauté de Communes Dronne et Belle a été présenté en **Comité de Pilotage le 14 décembre 2017**. Par la suite, afin de définir l'objectif énergie-climat du territoire à l'horizon 2050, les élus communautaires ont dans un premier temps été rassemblés autour du jeu « Destination TEPOS », lors d'un **séminaire des élus organisés le 26 mai 2018**. Celui-ci a permis de recenser tous les leviers d'actions possibles sur le territoire en matière de maîtrise de la demande en énergie et de potentiel de développement des énergies renouvelables, et de définir des scénarios de transition énergétique à l'horizon 2050.

Lors du COPIL du 18 novembre 2018, une synthèse de ces scénarios, sur la maîtrise de l'énergie et sur le développement des énergies renouvelables en Dronne et Belle, a été présentée. Il est ainsi notamment ressorti que l'éolien industriel n'était pas une énergie renouvelable à envisager a priori sur le territoire (mauvaise acceptation par les élus et la population), à l'inverse de la ressource bois et de la méthanisation, fortement plébiscité. D'un point de vue maîtrise de la demande en énergie, les leviers d'actions plébiscités concernaient la rénovation du bâti et la mobilité.

A l'issue de la réunion, les membres du COPIL ont validé un objectif TEPOS (« Territoire à Energie POSitive »)¹ à l'horizon 2050, en cohérence avec les engagements de la Communauté de Communes Dronne et Belle pris dès 2015 et conforme aux ambitions réglementaires nationales.

Parallèlement, la Communauté de communes du Périgord Limousin a pris le même engagement. Et au vu de la similarité des diagnostics climat-air-énergie des territoires de Dronne et Belle et du Périgord-Limousin, il a été décidé de travailler ensemble à l'élaboration des plans d'actions PCAET.

L'analyse des potentiels de réduction par secteurs, des partenaires à mobiliser, de la maturité des acteurs et des projets sur le territoire, a servi de base aux réflexions sur la stratégie de réduction des émissions de GES élaborée par le territoire.

Un COPIL commun a donc été organisé le 12 février 2019. L'objectif TEPOS 2050 des deux collectivités a été rappelé et le scénario à horizon 2030, avec les leviers d'actions à activer, a été décliné.

La stratégie validée dépasse ces seuls objectifs quantifiés puisqu'elle traite également des objectifs d'adaptation au changement climatique qui invitent à aborder de nombreuses thématiques écologiques, sociales et économiques. Cela fait du PCAET un véritable projet de Développement Durable. Cette stratégie fixe les enjeux et les ambitions sur lesquels est élaboré le plan d'action. Elle est structurée en 6 grands axes accompagnés de leur ambition (objectif quantitatif ou qualitatif symbolique de l'axe) tel que décrit dans le paragraphe 4.2.

¹ C'est un territoire sur lequel les productions d'énergie renouvelables locales sont supérieures ou égales au consommations d'énergie (sur 1 an).

3.2. De la stratégie au programme d'actions

Sur la base de la stratégie, un premier plan d'actions, commun aux deux communautés de communes, a été présenté aux élus présents et discuté. Souhaitant toutefois que cet objectif TEPOS et les leviers d'actions à mobiliser soient concertés et partagés avec l'ensemble des élus des deux communautés de communes, les agents publics, les acteurs locaux et les citoyens, une démarche de concertation (via l'organisation d'ateliers thématiques et de rencontres citoyennes) a été retenue à l'unanimité par les élus.

Cinq ateliers thématiques et trois rencontres citoyennes ont ainsi été organisés courant juin-juillet 2019 :

- Atelier « collectivités exemplaires », organisé le 18 juin 2019 de 14h à 17h30 à la salle des fêtes de Sencenac-Puy de Fourches ;
- Atelier « entreprises », organisé le 25 juin 2019 de 19h à 21h à la salle de la Maison des services Publics de Thiviers ;
- Atelier « habitat », organisé le 26 juin 2019 de 14h à 17h30 à la salle culturelle de Nantheuil
- Atelier « agriculture » et Atelier « forêt », organisé le 1^{er} juillet 2019 de 9h à 17h30 à la salle des fêtes de Condat-sur-Trincou

RENCONTRES CITOYENNES

PLAN CLIMAT 24

Quel avenir pour notre territoire face au changement climatique ?

HABITAT Comment adapter mon logement ?
avec la participation du CAUE
2 rencontres selon votre lieu de vie

MARDI 18 JUIN - 18H30 SALLE DES FÊTES SENCENAC-PUY DE FOURCHES

MERCREDI 26 JUIN - 18H30 LE NANTHOLIA NANTHEUIL

FORÊT Comment gérer durablement notre forêt ?
avec la participation d'AcclimaTerra

LUNDI 1^{er} JUILLET - 20H30 SALLE DES FÊTES - CANTILLAC

MOBILITÉ Comment se déplacer moins et mieux ?
avec la participation de MÖVER

JEUDI 04 JUILLET - 18H30 SALLE DES FÊTES - ST PIERRE DE CÔLE

Annabelle Carlier 06 53 03 83 55 a.carlier@dronneetbelle.fr

Karine Pouyadou 06 30 55 42 99 karine.pouyadou@perigord-limousin.fr

Lors de ces ateliers et rencontres citoyennes, le scénario de transition énergétique des communautés de communes, c'est-à-dire l'ambition donnée à chacun des leviers d'action, a été présenté aux personnes présentes (une moyenne de 15 personnes par atelier et de 30 par rencontres citoyennes). Les différents leviers, ainsi que les actions potentielles, ont ensuite été discutés en fonction des capacités des communautés de communes et des acteurs du territoire à pouvoir les concrétiser.

Suite aux échanges lors des ateliers et rencontres citoyennes, le plan d'actions des communautés de communes a été retravaillé de façon itérative avec les services, les élus et les partenaires, puis présenté lors du **COPIL commun du 12 novembre 2019**.

L'ambition de la Communauté de communes est ainsi déclinée en un programme d'action sur 6 ans, qui prépare la mise en œuvre opérationnelle de la transition énergétique du territoire à l'horizon 2030, par un important travail sur les infrastructures et sur les règles urbaines, ainsi que par la mobilisation des acteurs socio-économiques.

4. LE PCAET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DRONNE ET BELLE

4.1. Résumé des enjeux issus des diagnostics

- **Rappel des éléments clés du diagnostic**

- 357 GWH consommés chaque année, pour une facture énergétique annuelle de 33 M€.
- Les secteurs les plus consommateurs sont le résidentiel (35%), le transport (34%) et l'industrie (18%).
- 117 kt CO2e émis chaque année.
- Les émissions totales de Gaz à effet de serre (GES), hors sols et forêts, sont issues majoritairement de sources non énergétiques (45%) - provenant essentiellement de l'agriculture - et de produits pétroliers (39%) utilisés dans le transport et le résidentiel.
- Les espaces naturels, agricoles et forestiers jouent un rôle majeur dans le stockage des GES émis par le territoire (91.5%).
- 15% ENergie Renouvelable (ENR) produite localement, provenant essentiellement du bois bûche (90%).

- **Les enjeux locaux pour le PCAET**

Les principaux enjeux issus du diagnostic sont les suivants.

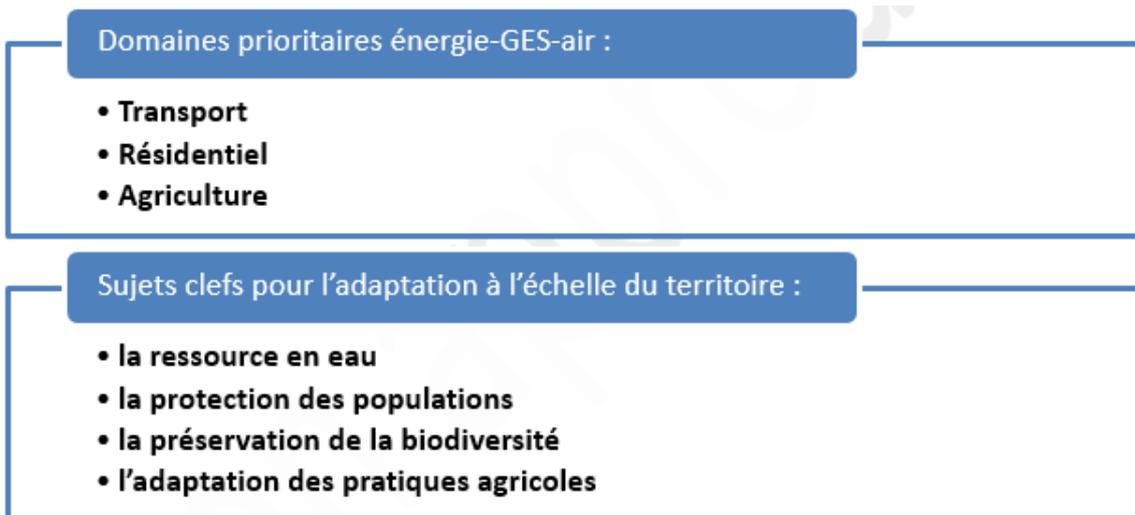


Figure 1 : Principaux enjeux du diagnostic

4.2. La stratégie et le scénario

- **Un objectif TEPOS à l'horizon 2050**

Les élus, au cours de la démarche d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial, ont souhaité engager le territoire dans un objectif TEPOS « Territoire à Energie Positive ». Il s'agit, d'ici 2050, de produire localement autant d'Énergie Renouvelable qu'on consomme d'énergie sur le territoire (voir figure 2).

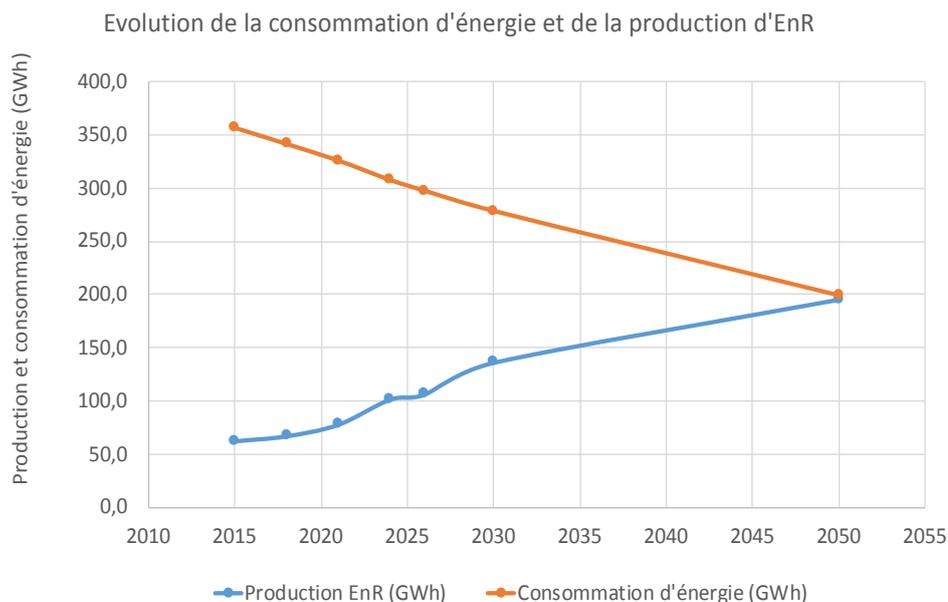


Figure 2 : Objectif TEPOS de la CCDB à horizon 2050

Cet objectif ambitieux se fonde sur une évolution prospective des consommations d'énergie et du développement des ENR détaillée dans les paragraphes suivants.

- **Un scénario de transition énergétique à 2030 qui en découle**

La collectivité a donc retenu le **Scénario 2030** suivant qui découle de l'objectif TEPOS 2050, complété d'objectifs sur les Gaz à Effet de Serre :

N° réglementaire	Catégorie d'impact environnemental	Objectif LTECV 2030	Objectif CCDB 2030
1	Émissions de GES	-28% vs 2012	-27 % vs 2015
3	Maîtrise de la consommation d'énergie finale	-20% vs 2012	-22% vs 2015
4	Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage	32% de la consommation en 2030	49% de la consommation en 2030
7	Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration	PREPA	-12%

Sur les émissions de gaz à effet de serre, comme sur les économies d'énergie, le territoire affiche des objectifs proches des objectifs nationaux. La production locale d'ENR envisagée permettra quant à elle de dépasser largement les objectifs réglementaires à 2030, avec une perspective à long terme de Territoire à Énergie Positive en 2050.

Ce scénario est évolutif, et sera actualisé au fil de la démarche, en fonction de la mise en œuvre des projets et des actions, et de l'apparition de nouvelles opportunités à intégrer.

La prospective sur les consommations d'énergie est la suivante.

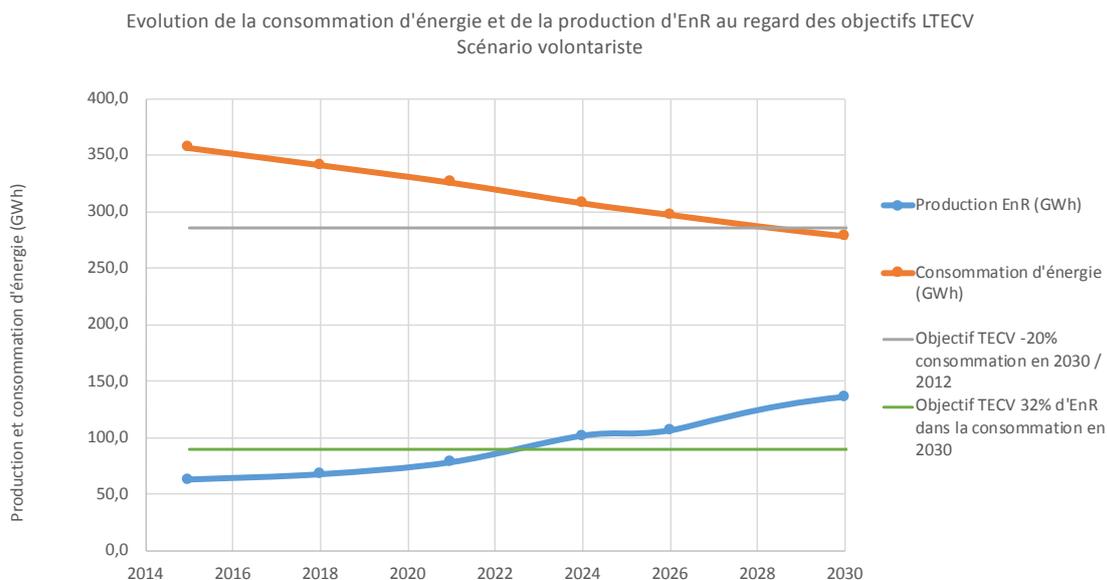


Figure 3 : évolution des consommations d'énergie et production d'ENR sur le territoire de la CCDB

Le graphique ci-dessous présente quant à lui l'évolution des émissions de GES.

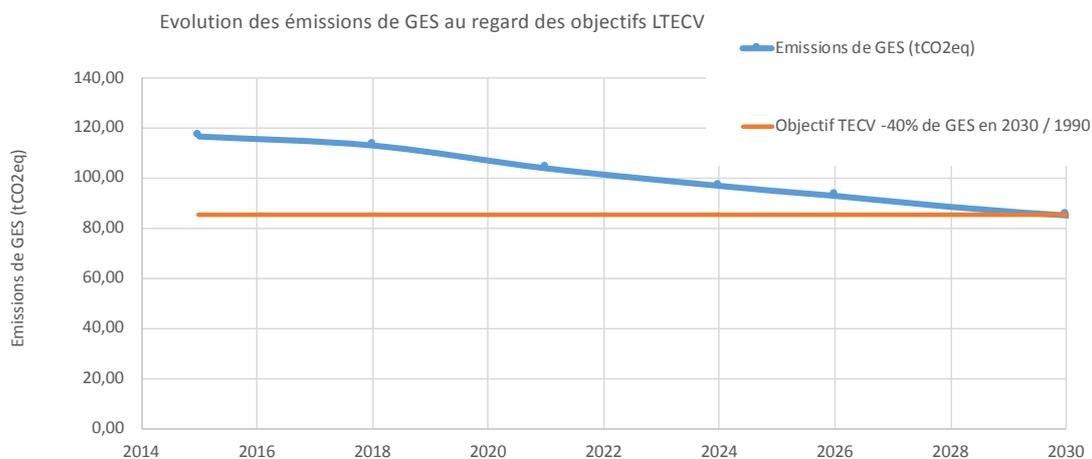


Figure 4 : évolution des émissions de GES sur le territoire de la CCDB

- **Les leviers d'action pour réussir le scénario**

La réalisation du scénario de transition énergétique présenté précédemment demande d'agir sur le territoire. Les leviers d'action qu'il est nécessaire d'activer sont détaillés et quantifiés ci-dessous.

- En violet, les actions comportementales.
- En orange, les actions « technologiques » : travaux, renouvellement de matériels, nouveaux projets ENR...

Résidentiel

- 170 ménages font des écogestes
- 100 logements sont rénovés dont la moitié BBC

Mobilité

- 40 habitants passent aux transports publics ou au vélo
- 25 actifs font du télétravail partiel ou du covoiturage
- 10 véhicules à motorisation alternative
- 1% par an d'optimisation des livraisons

Tertiaire

- 125 emplois font des écogestes
- 2 100 m² sont rénovés

Industrie

- Démarches d'optimisations énergétiques

Agriculture

- Méthanisation de 50% effluents d'élevage
- Pratiques culturales de stockage de CO₂ dans les sols

Stockage

- Tous les nouveaux logements intègrent une part de biosourcé

Figure 5 : leviers d'actions quantifiés

A ces leviers d'actions sur la Maîtrise de l'Energie et l'atténuation des émissions de GES, il convient d'ajouter un objectif annuel d'installation de **5 GWh d'énergies renouvelables**.

- **Les orientations stratégiques du PCAET**

De grandes orientations, ou axes stratégiques, ont été définies pour structurer le Plan Climat Air Énergie Territorial.

Tableau 1 : Axes stratégiques du PCAET de la Communauté de Communes Dronne et Belle

AXE	Intitulé	Ambition
AXE 1	Collectivités exemplaires	Tendre vers des collectivités positives sur leur fonctionnement – sensibiliser et impliquer les citoyens
AXE 2	Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique	Permettre la rénovation chaque année d'une centaine de logements dont la moitié très performants
AXE 3	Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables	Diminuer l'impact environnemental des productions
AXE 4	Se déplacer moins et mieux	Faire baisser la part modale des véhicules thermiques
AXE 5	Aménager et gérer un territoire adapté au changement climatique et résilient	Préserver les ressources agricoles, forestières et aquatiques du territoire
Axe 6	Développer fortement les ENR	Doubler les ENR d'ici 2030

6 grands axes stratégiques sont donc accompagnés de leur ambition (objectif quantitatif ou qualitatif symbolique de l'axe) tel que décrit dans le tableau ci-dessus.

Ils recouvrent **20 fiches orientations** qui détaillent les grands domaines d'actions à traiter.

Enfin **77 fiches actions détaillent les actions opérationnelles** à mettre en place dans les 6 prochaines années.

4.3. Le plan d'action

Le tableau suivant liste les actions programmées dans le PCAET de la Communauté de Communes Dronne et Belle.

Axe 1 : Collectivités exemplaires

N°	Orientation	N°	Actions
1.1	Gestion du patrimoine public	1.1.1	Entretien / maintenance des bâtiments publics
		1.1.2	Optimiser l'éclairage public
		1.1.3	Définir des règles partagées pour la rénovation et la construction neuve
		1.1.4	Mettre en place un programme pluriannuel de rénovation hiérarchisant et planifiant les travaux
1.2	Gestion des déplacements	1.2.1	Permettre la dématérialisation des formations et des réunions (y compris entretien d'embauche)
		1.2.2	Mettre en place des PDA : Repenser les déplacements sur la base d'un diagnostic, permettant de fixer des objectif/s, et de mettre en place une évaluation
		1.2.3	Développer le télétravail pour les agents
		1.2.4	Optimiser l'utilisation des véhicules non-thermiques de la collectivité
		1.2.5	Diminuer les émissions de GES générées par la flotte de véhicules
1.3	Développer l'éco-responsabilité de la commande publique	1.3.1	Instaurer l'éco-responsabilité dans les appels d'offres
		1.3.2	Organiser des marchés groupés de fournitures intégrant des critères environnementaux.
		1.3.3	Diminuer les énergies fossiles pour tous les bâtiments
1.4	Sensibiliser - Communiquer	1.4.1	Former et mobiliser les élus et les agents publics sur les thématiques « Développement Durable » et en particulier sur « climat – air – énergie »
		1.4.2	Développer des actions d'éducation et de sensibilisation, en direction de la population
		1.4.3	Créer et diffuser une newsletter DD au grand public
		1.4.4	Instaurer une note d'éco-responsabilité dans toutes les décisions et délibérations de la collectivité
		1.4.5	Créer une charte de l'organisation d'événements éco-responsables
		1.4.6	Optimiser la communication dématérialisée
1.5	Coordonner, suivre et évaluer le Plan Climat	1.5.1	Animer le PCAET
		1.5.2	Structurer un pôle « aménagement et développement durable du territoire », regroupant les services « urbanisme-habitat-paysage », « Transition énergétique et écologique » et « développement économique »
		1.5.3	Coordonner/Accompagner les actions des partenaires et acteurs locaux
		1.5.4	Se doter d'outils et de moyens pour suivre l'avancement et évaluer régulièrement la politique Climat Air Energie

AXE 2 : Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique

N°	Orientation	N°	Actions
2.1	Planifier la rénovation de l'habitat et la construction durable sur le territoire	2.1.1	Mettre en œuvre le Programme Local de l'Habitat (PLH) et observer - évaluer la progression de la construction et de la rénovation durable sur le territoire
		2.1.2	Programmer la rénovation du bâti HLM du territoire
2.2	Sensibiliser / informer	2.2.1	Mieux faire connaître l'existence des points d'information – conseil en énergie et les aides financières à la rénovation énergétique
		2.2.2	Organiser et animer une série d'ateliers sur la qualité urbaine, architecturale et environnementale et la revitalisation des centres bourgs
2.3	Accompagner les travaux de construction et de rénovation	2.3.1	Soutenir la réhabilitation énergétique du parc ancien privé
		2.3.2	Mobiliser la filière de la construction sur des pratiques durables
		2.3.3	Déployer le dispositif Facilaréno (issu du dispositif DORÉMI)
2.4	Prévenir et lutter contre la précarité énergétique	2.4.1	Mieux connaître la précarité énergétique sur le territoire
		2.4.2	Soutenir la réhabilitation énergétique du parc ancien privé pour les publics en grande précarité
		2.4.3	Organiser la réponse locale à la précarité énergétique

Axe 3 : Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables

N°	Orientation	N°	Actions
3.1	Sensibiliser – Informer	3.1.1	Promouvoir les métiers de la forêt et du bois
		3.1.2	Intégrer la forêt et l'agriculture au service de développement économique des collectivités
		3.1.3	Communiquer sur les bonnes pratiques et mettre en avant les acteurs et les exemples locaux
3.2	Favoriser la production et la consommation locales	3.2.1	Aider à l'installation et au développement de producteurs locaux et/ ou de commerces de proximité, en lien avec les partenaires
		3.2.2	Soutenir la filière bois (construction, isolation, énergie)
		3.2.3	Promouvoir les produits locaux et circuits courts
		3.2.4	Structurer une filière de production plein champ en circuit court
		3.2.5	Favoriser le regroupement des artisans locaux
3.3	Accompagner les démarches durables	3.3.1	Accompagner la mise en place de plan de mobilité
		3.3.2	Soutenir le diagnostic de forêts privées pour les propriétaires forestiers
		3.3.3	Accompagner l'évolution des pratiques en agriculture et en sylviculture au regard du changement climatique
		3.3.4	Accompagner l'évolution des pratiques et des process durables en entreprises
		3.3.5	Élaborer une stratégie de tourisme durable

Axe 4 : Se déplacer moins et mieux

N°	Orientation	N°	Actions
4.1	Intégrer la question de la mobilité dans les documents d'urbanisme	4.1.1	Limiter l'étalement urbain et réinvestir les centres-bourgs
		4.1.2	Développer les cheminements doux (réseau et infrastructure) et les connecter avec ceux des territoires voisins
4.2	Organiser la mobilité sur le territoire	4.2.1	Organiser les mobilités sur le territoire visant les pratiques multimodales (gares, Transérigord, bus scolaires, co-voiturage, vélo,...)
		4.2.2	Développer l'utilisation des véhicules à énergie alternative
		4.2.3	Développer le système de navette sur l'ensemble du territoire intercommunal et à destination d'un public varié
		4.2.4	Optimiser le flux de marchandises
4.3	Innover pour la mobilité	4.3.1	Développer des nouvelles formes de mobilité
		4.3.2	Développer les tiers-lieux pour le télé-travail et le co-working
		4.3.3	Développer le partage de véhicules
		4.3.4	Développer des services de proximité (permanences, services ambulants, visio-conférences...)

Axe 5 : Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient

N°	Orientation	N°	Actions
5.1	Prise en compte de la thématique climat – air – énergie dans les politiques	5.1.1	Prendre en compte les risques naturels liés au changement climatique dans les documents d'urbanisme
		5.1.2	Promouvoir la prescription bois dans les PLUi
		5.1.3	Systématiser la concertation et la co-construction avec les acteurs locaux lors de nouveaux projets structurants
		5.1.4	Définir et mettre en œuvre la politique de prévention et de gestion des déchets
		5.1.5	Définir une charte d'aménagement des ZAE
		5.1.6	Adapter les réseaux de distribution d'énergies aux évolutions induites par la transition énergétique
5.2	Gestion durable des ressources naturelles	5.2.1	Développer et gérer durablement les espaces verts
		5.2.2	Préserver la biodiversité du territoire
		5.2.3	Protéger la ressource eau (en quantité et qualité)
		5.2.4	Diffuser les supports et outils de communication des partenaires
		5.2.5	Favoriser le maintien des stocks de carbone dans les espaces agricoles, forestiers et naturels
5.3	Gérer les crises et prévenir la vulnérabilité des publics fragiles	5.3.1	Élaborer un schéma intercommunal ou communal, de Défense extérieure contre l'incendie (DECI)
		5.3.2	Aider les communes à déployer les PCS (plan communal de sauvegarde) et de DICRIM (dossier d'information communal sur les risques majeurs)
		5.3.3	Communication auprès de la population

Axe 6 : Développer fortement les énergies renouvelables

6.1	Mener un repérage des potentiels et des projets pour le développement des ENR	6.1.1	Diffuser le cadastre solaire sur bâtiment publics et communiquer sur la volonté de développer des projets solaires sur toitures publiques
		6.1.2	Déterminer des zones favorables aux ENR
		6.1.3	Engager des études de faisabilité sur les secteurs identifiés comme équipables
6.2	Accompagner le développement des ENR	6.2.1	Développer les ENR sur le patrimoine public
		6.2.2	Mettre en place un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur
		6.2.3	Développer le financement participatif local
		6.2.4	Inciter les citoyens, les entreprises, à développer et produire des énergies renouvelables (solaire, méthanisation, géothermie,...)
		6.2.5	Grouper des opérations ENR réseaux de chaleur (chaufferie bois et/ou géothermie)

5. ANIMATION DE LA DÉMARCHE

5.1. Pilotage du PCAET

Le **Comité de pilotage** (COFIL) sera l'instance centrale de prise de décision et d'arbitrage du PCAET. Il sera composé du Président de la Communauté de communes, du Vice-Président délégué au PCAET, d'élus communautaires et communaux délégués concernés par les thématiques du PCAET et des partenaires suivants ou de leur représentant : Préfet, Directeur départemental des Territoires (DDT), Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), Directeur régional de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Président du syndicat départemental d'énergie (SDE24), Président du parc Naturel Régional Périgord Limousin (PNR-PL). Le COFIL se réunira au moins une fois par an pour évaluer l'avancement du PCAET et décider des mesures nécessaires pour poursuivre et/ou mettre en œuvre les actions définies. A noter que des partenaires externes pourront être invités au besoin aux réunions du COFIL afin de participer aux échanges et faciliter la prise de décision des élus, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre du PCAET dans les filières professionnelles : agriculture (avec la CA), forêt (avec le CRPF), bâtiment (CAPEB, FFB, CdMA)....

Le **comité technique** (COTECH) sera l'instance assurant les arbitrages intermédiaires pour le suivi du PCAET. Il sera composé des membres du COFIL ou de leurs représentants, des chefs de service de la communauté de communes et de représentants des principaux acteurs associatifs et économiques du territoire. Le COTECH se réunira au moins deux fois par an pour faire le bilan des actions en cours et à venir : état de l'avancée dans chaque orientation, identification des difficultés et blocages éventuels, réflexion sur les solutions possibles, évaluation des moyens dédiés, ...

Une **équipe projet**, composée des chargés de mission du futur pôle « Aménagement et développement durable du territoire », regroupant les services « urbanisme – habitat-paysage », « Transition énergétique et écologique » et « Développement économique », suivra l'avancement des actions du PCAET et fera remonter ses observations et ses recommandations au Comité technique et au Comité de pilotage. L'équipe projet sera coordonnée par la chargée de mission Transition énergétique et écologique, en partenariat avec le Directeur Général Adjoint.

5.2. Animation du PCAET

Le poste de chargé(e) de mission Transition énergétique et écologique sera ainsi pérennisé et aura notamment pour objet d'animer le PCAET : coordination des actions, mise en relation et facilitation de l'action des différents partenaires, ...

Des groupes de travail thématiques (GT), mêlant représentants des collectivités, des acteurs locaux et des citoyens, seront ainsi organisés au moins une fois par an pour avoir un retour des actions mises en place sur le territoire et articuler les actions avec les différents partenaires, dans un esprit de transversalité et de coopération inter-organismes.

Par ailleurs, un séminaire des élus sera organisé chaque année en vue de présenter le bilan des actions à l'ensemble des élus du territoire.

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL202103_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

5.3. Participation aux événements d'animation des PCAET à échelle supra-EPCI

La démarche groupée des PCAET en Dordogne aura également ses temps d'animations à travers le Club-Climat des collectivités organisé par le SDE24. La communauté de communes participera donc activement à ces temps qui lui permettront un échange avec les autres collectivités sur leur retour d'expérience et sur la mise en place d'actions communes.

D'autres événements concernant les PCAET sont organisés à une échelle plus large encore, à l'image de réunions d'informations tenues sous l'égide du Conseil Régional, de la DDT ou encore de l'ADEME. La CCDB profitera du retour d'informations et de l'émulation qu'apportent ces événements et s'attachera à y être représenté.

5.4. Suivi – évaluation

Le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET demande la définition d'un système de suivi et évaluation qui permet :

- La réalisation d'une évaluation à mi-parcours, soit après 3 années de mise en œuvre du PCAET
- Une évaluation finale, qui sera utilisée pour définir une nouvelle version du PCAET, au bout de 6 ans.

L'obligation se décompose d'une part en un suivi des actions (avancement comparativement au planning prévu) et d'autre part en une évaluation de l'impact estimé des actions sur la base des indicateurs renseignés.

Le système d'évaluation peut être mis en œuvre à deux niveaux :

- la stratégie,
- le programme d'actions.

A chaque niveau de suivi-évaluation sont définis des indicateurs qui permettront de mesurer ou non l'atteinte des objectifs et résultats et de suivre les actions. Chacun de ces niveaux est présenté succinctement dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Synthèse des objectifs et méthodologie de suivi

Niveau du suivi/évaluation	Objectif de l'évaluation	Ce que l'on cherche à mesurer	Les outils de mesure associés
1- Programme d'actions	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre la mise en œuvre technique du plan d'actions : réalisation et résultats visibles de l'action programmée 	La mise en œuvre des ambitions et actions programmées	<p>Tous les ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de réalisation (avancement) pour chaque orientation • Indicateurs de moyens par ambition

			<ul style="list-style-type: none"> Budgets engagés Éventuellement entretien qualitatif avec le porteur de l'action
2-Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> Assurer l'évaluation et le pilottage politique des opérations stratégiques Evaluer la pertinence, la cohérence et l'efficacité du programme d'actions (en particulier actions publiques) en regard des moyens mis en œuvre 	Les principaux résultats et impacts de la stratégie de transition énergétique	<p>Tous les 3 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> Indicateurs stratégiques Séminaire d'évaluation <p>Rédaction d'un rapport d'évaluation</p>

5.5. L'évaluation des ambitions et actions

• Définition des éléments de suivi

- Le suivi des actions : le niveau de réalisation et l'engagement financier

Il s'agit de suivre le niveau de réalisation de chaque action, qualitativement ou bien (quand cela est possible) en pourcentage d'avancement. Pour chaque action, les budgets engagés annuellement seront également collectés.

- Le suivi des orientations : réalisation et impact

Des indicateurs de moyen ont été définis pour chaque orientation. Ils permettent de témoigner de la dynamique engagée par les actions qui la composent, de manière concrète et quantifiée.

• Suivi des indicateurs et collecte de données

L'ensemble de ces points doit être **renseigné annuellement par chaque porteur d'actions dans un tableau de bord** (pour cela, il sera peut-être amené à contacter un détenteur de données). Ces éléments doivent ensuite être synthétisés par axes et analysés afin de rédiger un rapport de suivi annuel.

A l'occasion de suivi, toutes évolutions des actions ou actions nouvellement engagées sera intégrées dans le programme d'actions et soumises à validation.

• Création d'un tableau de bord de suivi des actions

L'organisation de ce tableau sera calquée sur la structure du PCAET. Il doit permettre de centraliser toutes les informations liées au suivi quantitatif des actions :

- Niveau d'avancement,
- Indicateurs,
- Budgets engagés,
- Éléments de calendrier,
- Porteurs, partenaires,

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

- Etc.

5.6. L'évaluation et le suivi de la stratégie

• Définition des éléments de suivi

- Consommation d'énergie, production d'énergie renouvelable et émission de Gaz à effet de serre

L'AREC, permet d'obtenir des données annuelles sur les consommations d'énergie, la production d'énergies renouvelables et les émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Tous les 3 ans (voire tous les ans), une demande et une analyse de ces données permettront d'estimer secteur par secteur l'évolution des tendances. Certaines données sont suivies annuellement et correspondent à des consommations annuelles constatés (consommation d'électricité et gaz, production d'énergie renouvelable) et peuvent être suivies d'une manière précise. D'autres font l'objet d'une modélisation (agriculture, déplacement et fioul) et il sera systématiquement nécessaire de vérifier s'il est pertinent de les prendre en compte dans le suivi.

- Qualité de l'air et polluants atmosphérique

Le suivi de la qualité de l'air sur le territoire et le suivi des émissions de polluants atmosphériques réglementaires pourront être réalisés annuellement auprès d'ATMO Nouvelle Aquitaine.

- Adaptation au changement climatique

Cet axe de la stratégie ne fait pas par nature l'objet d'objectif quantifié. Toutefois le suivi des ambitions permettra des témoigner des efforts engagés.

• Méthodologie de suivi

La collecte et l'analyse de données est assurée par le chargé de mission Transition énergétique et écologique tous les 3 ans.

En s'appuyant sur ces éléments, ainsi que sur les 3 années de suivi des actions et ambitions, il rédige un rapport de suivi et évaluation.

Celui-ci sera complété par l'animation d'un séminaire de suivi et évaluation. Il s'agira d'organiser un temps de concertation réunissant idéalement élu, services, partenaires et acteurs afin de leur présenter les résultats de l'évaluation quantitative et de les compléter par une approche qualitative.

Ainsi pour chaque axe de la stratégie les participants seront interrogés :

- sur leur vision de la dynamique engagée et de ses résultats,
- sur les éventuelles évolutions du programme d'actions à mettre en œuvre.

Ces éléments viendront compléter le suivi quantitatif dans la rédaction du rapport de suivi et évaluation.

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2022_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

5.7. Conclusion

L'animation de la démarche et de son dispositif de suivi et évaluation doit permettre de piloter le PCAET selon une démarche d'amélioration continue.

Ainsi, année après année, de nouvelles actions portées par les partenaires, les communes et l'agglomération, viendront renforcer le programme d'actions.

En effet, si le suivi doit permettre de suivre les actions mises en œuvre et de repérer les manques, l'animation doit permettre de mettre le territoire en mouvement et de faire émerger de nouvelles actions, en priorité sur les manques identifiés lors du suivi.

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021.03_22-DE
Regu le 11/03/2021

6. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

6.1. Méthode

L'évaluation environnementale stratégique (EES) a vocation d'aider à l'intégration de l'environnement dans l'élaboration du PCAET en mesurant ses impacts potentiels mais aussi les solutions de substitution envisagées. L'EES adopte une clé d'entrée par thématique environnementale, issues de l'Etat Initial de l'Environnement. 5 types d'impact ont été analysés :

- Incidences sur le cadre de vie, paysage, patrimoine.
- Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques.
- Incidences sur l'eau et les ressources naturelles.
- Incidences sur les risques majeurs.
- Incidences sur les pollutions et nuisances / Santé vulnérabilité.

Les incidences sur la transition énergétique et le changement climatique sont l'objet même du PCAET, et sont longuement détaillées dans les autres documents. Elles ne sont donc pas reprises ici.

Une analyse croisée a été élaboré pour identifier les plus-values et les moins-values environnementales directement attribuables au Plan Climat, à l'échelle de la stratégie et du plan d'action.

Cette analyse est présentée au travers du code couleur ci-dessous :

impact positif
impact neutre
impact potentiellement négatif « point de vigilance »*
impact négatif

* « point de vigilance » signifie qu'un impact potentiellement négatif est possible. Il est alors nécessaire de s'assurer que le projet le prendra en compte pour l'éviter.

6.2. Focus sur les points de vigilance

Les orientations faisant l'objet d'un point de vigilance sont les suivantes.

- **3.2 Favoriser la production et la consommation locales**

L'objectif est de diminuer le transport nécessaire à l'approvisionnement du territoire et de pouvoir aussi mieux orienter les productions vers des pratiques durables. Une agriculture à faible impact favorise la biologie dans les sols, contribue au maintien des paysages, et diminue le ruissellement des

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

eaux de pluie, ainsi que l'érosion, tout en pouvant aussi mieux maintenir l'humidité des sols. La pollution des sols et les atteintes à la biodiversité environnante sont également diminuées.

En revanche il y a une possibilité que le développement du maraîchage puisse induire des besoins d'irrigation, à mettre donc en regard des tensions sur la disponibilité estivale de cette ressource.

Il est également important de veiller à ce que les ambitions de production locale soient adaptées au territoire. Par exemple, que la production (alimentaire ou de bois) ne se fasse pas au détriment d'espaces forestiers (bois "sauvages" vs parcelles exploitées à faible valeur environnementale).

- **4.1 Intégrer la question de la mobilité dans les documents d'urbanisme**

Limiter l'étalement urbain permet de réduire les déplacements des habitants et les surfaces imperméabilisées.

Développer des réseaux et infrastructures de mobilité douce participe à diminution du trafic automobile, ce qui a un effet positif sur la qualité de l'air et donc sur la santé des habitants et le patrimoine par la diminution des poussières et donc du noircissement des façades. Le bruit le long des routes s'en trouve également diminué.

Cependant, attention les aménagements cyclables doivent être pensés avec la meilleure prise en compte possible de l'environnement pour : préserver les zones naturelles, minimiser l'imperméabilisation des sols et éviter les ruissellements.

- **4.2 Organiser la mobilité sur le territoire**

Les actions de diminution du trafic automobile ont un effet positif sur la qualité de l'air et donc sur la santé et le patrimoine par la diminution des poussières et donc du noircissement des façades. Tout comme le développement des motorisations alternatives (hybride, électrique, gaz), cela est favorable à la diminution des polluants et du bruit, et ont donc un effet potentiellement bénéfique pour les espèces naturelles.

Concernant l'intermodalité, les aménagements prévus devront intégrer au mieux les contraintes environnementales : intégration paysagère, minimisation de l'imperméabilisation des sols pour éviter les ruissellements, optimisation pour éviter les nuisances sonores aux riverains...

- **6.2 Accompagner le développement des ENR**

En ce qui concerne le développement de l'électricité renouvelable, comme pour tout projet d'infrastructure, une attention doit être portée à son impact environnemental afin de :

- préserver les espaces naturels et agricoles (imposer l'installation sur des zones polluées ou incultes),
- préserver les paysages (privilégier des installations peu visibles ou bien intégrées),
- préserver les espaces à valeur patrimoniale pour ce qui concerne en particulier le PV en toiture,
- préserver le voisinage des nuisances pour ce qui concerne l'éolien voire l'hydroélectricité.

Les réseaux de chaleur, installés par définition en zones urbaines suffisamment denses, n'ont pas d'impact sur les espaces naturels et agricoles, sauf en ce qui concerne le développement de la filière forestière d'approvisionnement en bois-énergie. Celle-ci est à étudier pour assurer sa meilleure qualité environnementale. A l'opposé, le projet présente un risque de nuisance pour le voisinage qui est à prendre en compte en conception.

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

La méthanisation des effluents et des déchets agricoles présente un effet potentiellement positif sur la qualité des eaux et des sols, puisque les digestats épandus ont moins d'impact nocif que via d'autres filières de traitement. En revanche il faut veiller à l'intégration paysagère de ce type d'équipement, et à l'absence de nouvelles nuisances pour le voisinage dans le cas des méthanisations agricoles.

Le développement du bois-énergie doit être pensé en lien avec l'ensemble des filières forestières de production (bois d'œuvre notamment), sans porter nuisance aux paysages (choix des essences) et aux autres filières.

6.3. Adéquation du plan d'action et de la stratégie

Il s'agit d'évaluer « ex-ante » (c'est-à-dire en amont, avant sa réalisation) l'impact air-énergie-climat du plan d'action. La question est en effet celle de savoir s'il répond à la stratégie adoptée.

Pour cela, on analyse deux aspects : **l'exhaustivité** et **l'ambition**.

Concernant l'exhaustivité, d'une part on regarde l'adéquation avec les objectifs réglementaires, d'autre part on met en regard les leviers d'action de la stratégie avec les axes et les actions envisagées à 2025.

Concernant l'ambition, il s'agit de voir à quelle hauteur le plan d'actions du PCAET répond à la stratégie et aux objectifs fixés à 2025 (évaluation estimative du plan d'actions).

- **Adéquation avec les objectifs réglementaires**

La figure suivante présente le nombre d'orientations du plan climat traitant de l'un des objectifs réglementaires.

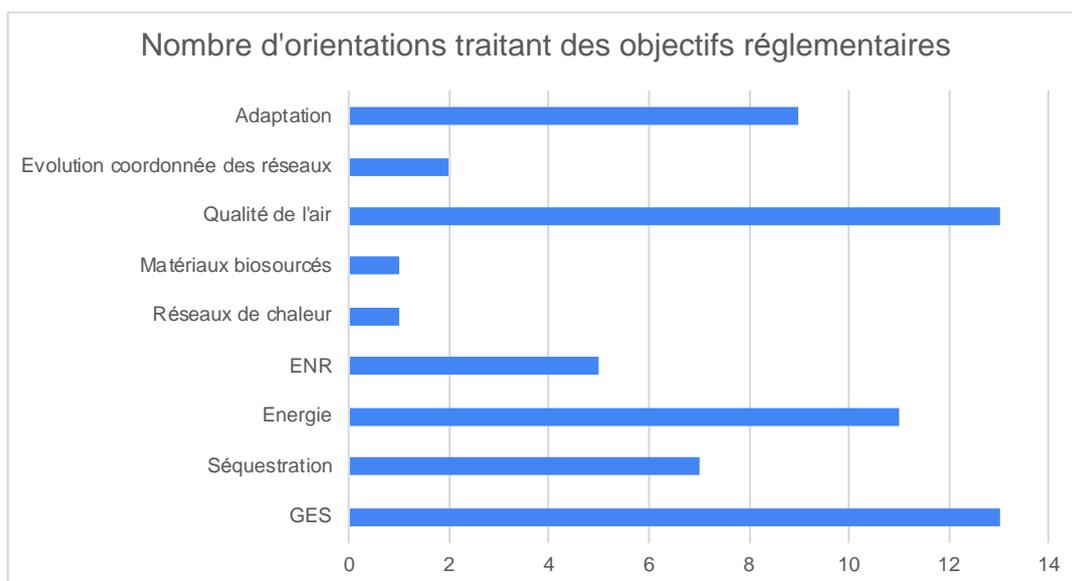


Figure 6 : nombre d'orientations du plan climat traitant de l'un des objectifs réglementaires

On observe que tous les sujets sont traités, le volet « atténuation » étant le plus traité (correspondant aux objectifs réglementaires sur la diminution des GES, des émissions de polluants, et les économies

d'énergie). Le volet adaptation est cependant lui aussi largement intégré dans le plan climat, puisqu'il est traité dans 9 orientations.

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

6.4. Analyse croisée des actions et des leviers d'action

Le tableau suivant montre pour chacun des axes de la stratégie à quel levier d'action du scénario de transition énergétique cela correspond, le nombre d'actions que cela représente, et le nombre d'actions portées par la CCDB au sein de celles-ci.

Tableau 3 : correspondance entre les axes de la stratégie et les leviers d'action du scénario de transition

AXE	Intitulé	Leviers à l'horizon 2030	Nb actions	Actions CCDB
1	Collectivités exemplaires	125 emplois font des écogestes	22	21
		2 100 m2 sont rénovés		
2	Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique	170 ménages font des écogestes	10	10
		100 logements sont rénovés dont la moitié BBC		
		Tous les nouveaux logements intègrent une part de biosourcé		
3	Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables	125 emplois font des écogestes	13	12
		2 100 m2 sont rénovés		
		25 actifs font du télétravail partiel ou du covoiturage		
		Démarches d'optimisations énergétiques dans l'industrie		
4	Se déplacer moins et mieux	40 habitants passent aux transports publics ou au vélo	10	7
		25 actifs font du télétravail partiel ou du covoiturage		
		10 véhicules à motorisation alternative		
		1% par an d'optimisation des livraisons		
5	Aménager et gérer un territoire adapté au changement climatique et résilient	Pratiques culturelles de stockage de CO2 dans les sols	14	10
		Adaptation au changement climatique (enjeux : l'eau, les populations, la biodiversité, agriculture-sylviculture)		
6	Développer fortement les ENR	En 2030, report massif du fioul/butane sur des ENR	8	8
		1 petit réseau de chaleur bois tous les ans (1 GWh – 3 bâtiments)		
		1 gros bâtiment tous les 2 ans en géothermie (1 GWh)		
		Développement de 5 grosses unités de méthanisation (> 5 Gwh)		
		2 seuils équipés de production hydroélectrique		
		15 ha de champs PV (7 GWh)		
L'équivalent de 100 installations PV individuelles / an soit 5 par communes pour un total de 4,5 GWh				

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

On observe que tous les leviers sont bien traités et que sur les axes 2 et 6, et dans une moindre mesure sur les axes 1 et 3, c'est la CCDB qui est à la manœuvre. Les axes 4 et 5 sont quant à eux plus partenariaux :

- l'axe 4 comprend toutes les actions relatives à la mobilité ;
- l'axe 5 comprend les actions relatives à l'agriculture en particulier.

6.5. Ambition du plan d'action

Le tableau 4 récapitule, pour chacun des leviers d'action, dans quelles conditions le plan d'action 2020-2025 permettra de les mettre en œuvre. Cela permet d'identifier alors si l'effort sur ce levier est à poursuivre (lorsque des actions sont déjà engagés ou bien suffisamment mûres pour pouvoir être mise en œuvre rapidement) ou si l'effort est à renforcer (lorsque les actions sont nouvelles, ou relèvent de partenaires dont la feuille de route n'est pas finalisée).

Ainsi, il apparaît que le plan d'actions va permettre de

- poursuivre les volets déjà engagés : ENR, OPAH, gestion du patrimoine public,...
- renforcer les actions d'animations partenariales à destination des différentes filières professionnelles (bâtiment, agriculture, tertiaire, industrie),
- renforcer les actions sur la mobilité, où les acteurs et les idées existent, mais où il est nécessaire d'accélérer la mise en œuvre.

Le tableau 5 mentionne pour chaque orientation son adéquation avec les objectifs stratégiques. Il apparaît que sur les 20 orientations du plan d'actions,

- 6 sont bien dimensionnées,
- 13 sont soumises à vigilance pour s'assurer de leur mise en œuvre (notamment pour les actions prévues mais dont le dimensionnement n'est pas encore défini)
- 1 est à renforcer à l'avenir :
 - o la sensibilisation-information des acteurs économiques dont le contenu est détaillé principalement sur le volet forêt-bois.

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2020_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

Tableau 4 : conditions d'atteinte des leviers d'action

Leviers d'action PCAET	Condition d'atteinte de l'objectif 2025	
Résidentiel		
170 ménages font des écogestes	Communication partenariale forte et homogène.	⇒ A renforcer
100 logements sont rénovés dont la moitié BBC	Opérations sous maîtrise d'ouvrage publique. Conseil/soutien pour la rénovation hors MO publique	⇒ A poursuivre ⇒ A renforcer
Toutes les constructions utilisent une part de matériaux biosourcés	Mise en œuvre dans les bâtiments publics en anticipation de la RE 2020	⇒ A renforcer
Mobilité		
40 habitants par an passent aux transports publics ou au vélo	Mise en œuvre d'actions structurantes (infrastructures, navettes)	⇒ A renforcer
25 actifs par an se mettent au télétravail partiel ou au covoiturage	Démarche des collectivités Accompagnement des privés + tiers lieux	⇒ A poursuivre ⇒ A renforcer
1% par an d'optimisation des livraisons	Sujet nouveau, groupe de travail à monter	⇒ A renforcer
10 véhicules à motorisation alternative	Stratégies départementales à relayer + flotte des collectivités	⇒ A poursuivre
Tertiaire		
125 employés font des écogestes annuellement	Communication partenariale forte et homogène.	⇒ A renforcer
2100 m ² sont rénovés	Pour le patrimoine public Pour le patrimoine privé	⇒ A poursuivre ⇒ A renforcer
Industrie		
Démarches d'optimisations énergétiques	Communication partenariale forte et homogène.	⇒ A renforcer
Agriculture		
Méthanisation de la moitié des effluents d'élevage	Des projets existants	⇒ A poursuivre
Pratiques culturales de stockage de CO2 sur la moitié de la SAU	Communication partenariale forte et homogène.	⇒ A renforcer
ENR		
5 GWh à installer chaque année	Des projets existants	⇒ A poursuivre

Tableau 5 : adéquation des orientations avec les objectifs de la stratégie

N°	Axe	N°	Orientation	
1	Collectivités exemplaires	1.1	Gestion du patrimoine public	⚠
		1.2	Gestion des déplacements	👍
		1.3	Développer l'éco-responsabilité de la commande publique	⚠
		1.4	Sensibiliser - Communiquer	👍
		1.5	Coordonner, suivre et évaluer le Plan Climat	👍
2	Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique	2.1	Planifier la rénovation de l'habitat et la construction durable sur le territoire	⚠
		2.2	Sensibiliser / informer	⚠
		2.3	Accompagner les travaux de construction et de rénovation	⚠
		2.4	Prévenir et lutter contre la précarité énergétique	👍
3	Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables	3.1	Sensibiliser – Informer	☁
		3.2	Favoriser la production et la consommation locales	👍
		3.3	Accompagner les démarches durables	⚠
4	Se déplacer moins et mieux	4.1	Intégrer la question de la mobilité dans les documents d'urbanisme	⚠
		4.2	Organiser la mobilité sur le territoire	⚠
		4.3	Innover pour la mobilité	⚠
5	Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient	5.1	Prise en compte de la thématique climat – air – énergie dans les politiques	👍
		5.2	Gestion durable des ressources naturelles	⚠
		5.3	Gérer les crises et prévenir la vulnérabilité des publics fragiles	⚠
6	Développer fortement les énergies renouvelables	6.1	Mener un repérage des potentiels et des projets pour le développement des ENR	⚠
		6.2	Accompagner le développement des ENR	⚠



: orientation qui semble à la hauteur des enjeux,



: orientation où il faudra être vigilant pour s'assurer de la mise en œuvre ,



: orientation à renforcer à l'avenir



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DIAGNOSTICS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DRONNE & BELLE

SDE 24 : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DORDOGNE

Livre 0 – Résumé non technique	
Livre 1 – Diagnostics	
Diagnostic des émissions de GES, des consommations et production d'énergie, de la séquestration de carbone	X
Qualité de l'air	X
Adaptation au changement climatique	X
Focus sur les réseaux d'énergie	
État initial de l'environnement	
Livre 2 – Stratégie	
Evaluation des potentiels de développement des ENR Evaluation des potentiels de maîtrise de l'énergie Scénario à 2050 et objectifs à 2030 Stratégie de la collectivité	
Livre 3 – Programme d'actions	
Livre 4 – Evaluation environnementale stratégique	

Rapport d'étude

Février 2021



PLAN CLIMAT 24
Air Energie Territorial

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

Cofinancé par



Assistance à Maîtrise d'Ouvrage



SOMMAIRE

TABLE DES MATIÈRES

I. Contexte	6
• Contexte réglementaire	6
• Le groupement du SDE24	6
II. Perimetre d'étude.....	8
III. prealables methodologiques.....	9
IV. Etat des lieux des consommations et productions d'énergie renouvelable du territoire.....	11
Consommations d'énergie	11
• La consommation par secteur	11
• La consommation par énergie.....	12
• La facture énergétique	12
• Zoom sur le secteur résidentiel.....	13
• Zoom sur la mobilité.....	15
• Zoom sur les activités économiques	17
Production d'énergie renouvelable	18
Réseaux d'énergie	19
V. Emissions de GES, séquestration carbone et qualité de l'air	20
Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)	20
• Zoom sur l'industrie	22
Séquestration carbone.....	23
Qualité de l'air.....	24
• Généralités	24
• Le suivi de la qualité de l'air	25
• Les polluants réglementaires du PCAET	26
VI. Vulnérabilité et adaptation au changement climatique	28
• Contexte	28
• Vulnérabilité des ressources naturelles	30
○ L'eau	30
○ La biodiversité	31
• Vulnérabilité des populations	32
○ Santé (chaleur et maladies).....	32
○ Risques naturels	33
• Vulnérabilité économique.....	34
• En synthèse.....	35
VII. Annexes	36
Le tableau des consommations d'énergie et émissions de GES	36
Consommations d'énergie	40
• Zoom sur le résidentiel.....	40
• Zoom sur la mobilité.....	42
○ Les trajets domicile-travail	43

Energies renouvelables	45
Qualité de l'air.....	47
• les principaux polluants et leurs effets	47
• Les seuils réglementaires français.....	48
• Les lignes directrices de l'Organisation Mondiale de la Santé.....	49
La méthodologie utilisée pour les données énergie et GES	50
Lexique	52

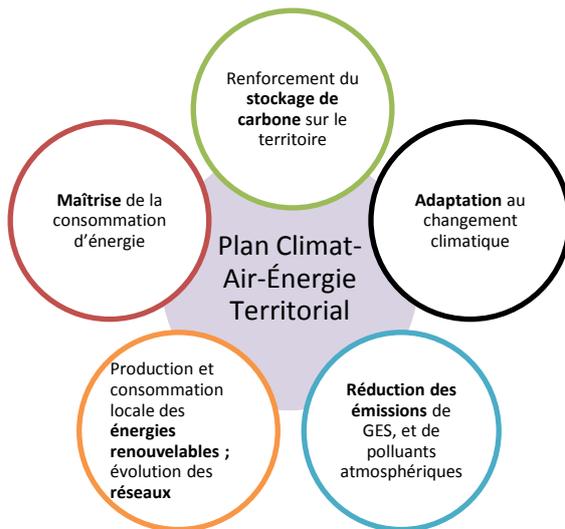
LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Les thématiques du PCAET	6
Figure 2 : carte de Dronne & Belle	8
Figure 3 : Consommation d'énergie par secteur	11
Figure 4 : Consommation d'énergie par source	12
Figure 5 : Facture énergétique par secteur.....	12
Figure 6 : Facture énergétique par source	13
Figure 7 : Consommations résidentielles par usage.....	13
Figure 8 : Consommations résidentielles par source	14
Figure 9 : Besoin de mobilité de la population du territoire.....	15
Figure 10 : emplois du territoire par secteur d'activité	17
Figure 12 : consommation d'énergie du tertiaire par type d'activité	17
Figure 15 : Production annuelle d'énergie d'origine renouvelable sur le territoire	18
Figure 20 : Émissions annuelles de GES sur le territoire par source	20
Figure 21 : Émissions annuelles de GES sur le territoire par secteur avec UTCF	21
Figure 22 : Émissions annuelles de GES de l'industrie par domaine d'activité.....	22
Figure 23 : Comparaison des valeurs annuelles entre les normes françaises et les seuils OMS - source : Association Inspire	24
Figure 24 : Sources et émissions de polluants par secteur, en %	26
Figure 25 : Changement de température moyenne de surface (a) et changement des précipitations moyennes (b) basés sur des moyennes de projections multi-modèles pour 2081-2100 par rapport à 1986-2005 pour les scénarios RCP 2.6 (à gauche) et RCP 8.5 (à droite)	28
Figure 25 : évolution des jours de canicule (à gauche) et des sécheresses (à droite)	29
Figure 27 : variation mensuelle des débits des rivières en Dordogne et carte des zones sensibles à l'eutrophisation	30
Figure 28 : Cartes de modélisation des aires de répartition potentielles des espèces arborées en 1980 (à gauche) et en 2100 (à droite) Roman-Amat, 2007	31
Figure 30 : Cartes des anomalies de températures et du ratio de surmortalité en France en 2003 .	32
Figure 31 : Arrêtés de catastrophes naturelles entre 1980 et 2012 sur le territoire de la CC Dronne et Belle	33

I. CONTEXTE

• Contexte réglementaire

Les enjeux du changement climatique ont poussé la France à s'engager, à la suite du protocole de Kyoto de 1997, à diviser ses émissions de gaz à effet de serre par 4. Cet engagement a été décliné par le Plan Climat National en 2004, qui a depuis évolué pour aboutir aujourd'hui au Plan Climat-Air-Énergie Territorial. Le dernier décret du **28 juin 2016** a en effet ajouté la thématique de la qualité de l'air à celles déjà présentes :



Les collectivités de plus de 20 000 habitants ont désormais l'obligation d'élaborer un PCAET d'ici fin 2018. Les autres collectivités sont incitées à faire de même, dans une démarche volontaire.

Les exigences réglementaires sont fixées par le code de l'environnement, le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et l'arrêté du 4 août 2016 relatifs au plan climat-air-énergie territorial.

Figure 1 : Les thématiques du PCAET

• Le groupement du SDE24

Le **Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE24)** regroupe 521 communes et développe des missions dans le domaine de l'énergie, notamment le contrôle des concessions gaz et électricité, des missions de conseil et d'information aux communes sur toutes les questions concernant la distribution d'énergie électrique et de gaz, et bien évidemment des programmes de travaux.

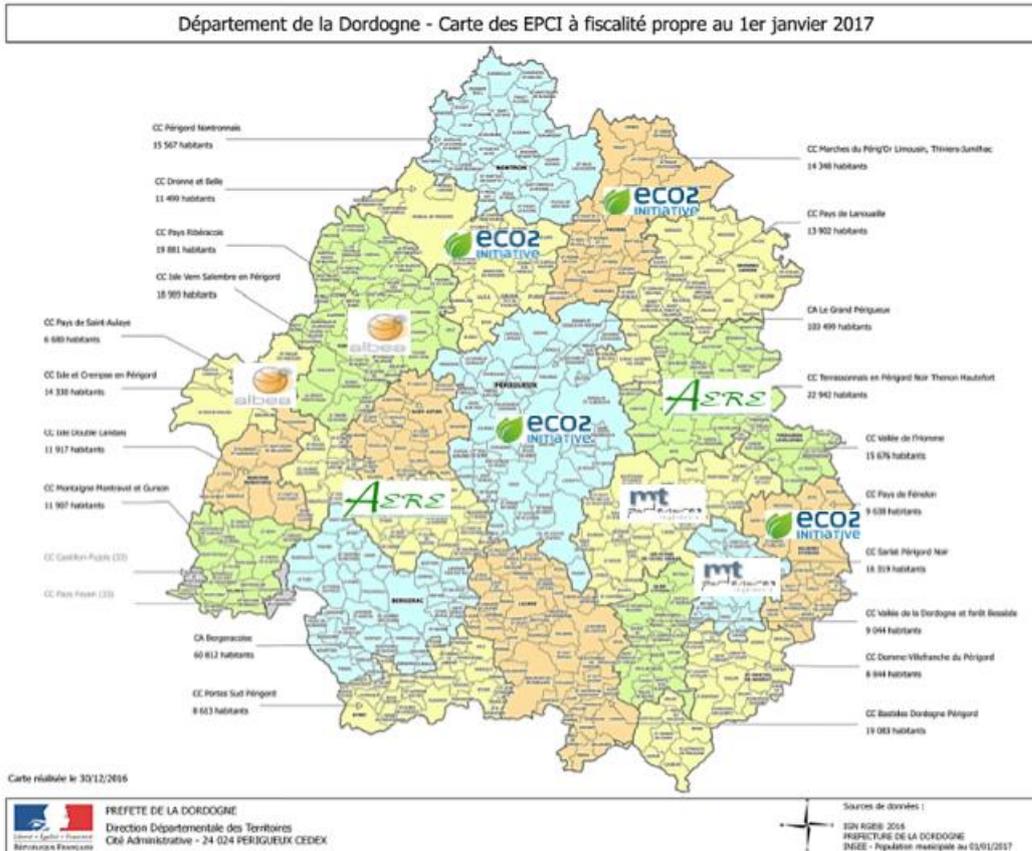
Aujourd'hui le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne souhaite développer une politique innovante en matière de transition énergétique et consolider un consortium territorial cohérent au sein de la Région. A ce titre, la première Commission Consultative du SDE a décidé d'accompagner les territoires dans cette transition par la réalisation de PCAET à la fois pour les EPCI soumis à l'obligation réglementaire et également pour des EPCI « volontaires » non soumis à l'obligation lors du lancement de la consultation. La Communauté de Communes de Dronne & Belle, comptant 11 730 habitants¹, fait partie des EPCI « volontaires ». Le SDE24 se positionne ainsi en coordinateur des PCAET, qui sont élaborés en parallèle sur les territoires suivants :

- Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux ;
- Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort ;

¹ Données AREC 2017

- Communauté de Communes du Pays de St Aulaye et du Pays Ribéracois ;
- Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme ;
- Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir ;
- Communauté de Communes Dronne et Belle ;
- Communauté de Communes des Marches du Périg'Or Limousin Thiviers-Jumilhac ;
- Communauté de Communes d'Isle-et-Crempse en Périgord ;
- Communauté de Communes Pays de Fénelon.

Chaque communauté de communes est accompagnée par un bureau d'études, à savoir :



II. PERIMETRE D'ÉTUDE

Ce rapport comporte les résultats du diagnostic PCAET, état des lieux de l'énergie, du climat, et des polluants atmosphériques à l'échelle du territoire de la communauté de communes Dronne & Belle.



Figure 2 : carte de Dronne & Belle

La Communauté de Communes Dronne & Belle regroupe **22 communes** qui s'étendent sur **504 km²**, et comporte **11 730 habitants**.

III. PREALABLES METHODOLOGIQUES

Pour comprendre et analyser les résultats présentés ci-après, il est nécessaire de connaître l'origine des données et la manière dont les résultats ont été obtenus (méthodologie).

La méthodologie officielle des diagnostics de gaz à effet de serre territoriaux est définie par l'article L229-25 du code de l'environnement qui renvoie lui-même au document "*Guide méthodologique pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre des collectivités*", lequel indique notamment au chapitre 4 le périmètre des impacts à prendre en compte. Ce document n'indique toutefois pas précisément le périmètre géographique à utiliser pour les études, les jeux de données disponibles (notamment les observatoires régionaux) utilisent donc souvent par souci d'additivité géographique une localisation des émissions à la source (les émissions d'un véhicule sont comptabilisées sur chaque tronçon de route parcouru, et pas au lieu d'habitation du propriétaire).

Pour les besoins de la concertation et de l'animation d'un projet de territoire tel que celui de Dronne & Belle, cette méthodologie n'est toutefois pas adaptée car elle ne reflète pas réellement les besoins et les impacts des activités du territoire, en particulier sur les transports (voir paragraphe ci-après), et les leviers d'actions de la collectivité.

Nous avons donc adopté une approche mixte :

- Les principaux résultats présentés sont basés sur des données éditées par l'AREC (Agence Régionale d'Evaluation environnement et Climat en Nouvelle-Aquitaine) qui proviennent d'une approche cadastrale : les consommations d'énergie et émissions de gaz à effets de serre sont affectées géographiquement à leur source. Cette approche permet donc de connaître l'énergie consommée et les gaz à effets de serre émis sur le périmètre du territoire étudié. Elle permet également d'assurer une continuité méthodologique dans l'édition des résultats, ce qui rendra une comparaison avec les résultats d'années antérieures ou postérieures (lors de la révision du PCAET) plus aisée.
- Nous avons néanmoins complété cette approche par une méthode orientée usages de l'énergie, localisant les consommations au niveau des utilisateurs finaux de l'énergie, et donc du ressort de la collectivité territoriale. Pour la plupart des secteurs (résidentiel, tertiaire, industrie, agriculture), cela ne change rien en termes de consommations d'énergie, car elles ont lieu sur le territoire, et seuls les facteurs d'émissions sont adaptés pour prendre en compte l'ensemble des émissions amont des sources d'énergie, par souci d'homogénéisation avec le facteur de l'électricité (extraction, transport, raffinage des produits pétroliers, par exemple). Pour les transports, par contre, la méthode d'estimation des consommations est différente puisque recoupée avec l'approche cadastrale, comme expliqué dans le paragraphe ci-après.
- Cette seconde approche a pour vocation d'apporter des informations supplémentaires sur les modalités de consommation d'énergie ou d'émissions de gaz à effets de serre sur le territoire, qui pourront servir par la suite lors de la définition de la stratégie et l'élaboration du plan d'actions.

► Source des données

Nous avons utilisé les données de l'observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre (AREC), dont la méthodologie de calcul des données par secteur est donnée en annexe, complétées par les données du recensement général de la population pour le secteur résidentiel et la mobilité,

les données de l'AGRESTE² pour le secteur agricole, les données de l'INSEE sur l'emploi pour les secteurs tertiaire et industriel. Ces données ont alimenté notre outil Alter-territoire© de modélisation énergie – Gaz à Effet de Serre et d'analyse territoriale.

Nous avons enfin complété ces données par une modélisation du secteur des transports (d'après les données de l'Enquête Nationale Transports Déplacements 2008).

Conformément à la réglementation, notre outil ajoute également les émissions nettes de l'Utilisation des Terres, leurs Changements et la Forêt (UTCF), c'est-à-dire le stockage ou déstockage de carbone par les sols en fonction de leur usage ainsi que dans le bois sur pied (forêt) et le bois d'œuvre.

Les dépenses liées aux consommations d'énergie ont été calculées à partir des données de consommation d'énergie de l'AREC en appliquant un prix pour chaque type d'énergie provenant de différentes sources, notamment la base Pégase (Ministère de la Transition Énergétique et Solidaire).

► Zoom - Secteur des transports

Les données sur les transports proposées par l'observatoire régional sont difficilement exploitables, car comptabilisées à la source. Ainsi, les consommations des véhicules qui transitent sur le territoire sont comptabilisées dans les consommations de transport de toutes les communes traversées, tandis que les déplacements de la population effectués hors du territoire ne sont pas comptabilisés dans ce bilan. Il est donc impossible d'appliquer à ces données des mesures d'économies d'énergie réalisées par les habitants, puisqu'il en manque une partie et que par ailleurs une autre partie ne sera pas impactée par ces mesures.

Par ailleurs, seule la distinction entre transport de marchandises et transport de personnes est disponible, mais pas les motifs de déplacement.

Nous avons donc modélisé les besoins de mobilité de la population du territoire et présenté les résultats par motif de déplacement. Cette modélisation est basée sur les profils des habitants (âge, taux d'activité, catégorie socioprofessionnelle) et du territoire (organisation urbaine, distance à l'emploi) issues respectivement de l'Enquête Nationale Transports Déplacements 2008 et de la catégorisation INSEE des aires urbaines 2010.

► UTCF

Le changement d'occupation du sol est estimé à partir des données CORINE Land Cover pour les communes du territoire, ce qui permet de calculer les émissions nettes moyennes annuelles entre 2006 et 2012 (deux dernières années de référence disponibles).

Le stockage/déstockage dans la forêt est estimé à partir des surfaces forestières (issues de CORINE Land Cover 2012) et d'hypothèses départementales de production annuelle (d'après l'Inventaire Forestier National) et d'exploitation de la forêt (Analyse d'Interbois Périgord, d'après Enquête Annuelle de Branche).

² « Agreste, la statistique agricole » est le site du Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

IV. ETAT DES LIEUX DES CONSOMMATIONS ET PRODUCTIONS D'ÉNERGIE RENEUVELABLE DU TERRITOIRE

Consommations d'énergie

- *La consommation par secteur*

Le territoire consomme actuellement **357 GWh** d'énergie finale chaque année, pour les transports de personnes et marchandises, le secteur industriel, le tertiaire, l'agriculture, le secteur résidentiel et les déchets. Cela équivaut à une moyenne annuelle d'environ 31 MWh par habitant, ce qui est légèrement plus élevé que la moyenne régionale (28 MWh/habitant).

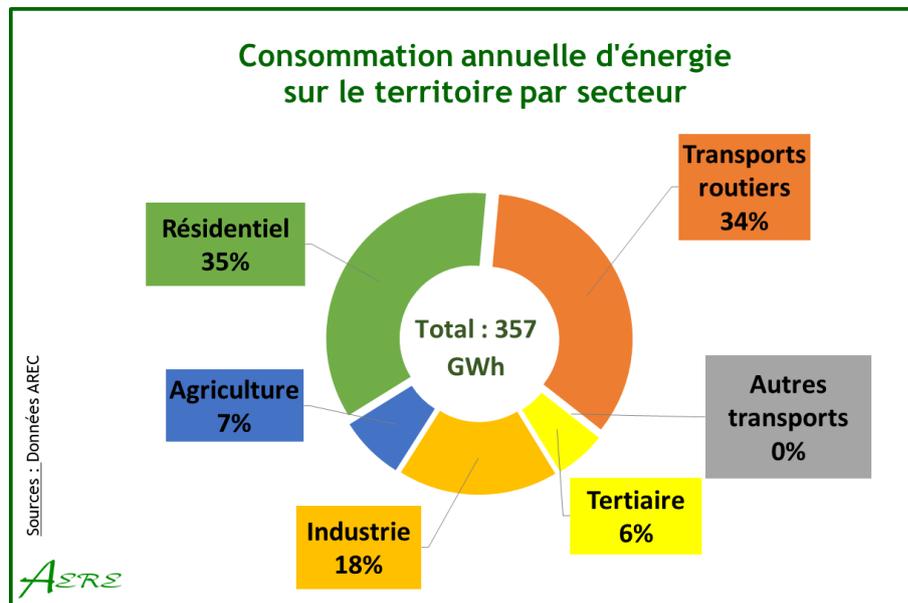


Figure 3 : Consommation d'énergie par secteur

Les trois principaux enjeux associés à la consommation d'énergie sont liés aux domaines suivants :

1. Résidentiel
2. Transport
3. Industrie

A eux trois ils comptent pour près de 90% de la consommation d'énergie du territoire.

- **La consommation par énergie**

La première énergie consommée est composée des produits pétroliers : carburant des voitures et fioul des bâtiments principalement. En second lieu on trouve le gaz et l'électricité, en proportion quasiment équivalente. On note d'ores et déjà la consommation importante de bois (10% de la consommation totale – cf. page 18).

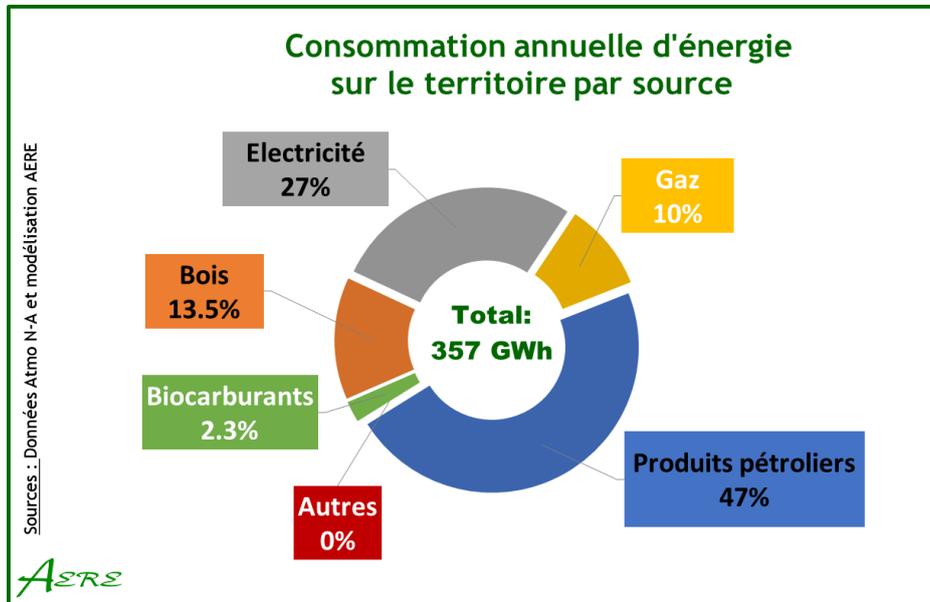


Figure 4 : Consommation d'énergie par source

- **La facture énergétique**

Le coût pour le territoire de la consommation de ces 357 GWh est de **33 M€**. Il s'agit là du coût supporté par les habitants et les acteurs socio-économiques du territoire pour se chauffer, s'éclairer, se déplacer. Il se monte à environ **90 000 € par jour**.

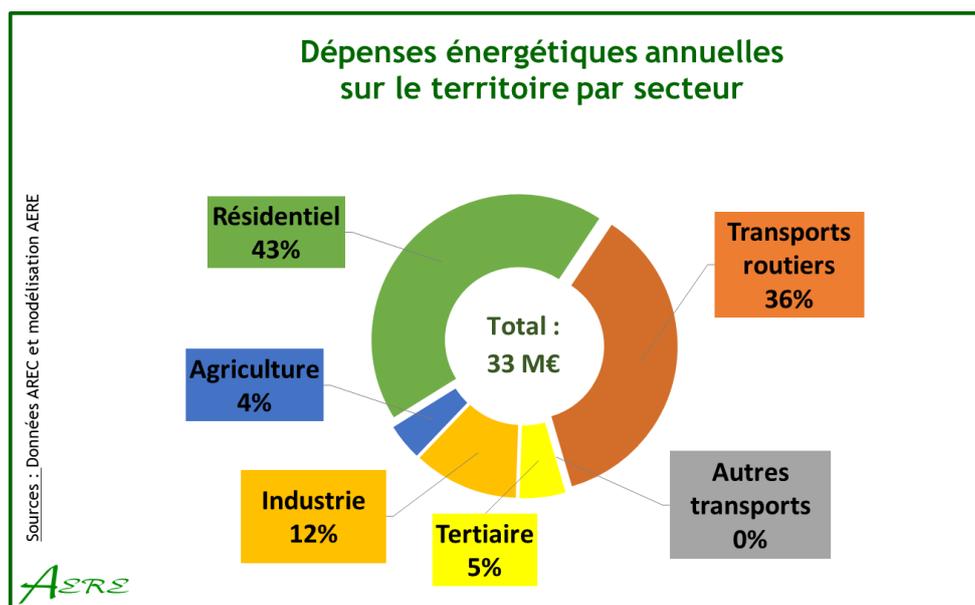


Figure 5 : Facture énergétique par secteur

Ce coût correspond dans son immense majorité à une importation d'énergie (pétrole, gaz, électricité) produite hors du territoire, et qui n'induit donc pas de retombées économiques ni d'activité localement, hormis les postes occupés sur l'agglomération par les employés des grandes entreprises de distribution d'énergie.

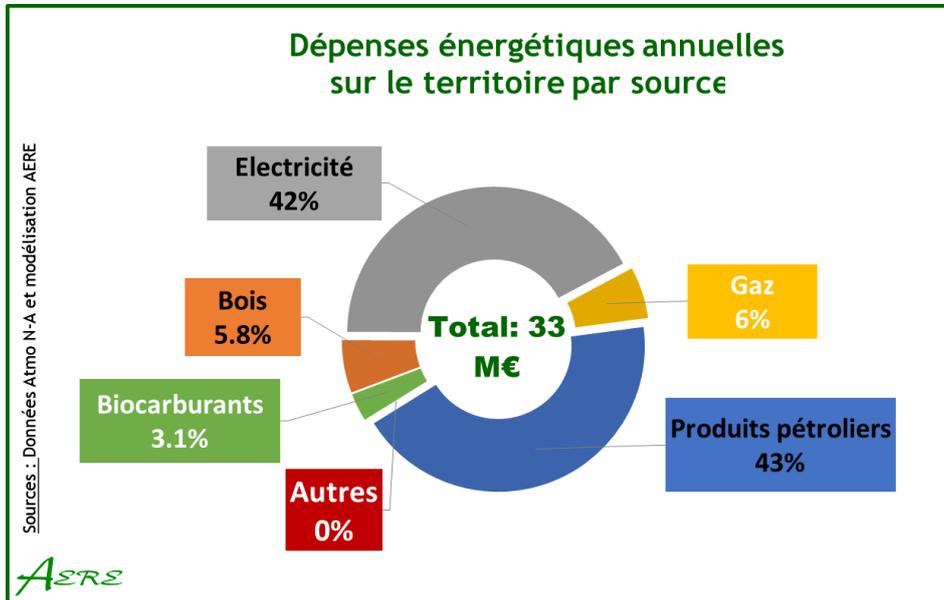


Figure 6 : Facture énergétique par source

L'électricité est l'énergie la plus chère, et en constante augmentation.

• **Zoom sur le secteur résidentiel**

Dans le résidentiel (35% des consommations d'énergie), les 2/3 des consommations sont liées au chauffage. Le second poste est celui de l'électricité spécifique, c'est-à-dire des usages de l'électricité qui ne peuvent pas être substitués par une autre énergie (exemples : éclairage, multimédia).

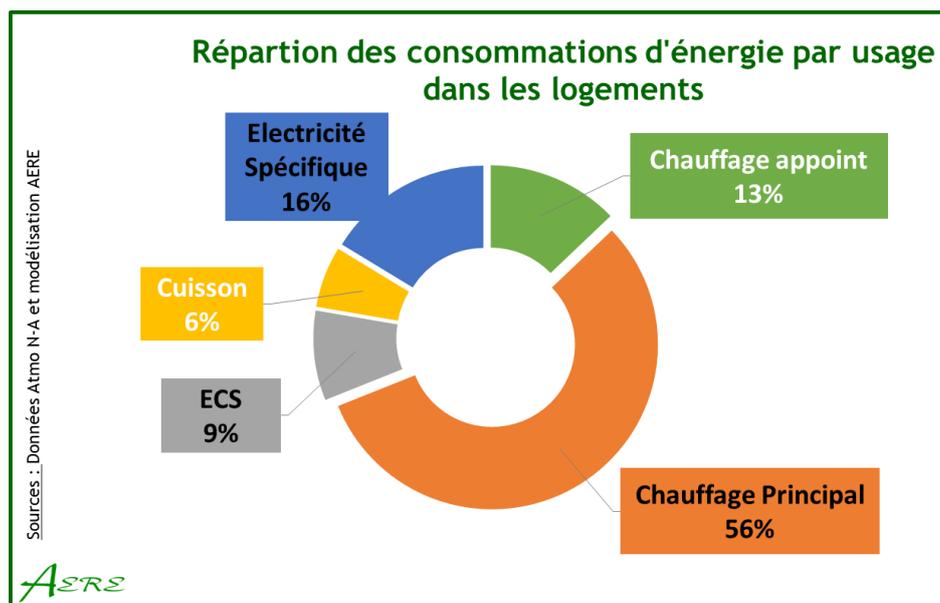


Figure 7 : Consommations résidentielles par usage

Le gaz et l'électricité ne comptent que pour 42% de la consommation d'énergie du secteur résidentiel. L'énergie bois est utilisée de manière importante, mais principalement en bois bûche dans les logements individuels munis de cheminées ou de foyers fermés. Le fioul a encore un poids non négligeable (15%). Il représente aussi l'énergie la plus émettrice de GES.

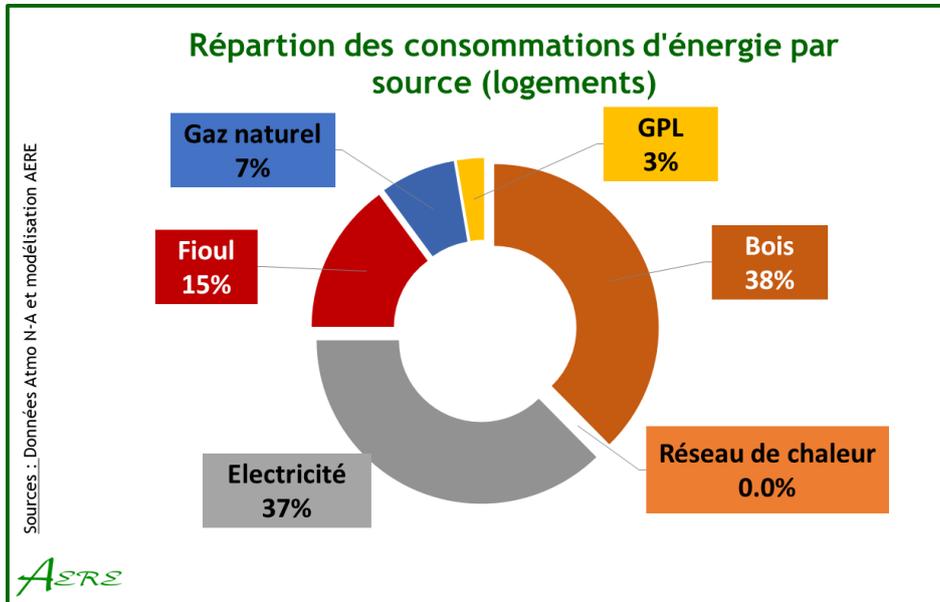


Figure 8 : Consommations résidentielles par source

• **Zoom sur la mobilité**

Dans les 122 GWh de consommation d'énergie liés à la mobilité sur le territoire, on trouve les déplacements de la population (habitants, employés...), mais aussi le trafic de transit, le fret de poids lourds, les livraisons de marchandise, et des mobilités touristiques.

Le graphique suivant présente une évaluation du besoin de mobilité de la population, c'est-à-dire les consommations d'énergie associées aux déplacements³ des habitants, employés etc. Cela permet de constater que 2/3 de ces consommations sont dues aux trajets vers ou depuis les domiciles :

- 1/3 pour les trajets domicile-travail,
- 1/3 pour les autres motifs de déplacement depuis le domicile : courses, loisirs.

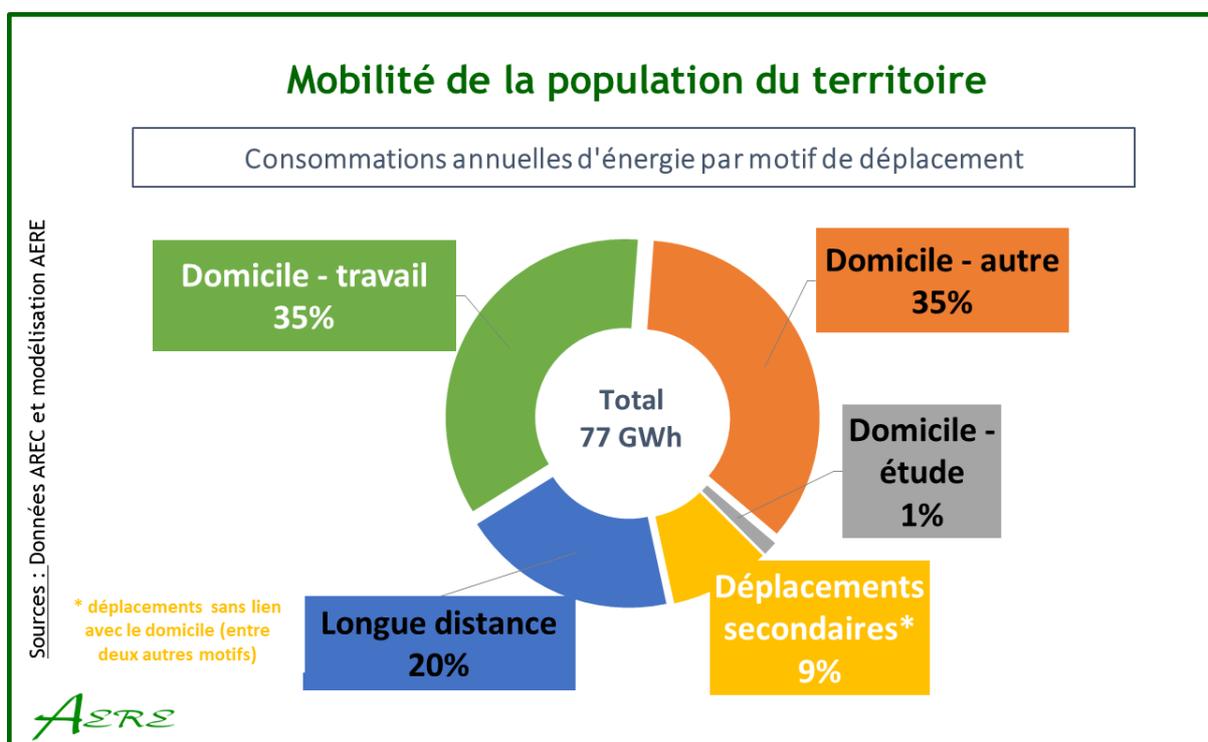
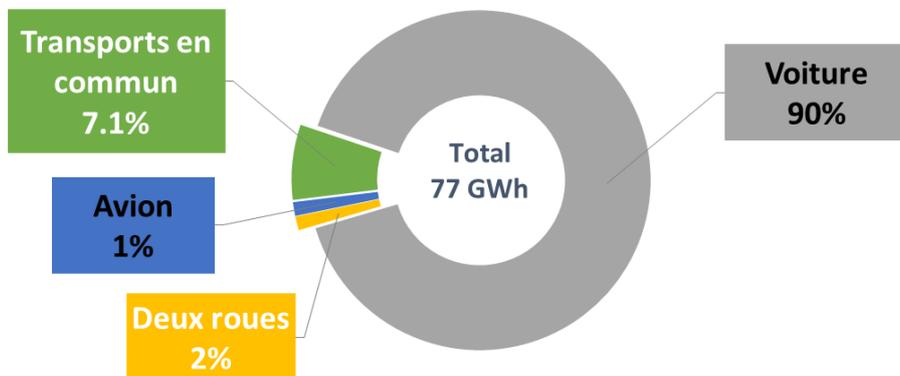


Figure 9 : Besoin de mobilité de la population du territoire

³ Ces déplacements sont estimés sur le périmètre de la communauté de communes comme au-delà (pour la part des trajets longue distance).

Mobilité de la population du territoire

Consommations annuelles d'énergie par mode de déplacement (tous motifs confondus)



Sources : Données AREC et modélisation AERE

AERE

• **Zoom sur les activités économiques**

Le secteur industriel est le premier consommateur d'énergie pour ce qui concerne les activités économiques, avec 63 GWh.

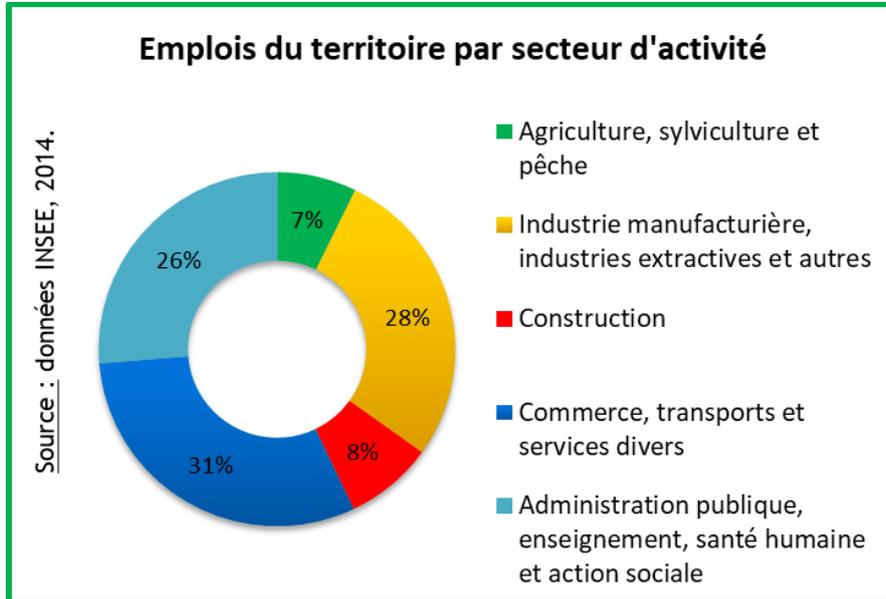


Figure 10 : emplois du territoire par secteur d'activité

Figure 11 : consommation d'énergie du tertiaire par type d'activité

Production d'énergie renouvelable

La production totale annuelle d'énergie d'origine renouvelable est de **54 GWh**, soit environ 15% de la consommation d'énergie finale. La moyenne de la Dordogne s'élève à 16%, le territoire produit donc un peu moins d'énergie renouvelable, et reste très dépendant des autres énergies.

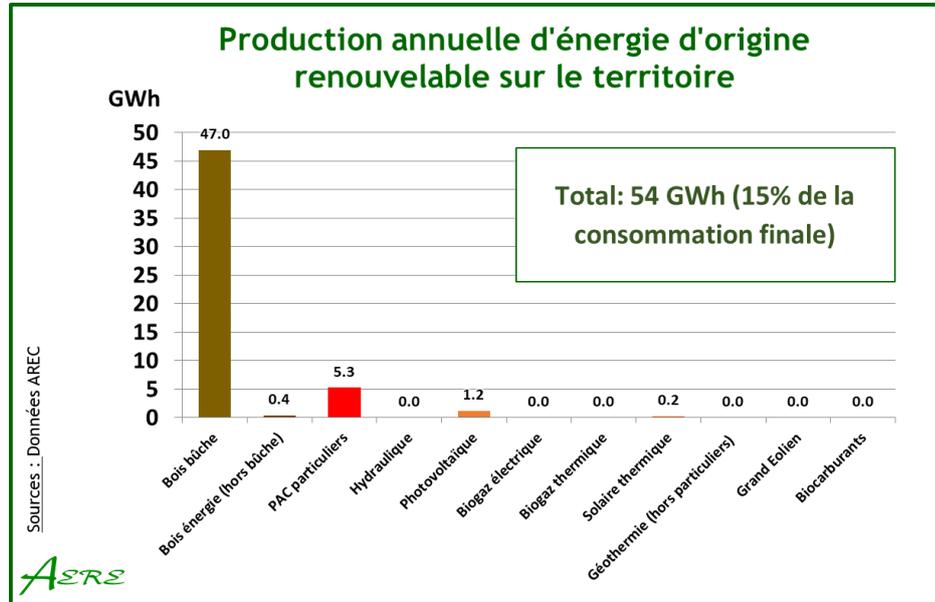


Figure 12 : Production annuelle d'énergie d'origine renouvelable sur le territoire

A noter que le bois-énergie est compté à partir des consommations, c'est-à-dire qu'il peut éventuellement provenir de l'extérieur du territoire. Il est principalement consommé dans le secteur du résidentiel, pour le besoin de chaleur.

Détail des énergies renouvelables :

- Bois bûche = bois utilisé par les particuliers dans les cheminées, inserts, poêles
- Bois énergie (hors bûche) = chaufferies bois et réseaux de chaleur bois
- PAC particuliers = Pompes à Chaleur des particuliers

En annexe sont recensées les principales installations du territoire.

On note donc qu'environ 90% des énergies renouvelables locales sont liées à de la consommation de bois bûche dans le résidentiel. Cette consommation, lorsqu'elle a lieu dans des foyers ouverts (cheminées), a un faible rendement (20 à 30% couramment) et provoque alors l'émission importante de polluants de l'air, en particulier des particules fines. Dans des foyers fermés, le rendement s'améliore, pour atteindre dans des poêles haut de gamme plus de 80%, diminuant grandement les émissions de polluants.

Réseaux d'énergie

L'étude réseau est réalisée dans un document à part qui intègre une annexe spécifique sur la communauté de communes.

V. EMISSIONS DE GES, SÉQUESTRATION CARBONE ET QUALITÉ DE L'AIR

Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

Les Gaz à Effet de Serre (GES) dont les émissions ont été estimées sont : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), le trifluorure d'azote (NF₃), l'hexafluorure de soufre (SF₆), les perfluorocarbures (PFC) et les hydrofluorocarbures (HFC).

Les émissions sont estimées à partir des données de l'Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat en Nouvelle-Aquitaine, de l'année 2015, et des consommations d'énergie du chapitre précédent, mises en parallèle des facteurs d'émission par énergie et par GES (guide OMINEA⁴ 2010 du CITEPA⁵).

Le territoire émet chaque année **117 ktCO₂e**.

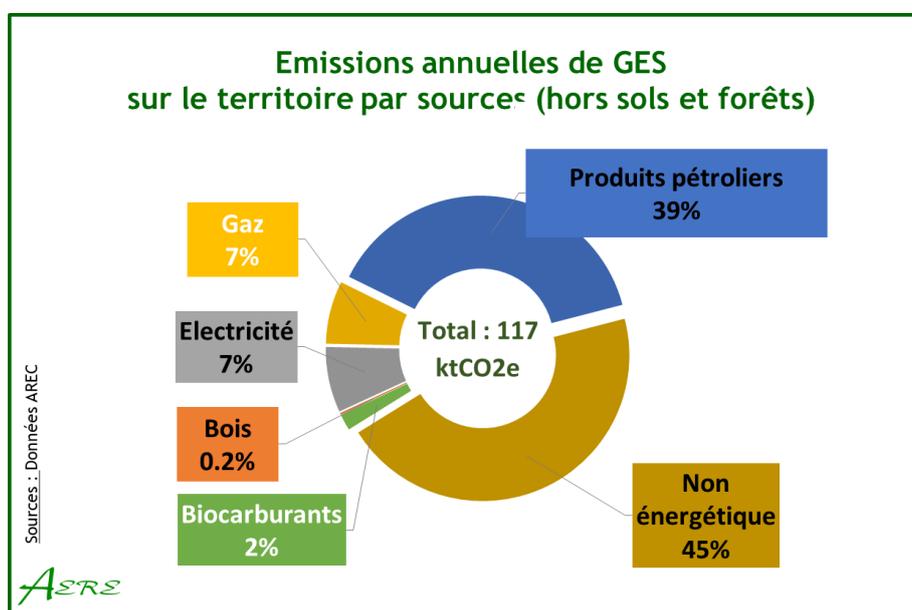


Figure 13 : Émissions annuelles de GES sur le territoire par source

Le total d'émissions de GES s'élève à 10 tonnes de CO₂ équivalent par habitant. Ce chiffre est plus élevé que la moyenne de la Dordogne (7,5 tonnes de CO₂ équivalent par habitant). C'est principalement la part de l'agriculture dans le bilan de la communauté de communes qui est plus élevée que pour le département (49% contre 36% pour la Dordogne – cf. page 36 pour les tableaux détaillés).

⁴ Organisation et Méthodes des Inventaires Nationaux des Emissions Atmosphériques en France

⁵ Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique

Une part de ces émissions est stockée dans les espaces agricoles et naturels (poste UTCF⁶) dans le graphique suivant.

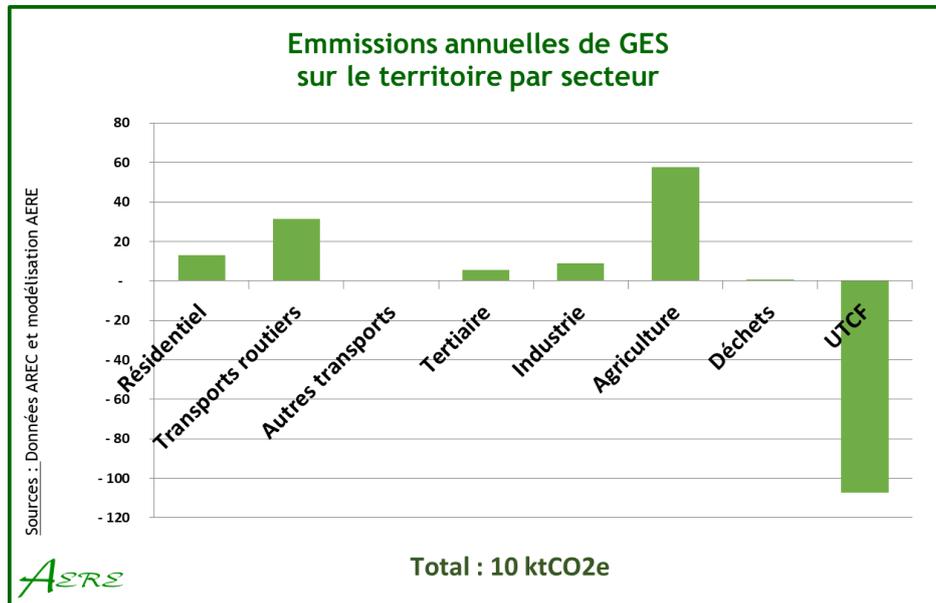


Figure 14 : Émissions annuelles de GES sur le territoire par secteur avec UTCF

Le total net d'émissions incluant les flux de stockage est donc de 10 ktCO2e.

⁶ UTCF = Utilisation des Terres, leur Changement, et la Forêt

• Zoom sur l'industrie

Le graphique suivant présente les émissions de GES estimées pour les activités industrielles sur le territoire, avec le nombre de sites recensés. On observe que les 2 principales industries alimentaires représentent plus de la moitié des émissions du secteur.

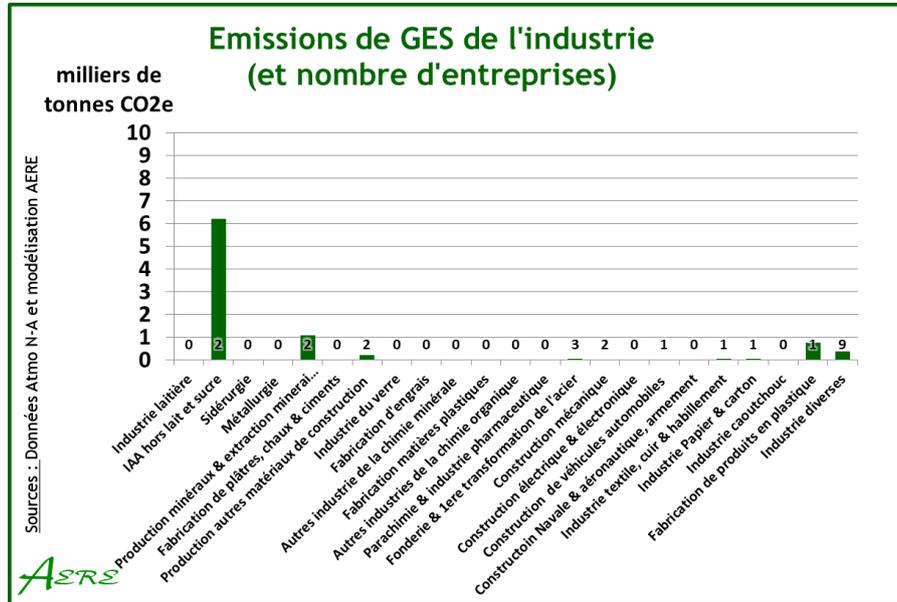


Figure 15 : Émissions annuelles de GES de l'industrie par domaine d'activité

Séquestration carbone

La vie biologique étant basée sur la chimie du carbone, toute la biosphère « stocke » du carbone puisque ce carbone « biogénique » n'est pas présent dans l'atmosphère et ne contribue donc pas à l'effet de serre. Ce stock se retrouve aussi bien dans la végétation que dans la biologie du sol (insectes, vers, vie microbienne...).

Le stock de carbone dans les sols et la végétation de Dronne & Belle représente donc en 2012 **2 954 ktCO₂e** soit 25 fois les émissions annuelles du territoire.

Ce stock présente une grande stabilité depuis 2006, avec seulement 3 ktCO₂e d'augmentation en 6 ans.

Qualité de l'air

• Généralités

L'exposition d'une population à un risque sanitaire liée à une pollution de l'air, c'est le croisement entre :

- la concentration de polluant,
- la durée d'exposition de cette population,
- et la nocivité du polluant.

La pollution de l'air, avec 48 000 morts en lien avec la pollution aux particules fines, est aujourd'hui la 3ème cause de mortalité en France après le tabac (78 000 morts) et l'alcool (49 000 morts).

On peut noter (citation d'ATMO Nouvelle Aquitaine) que « l'impact sanitaire prépondérant de la pollution atmosphérique est dû à l'exposition à des niveaux moyens tout au long de l'année, et non aux pics ponctuels pourtant davantage médiatisés. Le PCAET doit prioritairement inscrire des mesures de lutte contre la pollution atmosphérique de fond. »

La réglementation impose des « valeurs limites » réglementaires, à ne pas dépasser, pour chaque polluant, et propose aussi des « objectifs de qualité » qui sont des valeurs plus basses, qui s'approchent des seuils de l'Organisation Mondiale de la Santé [OMS], sans y être pour autant égaux pour chaque polluant. Les lignes directrices de l'OMS concernant la qualité de l'air constituent l'évaluation la plus largement reconnue et la plus actuelle des effets de la pollution aérienne sur la santé. Elles préconisent des objectifs de qualité de l'air qui réduisent fortement les risques sanitaires⁷ (cf. Annexes pages 47 et suivantes). Les normes comportent à la fois des valeurs annuelles et quotidiennes ou horaires (cf. Annexes). La comparaison des valeurs annuelles entre les normes françaises et seuils OMS est présentée ci-dessous.

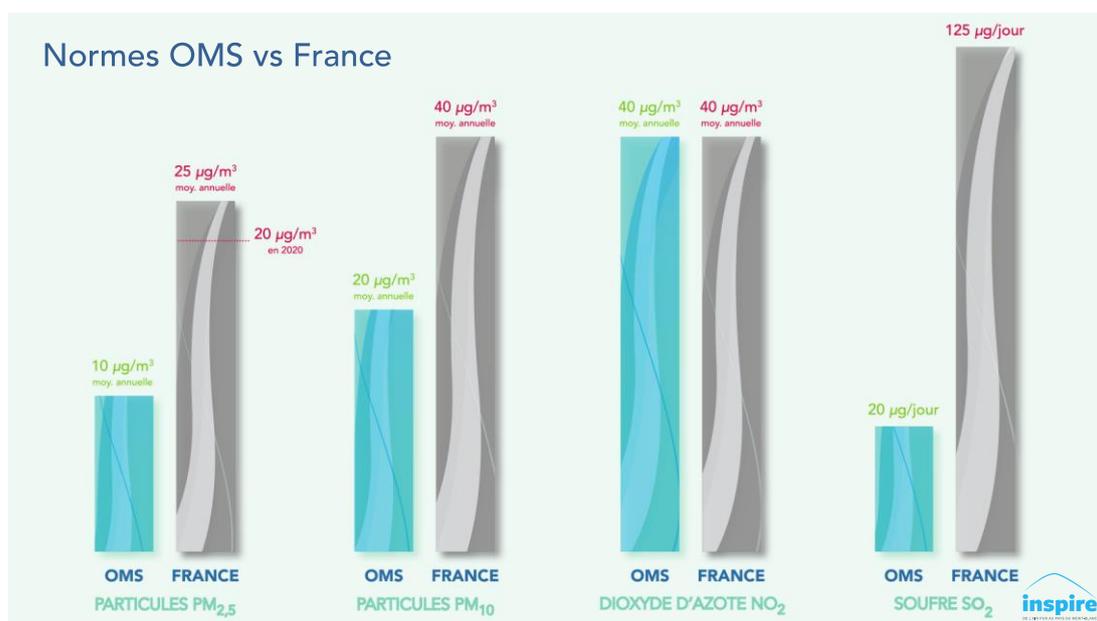


Figure 16 : Comparaison des valeurs annuelles entre les normes françaises et les seuils OMS - source : Association Inspire

⁷ <http://www.respire-asso.org/les-recommandations-de-loms/>

La liste des polluants à prendre en compte dans les PCAET est la suivante :

- les oxydes d'azote (NOx),
- les particules PM10 et PM2,5,
- les composés organiques volatils (COV)⁶,
- le dioxyde de soufre (SO₂),
- et l'ammoniac (NH₃).

• **Le suivi de la qualité de l'air**

ATMO Nouvelle Aquitaine, l'organisme régional de surveillance de la qualité de l'air, mesure via la station fixe en place à Périgueux les concentrations d'un certain nombre de polluants, et les compare aux normes réglementaires. Il suit en particulier le NO₂ et les particules fines PM10, mais aussi l'Ozone (polluant non réglementaire pour le PCAET).

	Valeur moyenne sur le territoire (en µg/m ³)	Valeur limite en moyenne annuelle (µg/m ³)	Objectif de qualité en moyenne annuelle (µg/m ³)
NO ₂	11	40	40
PM10	14	40	30

Source : Réalisé d'après les données 2016 ATMO Nouvelle-Aquitaine.

Ainsi, on voit que pour le NO₂ et les particules fines PM10, les valeurs moyennes sont respectées.

Ozone	Maximum horaire (µg/m ³)	Maximum de la moyenne sur 8 heures (µg/m ³)	Nombre de jours >120 µg/m ³ sur 8h (moyenne sur 3 ans)
Bilan station Périgueux	139	131	9
Seuil de recommandation	180		
Objectif de qualité		120	
Valeur cible			25 jours max

Source : Réalisé d'après le bilan 2016 de la qualité de l'air de la Dordogne, ATMO Nouvelle-Aquitaine.

Concernant l'ozone, on a observé le dépassement sur l'un des 3 critères suivis : la moyenne maximale sur 8h consécutives dépasse l'objectif de qualité.

• **Les polluants réglementaires du PCAET**

Au-delà de ces mesures de suivi, ATMO NA modélise les émissions de polluants. Pour chacun d'eux, on dispose donc d'une estimation des quantités émises (en 2014) sur le territoire de la Communauté de Communes.

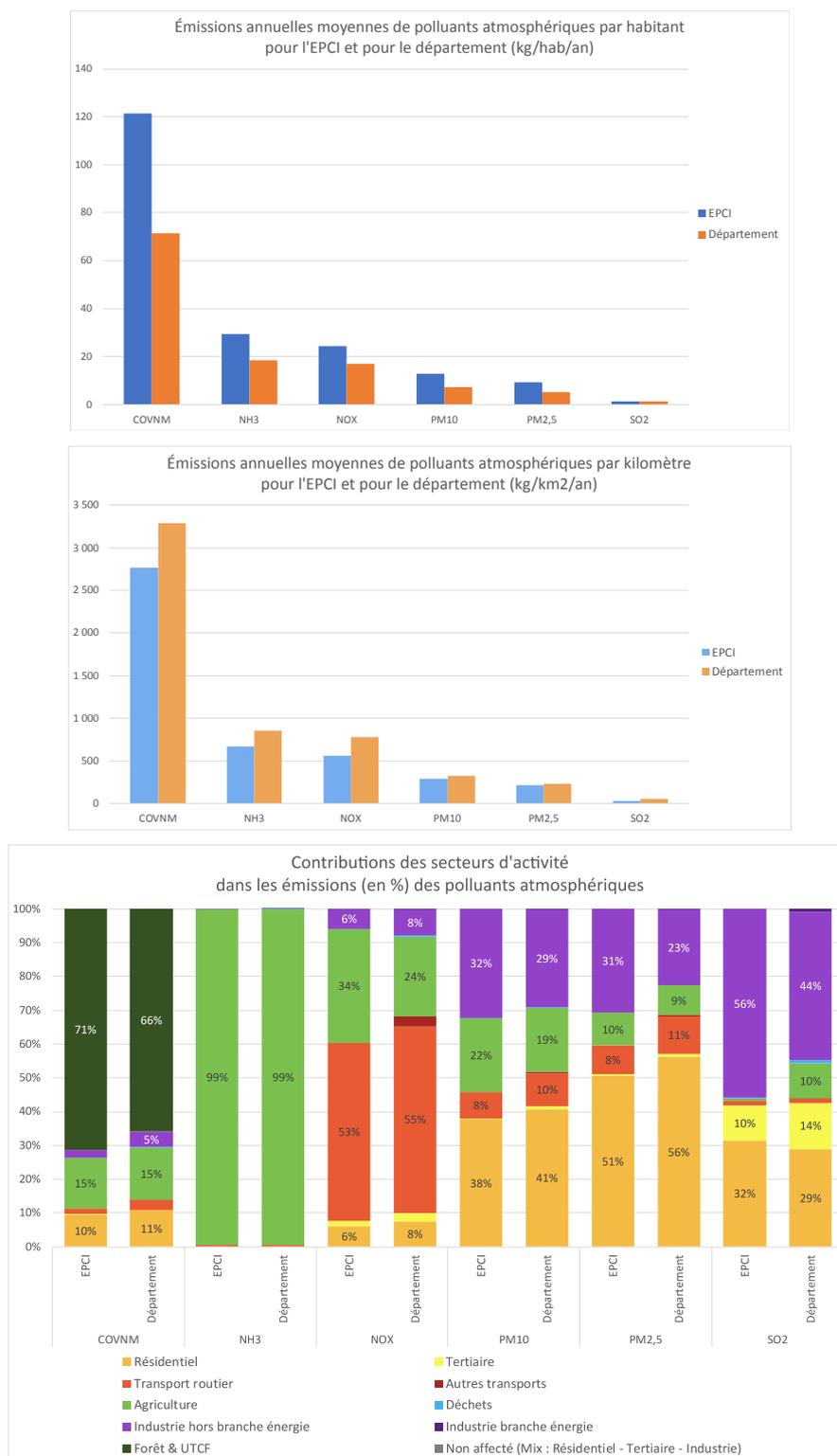


Figure 17 : Sources et émissions de polluants par secteur, en %

- **Nox** : oxydes d'azote
Polluants marqueur du trafic automobile, les Nox sont donc émis à 53% par le transport routier.
- **Particules fines** : PM10 et PM2,5
Les PM10 comme les PM2.5 sont produites en premier lieu dans le résidentiel, et en particulier par le chauffage au bois (en foyers ouverts – cf. page 18). C'est donc principalement une pollution hivernale.
- les **COVNM** (Composés Organiques Volatils Non Méthaniques) sont produits en majorité dans les forêts, naturellement.⁸
- le **SO2** (dioxyde de soufre, présent en très faibles quantités sur le territoire) est produit principalement par l'industrie;
- le **NH3** (ammoniac) est quant à lui un polluant agricole.

Les 3 principaux domaines émetteurs de polluants de l'air sont donc en synthèse :

- l'agriculture,
- le transport,
- le résidentiel.

Sur le territoire, la qualité de l'air est bonne, même si le PCAET aura pour objectif de faire diminuer les concentrations de ces polluants.

⁸ sources majeures en particulier de terpènes (classe d'hydrocarbures, produits par de nombreuses plantes, en particulier les conifères. Ce sont des composants majeurs de la résine et de l'essence de térébenthine produite à partir de résine.) et d'isoprènes (De nombreuses espèces d'arbres -le chêne en produit par exemple de grandes quantités- le relarguent dans l'atmosphère, sous forme gazeuse, notamment par les stomates de leurs feuilles.

VI. VULNÉRABILITÉ ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Ce chapitre est complété par l'étude de vulnérabilité menée à l'échelle du département.

• Contexte

A l'échelle mondiale, les prévisions du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) sont les suivantes :

- Une augmentation des températures moyennes mondiales de +1,7°C à +4,8°C (par rapport à la période de référence 1986-2005) d'ici à la fin du siècle
- Une augmentation des pluies en hiver et une diminution en été avec une augmentation de la fréquence des évènements de fortes précipitations.
- Une augmentation de la fréquence et de l'intensité des évènements extrêmes (canicules, tempêtes...)

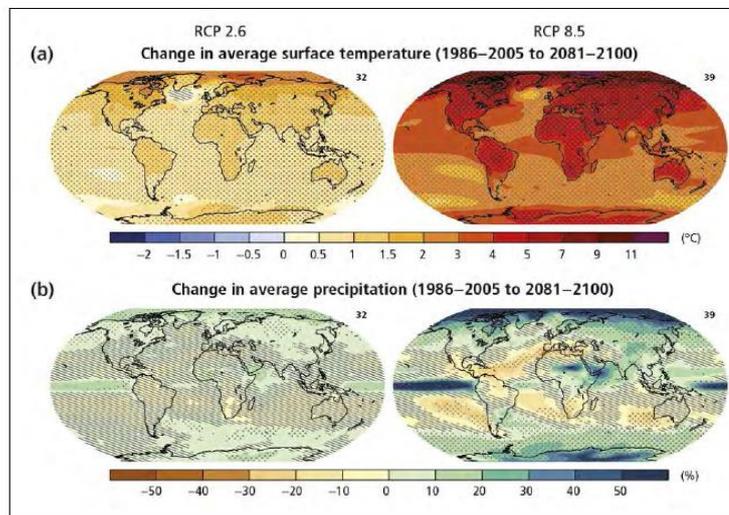
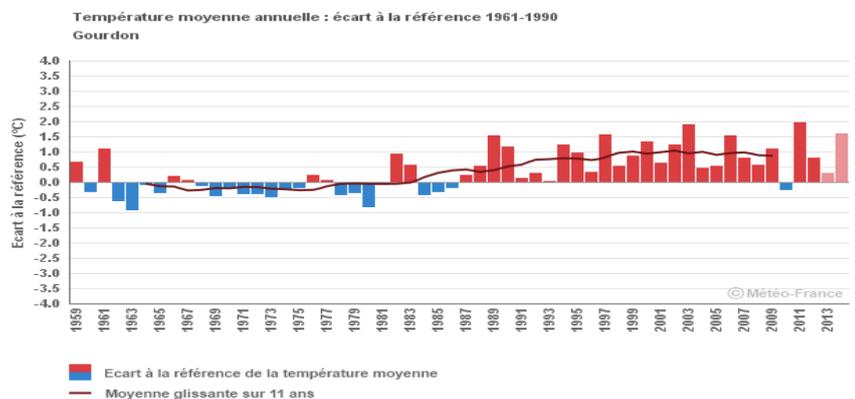


Figure 18 : Changement de température moyenne de surface (a) et changement des précipitations moyennes (b) basés sur des moyennes de projections multi-modèles pour 2081-2100 par rapport à 1986-2005 pour les scénarios RCP 2.6 (à gauche) et RCP 8.5 (à droite)⁹

Sur le grand Sud-Ouest, sur la période 1959 – 2009, la tendance observée des températures moyennes annuelles est de l'ordre de +0,3 °C par décennie.

Sur la station météorologique de Gourdon¹⁰, les années les plus froides depuis 1959 sont 1963 et 1980. Elles sont toutes deux antérieures à 1981.



⁹ Representative Concentration Pathway

¹⁰ Séries temporelles non disponibles à la station de Périgueux

Les plus chaudes (2003, 2011) ont été observées durant les vingt dernières années.

Dans le Grand Sud-Ouest, l'étude MEDCIE¹¹ publiée en 2011 présente l'évolution :

- des températures et précipitations
 - La température moyenne annuelle devrait subir une augmentation comprise entre 1 et 1,6°C en 2030 et 2 et 4°C en 2080 selon les scénarios.
 - Les précipitations annuelles et saisonnières diminueraient, particulièrement en été, avec une baisse comprise entre -5% et -10% en 2030, pouvant aller jusqu'à -30% en 2080.
- des canicules et états de sécheresse
 - Une augmentation du nombre total de jours de canicules comptabilisés (sur la période de 30 ans) allant jusqu'à 150 jours sur le territoire en 2030, jusqu'à 400 jours en 2050 et jusqu'à 900 jours en 2080.
 - En 2030, le temps passé en état de sécheresse sur le territoire (exprimé en pourcentage sur une période de 30 ans) pourrait se situer entre 15 et 30%. En 2050 et en 2080, le temps passé en état de sécheresse varierait nettement selon le scénario optimiste (respectivement 20 et 30% du temps) ou pessimiste (respectivement 30 et jusqu'à 70%).

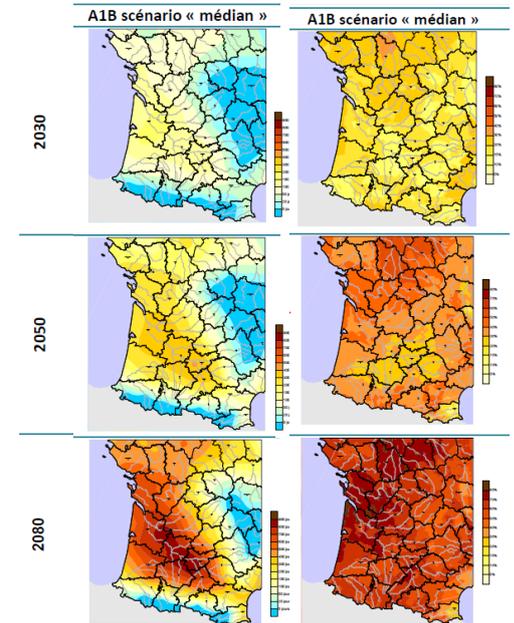


Figure 19 : évolution des jours de canicule (à gauche) et des sécheresses (à droite)

Ces tendances ont des impacts différents en fonction des caractéristiques actuelles de chaque territoire. Les paragraphes suivants analysent donc la vulnérabilité du territoire selon la grille d'analyse ci-dessous, pour chaque thématique environnementale traitée :

- impact attendu du changement climatique (a priori à l'échelle régionale sauf mention contraire) ;
- caractéristique du territoire, c'est-à-dire éléments de la vulnérabilité actuelle sur le sujet,
- estimation de la vulnérabilité qui en découle :
 - forte : le territoire est déjà vulnérable sur cette thématique, et le changement climatique ne va qu'aggraver cette situation ;
 - moyenne : le territoire est peu vulnérable sur cette thématique, ou bien le changement climatique ne va pas aggraver cette situation ;
 - faible : le territoire est très faiblement vulnérable sur cette thématique, et le changement climatique ne va pas aggraver cette situation.

Les thématiques environnementales traitées sont :

- la vulnérabilité des ressources naturelles : eau et biodiversité ;
- la vulnérabilité des populations : santé et risques naturels ;
- les vulnérabilités socio-économiques, celle du secteur agricole en particulier

¹¹ Mission d'Etudes et de Développement des Coopérations Interrégionales et Européennes

• **Vulnérabilité des ressources naturelles**

○ **L'eau**

Les fragilités existantes sur la ressource en eau (zone de répartition des eaux, des zones sensibles à l'eutrophisation et aux nitrates) ne seront qu'aggravées par le changement climatique, d'où une vulnérabilité considérée comme forte sur ce sujet.

Impacts attendus	Caractéristiques du territoire	Vulnérabilité
Augmentation des besoins en eau pour l'agriculture entre +13 % et +28 %	AEP 1ère source de consommation d'eau (51% à l'échelle du SAGE Isle-Dronne) suivie de l'irrigation (42%) ¹²	Forte
Baisses des débits de -20% à -40 % avec des pointes à -50 % en période d'étiage qui seront également plus longues	EPCI classé en Zone de Répartition des Eaux : une ressource déjà sous pression	Forte
Prolifération d'algues bleues ou vertes (liées aux phosphates et nitrates)	Très faible part de la CC au sud en zone sensible à l'eutrophisation (sur 3 communes). Presque entièrement concernée par des zones vulnérables aux nitrates (2018) ¹³	Moyen

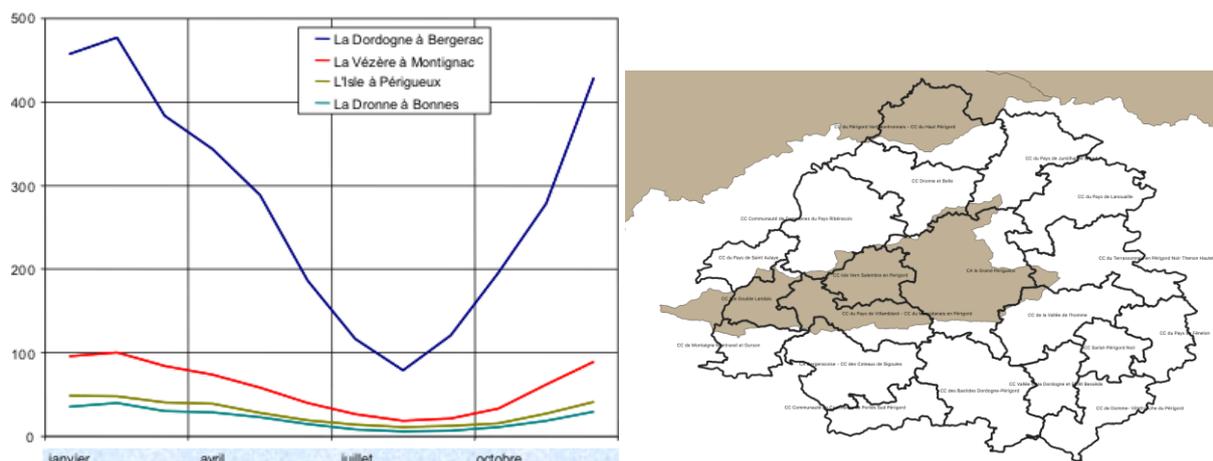


Figure 20 : variation mensuelle des débits des rivières en Dordogne et carte des zones sensibles à l'eutrophisation

¹² SAGE Isle-Dronne, Etat initial (validé par la CLE en 10/2015), moyenne des années 2010-2012

¹³ <https://dordogne.chambre-agriculture.fr/territoire-environnement/les-zones-vulnerables-en-dordogne/>

○ **La biodiversité**

De manière générale, la biodiversité est fragile sur le Grand Sud-Ouest (état défavorable-mauvais), mais une prise en compte de la thématique est faite sur le territoire via des zones de protection, d'inventaire, ou de gestion. L'objectif est de préserver des espaces de biodiversité et des trames vertes et bleues permettant la préservation et la migration des espèces.

Ces éléments permettent d'évaluer la vulnérabilité du territoire sur ce sujet comme moyenne.

On peut par ailleurs estimer un coût rendu par les services éco-systémiques¹⁴ pour l'épuration de l'air, de l'eau, la pollinisation, voire la séquestration du carbone. Et donc un coût « théorique » lié à une perte de biodiversité induite par le changement climatique. Cette indication n'a qu'un but pédagogique : faire prendre conscience de la valeur de la biodiversité pour un territoire.

Impacts attendus	Caractéristiques du territoire	Vulnérabilité
Déplacement des aires climatiques	2,8% d'espaces en zone Natura 2000 (soit 1 466 ha), 40,6% en gestion contractuelle (20 922 ha). Une partie de la CC est couverte par le PNR Périgord-Limousin.	Moyenne
Extinction de 20% à 30 % des espèces	4,4% en ZNIEFF I (2 256 ha) 10,4 % en ZNIEFF II (5 330 ha)	
Pertes de services écosystémiques (épuration de l'air, eau, pollinisation, séquestration carbone)	25,7 M € de services annuels de la forêt (26 477 ha, 50,8 % du territoire) 1,3 M € dans les prairies (2 122 ha, 4 % du territoire)	-

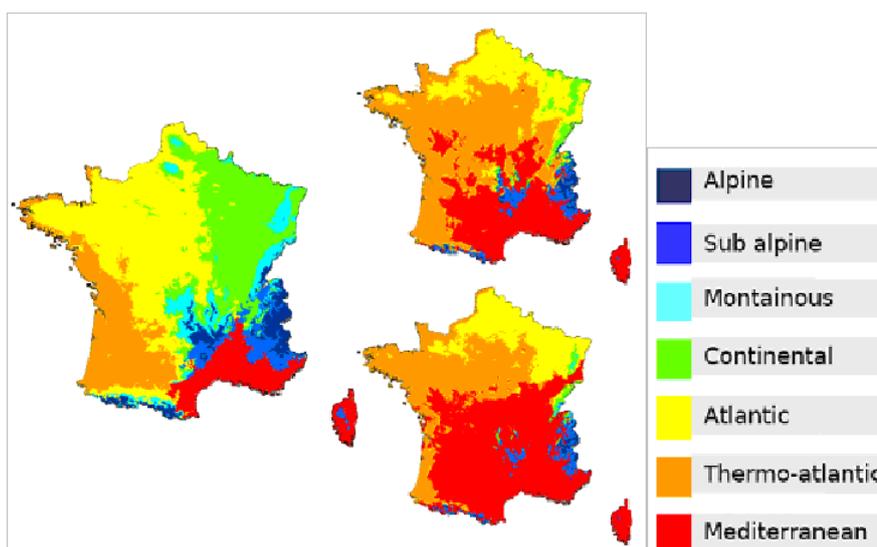


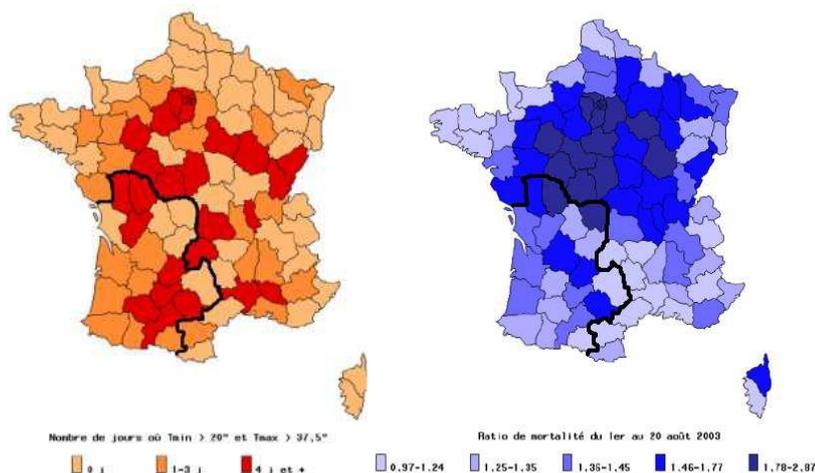
Figure 21 : Cartes de modélisation des aires de répartition potentielles des espèces arborées en 1980 (à gauche) et en 2100 (à droite) Roman-Amat, 2007

¹⁴ Centre d'Analyse Stratégique. (2009). Évaluation économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes : contribution à la décision publique, Paris, France. 399 pages.

- **Vulnérabilité des populations**
 - **Santé (chaleur et maladies)**

Comme pour le département, la communauté de communes présente une population plutôt vieillissante, et donc plutôt fragile, comme l'a montré la canicule 2003 rappelée dans les cartes ci-dessous : en Dordogne une surmortalité importante a été observée cet été-là (carte en bleue), alors que l'anomalie de température n'a pas été la pire de France (carte orangée). D'où une vulnérabilité estimée comme forte sur le territoire.

Impacts attendus	Caractéristiques du territoire	Vulnérabilité
Augmentation des épisodes caniculaires (jusqu'à 50 jours par décennie d'ici 2030 et 130 jours par décennie en 2050).	60 ans et plus : 36,2 % en 2014 (24,5 % en France) <i>dont 75 ans et plus</i> : 15,2 % de la pop. totale en 2014 (9,3 % en F.) Indice de vieillissement : 142 en 2012 (71 en F.) Une plus forte surmortalité lors des derniers épisodes caniculaires La question du confort d'été	Forte
Accroissement des maladies et développement de nouveaux organismes : maladies à vecteurs (dengue, chikungunya), nouveaux organismes, allergies...	8,5 médecins généralistes pour 10 000 habitants en moyenne (2016) 12 pour le département de la Dordogne 29 en moyenne en France	Moyenne



Nombre de jours de très fortes chaleurs au 1er au 20 août 2003 (à gauche) et ratio de surmortalité observé (à droite). INSERM, 2004

Figure 22 : Cartes des anomalies de températures et du ratio de surmortalité en France en 2003¹⁵

¹⁵ Le trait noir correspond au périmètre de l'étude MEDCIE mentionnée p. 36

○ **Risques naturels**

La compilation des arrêtés de catastrophes naturelles permet d'identifier les principaux risques pour le territoire : inondations et retrait-gonflement des argiles. L'évolution climatique, avec plus de sécheresse, à peu près autant de pluie, et plus d'événements intenses, est de nature à aggraver ces risques. La vulnérabilité est donc considérée comme forte.

Impacts attendus	Caractéristiques du territoire	Vulnérabilité
Augmentation du risque inondation	10 arrêtés de 1982 à 2012	Forte
Augmentation des risques de mouvement de terrain	3 arrêtés de 1982 à 2012	Moyenne
Augmentation des retraits et gonflement d'argile	20 arrêtés de 1982 à 2012	Forte
Augmentation des dégâts causés par les tempêtes	2 arrêtés de 1982 à 2012	Faible
Augmentation des incendies de forêt	Département sans PPFCl ¹⁶ obligatoires, risque moyen à fort sur certaines communes de la CC	Moyenne

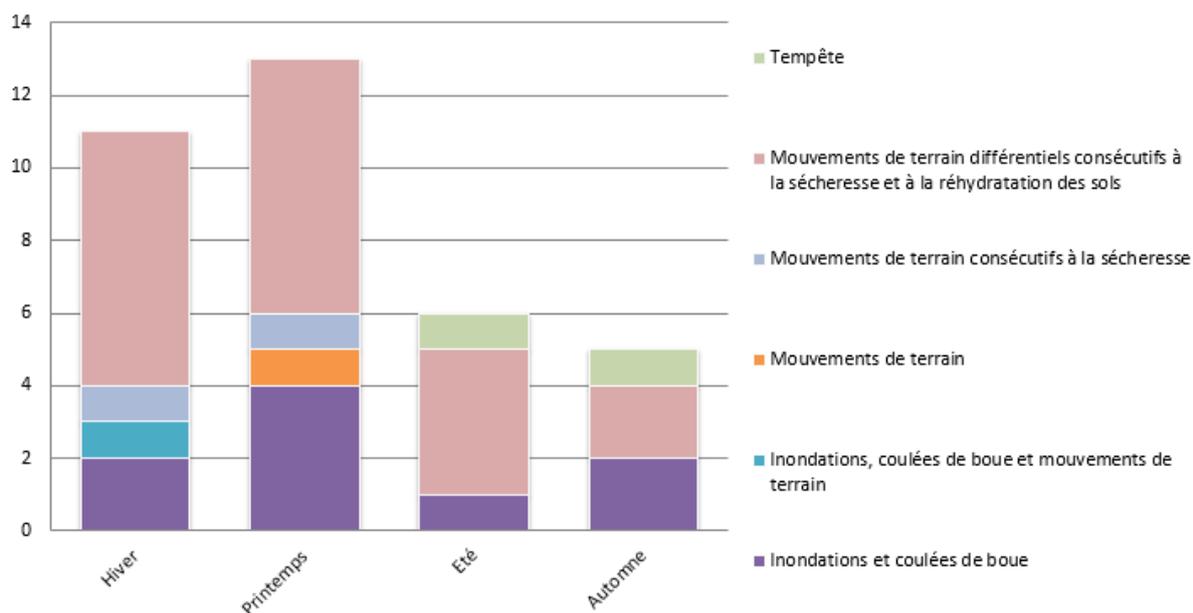


Figure 23 : Arrêtés de catastrophes naturelles entre 1980 et 2012 sur le territoire de la CC Dronne et Belle

¹⁶ Plan de Protection des Forêts Contre l'Incendie

- **Vulnérabilité économique**

Le changement climatique peut fortement impacter l'agriculture et la sylviculture. Des territoires agricoles ont donc par essence une vulnérabilité forte sur ce sujet.

Impacts attendus	Caractéristiques du territoire	Vulnérabilité
Augmentation du risque de sécheresse accrue (entre 20% et 70 % du temps selon les scénarios)	25 275 ha de terres agricoles (CLC, 2012) soit 48,5% du territoire 17 560 ha de S.A.U. (RA 2010) soit 33,7 % du territoire 15,1 % des entreprises du territoire (INSEE, 2015)	Forte
Industrie tension sur la production d'énergie et l'eau en cas de fortes chaleurs, liens avec la production agricole	Faible part du secteur industriel sur le territoire (4,5% des entreprises)	Faible

- **En synthèse**

LA Communauté de Communes est vulnérable au changement climatique, à l'image de tout le département de la Dordogne. Le tableau suivant synthétise cette vulnérabilité.

Thématique	Évaluation de la vulnérabilité	Principal paramètre
Eau	Forte	Contraintes déjà présentes sur la ressource
Biodiversité	Moyenne	Préservation de zones naturelles
Santé	Forte	Vieillessement de la population
Risques naturels	Forte	Inondations + Retrait Gonflement des Argiles
Agriculture	Forte	Irrigation + risque de sécheresse

VII. ANNEXES

Le tableau des consommations d'énergie et émissions de GES

Le tableau suivant présente les principales données utilisées pour les graphiques et analyses concernant les consommations d'énergie et les émissions de GES. Elles ont été fournies par l'



Données globales						
Général						
		Territoire	Dordogne	Nouvelle-Aquitaine		
	Population	11 502	416 557	5 914 904		
Consommation énergétique	Consommation totale GWh	357	11 855	179 078		
	Consommation par habitant MWh/hab.	31,01	28,46	30		
Facture énergétique	Facture énergétique millions d'€	37	1 192	18 411		
	Facture énergétique €/habitant	3 209	2 862	3 113		
Emissions GES	Emissions de GES énergétiques kt éq CO₂	64	1 916	31 738		
	Emissions de GES non énergétiques kt éq CO₂	53	1 252	16 597		
	Emissions de GES totales kt éq CO₂	117	3 168	48 335		
Par secteur						
	Secteur	Territoire	% secteur /territoire	% secteur / Département	% secteur / Nouvelle-Aquitaine	
Consommation énergétique (GWh)	Résidentiel	126	35%	33%	28%	
	Tertiaire	20	6%	11%	12%	
	Industrie	63	18%	21%	20%	
	Transport	122	34%	30%	37%	
	Agricole	26	7%	5%	4%	
	Total	357	100%	100%	100%	
Emissions GES totales (kt éq CO ₂)	Résidentiel	13	11%	15%	13%	
	Tertiaire	6	5%	8%	9%	
	Industrie	9	8%	9%	12%	
	Transport	31	27%	29%	35%	
	Agricole	57	49%	35%	29%	
	Déchets	1	1%	4%	2%	
	Total	117	100%	100%	100%	
Consommation énergétique par usage (GWh)						
	Résidentiel	Tertiaire	Industrie	Transport	Agricole	
Usage thermique	105	13	45	-	4	
Usage électrique	20	4	18	-	4	
Usage mobilité	-	-	-	122	-	
Usage dédié	-	3	0	-	18	
Consommation énergétique par énergie (GWh)						
	Energie	Territoire	% énergie/ Territoire	% énergie/ Département	% énergie/ Nouvelle-Aquitaine	
Consommation énergétique (GWh)	EnR Thermiques	48	14%	14%	15%	
	Electricité	97	27%	23%	21%	
	Produits pétroliers	168	47%	40%	44%	
	Gaz naturel	35	10%	14%	16%	

Autres	8	2%	8%	3%
Total	357	100%	100%	100%

Résidentiel 2013

Données de cadrage

	Territoire
Nombre de logements	6 433
Nombre de résidences principales	5 107
Surface totale des résidences principales	526 470
Nombre de logements sociaux	109

Par période de construction

	Jusqu'en 1945	De 1946 à 1970	De 1971 à 1990	De 1991 à 2005	Après 2005
Nombre de résidences principales	2 290	508	1 133	673	504
Consommation énergétique (GWh)	60	13	26	16	11
Emissions de GES énergétiques (kt éq CO ₂)	6	2	3	2	1

Par usage

	Chauffage Global	Chauffage appoint	Chauffage Principal	ECS	Cuisson	Electricité Spécifique
Consommation énergétique (GWh)	87	16	71	11	8	20
Emissions de GES énergétiques (kt éq CO ₂)	9	1	9	1	1	1

Par énergie

	Bois	Chauffage urbain	Electricité	Fioul (mazout)	Gaz de ville ou de réseau	Gaz en bouteilles ou citerne
Consommation énergétique (GWh)	47	-	47	19	9	3
Emissions de GES énergétiques (kt éq CO ₂)	0	-	4	6	2	1

Tertiaire 2015

Données de cadrage

	Territoire
Surface totale (m ²)	75 000

Par branche

	Surface (m ²)	Consommation énergétique (GWh)	Emissions GES énergétiques (kt éq CO ₂)
Commerces	10 985	3	1
Bureaux	14 470	4	1
Scolaire	12 485	2	0
Sanitaire et social	11 414	3	1
CAHORE	7 853	3	1
HABCOM	14 058	3	1
Transport	3 735	1	0
SPL	-	-	-
Total	75 000	20	4

Par énergie

	Electricité	Gaz	Fioul	Autres
Consommation énergétique (GWh)	10	5	5	1

Emissions de GES énergétiques (kt éq CO ₂)	1	2	1	0
--	---	---	---	---

Par usage

	<i>Electricité Spécifique</i>	<i>Chauffage</i>	<i>Autres usages</i>	<i>Eau Chaude Sanitaire</i>	<i>Cuisson</i>
Consommation énergétique (GWh)	4	9	3	2	2
Emissions de GES énergétiques (kt éq CO ₂)	0	3	0	1	0

Industrie 2014

Données de cadrage

	Territoire		Emissions GES non énergétiques (kt éq CO₂)
Nombre d'industries	24		
Nombre de salariés	1 115		-

Par secteur d'activité

	Nombre d'industrie	Consommation énergétique (GWh)	Emissions GES énergétiques (kt éq CO ₂)
<i>Industrie laitière</i>	-	-	-
<i>IAA hors lait et sucre</i>	2	s	6
<i>Sidérurgie</i>	-	-	-
<i>Métallurgie</i>	-	-	-
<i>Production minéraux & extraction minerais métalliques</i>	2	s	1
<i>Fabrication de plâtres, chaux & ciments</i>	-	-	-
<i>Production autres matériaux de construction</i>	2	s	0
<i>Industrie du verre</i>	-	-	-
<i>Fabrication d'engrais</i>	-	-	-
<i>Autres industries de la chimie minérale</i>	-	-	-
<i>Fabrication matières plastiques</i>	-	-	-
<i>Autres industries de la chimie organique</i>	-	-	-
<i>Parachimie & industrie pharmaceutique</i>	-	-	-
<i>Fonderie & 1ere transformation de l'acier</i>	3	0	0
<i>Construction mécanique</i>	2	s	0
<i>Construction électrique & électronique</i>	-	-	-
<i>Construction de véhicules automobiles</i>	1	s	0
<i>Construction Navale & aéronautique, armement</i>	-	-	-
<i>Industrie textile, cuir & habillement</i>	1	s	0
<i>Industrie Papier & carton</i>	1	s	0
<i>Industrie caoutchouc</i>	-	-	-
<i>Fabrication de produits en plastique</i>	1	s	1
<i>Industrie diverses</i>	9	3	0
Total	24	63	9

Par énergie

	Consommation énergétique (GWh)	Emissions GES énergétiques (kt éq CO ₂)
<i>Gaz naturel</i>	20	4
<i>Autres combustibles</i>	-	-
<i>Produits pétroliers</i>	5	1
<i>Energies renouvelables thermiques</i>	0	0
<i>Electricité</i>	38	3

Par usage

	Consommation énergétique (GWh)	Emissions GES énergétiques (kt éq CO ₂)
<i>Combustibles - Process</i>	18	4
<i>Combustibles - Matière première</i>	0	0
<i>Combustibles - Production d'électricité</i>	0	0

Combustibles - Usages thermiques	7	2
Electricité - Force motrice	15	1
Electricité - Usages thermiques	20	2
Electricité - Autres usages	3	0

Transports 2012

Par type de transport

	Type de transport	Territoire	Carburants	Electricité
Consommation énergétique (GWh)	Routier	122	122	-
	Ferroviaire	-	-	-
	Aérien	-	-	-
Emissions GES énergétiques (kt eq CO ₂)	Routier	31		
	Ferroviaire	-		
	Aérien	-		

Transport routier - Consommations énergétiques par type de carburant

	Type de carburant	Territoire
Consommation énergétique (GWh)	Gazole	93
	Essence	20
	GPL	0
	Biocarburants	8

Déchets 2012

	Type de traitement	nombre d'installation	Émissions
Emissions GES (kt eq CO ₂)	Mise en décharge	-	0,61
	Incinération sans récupération d'énergie	-	
	Compostage	-	
	Station de traitement des eaux usées	18	

Agricole 2015

Consommations énergétiques

		GWh			GWh
Type de pratique	Grandes cultures	11	Energie	Fioul	22
	Prairies	6		Electricité	3
	Maraichage	3		Gaz naturel	-
	Distillation	0		Propane	1
	Elevage	4		Bois	0
	Exploitation forestière	2			

Emissions de GES par poste et par énergie

		kt eq CO ₂			kt eq CO ₂
Par type de poste	Consommation d'énergie	7	Par énergie	Fioul	7
	Sols agricoles (y.c. lessivage)	17		Gaz naturel	0
	Fermentation entérique	26		Propane	0
	Stockage des effluents	6		Electricité	0
			Bois	0	

ENR 2015

Par usage

	Usage	Territoire
Production énergétique (GWh)	Thermique	52,9
	Electrique	1,2
	Mobilité	-

Par filière

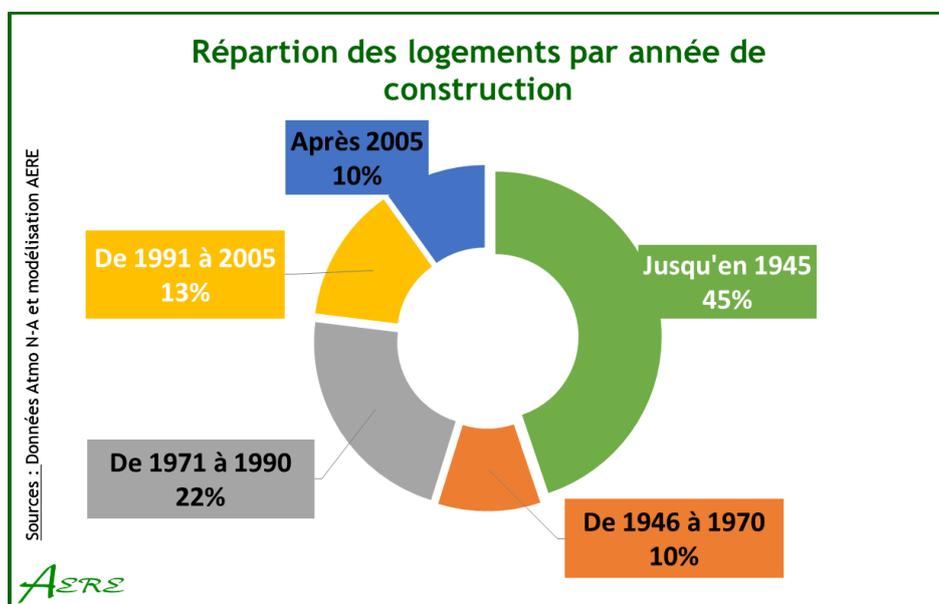
Usage	Filière	Installations mises en service en 2015	Parc	Production (GWh)	Evitement (kt eq CO ₂)
Thermique	Bois bûche	/	2 040	47,0	12,4
	Bois énergie (hors bûche)	-	2	0,4	0,1
	Solaire thermique	/	87	0,2	0,0
	UVE thermique	-	-	-	-
	Géothermie (hors particuliers)	-	-	-	-
	PAC particuliers	/	236	5,3	2,1

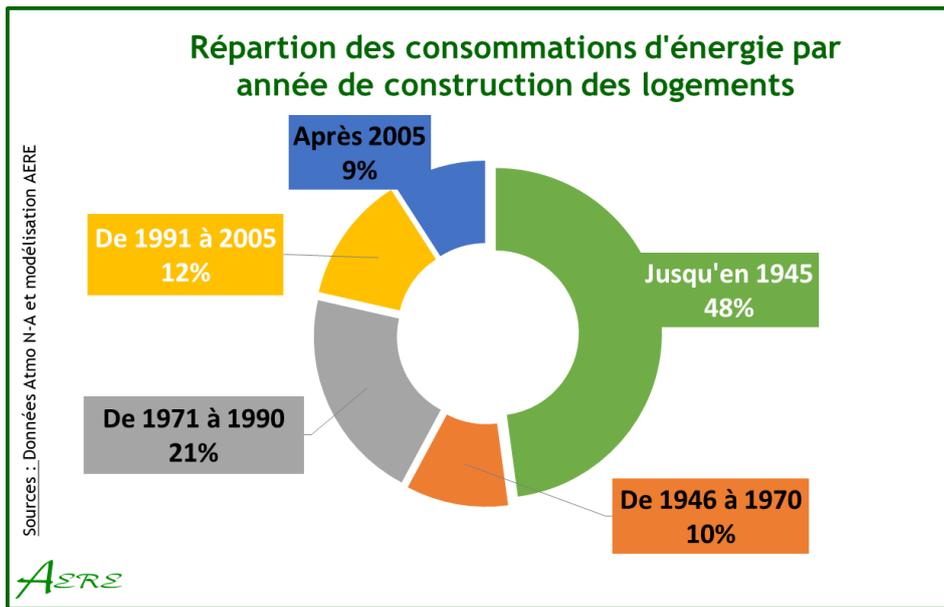
	Biogaz thermique	-	-	-	-
Electrique	Grand Eolien	-	-	-	-
	Hydraulique	-	-	-	-
	Photovoltaïque	3	82	1,2	0,1
	UVE électrique	-	-	-	-
	Biogaz électrique	-	-	-	-
	Autres biomasses électriques	-	-	-	-
Mobilité	Biocarburants	-	-	-	-

Consommations d'énergie

Les paragraphes suivants présentent des graphiques supplémentaires produits à partir des données disponibles.

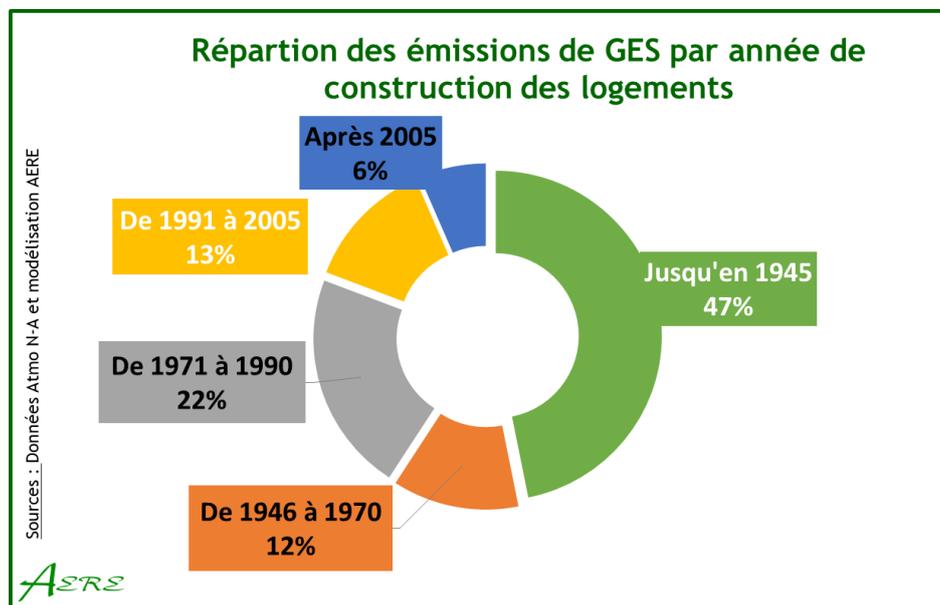
- Zoom sur le résidentiel**

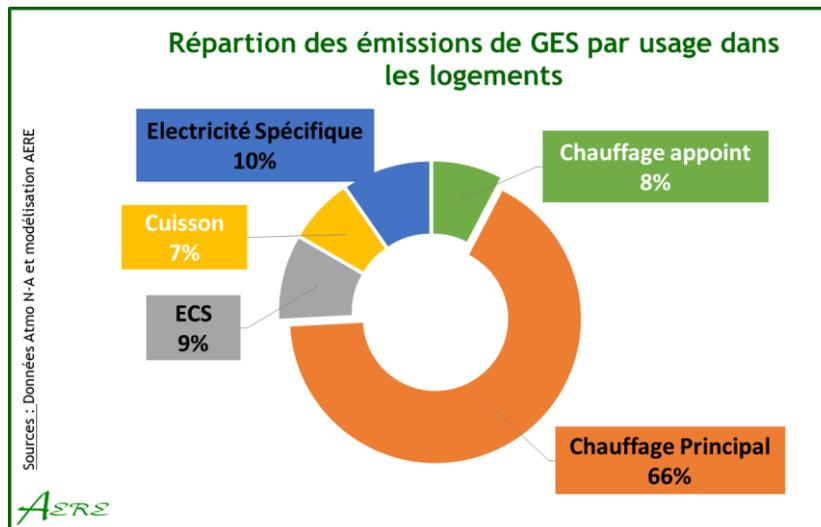
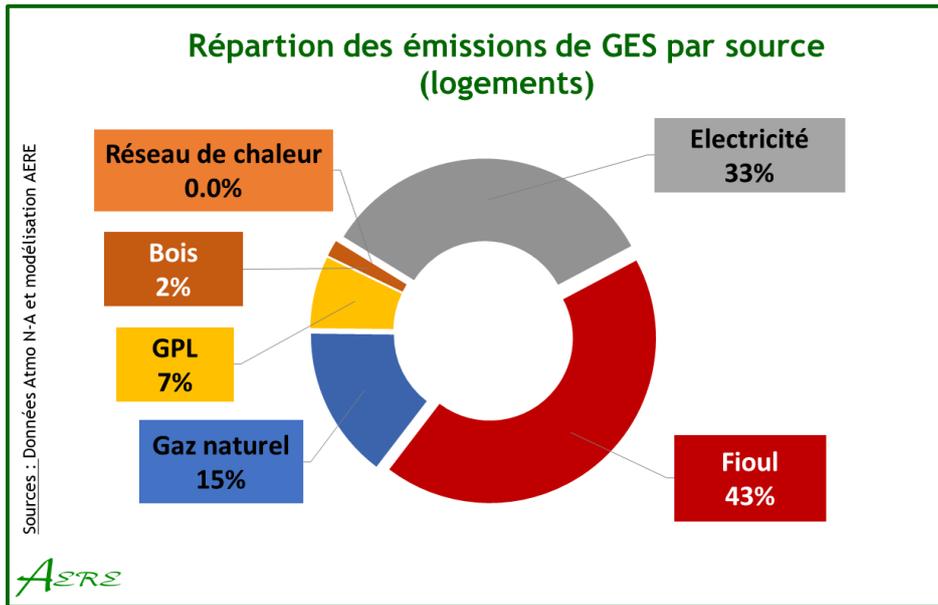




Les logements les plus récents sont les moins consommateurs d'énergie, car produits selon des réglementations thermiques de plus en plus exigeantes.

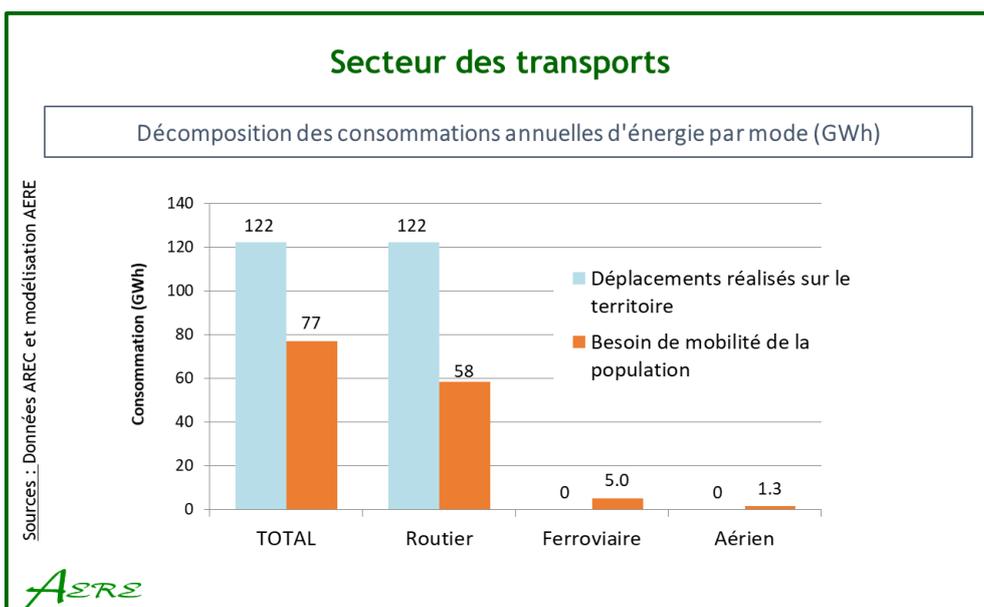
La page suivante présente les émissions de GES des logements selon différentes classifications : par année de construction, source d'énergie, ou usage.





- Zoom sur la mobilité**

Le graphique ci-dessous présente en bleu les déplacements réellement effectués sur le territoire (habitants + employés + touristes + trafic de transit...), et en orange le « besoin de mobilité » de la population du territoire, qui intègre donc aussi des déplacements qui peuvent être réalisés hors territoire (typiquement en avion). On évalue ainsi à environ 63% la part de mobilité liée à la population du territoire.



○ **Les trajets domicile-travail**

La mobilité professionnelle est essentiellement départementale, avec plus de 95% des trajets au départ et à destination de la Dordogne.

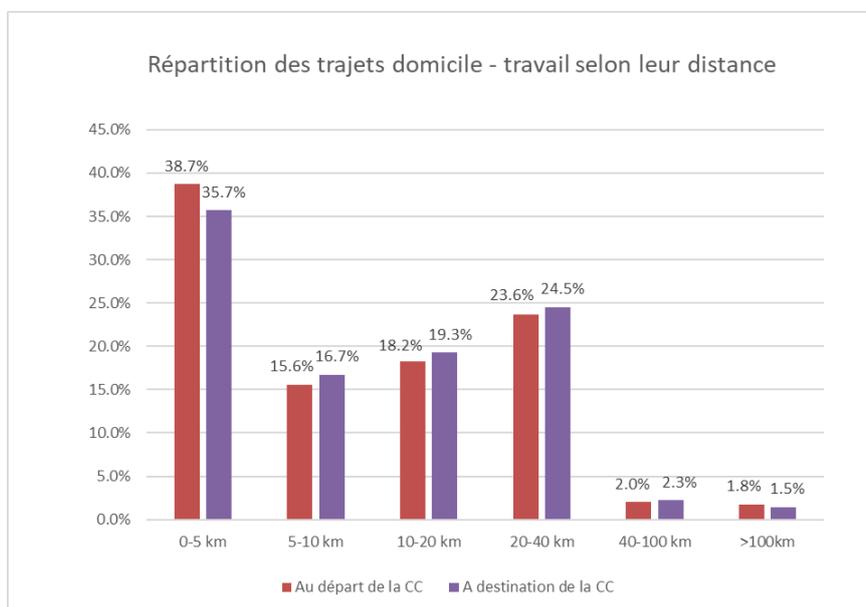
L'influence des agglomérations voisines est mesurée pour Périgueux, quasi inexistante pour Angoulême.

Le tableau ci-dessous présente la proportion des trajets domicile-travail au départ ou à destination de Dronne et Belle selon les catégories suivante : trajet interne à une commune (personne habitant et travaillant dans la même commune), trajet interne à la CC (personne habitant et travaillant dans une commune de la CC), trajet intra-département (personnes habitant dans la CC et travaillant hors de la Dordogne), ainsi qu'un focus sur les déplacements depuis et vers les 2 agglomérations voisines que sont Grand Périgueux et Grand Angoulême.

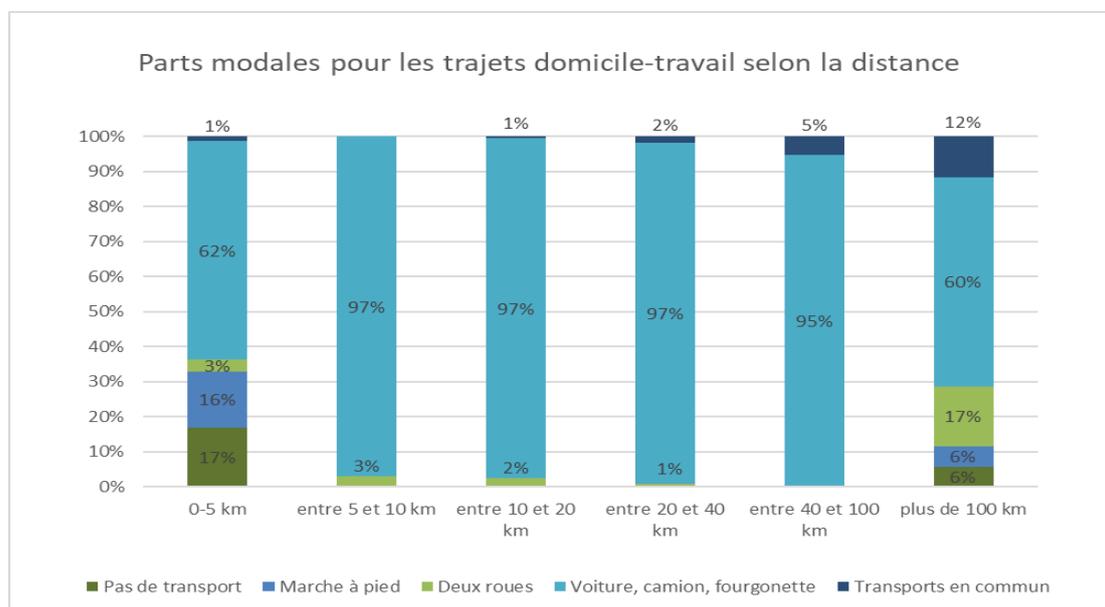
	Trajets intra-communal	Trajets intra-CC	Trajets intra-département	CA Grand Périgueux	CA Grand Angoulême
Au départ de la CC	36%	61%	97%	21%	1%
A destination de la CC	33%	57%	96%	13%	1%

Nombre de trajets sont courts permettant théoriquement le développement des modes doux :

- 35% < 5 km
- 50% < 10km



On observe cependant sur le graphique suivant que l'utilisation de la voiture reste massive.



Energies renouvelables

Les tableaux suivants présentent le recensement des énergies renouvelables prises en compte.

Chaufferies Bois (Collectif)

NO C	Commune	Installation	Secteur	Puissance (kW th)	Combustible	Consommation combustible (t)	conso combustible (tep)	Production annuelle (MWh th)	Evitement annuel (teqCO2)	Année mise en service	EPCI
24055	BOURDEILLES	Chaufferie bois et réseau de chaleur communal	Tertiaire	100	Bois déchiqueté	42,28363636	12	139,536	29,58139535	2006	CC Dronne et Belle
24253	LEGUILLAC DE CERCLES	Mise en place d'une chaufferie bois et réseau de chaleur associé	Tertiaire	150	Bois déchiqueté	84,56727273	24	279,072	59,1627907	2007	CC Dronne et Belle

Il n'y a pas d'installation recensée concernant les énergies suivantes :

- Eau Chaude Solaire
- Systèmes Solaires Combinés (Collectif)
- Production hydroélectrique
- Biogaz

Photovoltaïque

NOC	nb_installation	Puissance (kWc)	Production année pleine (MWh)	Nb_Installation_en_2015	Evitement CO2 année pleine (teqCO2)
24033	3	8,1	8,91	0	0,7128
24042	6	60,06	66,066	0	5,28528
24055	4	12,4	13,64	0	1,0912
24064	10	202,19	222,409	1	17,79272
24069	1	7,8	8,58	0	0,6864
24079	1	6,8	7,48	0	0,5984
24096	15	252,26	277,486	1	22,19888
24099	5	49,17	54,087	0	4,32696
24107	1	3	3,3	0	0,264
24111	1	3	3,3	0	0,264
24129	1	7,96	8,756	0	0,70048
24170	3	8,4	9,24	0	0,7392
24221	1	3	3,3	0	0,264
24235	1	2,97	3,267	0	0,26136
24253	1	106,75	117,425	0	9,394
24283	1	100	110	0	8,8
24344	1	5,86	6,446	0	0,51568
24346	1	2,8	3,08	0	0,2464
24353	1	8,9	9,79	0	0,7832
24391	1	2,8	3,08	0	0,2464
24394	1	3	3,3	0	0,264
24430	1	5,92	6,512	0	0,52096
24474	1	3	3,3	0	0,264
24503	1	5,8	6,38	0	0,5104
24530	4	82,2	90,42	0	7,2336
24561	4	18,93	20,823	0	1,66584
24579	3	15	16,5	0	1,32
24582	8	65,18	71,698	1	5,73584

AR PREFECTURE

 024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
 Regu le 11/03/2021

46

Qualité de l'air

les principaux polluants et leurs effets

LES PRINCIPAUX POLLUANTS

Polluants	Origine	Impact sur l'Environnement	Impact sur la santé
Oxydes d'Azote (NOx) (NO = NO + NO ₂)	Toutes combustions à hautes températures de combustibles fossiles (charbon, fioul, essence...). Le monoxyde d'azote (NO) rejeté par les pots d'échappement s'oxyde dans l'air et se transforme en dioxyde d'azote (NO ₂) qui est à 90% un polluant secondaire.	<ul style="list-style-type: none"> ► rôle de précurseur dans la formation d'ozone dans la basse atmosphère, contribuant aux pluies acides qui affectent les végétaux et les sols. ► contribuent à la concentration de nitrates dans les sols. 	<p>NO₂ : gaz irritant pour les bronches (augmente la fréquence et la gravité des crises chez les asthmatiques et favorise les infections pulmonaires infantiles).</p> <p>NO non toxique pour l'homme aux concentrations environnementales.</p> <p>Effets divers selon les polluants dont irritations et diminution de la capacité respiratoire.</p> <p>Considérés pour certains comme cancérogènes pour l'homme (benzène, benz(a)pyrène).</p> <p>Nuisances olfactives fréquentes.</p>
Hydrocarbures AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (HAP) ET COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV)	Combustions incomplètes, utilisation de solvants (peintures, colles) et de dégraissants, produits de nettoyage, remplissage de réservoirs automobiles, de citernes...	<ul style="list-style-type: none"> ► précurseurs dans la formation d'ozone. ► précurseurs d'autres sous-produits à caractère oxydant (PAN, acide nitrique, aldéhydes...) 	<p>► Gar irritant pour l'appareil respiratoire et les yeux.</p> <p>Associé à une augmentation de la mortalité au moment des épisodes de pollution (Étude EPIRUS (ORS Ile-de-France).</p>
OZONE (O₃)	Polluant secondaire, produit dans l'atmosphère sous l'effet du rayonnement solaire par des réactions complexes entre certains polluants primaires (NOx, CO et COV) et principal indicateur de l'intensité de la pollution photochimique.	<ul style="list-style-type: none"> ► perdure la photosynthèse et conduit à une baisse de rendement des cultures (5 à 30% pour le blé en Ile-de-France, selon l'INRA). ► névroses sur les feuilles et les aiguilles d'arbres forestiers. ► oxydation de matériaux (caoutchoucs, textiles...) ► contribue à l'effet de serre. 	<p>► Irritation et altération de la fonction respiratoire chez les personnes sensibles.</p> <p>► Peuvent être combinés à des substances toxiques voire cancérogènes comme les métaux lourds et des hydrocarbures.</p> <p>► Associés à une augmentation de la mortalité pour causes respiratoires ou cardiovasculaires (EPIRUS (ORS Ile-de-France).</p>
Particules ou poussières en suspension (PM)	Combustions industrielles ou domestiques, transport routier diesel, origine naturelle (volcanisme, érosion...).	<ul style="list-style-type: none"> ► contribue aux salissures des bâtiments et des monuments : ► coût du ravalement des bâtiments publics d'Ile-de-France, 1,4 à 7 milliards de francs par an (Source PPAQ Ile-de-France). ► coût du nettoyage du Louvre en 1995 : de l'ordre de 30 millions de francs (Source PPAQ Ile-de-France). 	<p>► Irritation des muqueuses de la peau et des voies respiratoires supérieures (toux, gêne respiratoire, troubles asthmatiques).</p>
DIOXYDE DE SULFURE (SO₂)	Combustions de combustibles fossiles (fioul, charbon, lignite, gaële...), contenant du soufre. La nature émet aussi des produits soufrés (volcans).	<ul style="list-style-type: none"> ► contribue aux pluies acides qui affectent les végétaux et les sols. ► dégrade la pierre (cristaux de gypse et croûtes noires de micro particules cimentées). 	<p>► Irritations à fortes teneurs provoquant maux de tête et vertiges (noté le coma et la mort pour une exposition prolongée). Le CO se fixe à la place de l'oxygène sur l'hémoglobine du sang.</p>
MONOXYDE DE CARBONE (CO)	Combustions incomplètes (gaz, charbon, fioul ou bois), issues à des installations mal réglées (chauffage domestique) et provenant principalement des gaz d'échappement des véhicules.	<ul style="list-style-type: none"> ► participe aux mécanismes de formation de l'ozone, se transforme en gaz carbonique CO₂ et contribue ainsi à l'effet de serre. 	<p>► S'accumule dans l'organisme, effets toxiques à plus ou moins long terme.</p> <p>► affectent le système nerveux, les fonctions rénales hépatiques, respiratoires...</p>
MÉTAUX LOURDS (plomb (Pb), mercure (Hg), arsenic (As), cadmium (Cd), nickel (Ni))	Proviennent de la combustion des charbons, pétroles, ordures ménagères mais aussi de certains procédés industriels (production de cristal, métallurgie, fabrication de batteries électriques).	<ul style="list-style-type: none"> ► contamination des sols et des aliments. ► s'accumulent dans les organismes vivants dont ils perturbent l'équilibre biologique. 	<p>► Albergé saisonnière au pollen des arbres, plantes, herbacées et graminées (pollinose ou rhume des foins) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ► concerne 10 à 30% de la population. ► les pollens les plus allergisants sont : bouleau, aulne, roseauier, platane, olivier, frêne, chêne, graminées, abricotier, ambrósie, ambrosie... <p>► Agréables ou désagréables (caractère subjectif), Peuvent être une atteinte au bien-être, Ne sont pas forcément liés au risque sanitaire, Ne font pas partie des critères de toxicité.</p>

AUTRES SOURCES DE NUISANCES

POLLUANTS 024 200041572	AR PREFECTURE 0210304-DEL2021_03_22-DE	Éléments reproducteurs produits par les organes mâles des plantes, se dispersent soit grâce aux insectes (roses, pissenlits, margerites, arbres fruitiers), soit par le vent (graminées, osella, ambrósie, cyprès, bouleau).	
ODEURS		Substances chimiques de composition très variable comme certains COV, parfois uniquement détectables par le nez humain (outil le plus sensible mais subjectif).	

024 200041572 - 0210304-DEL2021_03_22-DE

Regu le 11/03/2021

Source : <http://www.airparif.asso.fr/pdf/tableau-polluants-origine-impacts.pdf>

• **Les seuils réglementaires français**

TYPE DE SEUIL (µg/m³)	DONNÉE DE BASE	POLLUANT												
		Ozone décrets 2002-213 du 15/02/02, 2003-1085 du 12/11/03 et 2007-1479 du 12/10/07 et 2008-1152 du 07/11/08	Dioxyde d'azote décrets 2002-213 du 15/02/02 et 2008-1152 du 07/11/08	Oxydes d'azote décrets 2002-213 du 15/02/02 et 2008-1152 du 07/11/08	Poussières (PM10) décrets 2002-213 du 15/02/02 et 2008-1152 du 07/11/08	Poussières (PM2.5) dir. 2008/50/CE du 21/05/08	Plomb décrets 2002-213 du 15/02/02, 2007-1479 du 12/10/07 et 2008-1152 du 07/11/08	Benzène décrets 2002-213 du 15/02/02 et 2008-1152 du 07/11/08	Monoxyde de carbone décrets 2002-213 du 15/02/02 et 2008-1152 du 07/11/08	Dioxyde de soufre décret 2002-213 du 15/02/02 et 2008-1152 du 07/11/08	Arsenic décret 2008-1152 du 07/11/08	Cadmium	Nickel	Benzo(a)pyrène
valeurs limites	moyenne annuelle	-	40 ⁽³⁾	30 ⁽³⁾	40	30 ⁽¹⁷⁾	0,5	5 ⁽³⁾	-	20 ⁽⁴⁾	-	-	-	-
	moyenne hivernale	-	-	-	-	-	-	-	20 ⁽⁴⁾	-	-	-	-	
	moyenne journalière	-	-	-	50 ⁽⁵⁾	-	-	-	125 ⁽⁶⁾	-	-	-	-	
	moyenne 8-horaire maximale du jour	-	-	-	-	-	-	10 000	-	-	-	-	-	
	moyenne horaire	-	200 ⁽⁸⁾	-	-	-	-	-	350 ⁽⁹⁾	-	-	-	-	
seuils d'alerte	moyenne horaire	1 ^{er} seuil : 240 ⁽¹⁰⁾ 2 ^e seuil : 300 ⁽¹⁰⁾ 3 ^e seuil : 360	400 200 ⁽¹⁰⁾	-	-	-	-	-	500 ⁽¹⁰⁾	-	-	-	-	
	moyenne 24-horaire	-	-	-	125	-	-	-	-	-	-	-	-	
seuils de recommandation et d'information	moyenne horaire	180	200	-	-	-	-	-	300	-	-	-	-	
	moyenne 24-horaire	-	-	-	80	-	-	-	-	-	-	-	-	
objectifs de qualité	moyenne annuelle	-	40	-	30	-	0,25	2	50	-	-	-	-	
	moyenne journalière	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	moyenne 8-horaire maximale du jour	120 ⁽¹²⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	moyenne horaire	200 ⁽¹²⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	AOT 40	6000 ⁽¹³⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
valeurs cibles	AOT 40	18 000 ⁽¹⁴⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	moyenne annuelle	-	-	-	-	25 ⁽¹⁶⁾	-	-	-	0,006 ⁽¹⁸⁾	0,005 ⁽¹⁸⁾	0,02 ⁽¹⁸⁾	0,001 ⁽¹⁸⁾	
	moyenne 8-horaire maximale du jour	120 ⁽¹⁵⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

(1) valeur applicable à compter du 01/01/2010
(2) pour la protection de la végétation
(3) valeur applicable à compter du 01/01/2010
(4) pour la protection des écosystèmes
(5) à ne pas dépasser plus de 35j par an (percentile 90,4 annuel)
(6) à ne pas dépasser plus de 3j par an (percentile 99,2 annuel)
(8) à ne pas dépasser plus de 18h par an (percentile 99,8 annuel) - valeur applicable à compter du 01/01/2010
(9) à ne pas dépasser plus de 24h par an (percentile 99,7 annuel)
(10) dépassé plus de 3h consécutives

(11) si la procédure de recommandation et d'information a été déclenchée la veille et le jour même et que les prévisions font craindre un nouveau risque de déclenchement pour le lendemain
(12) pour la protection de la santé humaine : maximum journalier de la moyenne sur 8 heures, calculé sur une année civile
(13) pour la protection de la végétation : calculé à partir des valeurs enregistrées sur 1 heure de mai à juillet
(14) en moyenne sur 5 ans à respecter au 1 janvier 2010 : calculé à partir des valeurs enregistrées sur 1 heure de mai à juillet
(15) pour la protection de la santé humaine : à ne pas dépasser plus de 25 j par an en moyenne sur 3 ans à respecter au 1 janvier 2010
(16) valeur applicable au 1 janvier 2010
(17) valeur intégrant la marge de tolérance applicable en 2010 : 5 (valeur applicable à compter du 01/01/2015: 25)
(18) à compter du 31 décembre 2012

valeur limite : niveau maximal de pollution atmosphérique, fixé dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs de la pollution pour la santé humaine et/ou l'environnement.

seuil d'alerte : niveau de pollution atmosphérique au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine ou de dégradation de l'environnement et à partir duquel des mesures d'urgence doivent être prises.

seuil de recommandation et d'information : niveau de pollution atmosphérique qui a des effets limités et transitoires sur la santé en cas d'exposition de courte durée et à partir duquel une information de la population est susceptible d'être diffusée.

objectif de qualité : niveau de pollution atmosphérique fixé dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs de la pollution pour la santé humaine et/ou l'environnement, à atteindre dans une période donnée.

valeur cible : niveau de pollution fixé dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou l'environnement dans son ensemble, à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée.

- **Les lignes directrices de l'Organisation Mondiale de la Santé**

Particules en suspension

Valeurs recommandées :

PM2.5

- 10 µg/m³ moyenne annuelle
- 25 µg/m³ moyenne sur 24 heures

PM10

- 20 µg/m³ moyenne annuelle
- 50 µg/m³ moyenne sur 24 heures

Ozone (O3)

Valeurs recommandées

- 100 µg/m³ moyenne sur 8 heures

Dioxyde d'azote (NO2)

Valeurs recommandées

- 40 µg/m³ moyenne annuelle
- 200 µg/m³ moyenne horaire

Dioxyde de soufre (SO2)

Valeurs recommandées

- 20 µg/m³ moyenne sur 24 heures
- 500 µg/m³ moyenne sur 10 minutes

La méthodologie utilisée pour les données énergie et GES

Résidentiel 2013

L'étude sectorielle s'appuie sur les données du Recensement de la Population (INSEE) 2013 qui collecte des informations sur tous les logements à l'échelon communal. Les informations du bâti (période de construction, énergie, type d'habitat, type de chauffage) permettent une reconstitution de la consommation énergétique de chaque logement. Cette consommation énergétique est corrigée du climat, afin de permettre un suivi des consommations sans tenir compte des aléas climatiques. Le modèle considère une réhabilitation moyenne du parc mais ne prend pas en compte les projets locaux.

Seules les résidences principales sont prises en compte dans ce diagnostic.

Tertiaire 2015

La diversité des 8 branches du secteur tertiaire en fait un secteur nécessitant la collecte d'une multitude de données. L'étude sectorielle du Tertiaire du territoire s'appuie sur les données des organismes régionaux recensant les informations des surfaces bâties (CCI, Rectorat, DRASS, Conseils Généraux et Régional ainsi que le fichier CLAP (connaissance locale de l'appareil productif) recensant tous les emplois à la commune selon la nomenclature NES 114). Ces données permettent une reconstitution des surfaces (en m²) de chaque branche d'activité. Le CEREN (Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie) propose des consommations régionales par m² selon les branches et l'énergie.

A l'aide de ces informations, l'AREC reconstitue une consommation et un mix énergétique théorique par établissement selon la branche et la desserte au gaz de la commune. Enfin, les données locales fournies par les gestionnaires de réseau permettent de recouper les informations. Les facteurs d'émissions GES sont issus de la base Carbone ADEME.

Industrie 2014

L'étude sectorielle sur l'Industrie (hors industries de l'énergie, construction de bâtiments et génie civil) s'appuie sur les données du Service Des Etudes et Statistiques (SDS) du Ministère de la Transition écologique et solidaire, qui publie chaque année les résultats de l'Enquête Annuelle sur les Consommations d'Energie dans l'Industrie (EACEI) et de l'Enquête sur les Consommations d'Energie dans les Petites Entreprises (ECEI-PE), réalisées par l'INSEE. Ces données sont croisées avec la base de données de l'URSAFF pour reconstituer une consommation et un mix énergétique théorique par établissement selon l'activité, la taille de l'établissement et la desserte au gaz de la commune.

Enfin, les données locales par commune fournies par les gestionnaires de réseau permettent de recouper les informations. Les facteurs d'émissions GES sont issus de la base Carbone ADEME. Les industries sont classées selon la Nomenclature NCE (nomenclature d'activités économiques pour l'étude des livraisons et consommations d'énergie). Le champ de l'étude porte uniquement sur les entreprises industrielles (hors commerce et activité de service).

Transport 2012

Les données concernant le secteur Transport sont issues des modélisations réalisées par ATMO Nouvelle-Aquitaine (données ICARE 2012). Ces modélisations s'appuient sur les mesures de trafic routier et les caractéristiques du parc de véhicules.

Agricole 2015

L'état des lieux des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur agricole sur le département a été réalisé à l'aide d'un outil nommé « ClimAgri » développé par l'ADEME. Il s'appuie sur les données du Recensement Agricole 2010, fournies par la DRAAF, ainsi que sur des données issues de l'IGN (Institut Géographique et forestier National) pour la partie forestière. Ces données ont été complétées quand cela s'avérait nécessaire par des informations locales ou des avis d'experts émanant de la chambre d'agriculture ou du CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière). Les données de cadrage générales proviennent de l'AREC et s'appuient sur des chiffres issus des ministères, de l'INSEE et du CITEPA (Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique).

Les données du secteur agricole sont une déclinaison des données départementales Clim'Agri, croisées avec 7 variables du territoire (Unité Gros Bétail, Surface de prairie, surface agricole utile, surface boisée, surface de serre, surface de maïs grain, surface de vigne).

Energies renouvelables (ENR) 2015

L'état des lieux des énergies renouvelables s'appuie sur de nombreuses sources de données qui permettent à l'AREC de reconstituer un état des lieux en unité, en puissance et en production sur l'ensemble des filières à l'exception de la filière géothermique pour particuliers pour laquelle nous ne disposons d'aucune information pouvant être territorialisée. Parmi les sources les plus importantes, on citera l'ADEME, la Région, la DREAL, Enedis, Sorégies RD, Gérédis, EDF, Sorégies, Séolis, RTE, Observ'ER. L'approche de comptabilisation choisie est majoritairement celle de la production : toutes les installations sont référencées à partir de leur lieu de production sauf pour la filière bois énergie pour laquelle le lieu de consommation du combustible est privilégié à son lieu de production.

Lexique

« **Agreste**, la statistique agricole » est le site du Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

AREC : Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat en Nouvelle-Aquitaine

CITEPA : Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique

CLAP : connaissance locale de l'appareil productif. Les données Clap publiées sur insee.fr concernent les établissements actifs au 31 décembre et les postes salariés correspondants, ce qui exclut les établissements qui ont cessé leur activité en cours d'année.

CORINE Land Cover : base de données européenne d'occupation biophysique des sols, différenciant donc les sols artificialisés, les cultures, les forêts, les prairies, selon différents niveaux de détail.

Données normalisées : les données sont corrigées du climat

Energie finale : l'énergie délivrée au consommateur, c'est-à-dire sans les pertes liées à la transformation, au transport et au stockage.

Electricité spécifique : électricité consommée par des appareils qui utilisent uniquement l'électricité comme source d'énergie (micro-ondes, ordinateur...).

GES : Gaz à Effet de Serre

GIEC : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Clima

IFN : Inventaire Forestier National

Méthode indirecte : les émissions de GES amont (production, distribution) et lors de la combustion sont prises en compte GWh (GigaWatheure) : énergie consommée pour faire fonctionner par exemple un appareil d'une puissance de 1 MW pendant 1 000 heures.

NCE : Nomenclature des activités Consommatrices d'Énergie. Cette nomenclature vise à regrouper les industries en fonction de leur consommation d'énergie et non pas selon une logique de nomenclature d'activités et de produits.

OMINEA : Organisation et Méthodes des Inventaires Nationaux des Emissions Atmosphériques en France

t éq CO 2 (tonne équivalent dioxyde de carbone) : unité qui permet de considérer l'ensemble des Gaz à Effet de Serre (CO 2 , CH 4 , N 2 O, HFC, PFC, SF 6).

PPFCI : Plan de Protection des Forêts Contre l'Incendie

Polluants de l'air : Les polluants à suivre réglementairement dans les PCAET sont les suivants.

- les oxydes d'azote (NOx),
- les particules PM10 et PM2,5,

-
- les composés organiques volatils (COV)⁶,
 - le dioxyde de soufre (SO₂),
 - et l'ammoniac (NH₃).

Representative Concentration Pathway : 4 scénarios de trajectoire du forçage radiatif jusqu'à l'horizon 2300, c'est-à-dire de l'évolution des concentrations en GES. Ces scénarios ont été établis par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour son cinquième rapport.

<http://www.drias-climat.fr/accompagnement/sections/175>

Services éco-systémiques : les bénéfices que les humains retirent des écosystèmes, comme par exemple la production de l'oxygène de l'air, l'épuration naturelle des eaux, l'activité des pollinisateurs dans les cultures et celle des organismes qui produisent et entretiennent l'humus, la séquestration naturelle de carbone dans le bois, les sols, les mers et le sous-sol...



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Analyse des réseaux de transport et de distribution d'énergie

COMMUNAUTE DE COMMUNES DRONNE ET BELLE

SDE 24 : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DORDOGNE

Livre 0 – Résumé non technique	
Livre 1 – Diagnostics	
Diagnostic des émissions de GES, des consommations et production d'énergie, de la séquestration de carbone	
Qualité de l'air	
Adaptation au changement climatique	
Focus sur les réseaux d'énergie	X
État initial de l'environnement	
Livre 2 – Stratégie	
Evaluation des potentiels de développement des ENR	
Evaluation des potentiels de maîtrise de l'énergie	
Scénario à 2050 et objectifs à 2030	
Stratégie de la collectivité	
Livre 3 – Programme d'actions	

Rapport d'étude

Février 2021



PLAN CLIMAT 24
Air Énergie Territorial

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

Cofinancé par



Assistance à Maîtrise d'Ouvrage



SOMMAIRE

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES FIGURES

	4
1. INTRODUCTION	5
2. ORGANISATION DES RÉSEAUX D'ÉNERGIE EN DORDOGNE	5
2.1. Le SDE 24	5
2.2. Les opérateurs de distribution	6
2.3. Les opérateurs de transport d'énergie	6
3. LES RÉSEAUX D'ELECTRICITÉ	6
3.1. Etat des lieux actuel	6
3.2. Evolution et capacité d'injection	7
3.3. Feuille de route Smartgrid	8
4. LES RÉSEAUX DE GAZ	9
4.1. Etat des lieux actuel	9
4.2. Evolution et capacité d'injection	10
Evolution du réseau	10
Communication des compteurs	10
Raccordement biogaz	10
Feuille de route Smartgrid	11
5. LES RÉSEAUX DE CHALEUR	11

TABLE DES FIGURES

Figure 1. Répartitions des linéaires HTA et BT par type de fil sur la CC Dronne et Belle (source : Enedis).....	6
Figure 2. Cartographie des réseaux HTB et HTA sur la CC Dronne et Belle (source : RTE et Enedis).....	7
Figure 3. Capacité réservée par poste de transformation au titre du S3REnR (source : RTE)	8
Figure 4. Carte du réseau de transport de gaz en Dordogne issue du site Résovert	9
Figure 5. Cartographie des communes desservies en gaz naturel et du réseau de distribution de GRDF sur la CC Dronne et Belle (source : SDE 24 et GRDF).....	10

1. INTRODUCTION

Le présent rapport correspond à la partie « diagnostic réseaux » du Diagnostic du Plan Climat Air Énergie Territorial. Il est complété d'un rapport de diagnostic réseaux du département de la Dordogne.

2. ORGANISATION DES RÉSEAUX D'ÉNERGIE EN DORDOGNE

2.1. Le SDE 24

Les réseaux publics de distribution sont la propriété des communes (AOD - Autorité Organisatrice de Distribution) qui peuvent en confier la gestion à des entreprises par le biais de contrats de concession.

Sur le département de la Dordogne, le SDE 24, crée en 1937, est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'énergie électrique depuis 1993 et de gaz depuis 2004.

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE 24) est en charge de l'organisation du service public d'électricité et de gaz pour les 557 communes de la Dordogne.

Ses actions portent sur les compétences et services suivants :

- Electricité : extension de lignes, renforcement des réseaux, effacement de réseaux, contrôle des concessions.
- Gaz : suivi et contrôle des concessions. 85 communes sont desservies par le gaz naturel en Dordogne.
- Développement durable
 - Service Énergie : accompagnement des communes dans les démarches de maîtrise des consommations énergétiques et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (bilan énergétique du patrimoine communal, études énergétiques, proposition d'actions concrètes),
 - Certificats d'économie d'énergie (CEE) : mise à disposition des communes d'un outil opérationnel pour les accompagner dans le financement de travaux de rénovation énergétique grâce à la valorisation des CEE,
 - Énergies renouvelables : installation de candélabres photovoltaïques,
 - Groupement de commandes pour l'achat d'énergie.
- Éclairage public : travaux neufs, maintenance.
- Aménagement numérique.

2.2. Les opérateurs de distribution

Enedis a signé un contrat de concession avec le SDE 24 pour la gestion du réseau électrique de l'ensemble des communes de la Dordogne.

Enedis, anciennement **ERDF** (pour Électricité Réseau Distribution France), est une société anonyme à conseil de surveillance et directoire, filiale à 100 % d'EDF chargée de la gestion et de l'aménagement de 95 % du réseau de distribution d'électricité en France.

Sur le département de la Dordogne, on trouve un réseau de gaz naturel géré par **GrDF (Gaz Réseau Distribution France)** et des réseaux propane gérés par trois sociétés : Antargaz, Finagaz et Primagaz.

GRDF est une société française de distribution de gaz fondée le 1er janvier 2008. C'est le principal distributeur de gaz naturel en France et en Europe. C'est une filiale à 100 % de Engie.

2.3. Les opérateurs de transport d'énergie

Le réseau public de transport de l'électricité est la propriété de **RTE (Réseau de Transport d'Electricité)**. Il est exploité par celui-ci. RTE est une entreprise française, filiale d'EDF, qui gère le réseau public de transport d'électricité haute tension en France métropolitaine. RTE exploite, entretient et développe les lignes électriques à haute tension (63 kV et 90 kV) et à très haute tension (150 kV, 225 kV et 400 kV), ainsi que les stations associées, qui acheminent l'électricité depuis les unités de production vers le réseau de distribution d'électricité et certains industriels. Les lignes à basse et haute tension du domaine A (HTA - entre 1 et 50 kV) ne sont pas du ressort de RTE.

GRTgaz est une société française créée le 1er janvier 2005. L'entreprise est un des deux gestionnaires de réseau de transport de gaz en France avec TIGF (qui gère le réseau du sud-ouest de la France).

C'est elle qui gère le réseau de transport pour tout le département de la Dordogne.

3. LES RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ

3.1. Etat des lieux actuel

Le réseau électrique du territoire est constitué de 420 km de lignes HTA (Haute Tension A), 463 km de lignes BT (Basse Tension) et 601 postes de transformation HTA/BT. 64 % du réseau HTA est en aérien nu ou ce qui le rend sensible aux aléas climatiques.

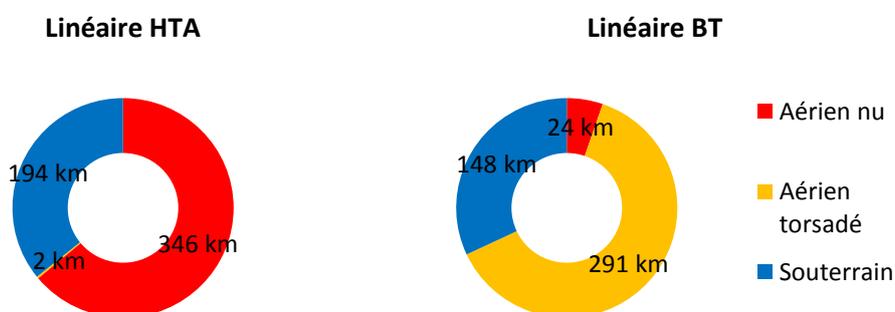


Figure 1. Répartitions des linéaires HTA et BT par type de fil sur la CC Dronne et Belle (source : Enedis)

La carte ci-dessous présente les réseaux HTB et HTA, ainsi que les postes sources présents sur le territoire :

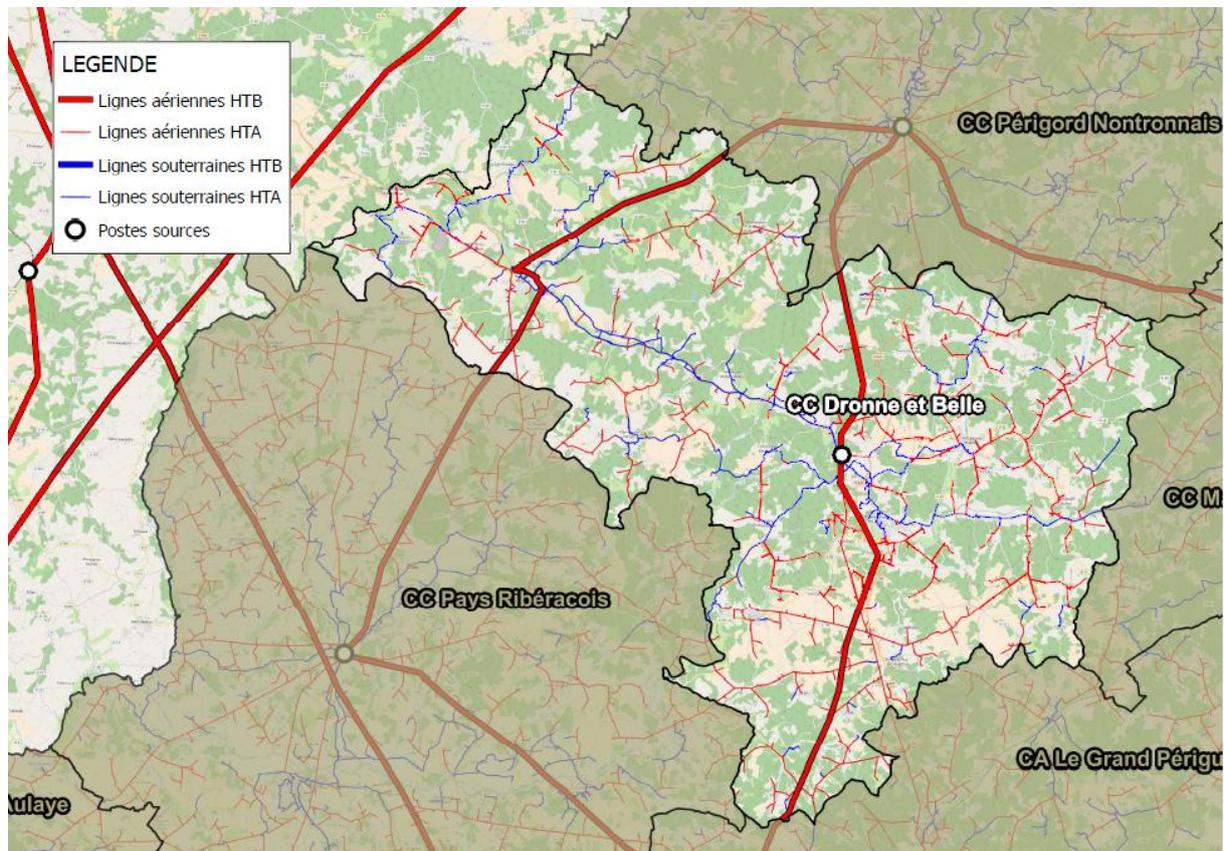


Figure 2. Cartographie des réseaux HTB et HTA sur la CC Dronne et Belle (source : RTE et Enedis)

3.2. Evolution et capacité d'injection

RTE réalise des prospectives d'évolution du réseau au niveau national.

Enedis élabore également des documents identiques à l'échelle régionale. Il se sert notamment pour cela d'un outil de modélisation développé en interne. Mais les cartes issues de l'outil et les rapports sont internes à l'entreprise et ne peuvent pas être communiqués. Nous n'avons donc pas de vision de l'évolution du réseau de la Dordogne.

La mise en place de compteurs électroniques (Linky) a débuté depuis plusieurs mois et la fin est prévue pour 2021.

Au niveau de la Nouvelle Aquitaine, le dernier Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelable (S3REnR) a été signé en avril 2015. Le SRADDET est en cours d'élaboration et sera terminé mi 2019. Le S3REnR sera revu en suivant.

Le site Capareseau.fr, réalisé en collaboration par RTE et les gestionnaires de réseaux de distribution, affiche les possibilités de raccordement aux réseaux de transport et de distribution des installations de production d'électricité. Les informations publiées sont mises à disposition à titre indicatif par les gestionnaires de réseaux. Elles ne sont pas engageantes pour les gestionnaires et devront être confirmées lors du traitement de la demande de raccordement d'un producteur. (source : capareseau.fr).

La carte ci-dessous représente la capacité d'accueil des postes HTB/HTA réservée aux ENR.

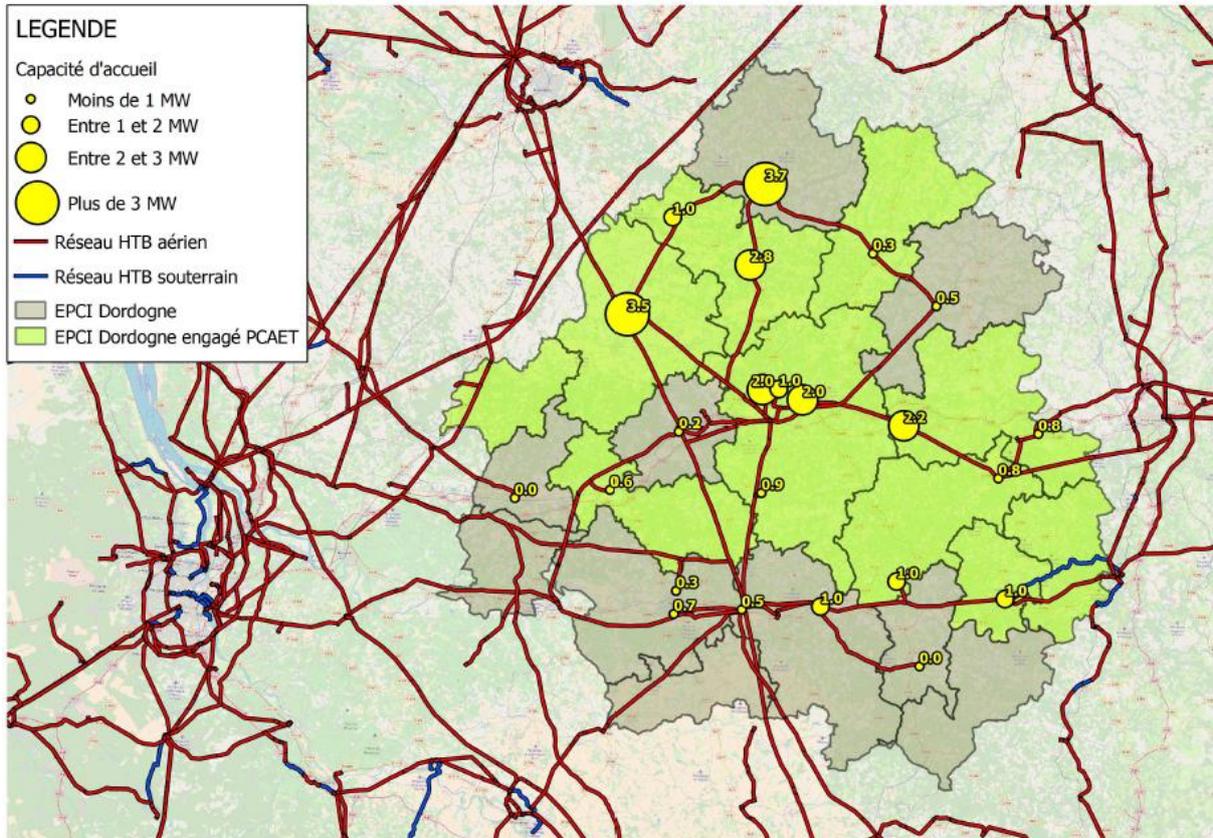


Figure 3. Capacité réservée par poste de transformation au titre du S3REnR (source : RTE)

A l'heure actuelle, l'étude des demandes doit se faire au cas par cas et il est difficile d'indiquer précisément les possibilités de raccordement notamment dans la mesure où le coût de raccordement pour un projet est déterminant et ne peut être transmis qu'avec l'ensemble des données détaillées du projet. Néanmoins un nouvel outil (Orme) devrait être en ligne à partir de septembre 2018 pour faciliter cela. Chaque utilisateur du réseau (consommateur ou producteur) aura la possibilité d'évaluer à travers un portail Internet les caractéristiques du raccordement (pour en savoir plus : <https://www.reseauxdavenir.fr/orme-le-raccordement-3-0/>).

3.3. Feuille de route Smartgrid

Dans sa délibération du 12 juin 2014, la CRE a demandé, pour le 1er novembre 2014, aux principaux gestionnaires de réseaux publics d'électricité de présenter une feuille de route de mise en œuvre des recommandations. Ces feuilles ont été mises à jour en juin 2017.

Ainsi RTE et Enedis ont rédigé et mis à jour ces feuilles de route qui traitent de divers points tels que : l'insertion de la production PV, le couplage d'énergie, l'autoconsommation, la mise à disposition des données, les bornes de recharges des véhicules électriques...

4. LES RÉSEAUX DE GAZ

4.1. Etat des lieux actuel

Le réseau de transport gaz possède 6 grands axes sur le département de la Dordogne et est concernée par deux stations de compression : une à Laprade en Dordogne et une à Chazelle près d'Angoulême

Légende

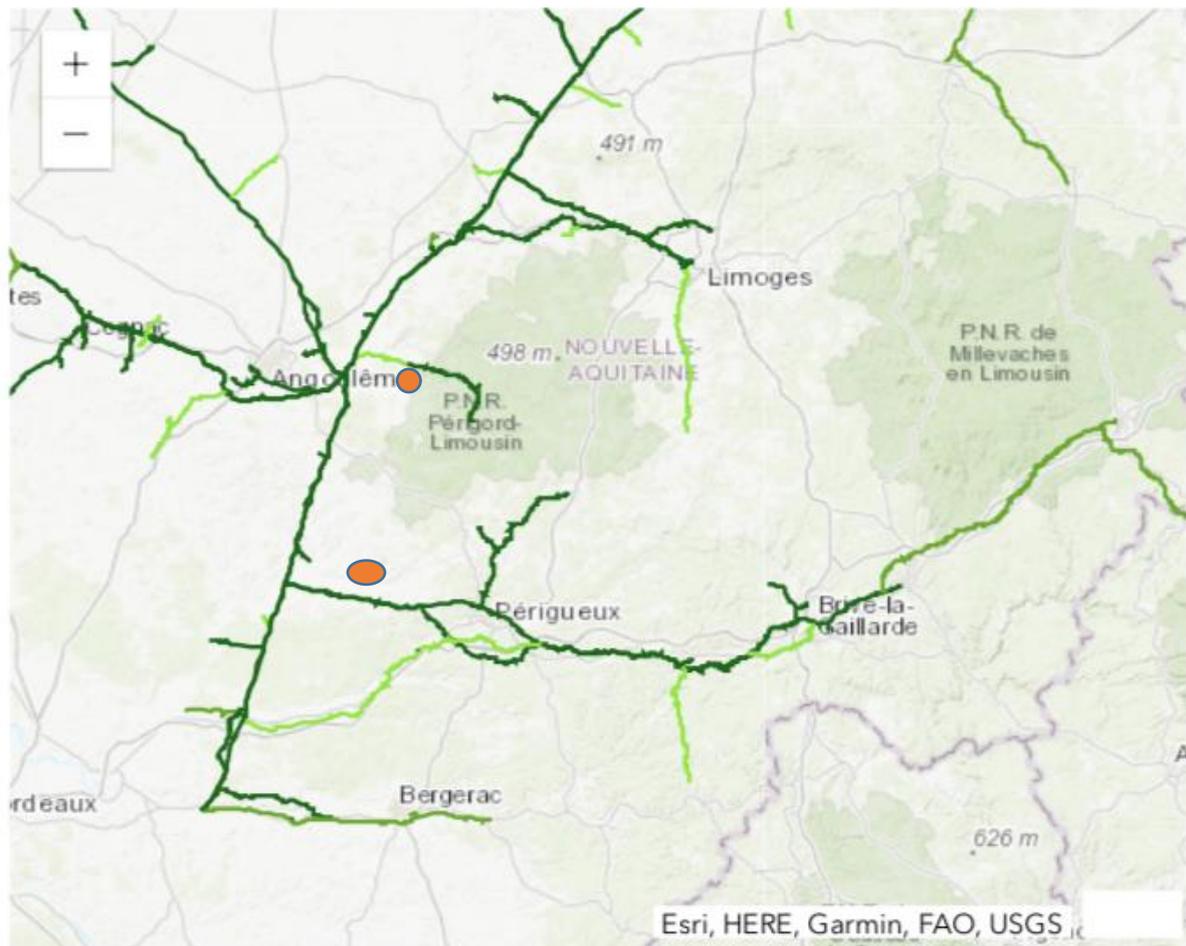


Figure 4. Carte du réseau de transport de gaz en Dordogne issue du site Résovert

Sur la Communauté de Communes Dronne et Belle, 3 communes sont desservies en gaz naturel par le réseau GRDF (Brantôme, Champagnac-de-Belair et Condat-sur-trincou). La carte ci-dessous indique ces communes ainsi que le réseau de distribution du gaz naturel :

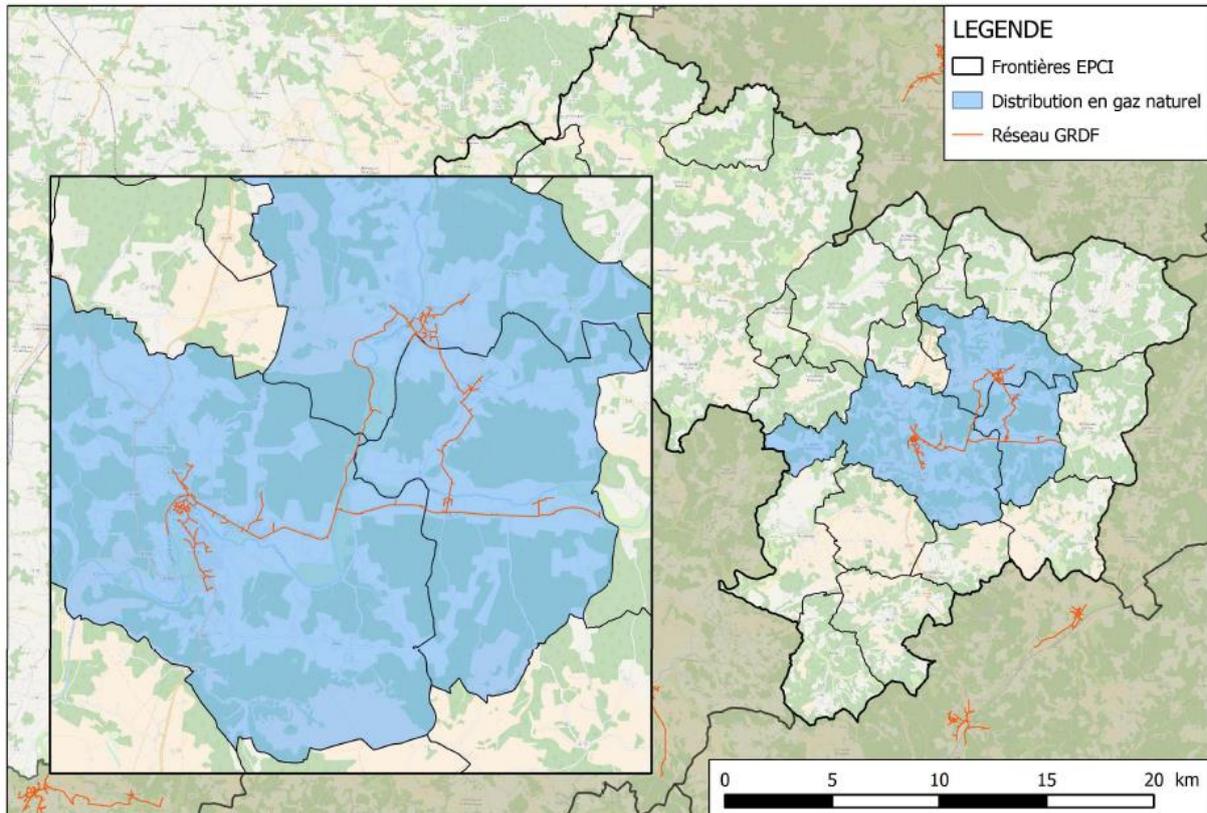


Figure 5. Cartographie des communes desservies en gaz naturel et du réseau de distribution de GRDF sur la CC Dronne et Belle (source : SDE 24 et GRDF)

4.2. Evolution et capacité d'injection

Evolution du réseau

Pour que le réseau de gaz naturel puisse s'agrandir il faut qu'une étude sur 30 ans démontre sa rentabilité pour les communes sous le régime de la concession historique. Pour les communes hors régime, le développement d'un réseau peut se faire après un lancement d'appel d'offres pour une délégation de service publique.

Communication des compteurs

La télérelève est actuellement opérationnelle pour les compteurs de plus de 40 m³/h.

Au 1^{er} janvier 2017, plus de 75% des communes raccordées au gaz naturel ont signé une convention cadre d'hébergement pour la pose de concentrateurs sur des infrastructures communales.

Depuis mars 2018, tout nouveau compteur installé est un compteur Gazpar. Fin 2022 tous les compteurs devront avoir été remplacés.

Raccordement biogaz

Il n'y a pas d'installation raccordée pour l'instant.

Un seul projet validé officiellement devrait voir le jour en septembre 2018 sur la commune de Saint Antoine de Breuil.

10 études sont en cours sur le département, soit sur le secteur agricole seul soit sur un mixte des secteurs agricoles et industrie agroalimentaire.

GrDF a étudié les capacités d'injection sur le réseau et a réalisé une cartographie qui reste confidentielle. Les données sont transmises au cas par cas.

Au niveau régional, une étude est en cours avec GRT Gaz avec un livrable attendu pour la fin de l'année 2018.

Feuille de route Smartgrid

Au niveau national, GRT Gaz et GrdF ont chacun rédigé une feuille de route « Smargrids ». En effet dans sa délibération du 25 février 2015, la CRE a demandé aux gestionnaires des réseaux de gaz naturel desservant plus de 100 000 clients de présenter une feuille de route du développement des réseaux de gaz naturel intelligents.

Parmi les pistes on trouve les réflexions sur l'intégration des gaz verts, la mutualisation des réseaux d'énergie et tout ce qui entoure la donnée (mise à disposition, exploitation...).

5. LES RÉSEAUX DE CHALEUR

Deux réseaux de chaleur sur chaufferie bois (combustible plaquettes) sont recensés sur la communauté de communes :

Commune	Puissance (kW th)	Consommation combustible (t)	Production annuelle (MWh th)	Année mise en service
BOURDEILLES	100	42,3	139,5	2006
LEGUILLAC DE CERCLES	150	84,6	279	2007



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Etat Initial de l'Environnement

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DRONNE ET BELLE

SDE 24 : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DORDOGNE

Livre 0 – Résumé non technique	
Livre 1 – Diagnostics	
Diagnostic des émissions de GES, des consommations et production d'énergie, de la séquestration de carbone	
Qualité de l'air	
Adaptation au changement climatique	
Focus sur les réseaux d'énergie	
État initial de l'environnement	X
Livre 2 – Stratégie	
Evaluation des potentiels de développement des ENR	
Evaluation des potentiels de maîtrise de l'énergie	
Scénario à 2050 et objectifs à 2030	
Stratégie de la collectivité	
Livre 3 – Programme d'actions	

Rapport d'étude

Février 2021



PLAN CLIMAT 24
Air Energie Territorial

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

Cofinancé par



Assistance à Maîtrise d'Ouvrage



AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

Les articles L.122-4 et L.122-5 du code de l'environnement rendent obligatoire la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique (EES) pour un certain nombre de plans et programmes, dont le Plan Climat Air Energie Territorial.

L'EES a un triple objectif :

- ⇒ Aider à l'intégration de l'environnement dans l'élaboration du PCAET.
- ⇒ Eclairer l'autorité administrative sur les choix faits et les solutions retenues (sur les mesures destinées à éviter, réduire et compenser les effets néfastes sur l'environnement).
- ⇒ Contribuer à la bonne participation et information du public avant et après le processus décisionnel.

L'EES se base sur un Etat Initial de l'Environnement, qui fait l'état des lieux du territoire concernant les différents enjeux environnementaux à prendre en compte :

- Composantes physiques et géographiques : eau, géologie...
- Composantes naturelles et environnementales : patrimoine naturel et biodiversité, zones de protection...
- Composantes paysagères et patrimoniales : patrimoine architectural, zones de protection...
- Santé, hygiène, et salubrité publique : bruit, eau potable, eaux usées...
- Risques naturels et technologiques : mouvements de terrains, inondations, incendie, installations classées pour la protection de l'environnement...

L'Etat Initial de l'Environnement présenté dans ce document est celui réalisé en 2017 dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes Dronne & Belle.

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

POTENTIELS ET STRATEGIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DRONNE & BELLE

SDE 24 : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DORDOGNE

Livre 0 – Résumé non technique	
Livre 1 – Diagnostics	
Diagnostic des émissions de GES, des consommations et production d'énergie, de la séquestration de carbone	
Qualité de l'air	
Adaptation au changement climatique	
Focus sur les réseaux d'énergie	
État initial de l'environnement	
Livre 2 – Stratégie	X
Evaluation des potentiels de développement des ENR Evaluation des potentiels de maîtrise de l'énergie Scénario à 2050 et objectifs à 2030 Stratégie de la collectivité	
Livre 3 – Programme d'actions	
Livre 4 – Evaluation environnementale stratégique	

Rapport d'étude

Février 2021



PLAN CLIMAT 24
Air Energie Territorial

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

Cofinancé par



Assistance à Maîtrise d'Ouvrage



SOMMAIRE

Table des matières

TABLE des FIGURES	6
TABLE des tableaux.....	6
Introduction.....	8
• Objet et contenu du rapport stratégique	9
1ere partie - Contexte et enjeux	10
1. Eléments de contexte et rappel des enjeux	10
1.1. Contexte global et local du changement climatique.....	10
1.2. Évolutions règlementaires	11
• La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) et la stratégie nationale bas carbone (SNBC).....	11
• Le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et l'arrêté du 4 août 2016 relatif au PCAET	11
• Le Plan de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA)	12
1.3. Évolution des mentalités	12
1.4. Contexte et enjeux pour la CCDB	13
• Rappel des éléments clés du diagnostic	13
• Les enjeux locaux pour le PCAET	13
2ème partie : évaluation des potentiels de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de la demande en énergie.....	14
2. Potentiels de développement des énergies renouvelables.....	14
2.1. Solaire photovoltaïque	16
2.2. Solaire thermique	17
2.3. Éolien	17
2.4. Bois énergie	19
2.5. Biomasse	19
2.6. Hydroélectricité	20
2.7. Géothermie	20
2.8. Synthèse des potentiels de développement des énergies renouvelables.....	21
3. Évaluation des potentiels de Maîtrise de la Demande en Energie	22
3.1. Bâtiment.....	22
• Sobriété des usagers.....	22
• Efficacité : rénovation des bâtiments	22
3.2. Industrie	23
3.3. Mobilité.....	23
• Le progrès technique	23
• Les modifications de comportement.....	23
3.4. Synthèse des potentiels de Maîtrise de la Demande en Énergie.....	24

3ème partie - ELABORATION DE LA STRATEGIE ENERGETIQUE TERRITORIALE.....	25
4. Scénario de transition énergétique	25
4.1. Méthodologie pour aboutir à cet objectif TEPOS et au scénario à 2030	26
4.2. Scénario retenu à 2030.....	27
• Focus sur l’objectif de Maîtrise de l’Énergie.....	27
• Focus sur l’objectif Énergies Renouvelables.....	29
• Focus sur l’objectif Qualité de l’air	31
4.3. Les leviers d’actions	32
• Evolution prospective des consommations.....	32
• Détails sur les leviers d’actions à activer	33
4.4. Les conséquences socio-économiques	34
• Le coût de l’inaction	34
• Le coût de l’action	35
5. La stratégie de la collectivité	36
5.1. Méthodologie d’élaboration du plan d’actions.....	36
5.2. AXE 1 - Collectivités exemplaires	38
5.3. AXE 2 - Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique.....	40
5.4. AXE 3 : Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables	41
5.5. AXE 4 : Se déplacer moins et mieux	42
5.6. AXE 5 : Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient	43
5.7. AXE 6 : Développer fortement les énergies renouvelables	44
6. Pilotage, suivi, évaluation	45
6.1. Pilotage du PCAET	45
6.2. Animation du PCAET	45
6.3. Participation aux événements d’animation des PCAET à échelle supra-EPCI.....	46
6.4. Suivi – évaluation.....	46
6.5. L’évaluation des ambitions et actions	47
• Définition des éléments de suivi.....	47
• Suivi des indicateurs et collecte de données.....	47
• Création d’un tableau de bord de suivi des actions	47
6.6. L’évaluation et le suivi de la stratégie	48
• Définition des éléments de suivi.....	48
• Méthodologie de suivi	48
6.7. Conclusion	49
4ème partie - Annexes	50
7. Annexe 1 : Détermination des potentiels de développement des énergies renouvelables	50
7.1. Solaire photovoltaïque	50
• Gisement	50
• Potentiel théorique	50
• Potentiel mobilisable	51

7.2. Solaire thermique	52
• Gisement	52
• Potentiel théorique	52
• Potentiel mobilisable	52
7.3. Eolien	53
• Gisement	53
• Potentiel théorique	53
• Potentiel mobilisable	57
7.4. Bois énergie	58
• Gisement	58
• Potentiel théorique	58
• Potentiel mobilisable	58
7.5. Biomasse	59
• Re-sectorisation des résultats de l'étude SOLAGRO.....	59
• Gisement	59
• Potentiel théorique et mobilisable.....	60
7.6. Hydroélectricité	61
• Gisement	61
• Potentiel théorique	61
• Potentiel mobilisable	62
7.7. Géothermie	63
• Gisement	64
• Potentiels théorique	64
• Potentiels mobilisable	64
Aux différentes contraintes citées ci-dessus s'ajoutent, pour passer du potentiel théorique au potentiel mobilisable :	
	64
7.8. Récupération de chaleur fatale	66
• Gisement	66
• Potentiels théorique et mobilisable	66
8. Annexe 2 – Hypothèses et paramètres des scénarios prospectifs	67
• Évolution démographique et nombre de ménages	67
• Secteur résidentiel.....	67
• Secteur tertiaire.....	67
• Secteur des transports.....	67
• Secteur agricole	67
• Secteur industriel.....	68
9. Annexe 3 : La prise en compte des objectifs réglementaires	69
9.1. Conformité réglementaire des objectifs	69
• Objectif 1 : GES	70
• Objectif 2 : stockage de carbone	71
• Objectif 3 : MDE (Maîtrise de la Demande d'Énergie).....	72
• Objectif 4 : ENR.....	73
• Objectif 5 : réseaux de chaleur	74
• Objectif 6 : production biosourcée non-alimentaire	74
• Objectif 7 : réduction des polluants	75
• Objectif 8 : réseaux d'énergie.....	76
• Objectif 9 : adaptation.....	76
10. Annexe 4 : Détails sur les leviers d'action à activer.....	77

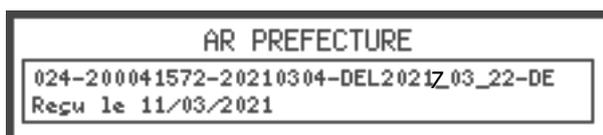
TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Principaux enjeux du diagnostic.....	13
Figure 2 : Schéma de synthèse de la méthode de détermination du potentiel mobilisable utilisée par AERE sur les territoires étudiés	15
Figure 3 : Cartographie des zones favorables à l'éolien sur le territoire	18
Figure 4 : Carte de potentiel géothermique sur le département de la Dordogne (source BRGM).....	20
Figure 5 : Évolution des consommations d'énergie du territoire	28
Figure 6 : Évolution des consommations d'énergie du territoire par secteur selon le scénario volontariste	29
Figure 7 : Évolution de la production d'ENR sur la CCDB	30
Figure 8 : Évolution des consommations d'ENR sur la CCDB, par typologie	30
Figure 9 : émissions annuelles de polluants de l'air.....	31
Figure 10 : leviers d'actions quantifiés.....	33
Figure 11 : Carte du potentiel de vent	53
Figure 12 : Cartographie du gisement éolien en Dordogne (source : SRCAE).....	54

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1: Synthèse des objectifs réglementaires nationaux de transition énergétique à moyen et long terme.....	11
Tableau 2 : Évaluation du potentiel solaire photovoltaïque	16
Tableau 3 : Évaluation du potentiel solaire thermique	17
Tableau 4 : Évaluation du potentiel de production de bois énergie	19
Tableau 5 : Évaluation du potentiel biogaz	19
Tableau 6 : Synthèse des potentiels ENR par filière.....	21
Tableau 7 : Synthèse des potentiels de MDE par secteur	24
Tableau 8 : Leviers d'actions, par secteur	32
Tableau 9 : Axes du plan d'actions PCAET de la Communauté de communes Dronne et Belle	37
Tableau 10 : Orientations et actions de l'axe 1 – collectivités exemplaires	38
Tableau 11 : Orientations et actions de l'axe 2 – Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique.....	40
Tableau 12 : Orientations et actions de l'axe 3 – mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables.....	41
Tableau 13 : Orientations et actions de l'axe 4 – Se déplacer moins et mieux.....	42

Tableau 14 : Orientations et actions de l'axe 5 – Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient.....	43
Tableau 15 : Orientations et actions de l'axe 6 – Développer fortement les énergies renouvelables .	44
Tableau 16 : Synthèse des objectifs et méthodologie de suivi	46
Tableau 17 : Contraintes patrimoniales pour l'éolien.....	55
Tableau 18 : Contraintes environnementales pour l'éolien.....	56
Tableau 19 : leviers d'actions détaillés.....	77



INTRODUCTION

La conclusion du 5e Rapport de synthèse du GIEC (septembre 2019) est sans ambiguïté et particulièrement sévère : «L'influence de l'homme sur le système climatique est claire et en augmentation, avec des incidences observées sur tous les continents. ». Parallèlement aux travaux du GIEC, en France, une centaine de chercheurs et d'ingénieurs ont simulé plus de 80 000 ans d'évolution du climat. Les modèles développés prédisent une augmentation continue de la température moyenne du globe au moins jusqu'en 2040, pour atteindre environ 2 °C, quelle que soit l'évolution des émissions de gaz à effet de serre – en raison de l'inertie du système climatique. Ensuite, tout dépendra des politiques mises en œuvre dès maintenant pour limiter ou non les rejets carbonés.

Ces changements vont avoir des conséquences importantes, même au niveau local, et engendrer des incidences sanitaires (effet en particulier sur les personnes âgées et les jeunes enfants), environnementales (problème d'irrigation des cultures, perte de la biodiversité et modification de la végétation, augmentation des incendies en forêt,...) et économiques (perte de rendement des cultures, choix des essences forestières adaptées aux nouvelles conditions climatiques, modification de l'offre touristique,...). Le collectif Acclimaterra a analysé les conséquences de ces changements climatiques en Nouvelle Aquitaine et apporte dans leur dernier rapport des éléments pour les anticiper et agir dans nos territoires.

Pour limiter les inégalités engendrées par les conséquences du changement climatique et garantir une certaine qualité de vie et une pérennité du bien vivre, nous n'avons donc d'autres choix que de modifier nos pratiques et d'agir chacun à notre niveau, que ce soit en tant que citoyen, association, entreprise, collectivité, institution... et d'apporter ainsi une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique.

Depuis 2015, la Communauté de communes Dronne et Belle travaille dans ce sens. D'abord pour améliorer en interne ses pratiques et ainsi montrer l'exemple via la DDmarche (menée avec l'aide du Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) et Mairie-Conseils). Puis, avec le soutien du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin, labélisé Territoires à Énergies Positives (TEPOS), pour financer des projets de transition énergétique (installation de pompe à chaleur et de panneaux solaires sur des bâtiments publics, rénovation globale de logements locatifs, achat de véhicules électriques, ...). Ensuite, avec l'aide du SDE24, pour suivre les dépenses énergétiques des bâtiments publics et optimiser l'éclairage public. Enfin, par le biais du PLUi-H, pour définir un véritable projet de territoire cohérent avec une adaptation au changement climatique : préservation des espaces naturels, agricoles et forestier pour leurs rôles écosystémiques et de stockage de carbone, localisation des zones d'habitat pour diminuer les déplacements et limiter les risques naturels, politique de l'habitat avec une orientation marquée sur la rénovation de l'habitat et la diminution de la précarité énergétique...

Toutefois, au regard de l'évolution des prévisions sur le changement climatique, nous nous devons d'aller plus loin encore pour adapter nos politiques et revoir nos pratiques. Nous avons l'obligation de nous questionner sur l'impact de chaque nouvelle décision en vue de réduire la vulnérabilité de notre territoire au changement climatique. La recherche de la sobriété en toute chose, puis de l'efficacité énergétique doit désormais guider nos choix de manière systématique.

Ainsi, la Communauté de communes Dronne et Belle a choisi de s'engager de manière volontaire dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie territorial (PCAET). Véritable outil de coordination, de planification et d'animation de la transition énergétique d'un territoire, Il constitue un cadre d'engagement pour Dronne et Belle et s'intègre ainsi au projet politique de développement durable de notre territoire.

Ce premier PCAET a pour ambition de créer une véritable dynamique collective pour faire émerger une vision partagée du territoire à long terme et d'engager les moyens pour suivre la trajectoire TEPOS que la Communauté de communes s'est fixé au travers de deux objectifs :

- l'atténuation : limiter l'impact du territoire sur le climat (via la réduction des GES, la sobriété énergétique, l'amélioration de la qualité de l'air, le développement des ENR)
- l'adaptation au changement climatique : réduire la vulnérabilité du territoire.

- **Objet et contenu du rapport stratégique**

Après un bref rappel du contexte général et des enjeux pour la Communauté de communes Dronne et Belle (1^{ère} partie), ce rapport présente l'évolution des potentiels de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de la demande en énergie sur le territoire de Dronne et Belle (2^{ème} partie), ainsi que le scénario de transition qui a amené la collectivité à définir sa stratégie territoriale., cette dernière étant détaillée et analysée au regard des objectifs réglementaires (3^{ème} partie).

1ERE PARTIE - CONTEXTE ET ENJEUX

1. ELÉMENTS DE CONTEXTE ET RAPPEL DES ENJEUX

1.1. Contexte global et local du changement climatique

La conclusion du 5e Rapport de synthèse du GIEC (septembre 2019) est sans ambiguïté et particulièrement sévère : «L'influence de l'homme sur le système climatique est claire et en augmentation, avec des incidences observées sur tous les continents. ». Les symptômes et les effets du changement climatique – élévation du niveau de la mer, perte de glace et conditions météorologiques extrêmes notamment – se sont encore accentués entre 2015 et 2019, et selon l'Organisation météorologique mondiale (OMM), cette période de cinq ans est bien partie pour être la plus chaude jamais enregistrée. Les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ont également grimpé à des niveaux historiques, verrouillant la trajectoire de réchauffement pour plusieurs générations à venir. Parallèlement à ces travaux, en France, une centaine de chercheurs et d'ingénieurs ont simulé plus de 80 000 ans d'évolution du climat. **Les modèles développés prédisent une augmentation continue de la température moyenne du globe au moins jusqu'en 2040, pour atteindre environ 2 °C, quelle que soit l'évolution des émissions de gaz à effet de serre – en raison de l'inertie du système climatique. Ensuite, tout dépendra des politiques mises en œuvre dès maintenant pour limiter ou non les rejets carbonés.**

Ces changements vont avoir des conséquences importantes, même au niveau local, et engendrer des incidences sanitaires (effet en particulier sur les personnes âgées et les jeunes enfants), environnementales (problème d'irrigation des cultures, perte de la biodiversité et modification de la végétation, augmentation des incendies en forêt,...) et économiques (perte de rendement des cultures, choix des essences forestières adaptées aux nouvelles conditions climatiques, modification de l'offre touristique,...). Le collectif Acclimaterra a analysé les conséquences de ces changements climatiques en Nouvelle Aquitaine et apporte dans leur dernier rapport des éléments pour les anticiper et agir dans nos territoires [AcclimaTerra, Le Treut, H. (dir). Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine. Pour agir dans les territoires. Éditions Région Nouvelle-Aquitaine, 2018, 488 p].

A l'échelle de la Communauté de communes Dronne et Belle, le changement climatique aura de nombreux impacts (voir tableaux ci-dessous), comme détaillés dans le paragraphe 5.7. du rapport de diagnostic « Vulnérabilité au changement climatique », du PCAET de Dronne et Belle :

Thématique	Évaluation de la vulnérabilité	Principaux paramètres
Eau	Forte	augmentation des besoins en eau pour l'agriculture, baisse des débits en période d'étiages qui seront également plus longues, prolifération d'algues bleues ou vertes
Biodiversité	Moyenne	Nécessité de préservation de zones naturelles
Santé	Forte	Viellissement de la population, augmentation du nombre et de l'intensité des canicules, manque de médecins sur le territoire
Risques naturels	Forte	Augmentation de la fréquence et de l'intensité des inondations et des Retraits Gonflements des Argiles
Agriculture	Forte	Besoins d'irrigation augmenté + risque de sécheresse

1.2. Évolutions réglementaires

- **La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) et la stratégie nationale bas carbone (SNBC)**

La France s'est engagée, avec la première Stratégie Nationale Bas-Carbone adoptée en 2015, à réduire de 75 % ses émissions GES à l'horizon 2050 par rapport à 1990 (le Facteur 4). Le ministère de la Transition écologique et solidaire a présenté en juillet 2017 le Plan Climat de la France, qui a pour objectif de faire de l'Accord de Paris une réalité. Le Plan Climat fixe de nouveaux objectifs plus ambitieux pour le pays : il vise la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Le ministère de la Transition écologique et solidaire a rendu public le 6 décembre 2018 le projet de Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) révisée. Elle dresse la feuille de route pour mener la transition écologique et solidaire de la France vers la neutralité carbone en 2050.

Le détail des objectifs réglementaires nationaux de transition énergétique sont synthétisés dans le tableau 1.

Tableau 1: Synthèse des objectifs réglementaires nationaux de transition énergétique à moyen et long terme.

Loi	Relatif à	Objectif	Année référence	Année atteinte objectif
Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET	GES	A fixer par le territoire	/	2021 et 2026
	Polluants atmosphériques			
	Part ENR de la consommation et de la production			
	Maîtrise de la consommation d'énergie finale			
TECV (2015)	GES	Diminution de 40%	1990	2030
		Diminution de 75%		2050
	Consommation énergie	Diminution de 20%	2012	2030
				Diminution de 50%
	Consommation énergie fossiles	Diminution de 30%	/	2030
	Part ENR de la consommation finale brute d'énergie	Atteindre 23%		2020
		Atteindre 32%		2030
	Part du nucléaire dans la production d'électricité	Atteindre 50%		2025

- **Le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et l'arrêté du 4 août 2016 relatif au PCAET**

Le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial stipule que les PCAET doivent établir « une estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, ainsi qu'une analyse de leurs possibilités de réduction ».

L'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial fixe la liste des polluants à prendre en compte

- Nox : oxydes d'azote
- PM10 : particules fines de diamètre inférieur à 10 microns
- PM2,5 : particules fines de diamètre inférieur à 2,5 microns
- COV : composés organiques volatiles (dérivés du benzène)
- SO2 : sulfures
- NH3 : ammoniac

C'est dans ce contexte que s'inscrit le scénario de transition énergétique du territoire, tandis qu'en parallèle s'élabore la stratégie régionale (SRADDET¹) avec laquelle devront à terme être compatibles les PCAET.

- **Le Plan de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA)**

Adopté en mai 2017, le PRÉPA fixe la stratégie de l'État pour réduire les émissions de polluants atmosphériques au niveau national et respecter les exigences européennes. C'est l'un des outils de déclinaison de la politique climat-air-énergie. Il est composé :

- d'un décret qui fixe les objectifs de réduction à horizon 2020, 2025 et 2030 au niveau national par rapport à l'année de référence 2005 ;
- d'un arrêté qui détermine les actions de réduction des émissions à renforcer et à mettre en œuvre.

Les objectifs du PREPA sont les suivants :

Polluant	PREPA	PREPA
	A partir de 2020	A partir de 2030
Oxydes d'azote (NOx)	-50%	-69%
Particules fines (PM2,5)	-27%	-57%
Composés organiques volatils (COVNM)	-43%	-52%
Dioxyde de soufre (SO2)	-55%	-77%
Ammoniac (NH3)	-4%	-13%

1.3. Évolution des mentalités

L'enjeu du climat dépasse toutes les frontières, mais également toutes les barrières qui divisent habituellement les humains : statut socio-professionnel, religion, sexe, âge, culture, lieu de résidence... En atteste les nombreuses marches pour le climat organisées tout au long de l'année en France et ailleurs dans le monde qui visent à alerter sur l'urgence climatique et à tenter de faire bouger les élus pour une meilleure prise en compte de ce défi dans les différentes politiques.

Les jeunes aussi se mobilisent. Que ce soit dans le cadre de ces marches pour le climat, avec en chef de file Greta Thunberg, ou en refusant de travailler pour des entreprises qui ne respecteraient pas leur « Appel pour un réveil écologique », manifeste signé par plus de 30 000 étudiants à ce jour.

La prise de conscience est donc bien réelle, mais les pratiques quotidiennes changent également : les entreprises sont poussées par la réglementation et leur client à revoir leurs méthodes de production,

¹ Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable, et d'Égalité des Territoires, en cours d'élaboration pour la Région Nouvelle-Aquitaine

les administrations s'engagent dans des démarches durables et les initiatives fleurissent un peu partout. Les citoyens commencent également à modifier leur comportement, notamment d'achat : choix du bio et /ou du local de plus en plus fréquent, recrudescence du « fait maison » ou du « Do It Yourself », ... Et cela se mesure par différents paramètres : + 27 % de surfaces en bio en Nouvelle-Aquitaine en 2019 par rapport à 2018, le chiffre d'affaires des grandes surfaces alimentaires baisse continuellement (-1.3 % sur un an – chiffre INSEE août 2019) amenant celles-ci à revoir leur politique de développement...

1.4. Contexte et enjeux pour la CCDB

- **Rappel des éléments clés du diagnostic**

- 357 GWH consommés chaque année, pour une facture énergétique annuelle de 33 M€.
- Les secteurs les plus consommateurs sont le résidentiel (35%), le transport (34%) et l'industrie (18%).
- 117 kt CO2e émis chaque année.
- Les émissions totales de Gaz à effet de serre (GES), hors sols et forêts, sont issues majoritairement de sources non énergétiques (45%) - provenant essentiellement de l'agriculture - et de produits pétroliers (39%) utilisés dans le transport et le résidentiel.
- Les espaces naturels, agricoles et forestiers jouent un rôle majeur dans le stockage des GES émis par le territoire (91.5%).
- 15% Energie Renouvelable (ENR) produite localement, provenant essentiellement du bois bûche (90%).

- **Les enjeux locaux pour le PCAET**

Les principaux enjeux issus du diagnostic sont les suivants.

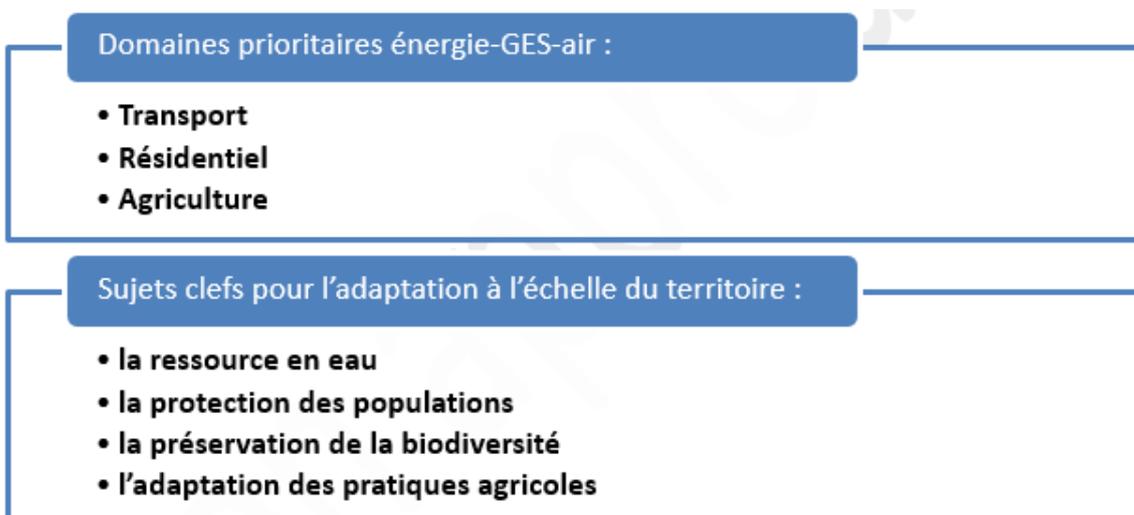


Figure 1 : Principaux enjeux du diagnostic

2ÈME PARTIE : ÉVALUATION DES POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE

Les potentiels énergétiques sont définis comme l'ensemble des possibilités du territoire pour diminuer ses consommations et produire de l'énergie grâce aux ressources renouvelables. Cela permet à la fois :

- de mieux gérer les besoins du territoire,
- une indépendance énergétique,
- un transport de l'énergie limité,
- et donc, un coût de l'énergie plus contrôlable.

Les potentiels ont été étudiés à horizon 2050.

Ils sont présentés ci-après selon leur type, qui suit les deux catégories suivantes :

- les potentiels de production d'énergies renouvelables, qui quantifient la production d'énergie encore réalisable sur le territoire par les grandes filières d'énergies renouvelables (la production actuelle ayant déjà été présentée dans le rapport de diagnostic) ;
- les potentiels de maîtrise de la demande en énergie, qui quantifient les économies d'énergie réalisables dans différents secteurs grâce à des actions de sobriété et d'efficacité énergétiques.

2. POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le PCAET comprend une quantification des potentiels de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de la demande en énergie, comme stipulé par l'article R229-51 du Code de l'Environnement, paragraphe I-5°. Cette quantification vise à obtenir une estimation des productions et réductions de consommation possibles sur le territoire, ce afin d'orienter au mieux les décisions stratégiques et de mesurer leur plausibilité. Il appartient *in fine* aux collectivités de mobiliser ou non ces potentiels dans leur stratégie.

En préalable, il est nécessaire de bien définir les grandeurs présentées. Nous utiliserons pour l'étude des potentiels ENR les notions définies ci-dessous.

Pour chaque filière ENR, le **gisement brut** correspond aux ressources naturelles disponibles sur le territoire. Pour les filières solaires, il s'agit de l'irradiation solaire (quantité d'énergie fournie par les radiations du soleil). Pour l'éolien, il s'agit de la vitesse moyenne des vents, pour l'hydraulique de l'énergie potentielle de pesanteur de l'eau des cours d'eau, des conduites, etc.

Ces gisements s'expriment dans différentes unités en fonction des grandeurs correspondant à la ressource, et ne sont donc pas comparables. Par ailleurs, il s'agit d'un gisement naturel sous différentes formes d'énergie, et seule une partie de cette énergie peut être utilisée pour les activités humaines, il n'est donc pas utile de les totaliser sur le territoire, mais ils sont utilisés pour produire les résultats suivants.

Nous allons ainsi déterminer le **potentiel théorique**, c'est-à-dire la quantité d'énergie techniquement exploitable à partir des gisements naturels. Il s'agit d'une production annuelle en MWh ou GWh, qui

correspond à la valorisation de tout le gisement en considérant les techniques actuelles de conversion de l'énergie (irradiation, vent, chaleur du sol, etc.) en un vecteur utilisable par l'homme (chaleur, électricité, gaz). Ce potentiel théorique prend en compte les principales contraintes réglementaires, et les limites physiques à l'exploitation du gisement (pas de forage géothermique sous un bâtiment, pas d'éolien à moins de 500 m d'une habitation, pas de centrale hydroélectrique sur cours d'eau inscrit, etc.).

Nous proposerons ensuite un **potentiel mobilisable** à partir de l'acceptation locale, de nos retours d'expérience sur divers territoires, pour quantifier la part du potentiel théorique qu'il nous semble possible de mobiliser à moyen terme, en prenant en compte les conflits d'usage (occupation du sol, valorisation de la biomasse), les difficultés techniques et économiques sur certaines filières (installations de photovoltaïque sur toiture uniquement dans les cas les plus favorables, mobilisation du bois à coût d'exploitation raisonnable), les besoins de chaleur et leur évolution probable, et autres contraintes propres à chaque filière (évolution de certains cheptels dans le contexte agricole actuel). Ce potentiel mobilisable est souvent déterminé à partir du potentiel théorique, diminué en intégrant les différentes contraintes locales.

L'approche est résumée sur la figure suivante.

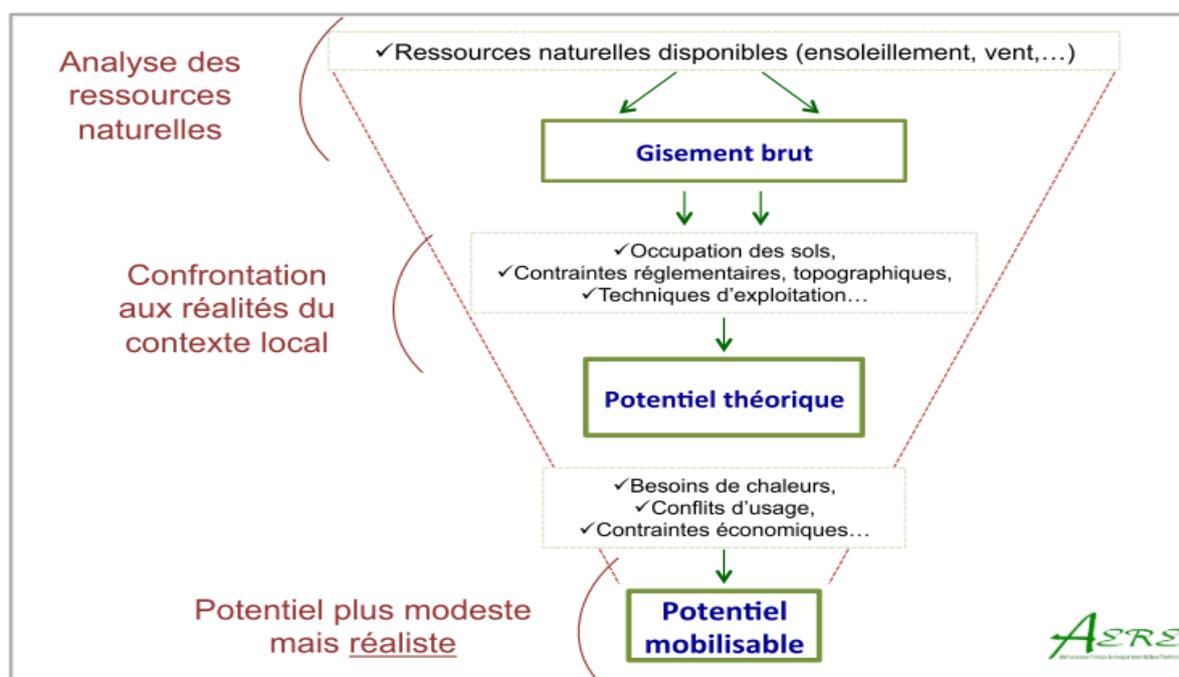


Figure 2 : Schéma de synthèse de la méthode de détermination du potentiel mobilisable utilisée par AERE sur les territoires étudiés

Le détail du calcul des gisements bruts et des estimations des potentiels théoriques et mobilisables de chaque énergie renouvelable du territoire est expliqué dans l'annexe 1 du présent rapport. Les paragraphes suivants ne présenteront donc que les données finales pour chaque ENR.

2.1. Solaire photovoltaïque

Le potentiel de développement du solaire photovoltaïque a été estimé en tenant compte des installations potentielles sur les toitures des bâtiments résidentiels, industriels, tertiaire et agricole ainsi que sur les centrales au sol. Le potentiel de production par des ombrières de parkings n'a pas été chiffré, car il est difficile d'identifier les surfaces de parkings via une approche globale.

Le tableau 2 ci-dessous présente le potentiel théorique et le potentiel mobilisable estimés de production photovoltaïque annuelle à l'échelle de la Communauté de Communes, par type de bâtiments.

Le potentiel mobilisable du solaire photovoltaïque est estimé à 62 GWh par an sur le territoire de la CCDB, provenant principalement des centrales solaires au sol et du résidentiel.

Tableau 2 : Évaluation du potentiel solaire photovoltaïque

Photovoltaïque	Nombre	Surface (m ²)	Potentiel théorique				Potentiel mobilisable	
Industrie					16 GWh		8 GWh	50% (337)
Bâtiments industriels	780	260 033						
--> Sans aucune contrainte	647	212 591	12 755 kWc	15 GWh	15 GWh	100%	(647)	
--> Soumis à contrainte forte	105	37 541	2 252 kWc	3 GWh	1 GWh	25%	(26)	
--> Soumis à contrainte majeure	28	9 901	594 kWc	1 GWh	0 GWh	0%	(0)	
Agriculture					5 GWh		2 GWh	50% (54)
Bâtiments agricoles	118	70 632						
--> Sans aucune contrainte	106	65 983	3 959 kWc	5 GWh	5 GWh	100%	(106)	
--> Soumis à contrainte forte	9	3 997	240 kWc	0 GWh	0 GWh	25%	(2)	
--> Soumis à contrainte majeure	3	652	39 kWc	0 GWh	0 GWh	0%	(0)	
Tertiaire :					1 GWh		0 GWh	50% (4)
Bâtiments publics	25	4 749						
=> Bâtiments publics correctement orientés (8%)	2	448						
--> Bien orientés & Sans aucune contrainte	-	-	0 kWc	0 GWh	0 GWh	100%	(0)	
--> Bien orientés & Soumis à contrainte forte	2	448	27 kWc	0 GWh	0 GWh	25%	(1)	
--> Bien orientés & Soumis à contrainte majeure	-	-	0 kWc	0 GWh	0 GWh	0%	(0)	
Bâtiments sportifs & Tribunes	5	3 427						
--> Sans aucune contrainte	2	1 784	107 kWc	0 GWh	0 GWh	100%	(2)	
--> Soumis à contrainte forte	-	-	0 kWc	0 GWh	0 GWh	25%	(0)	
--> Soumis à contrainte majeure	3	1 643	99 kWc	0 GWh	0 GWh	0%	(0)	
Bâtiments commerciaux	17	14 585						
--> Sans aucune contrainte	5	8 013	481 kWc	1 GWh	1 GWh	100%	(5)	
--> Soumis à contrainte forte	1	1 106	66 kWc	0 GWh	0 GWh	25%	(0)	
--> Soumis à contrainte majeure	11	5 466	328 kWc	0 GWh	0 GWh	0%	(0)	
Résidentiel (et tertiaire diffus) :					28 GWh		21 GWh	75%
Bâtiments		1 585 356						
=> Bâtiments correctement orientés (34,5%)		540 219						
=> Bâtiments bien orientés de plus de 50m ²		500 462						
--> Bien orientés & >=50m ² & Sans aucune contrainte		365 254	21 915 kWc	26 GWh	26 GWh	100%		
--> Bien orientés & >=50m ² & Soumis à contrainte forte		106 925	6 416 kWc	8 GWh	2 GWh	25%		
--> Bien orientés & >=50m ² & Soumis à contrainte majeure		28 283	1 697 kWc	2 GWh	0 GWh	0%		
Centrale PV au sol :					30 GWh		30 GWh	100%
Surface du territoire (ha)	-	50 419 ha						
--> installation de centrales au sol sur 0.1 % du territoire	-	50 ha	25 210 kWc	30 GWh	30 GWh	100%		
TOTAL					80 GWh		62 GWh	78% (2312)

Source : calculs AERE sur la base de la BD TOPO de l'IGN²

² La BD TOPO de l'IGN représente les bâtiments par leur emprise au sol. Dans le bâti diffus continu (petits bâtiments en tissu urbain) cela ne permet pas de connaître précisément le nombre de bâtiments, ce qui explique que le nombre de bâtiment n'est pas détaillé pour le résidentiel.

Le tertiaire diffus correspond au petit tertiaire non distingué des bâtiments résidentiels (commerces ou agences en pied d'immeuble, cabinets de profession libérale adjoint au domicile...).

Les bâtiments publics identifiés dans la BD TOPO sont les catégories "Mairie", "Préfecture" et "Sous-préfecture". Les autres types de bâtiments publics (enseignement, santé, culture, sport...) ne sont pas ici identifiés en tant que tels.

2.2. Solaire thermique

L'analyse des potentiels théoriques et mobilisables pour le développement du solaire thermique s'est appuyée sur l'analyse précédente concernant l'irradiation solaire, les surfaces de toitures disponibles et les contraintes patrimoniales. Mais le facteur limitant du potentiel solaire thermique correspond aux besoins de chaleur des logements et des bâtiments tertiaires.

Le tableau 3 ci-dessous présente le potentiel théorique et le potentiel mobilisable estimés de production solaire thermique annuelle à l'échelle de la Communauté de Communes, par type de bâtiments.

Le potentiel mobilisable estimé est ainsi de 4 GWh par an, réparti équitablement entre le résidentiel et le tertiaire.

Tableau 3 : Évaluation du potentiel solaire thermique

Solaire thermique	Nombre	Surface de capteurs (m ²)	Potentiel théorique			Potentiel mobilisable		
Résidentiel				4 GWh		2 GWh	50%	(1294)
Logements	7 451							
Logements correctement orientés	2 587	11 643	4 GWh	4 GWh	100%	(2587)		
Tertiaire				8 GWh		2 GWh	30%	
Bâtiments tertiaires								
Couverture de 50% des besoins		16 072	8 GWh	8 GWh	100%			
TOTAL				12 GWh		4 GWh	37%	

Source : AERE

2.3. Éolien

Le potentiel de développement du petit éolien est difficile à estimer puisque l'implantation de petites éoliennes dépend des conditions locales d'écoulement du vent, que l'on ne peut connaître précisément. De plus, les petites éoliennes sont de faible puissance et produisent donc peu d'électricité. Il faudrait donc une massification de leur développement pour rendre le productible associé significatif.

Le potentiel éolien estimé ne concerne donc que le grand éolien.

Afin d'estimer un potentiel quantifié, il est nécessaire de définir le nombre et les caractéristiques techniques des machines (taille, puissance) pour calculer un productible potentiel. Il est aussi nécessaire pour cette filière d'identifier les zones qui remplissent les conditions (techniques, servitude aérienne, environnementales, patrimoniales, d'éloignement au bâti et aux réseaux) a priori satisfaisantes pour l'installation d'éoliennes. Le détail des contraintes est donné dans l'annexe 1 du présent rapport.

La figure suivante présente la cartographie des zones favorables à l'éolien sur le territoire, en tenant compte de l'ensemble des contraintes existantes sur le territoire de Dronne et Belle.

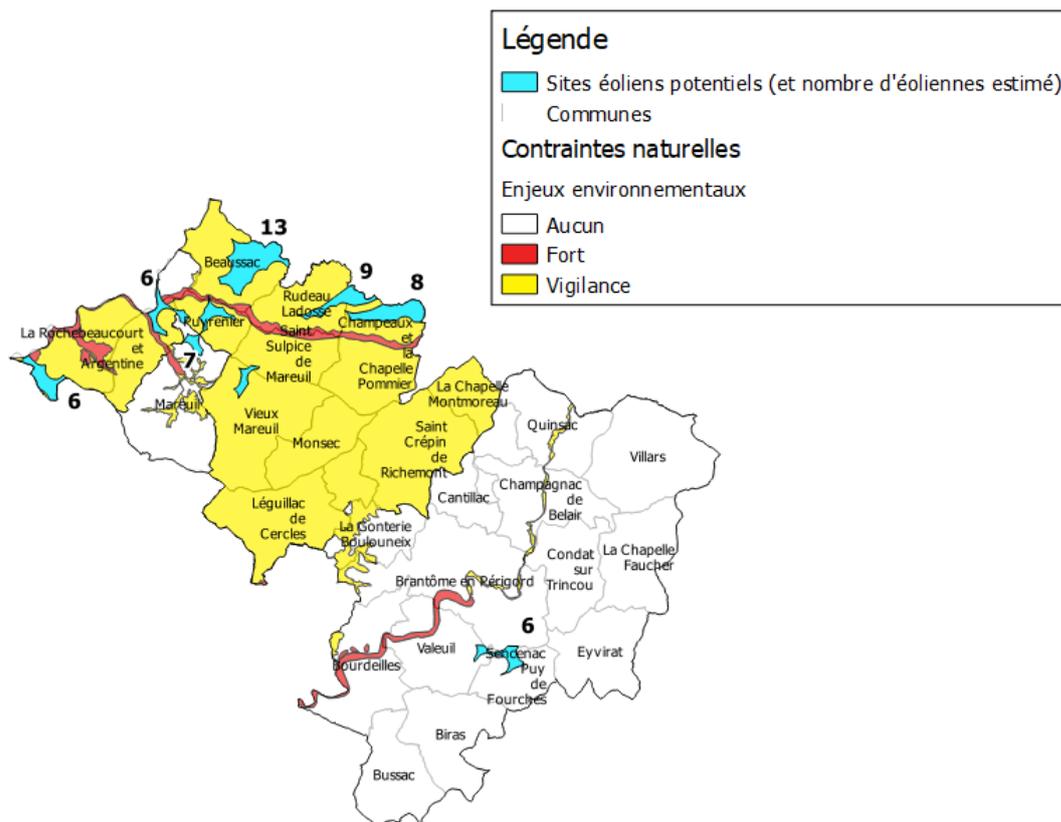


Figure 3 : Cartographie des zones favorables à l'éolien sur le territoire

Huit sites potentiels pour l'installation de plus de 5 éoliennes ont ainsi été identifiés. Tous sont imbriqués dans des zones de vigilance pour les enjeux environnementaux (fond jaune), sauf le site à cheval sur Valeuil et Sencenac-Puy de Fourches.

Cela amène à penser que l'émergence de projet éolien sera difficile sur le territoire de Dronne et Belle et à estimer qu'un tiers au maximum de ces sites pourrait être équipé d'éoliennes, soit 2 ou 3 sites. Ceci aboutit à une hypothèse de potentiel mobilisable de 20 éoliennes de 2,3 MW chacune, soit avec un taux de charge de 21%, **un potentiel mobilisable de 46 MW installé, soit 85 GWh annuel.**

Il est important de souligner que ces analyses ne présument aucunement de la viabilité des sites identifiés, ni du nombre d'éoliennes éventuellement installées et de leurs caractéristiques. L'implantation des parcs éoliens sur les zones identifiées devra en effet passer par une étude plus fine de faisabilité ainsi que par une procédure d'autorisation (qui comprend une enquête publique)³, dont les résultats ne sauraient être présagés à ce niveau.

³ <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/eolien-terrestre>

2.4. Bois énergie

La ressource en bois mobilisable localement a été estimée par rapport aux surfaces de forêt du territoire et aux données de production et de récolte en Aquitaine et en Dordogne.

Ainsi, comme le montre le tableau 4, le potentiel mobilisable total pour la production de bois-énergie sur la CCDB est de **79 GWh, dont 14 GWh sont déjà exploités.**

Tableau 4 : Évaluation du potentiel de production de bois énergie

Communes	Somme de surface forêt 2012 (ha) (Corine Land Cover)	Somme de Volume récolté par an (hors branches et racines) (m3/an)	Somme de Volume actuellement exploité en BE (hors auto-consommation) (m3/an)	Somme de Production ENR actuelle issue du BE (hors auto-consommation) (GWh/an)
CC Dronne et Belle	26 291	42 172	7 102	14

Communes	Somme de Volume mobilisable en BE (m3/an)	Somme de Potentiel mobilisable en BE (GWh/an)	Somme de Potentiel supplémentaire mobilisable en BE (GWh/an)
CC Dronne et Belle	39 660	79	65

2.5. Biomasse

L'évaluation du potentiel de production d'énergie par la biomasse (hors bois énergie) s'est appuyée sur les résultats d'une étude réalisée en 2014 par le bureau d'études SOLAGRO sur l'ensemble de la Dordogne.⁴ Ses résultats étaient donnés aux cantons (périmètre 2014) et ont donc été re-territorialisés, considérant que Dronne et Belle couvre les cantons de Brantôme, de Mareuil et de Champagnac-de-Belair (voir tableau 5).

Tableau 5 : Évaluation du potentiel biogaz

Secteur (ancien canton ou CC)	Ressource totale (MWh)	Débouché thermique (MWh)	Réseau gaz naturel	Ressource (ég. kWe)	Débouché (ég. kWe)	Modèle
Canton de Brantôme	31254	187	oui	1563	361	Collectif agricole
Canton de Champagnac-de-Belair	12178	34000	oui	609	1700	Collectif agricole
Canton de Mareuil	26121	6116	non	1306	306	Collectif agricole
CCDB	69553	-	-	-	-	Collectif agricole
Potentiel	54910					

Il ressort qu'un fort potentiel de méthanisation sur le territoire est associé à des débouchés et à la présence du réseau de gaz (pour injection) sur les cantons de Brantôme et Champagnac de Belair. Le modèle de développement est a priori celui du collectif agricole : méthaniseurs de 250 kWe (kilowatt électrique), sans exclusion des autres modèles.

⁴ Etude de faisabilité sur la mise en place d'une filière de méthanisation sur le territoire de la Dordogne, par Solagro pour le SMD3, le SDE24 et le Conseil Général de la Dordogne, 2014.

On obtient ainsi un potentiel total pour la ressource de biogaz de 69 GWh annuel soit, avec un rendement estimé à 80%, un potentiel utilisable de 55 GWh annuel pour la biomasse.

2.6. Hydroélectricité

Le potentiel hydroélectrique de Dordogne semble faible pour de nouveaux projets. En effet il n'est aujourd'hui pas possible d'installer de nouvelles retenues en raison des impératifs de préservation de l'environnement, et l'utilisation de sites existants (principalement anciens moulins, seuils existants), se heurte aussi à des impératifs environnementaux qui dégradent souvent la rentabilité des projets de micro-hydraulique. Il en est de même avec la question de la baisse des débits estivaux, facteur de risque supplémentaire.

Une étude à l'échelle du département⁵ souligne que l'amélioration d'usines hydroélectriques existantes pourrait fournir un potentiel, estimé dans l'étude à 10% du productible « installé » (ratio sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne) soit 99 GWh.

L'estimation du potentiel mobilisable se fera donc au cas par cas suivant les territoires, en tenant compte des projets et retours locaux.

2.7. Géothermie

Les cartes tracées à l'échelle départementale (figure 4) dénotent un potentiel géothermique basse et très basse énergie moyen à fort sur le territoire.

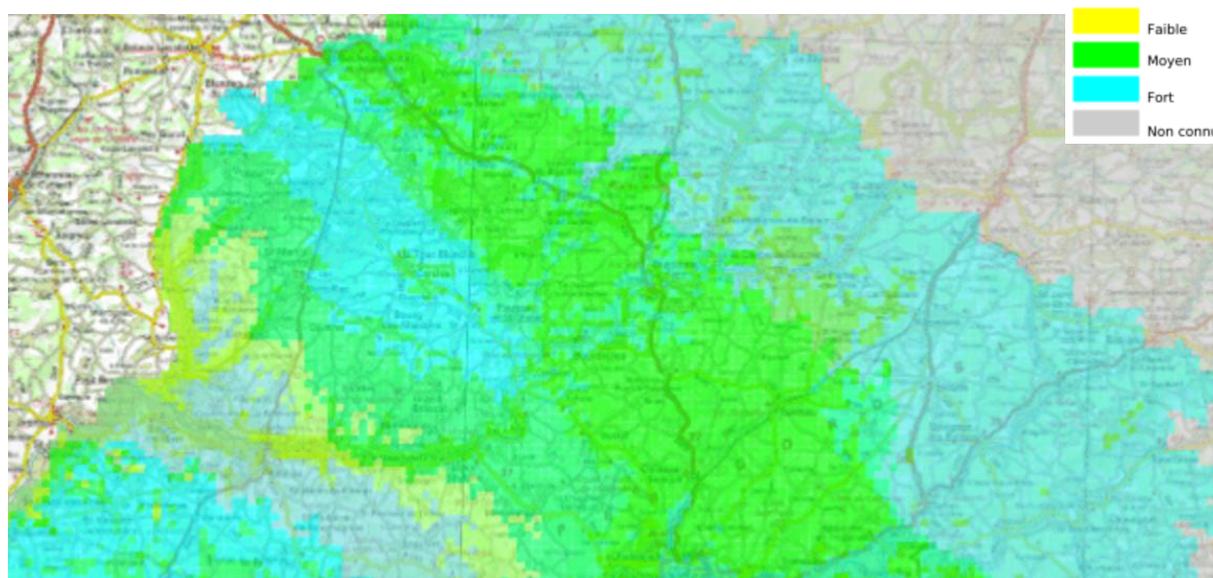


Figure 4 : Carte de potentiel géothermique sur le département de la Dordogne (source BRGM)

Cette énergie est à utiliser pour des usages chaleur : le potentiel réel est celui des équipements consommateurs de chaleur ou des réseaux de chaleur, susceptibles de mettre en place de la géothermie. Il n'y a donc pas de quantification « absolue » possible.

Il sera nécessaire de mener des études précises pour d'éventuels projets afin de vérifier le potentiel.

⁵ Etude sur les consommations énergétiques et le potentiel de production d'énergie renouvelable pour le département de la Dordogne – 2013 – Axenne

2.8. Synthèse des potentiels de développement des énergies renouvelables

Le tableau ci-dessous présente la synthèse du potentiel de production d'énergies renouvelables du territoire et le potentiel mobilisable total toutes filières confondues.

Tableau 6 : Synthèse des potentiels ENR par filière

Filière ENR	Sous-catégorie	Potentiel (en GWh)
Solaire photovoltaïque	Bâtiments	31
	Centrales au sol	30
	TOTAL solaire photovoltaïque	62
Solaire thermique	Logements	2
	Bâtiments tertiaire	2
	TOTAL solaire thermique	4
Géothermie		++
Éolien	Grand éolien	85
Méthanisation	Tous types (chaleur, cogénération et injection)	55
Bois énergie	Bois sur pied	65
Hydroélectricité		?
POTENTIEL ENR TOTAL, TOUTES FILIERES CONFONDUES		271

Le potentiel ENR total quantifié est d'au moins 271 GWh, ce qui représente 76% de la consommation d'énergie actuelle. La Communauté de Communes Dronne et Belle présente donc un potentiel de développement des ENR conséquent et, qui plus est, bien équilibré entre filières et entre vecteur (électricité et chaleur).

3. ÉVALUATION DES POTENTIELS DE MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE

3.1. Bâtiment

Quatre potentiels de réduction des consommations des bâtiments des secteurs résidentiel et tertiaire ont été étudiés. Ils peuvent être groupés en 2 catégories :

- la sobriété des usagers des bâtiments (habitants ou travailleurs) ;
- l'efficacité énergétique des bâtiments, réalisée par la rénovation des bâtiments existants et la construction de bâtiments neufs exemplaires en matière d'énergie.

- **Sobriété des usagers**

Le potentiel lié à la sobriété des usagers est spécifique au type de bâtiment, résidentiel ou tertiaire. Il correspond aux gains d'énergie réalisés en modifiant les usages (baisse du chauffage, arrêt des appareils lorsqu'ils ne sont pas utilisés...).

Pour le secteur résidentiel, le calcul du potentiel s'est basé sur le retour d'expérience du défi « Familles à Energie Positive » porté par le CLER. **Une diminution de 12% de la consommation actuelle d'énergie des habitants, donc du secteur résidentiel, a été prise en compte. Cela donne un potentiel mobilisable de 15 GWh.**



Pour le secteur tertiaire, notre analyse s'est basée sur le retour d'expérience du défi C3e (« Communes Efficaces en Economies d'Énergie ») lancé sur les communes de Savoie par l'ASDER. Ce défi montre une baisse de consommation sur les bâtiments de 6 à 20%.

Nous avons retenu **un potentiel mobilisable basé sur une réduction de 15% des consommations du secteur tertiaire, ce qui représente 3 GWh.**



- **Efficacité : rénovation des bâtiments**

Le potentiel lié à la rénovation des bâtiments a été calculé de la même manière pour les logements et pour les bâtiments tertiaires.

Nous avons fait l'hypothèse que le parc ancien peut être rénové au niveau BBC (application du facteur 4) à horizon 2050. On estime également que d'ici 2050, soit dans 30 ans, les logements des années 1980 à 2000 seront rénovés au niveau passif du fait des contraintes sociales et énergétiques. Nous avons également pris comme hypothèses que les bâtiments neufs seraient bientôt construits au niveau passif du fait de l'évolution des réglementations thermiques.

Ces hypothèses mènent à la réduction de 75% des consommations des secteurs tertiaire et résidentiel.

Le potentiel mobilisable associé est donc de 94 GWh pour le résidentiel et de 15 GWh pour le tertiaire. Cela en fait le potentiel le plus élevé toute filière (ENR et MDE) confondue.

3.2. Industrie

Nous avons estimé que l'industrie pourrait agir sur ses procédés et favoriser la récupération d'énergie en interne de manière à réduire sa consommation d'énergie actuelle de 40% à horizon 2050, à production égale⁶.

Le potentiel mobilisable associé atteint donc 25 GWh.

3.3. Mobilité

Le potentiel de réduction des émissions de GES du transport est lié à la fois aux progrès techniques et réglementaires à venir et aux modifications de comportement possibles pour les habitants et acteurs du territoire.

- **Le progrès technique**

Il est lié :

- à l'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules thermiques (-1,5% par an en tendance⁷) ;
- au développement des véhicules à motorisation alternative (électrique, hybride, GNV...).

Ce renouvellement a lieu pour une grande part sans intervention de la puissance publique, mais il peut être accéléré, en particulier en ce qui concerne le développement des motorisations alternatives.

- **Les modifications de comportement**

De nombreux leviers d'action existent pour modifier les habitudes de déplacement et diminuer ainsi les consommations d'énergie :

- l'éco-conduite sur les transports de marchandises et les voitures particulières, associée à la réduction de la limitation de vitesse sur les routes départementales, permet d'économiser environ 15% des consommations ;
- la mise en place en particulier de télétravail 1 jour par semaine permet de diminuer de 20% l'impact GES des transports d'un actif ;
- les nouvelles mobilités (covoiturage, autopartage) permettent de diminuer de 50% les émissions de GES ;
- le passage aux Transports Collectifs ou aux modes actifs (vélo, marche) diminue les émissions de quasiment 100% ;
- le PLUi en cours de finalisation permettra de limiter les déplacements de véhicules particuliers via la limitation de l'étalement urbain et la redynamisation des centres-

⁶ Mêmes hypothèses que dans la SNBC cf. document « Projet de Stratégie Nationale Bas-Carbone - La transition écologique et solidaire vers la neutralité carbone »

⁷ Chiffres clefs énergie climat 2015 - L'évolution annuelle en l/100 km du parc = -1% par an et l'évolution annuelle en l/100 km du parc neuf = -2%.

Le Scénario ADEME 2030 propose un objectif 2030 de -2,0% de consommation du parc.

bourgs.

Tous ces leviers d'action pourraient aboutir à une réduction de 50% des consommations d'énergie liées au transport.

Le potentiel mobilisable lié à la mobilité atteint donc 61 GWh.

3.4. Synthèse des potentiels de Maîtrise de la Demande en Énergie

Tableau 7 : Synthèse des potentiels de MDE par secteur

Secteur	Potentiel de MDE	Gain (en GWh)
Résidentiel	Rénovation des logements	94
	Sobriété des ménages	15
	TOTAL résidentiel	109
Tertiaire	Rénovation des bâtiments tertiaires	15
	Sobriété des travailleurs du tertiaire	3
	TOTAL Tertiaire	18
Industrie	Efficacité de l'industrie	25
Transports	Efficacité des transports	61
POTENTIEL TOTAL DE MDE, TOUS SECTEURS CONFONDUS		213

Le potentiel de Maîtrise de la demande en Energie estimé représente 60% environ de la consommation d'énergie actuelle du territoire.

A noter cependant que ces potentiels sont interdépendants, c'est-à-dire qu'en fonction de l'ordre dans lesquels ils sont appliqués, le potentiel total varie. Par exemple, le gain lié à l'amélioration de la performance des véhicules est calculé par rapport au nombre de véhicules actuels ; si ce nombre diminue grâce à une diminution des trajets (report modal, covoiturage), ce potentiel sera plus faible.

3ÈME PARTIE - ELABORATION DE LA STRATEGIE ENERGETIQUE TERRITORIALE

4. SCÉNARIO DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

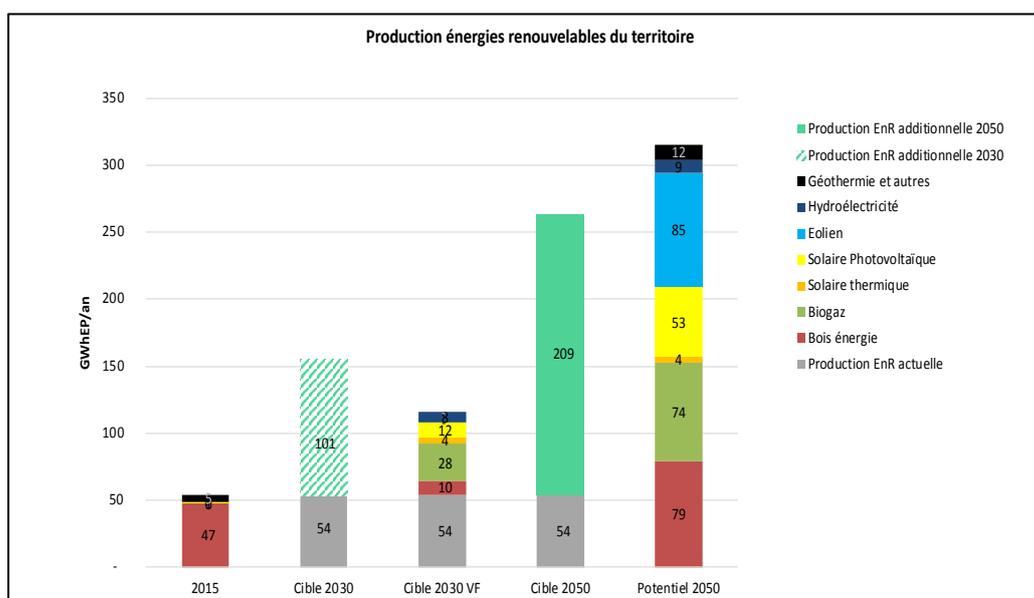
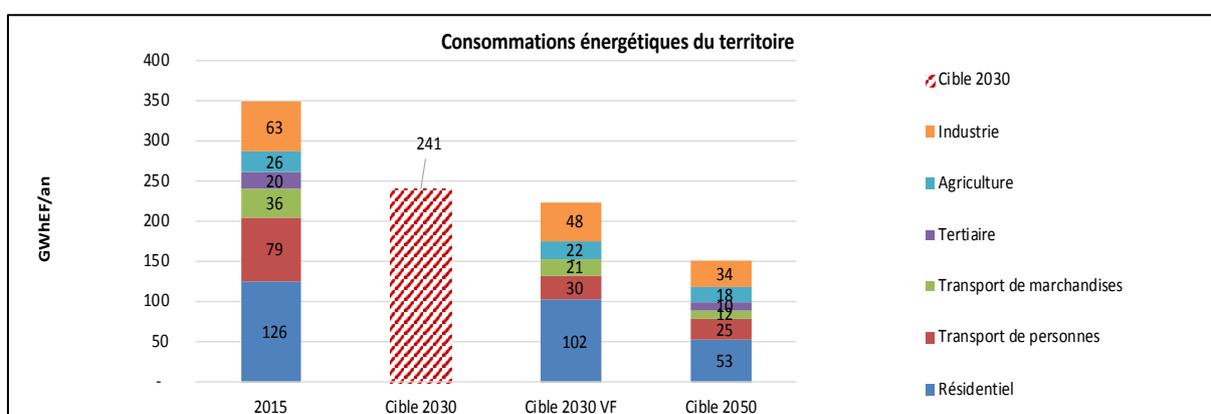
Cette partie du rapport présente l'analyse prospective à 2030 et 2050 des consommations énergétiques, émissions de gaz à effet de serre et production d'énergie renouvelable. Elle se base sur un scénario de transition énergétique, qui s'attache à décliner sur le territoire les objectifs nationaux de moyen et de long terme de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte. Ce scénario tient compte des tendances prévisibles d'évolution des consommations énergétiques induites par le développement démographique, l'activité économique, les améliorations de la technologie, et les législations en cours.

4.1. Méthodologie pour aboutir à cet objectif TEPOS et au scénario à 2030

Pour définir l'objectif de la Communauté de communes à l'horizon 2050, les élus communautaires ont dans un premier temps été rassemblés autour du jeu « Destination TEPOS », lors d'un **séminaire des élus organisés le 26 mai 2018**.

A cette occasion, tous les leviers d'actions possibles à mettre en œuvre sur le territoire en matière de maîtrise de la demande en énergie et de potentiel de développement des énergies renouvelables du territoire ont d'abord été présenté aux élus. Puis, ceux-ci ont été répartis en 5 groupes pour faciliter la discussion autour de ces leviers d'actions. Un modérateur (chargé de mission énergie de la CCDB, consultant du bureau d'études, chargée de mission énergie-climat du PNR et chargé de mission climat de l'ADEME) présent dans chaque groupe a répondu aux questions soulevées par les élus et permis de faire avancer les débats. Les élus ont ainsi pu définir des premiers scénarios de transition énergétique à l'horizon 2050.

Lors du **COFIL du 18 novembre 2018**, une synthèse de ces premiers scénarios a été présentée aux membres présents, sur la maîtrise de l'énergie et sur le développement des énergies renouvelables en Dronne et Belle. (voir tableaux ci-dessous).



Il est ainsi notamment ressorti que l'éolien industriel n'était pas une énergie renouvelable à envisager à priori sur le territoire (mauvaise acceptation par les élus et la population), à l'inverse de la ressource bois et de la méthanisation, fortement plébiscité. D'un point de vue maîtrise de la demande en énergie, les leviers d'actions plébiscités concernaient la rénovation du bâti et la mobilité.

A l'issue de la réunion, les membres du COPIL ont validé l'objectif TEPOS à l'horizon 2050, en cohérence avec les engagements de la Communauté de communes Dronne et Belle pris dès 2015 et conforme aux ambitions réglementaires nationales.

Parallèlement, la Communauté de communes du Périgord Limousin a pris le même engagement. Et au vu de la similarité des diagnostics climat-air-énergie des territoires de Dronne et Belle et du Périgord-Limousin, il a été décidé de travailler ensemble à l'élaboration des plans d'actions PCAET.

L'analyse des potentiels de réduction par secteurs, des partenaires à mobiliser, de la maturité des acteurs et des projets sur le territoire, a servi de base aux réflexions sur la stratégie de réduction des émissions de GES élaborée par le territoire.

Un **COPIL commun a donc été organisé le 12 février 2019**. L'objectif TEPOS 2050 des deux collectivités a été rappelé et le scénario à horizon 2030, avec les leviers d'actions à activer, a été décliné.

4.2. Scénario retenu à 2030

La collectivité a donc retenu le **Scénario 2030** suivant :

N° réglementaire	Catégorie d'impact environnemental	Objectif LTECV 2030	Objectif CCDB 2030
1	Émissions de GES	-28% vs 2012	-27 % vs 2015
3	Maîtrise de la consommation d'énergie finale	-20% vs 2012	-22% vs 2015
4	Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage	32% de la consommation en 2030	49% de la consommation en 2030
7	Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration	PREPA	-12%

Sur les émissions de gaz à effet de serre, comme sur les économies d'énergie, le territoire affiche des objectifs proches des objectifs nationaux. La production locale d'ENR envisagée permettra quant à elle de dépasser largement les objectifs réglementaires, avec une perspective à long terme de Territoire à Energie Positive en 2050. L'annexe 3 détaille la prise en compte des objectifs réglementaires nationaux dans le PCAET et la conformité réglementaire des objectifs du PCAET.

Ce scénario est évolutif, et sera actualisé au fil de la démarche, en fonction de la mise en œuvre des projets et des actions, et de l'apparition de nouvelles opportunités à intégrer.

- **Focus sur l'objectif de Maîtrise de l'Énergie**

La réduction de 22 % par rapport à 2015 (357 GWh en 2015) amènera la collectivité à respecter les obligations nationales déclinées dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte (voir figure 5).

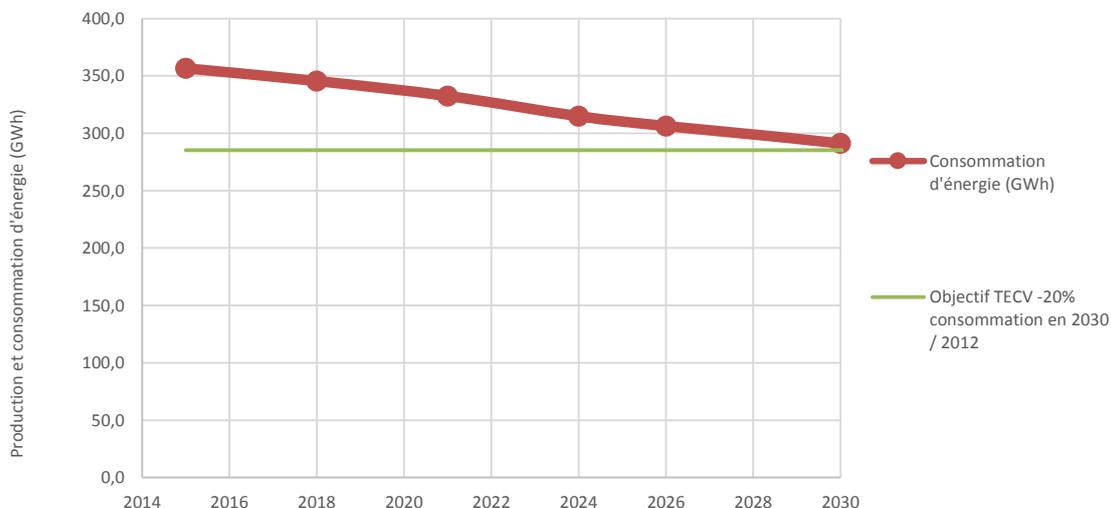


Figure 5 : Évolution des consommations d'énergie du territoire

Le scénario de réduction de la maîtrise de l'énergie, décliné par secteurs de consommation d'énergie (voir Figure 6) amène aux réductions suivantes :

Poste	2030
Résidentiel	-24%
Tertiaire	-24%
Industrie	-32%
Transport	-19%
Déchets	0%
Agriculture	0%

L'essentiel des économies d'énergie sera cependant réalisé sur les postes résidentiels et déplacements, car ce sont les deux principaux secteurs consommateurs sur les communautés de communes.

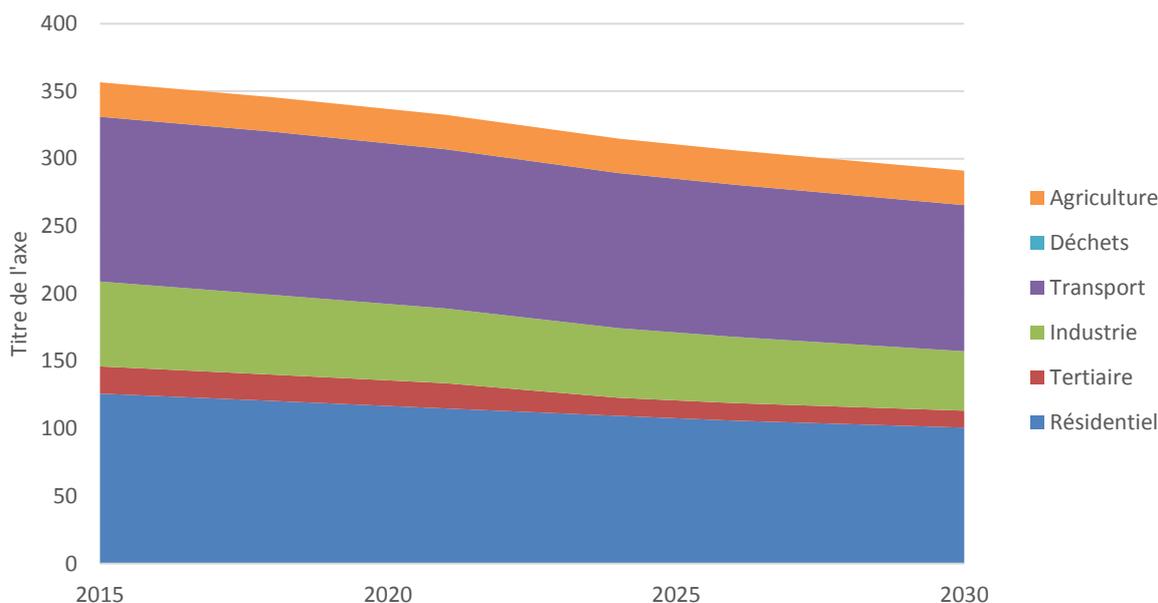


Figure 6 : Évolution des consommations d'énergie du territoire par secteur selon le scénario volontariste

- **Focus sur l'objectif Énergies Renouvelables**

L'augmentation de 49 % de la production d'énergie renouvelable par rapport à 2015 (54 GWh⁸ en 2015) amènera la collectivité à dépasser les obligations nationales déclinées dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte (voir Figure 7). Le développement des ENR est décliné par type d'énergie dans la Figure 8.

A noter que la réglementation énergétique 2020 attendue va imposer le BEPOS (Bâtiment à Énergie Positive). Elle va donc nécessiter la mise en œuvre systématique de production ENR à une certaine hauteur (considérée dans le scénario comme moitié photovoltaïque et moitié bois).

⁸ Hors biocarburants. Avec les biocarburants (ENR non locales) on est à 62 GWh.

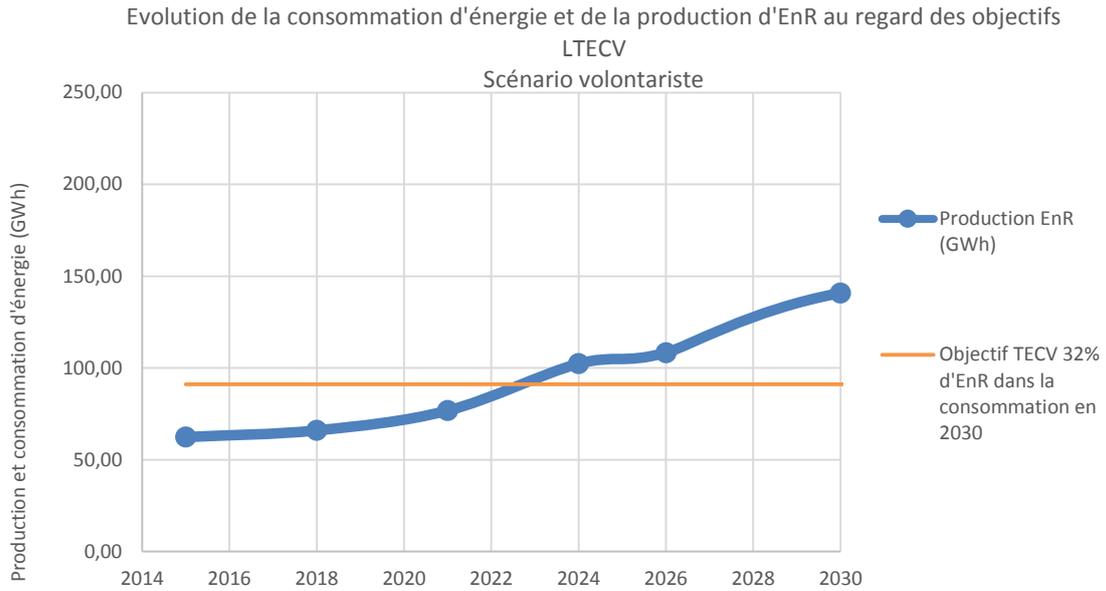


Figure 7 : Évolution de la production d'ENR sur la CCDB

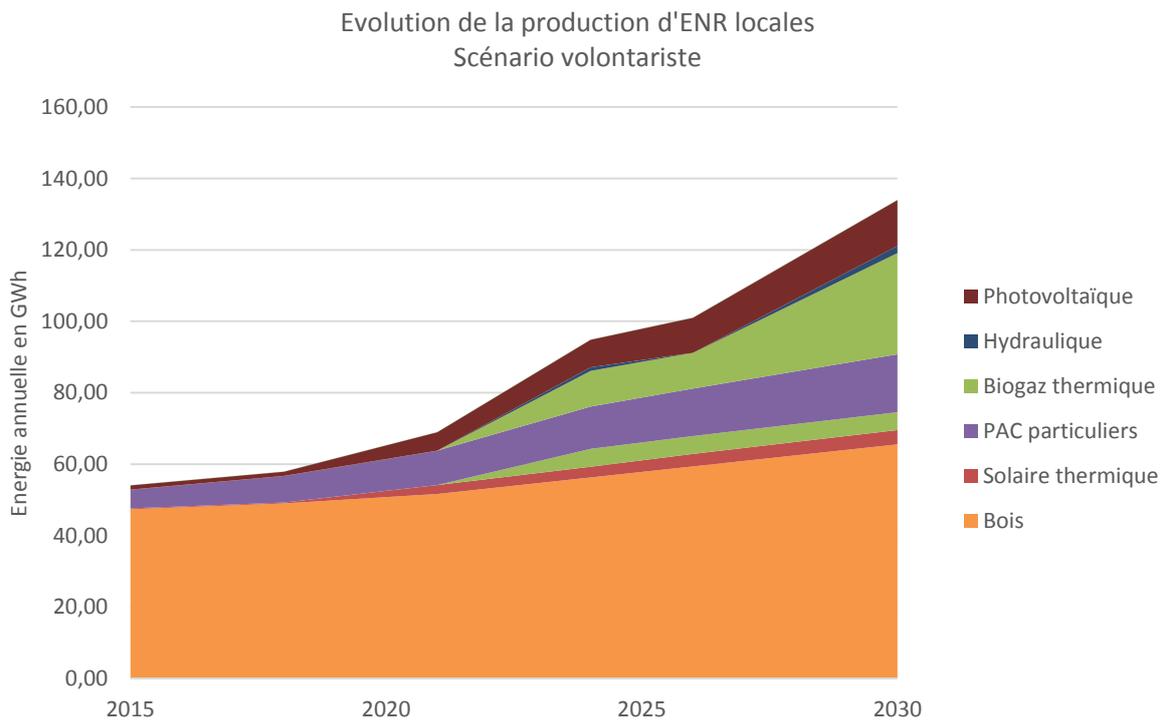


Figure 8 : Évolution des consommations d'ENR sur la CCDB, par typologie

- **Focus sur l'objectif Qualité de l'air**

Pour l'objectif relatif aux émissions de polluants, par mesure conservatoire, on ne considère que les objectifs de **sobriété** suivants :

- diminution des consommations d'énergie dans le résidentiel et le tertiaire,
- diminution du nombre de kilomètres parcourus par les véhicules pour les transports,
- diminution de l'emploi des engrais minéraux dans l'agriculture.

Ces actions ont un effet immédiat sur la baisse des émissions de polluants. Pour les autres types d'action, on vérifiera qu'elles ne dégradent pas la qualité de l'air pour leur part.

On obtient alors le bilan prospectif suivant pour chacun des polluants :

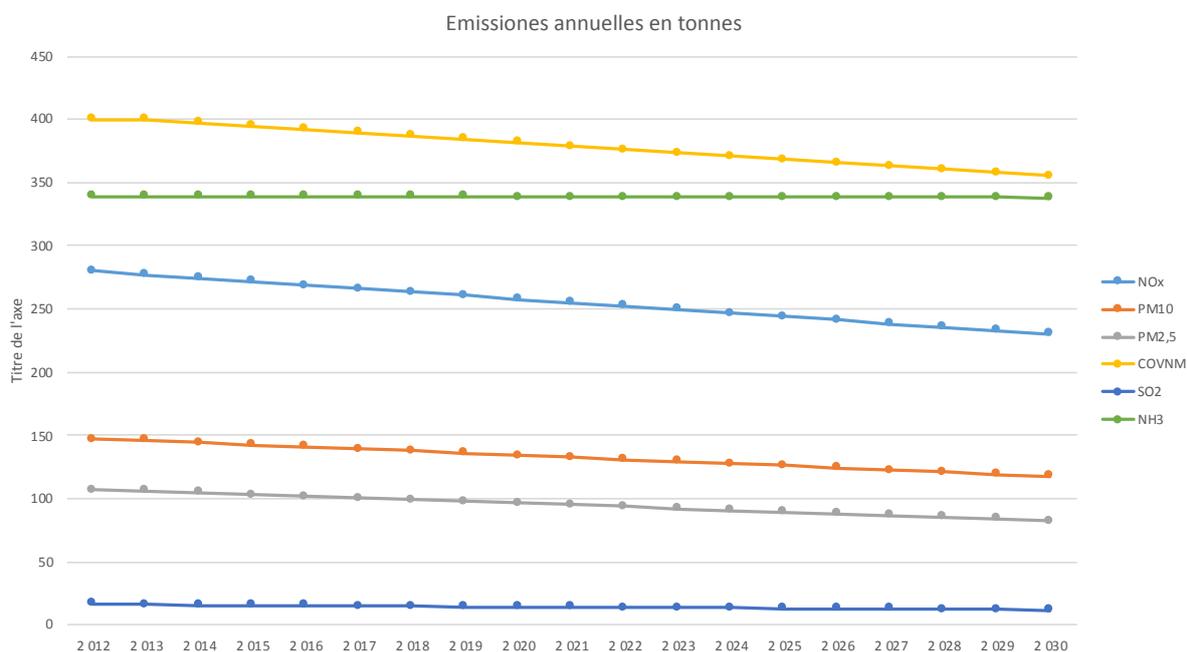


Figure 9 : émissions annuelles de polluants de l'air

*Les COVNM émis sur le territoire proviennent en majeure partie de la forêt (à 71%), qui est naturellement émettrice de terpènes et d'isoprènes. Ces émissions non liées à l'activité humaine ne sont pas prises en compte dans la Figure 9 ci-dessus et le tableau ci-dessous.

Emissions en tonnes	%
NOx	-18%
PM10	-20%
PM2,5	-23%
COVNM	-11%
SO2	-29%
NH3	0%

Les émissions de polluants sont appelées à diminuer au total de -12% (hors forêt).

4.3. Les leviers d'actions

- *Evolution prospective des consommations*

Le scénario à l'horizon 2030 s'appuie d'abord sur les hypothèses d'évolution démographique du territoire validées dans le PLUi, et prolongées à 2030 : +0,60% de population par an. Cette évolution démographique s'accompagne d'évolutions réglementaires et technologiques, détaillés par secteur dans l'annexe 2.

A ces éléments viennent s'ajouter des hypothèses d'évolution pour chacun des postes de consommations d'énergie et d'émissions de GES du territoire. Ils représentent des **leviers d'action**, que les politiques mises en œuvre via le Plan Climat doivent activer dès maintenant comme sur le long terme. Ces leviers d'action sont repris dans le tableau ci-dessous :

Tableau 8 : Leviers d'actions, par secteur

Domaine	Leviers d'actions
Résidentiel	Economies d'énergie pour les ménages par les écogestes et le renouvellement par des matériels efficaces.
	Rénovation légère ou complète des logements et modernisation des équipements.
Transports routiers	Diminution des déplacements quotidiens par habitant grâce au développement des télé-services (dont télétravail) et à la densification liée au PLUi.
	Report sur les transports collectifs et les modes doux par le développement des services et des infrastructures.
	Développement des véhicules à motorisation alternative.
	Diminution du fret et des livraisons par des optimisations concertées.
Tertiaire	Rénovation et modernisation des équipements.
	Ecogestes et renouvellement du petit matériel.
Industrie	Poursuite de la baisse tendancielle de l'intensité énergétique dans l'industrie.
Agriculture	Méthanisation d'une part des effluents d'élevage.
	Compensation des émissions des sols agricoles par une politique de renforcement du stockage de CO2 dans les sols sur 50% de la SAU.
UTCf	Systématisation de l'utilisation de matériaux biosourcés dans les constructions.

- **Détails sur les leviers d'actions à activer**

Les leviers d'action quantifiés, qui permettent de réaliser le scénario de transition énergétique présenté précédemment, sont repris dans la figure ci-dessous, et détaillés en annexe 4.

En violet, les actions comportementales.

En orange, les actions « technologiques » : travaux, renouvellement de matériels, nouveaux projets ENR...

Résidentiel

- 170 ménages font des écogestes
- 100 logements sont rénovés dont la moitié BBC

Mobilité

- 40 habitants passent aux transports publics ou au vélo
- 25 actifs font du télétravail partiel ou du covoiturage
- 10 véhicules à motorisation alternative
- 1% par an d'optimisation des livraisons

Tertiaire

- 125 emplois font des écogestes
- 2 100 m² sont rénovés

Industrie

- Démarches d'optimisations énergétiques

Agriculture

- Méthanisation de 50% effluents d'élevage
- Pratiques culturales de stockage de CO₂ dans les sols

Stockage

- Tous les nouveaux logements intègrent une part de biosourcé

Figure 10 : leviers d'actions quantifiés

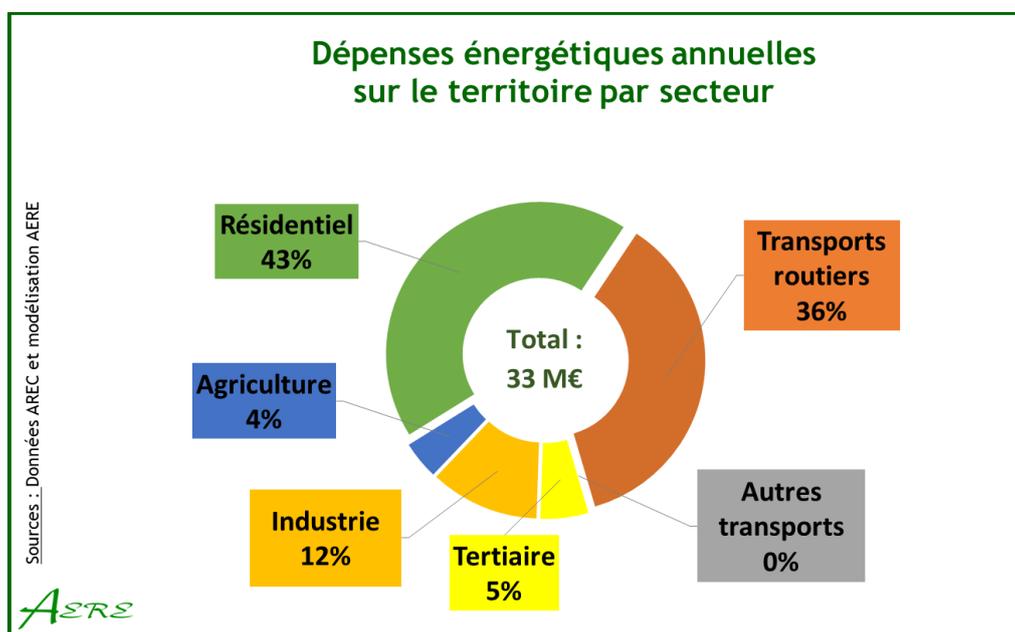
4.4. Les conséquences socio-économiques

• Le coût de l'inaction

Il est lié à :

- l'évolution de la facture énergétique : vulnérabilité économique du territoire ;
- l'impact sanitaire lié à la qualité de l'air : vulnérabilité sanitaire et coût associé ;
- l'impact économique d'un manque d'adaptation du territoire au changement climatique (à plus long terme que 2030).

Concernant la **vulnérabilité économique**, le coût de l'énergie pour le territoire est de **33 M€⁹ en 2015**, majoritairement pour les produits pétroliers. Cela représente environ 90 000 € par jour.



Une augmentation de 50% du prix de l'énergie envisageable à l'horizon 2030 induirait un surcoût de 17 M€ par an. La facture énergétique du territoire serait alors de 50 M€ par an en 2030, soit **presque 1 million d'euros par semaine**.

Concernant le **coût de l'impact sanitaire de la qualité de l'air**, il n'y a pas d'étude sur le territoire sur le sujet, en raison d'une problématique peu intense : une bonne qualité de l'air avec un respect des valeurs réglementaires.

Concernant l'impact économique du changement climatique sur le territoire, les principaux secteurs potentiellement sensibles identifiés dans l'étude de vulnérabilité sont l'agriculture et l'exploitation forestière (risque d'inadaptation des variétés et essences aux nouveaux biotopes et de l'impact direct des risques environnementaux et donc de perte de rendement). L'inaction induirait donc sur le long terme un dépérissement de ces filières.

⁹ Prix de l'énergie issus de la base Pégase <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-ligne/r/pegase.html>

• Le coût de l'action

La mise en œuvre de la stratégie présentée précédemment induirait donc chaque année la mise en œuvre de :

- 6 MW d'énergie renouvelable (photovoltaïque, pompes à chaleur, hors chauffage bois) ;
- 1 GWh de bois
- la rénovation d'environ 15 000 m² de logements et 2000 m² de tertiaire.

L'outil TETE (Transition Écologique – Territoires – Emplois¹⁰), créé par le Réseau Action Climat et l'ADEME, permet d'évaluer les emplois créés par les politiques climat-air-énergie à l'échelle territoriale.



Son utilisation sur le territoire, et sur les volets ENR et rénovation énergétique (hors transport), donne donc une première estimation à 2030 : **environ 200 emplois peuvent être créés localement** par la mise en œuvre du scénario de transition énergétique. Et encore 100 emplois de plus à l'échelle de la France entière.

Résultats : emploi local, en équivalent temps-plein (ETP)

total	215
sous-total énergies renouvelables	63
sous-total bâtiment et réseaux de chaleur	152

détail énergies renouvelables

PV au sol	2
PV grandes toitures	1
PV petites toitures	1
chauffe-eau solaires individuels (CESI)	2
PAC géothermiques	19
PAC aérothermiques	18
méthanisation - injection	19

détail bâtiment et réseaux de chaleur

rénovation maisons individuelles	64
rénovation tertiaire	8
construction neuve logements	80

Hormis la construction neuve, c'est la rénovation énergétique des bâtiments qui est le premier pourvoyeur d'emplois : un quart des emplois envisagés sont en effet à mobiliser dans ce domaine durant les prochaines années pour réussir l'ambition de la collectivité.

Le développement des ENR permettra quant à lui de créer plus d'une cinquantaine d'emplois.

¹⁰ <https://territoires-emplois.org/>

5. LA STRATÉGIE DE LA COLLECTIVITÉ

5.1. Méthodologie d'élaboration du plan d'actions

Lors du **COPIL du 12 février 2019**, les grands axes du plan d'actions, ainsi qu'une première version du plan d'actions, commune aux deux communautés de communes, a été présentée aux élus présents et discutée. Souhaitant toutefois que cet objectif TEPOS et les leviers d'actions à mobiliser soient concertés et partagés avec l'ensemble des élus des deux communautés de communes, les agents publics, les acteurs locaux et les citoyens, une démarche de concertation (via l'organisation d'ateliers thématiques et de rencontres citoyennes) a été retenue à l'unanimité par les élus.

Cinq ateliers thématiques et trois rencontres citoyennes ont ainsi été organisés courant juin-juillet 2019 :

- Atelier « collectivités exemplaires », organisé le 18 juin 2019 de 14h à 17h30 à la salle des fêtes de Sencenac-Puy de Fourches ;
- Atelier « entreprises », organisé le 25 juin 2019 de 19h à 21h à la salle de la Maison des services Publics de Thiviers ;
- Atelier « habitat », organisé le 26 juin 2019 de 14h à 17h30 à la salle culturelle de Nantheuil
- Atelier « agriculture » et Atelier « forêt », organisé le 1^{er} juillet 2019 de 9h à 17h30 à la salle des fêtes de Condat-sur-Trincou

RENCONTRES CITOYENNES

PLAN CLIMAT 24

Quel avenir pour notre territoire face au changement climatique ?

HABITAT Comment adapter mon logement ?
avec la participation du CAUE
2 rencontres - selon votre lieu de vie

MARDI 18 JUIN - 18H30
SALLE DES FÊTES
SENCENAC-PUY DE FOURCHES

MERCREDI 26 JUIN - 18H30
LE NANTHOLIA
NANTHEUIL

FORÊT Comment gérer durablement notre forêt ?
avec la participation d'AcclimaTerra

LUNDI 1^{er} JUILLET - 20H30
SALLE DES FÊTES - CANTILLAC

MOBILITÉ Comment se déplacer moins et mieux ?
avec la participation de MÖVER

JEUDI 04 JUILLET - 18H30
SALLE DES FÊTES - ST PIERRE DE CÔLE

Annabelle Carlier
05 53 03 83 55
a.carlier@dronneetbelle.fr

Karine Pouyadou
06 30 55 42 99
karine.pouyadou@peigord-limousin.fr

Lors de ces ateliers et rencontres citoyennes, le scénario de transition énergétique des communautés de communes, c'est-à-dire l'ambition donnée à chacun des leviers d'action, a été présenté aux personnes présentes (une moyenne de 15 personnes par atelier et de 30 par rencontres citoyennes). Les différents leviers, ainsi que les actions potentielles, ont ensuite été discutés en fonction des capacités des communautés de communes et des acteurs du territoire à pouvoir les concrétiser.

Suite aux échanges lors des ateliers et rencontres citoyennes, le plan d'actions des communautés de communes a été retravaillé de façon itérative avec les services, les élus et les partenaires, puis présenté lors du **COPIL commun du 12 novembre 2019**.

L'ambition de la Communauté de communes est ainsi déclinée en un programme d'action sur 6 ans, qui prépare la mise en œuvre opérationnelle de la transition énergétique du territoire à l'horizon 2030, par un important travail sur les infrastructures et sur les règles urbaines, ainsi que par la mobilisation des acteurs socio-économiques.

Cette stratégie dépasse les objectifs quantifiés présentés au préalable puisqu'elle traite également des objectifs d'adaptation au changement climatique qui invitent à aborder de nombreuses thématiques écologiques, sociales et économiques. Cela fait du PCAET un véritable projet de Développement Durable.

Pour permettre la réalisation du scénario de transition énergétique, la collectivité a ainsi défini une stratégie, qui fixe les enjeux et les ambitions sur lesquels elle a élaboré son plan d'action. Cette stratégie est structurée :

- en 6 grands axes stratégiques accompagnés de leur ambition (objectif quantitatif ou qualitatif symbolique de l'axe) tel que décrit dans le tableau suivant ;
- en 20 fiches orientations qui détaillent les grands chapitres d'actions de ces axes,
- en 77 fiches actions qui détaillent les actions opérationnelles à mettre en place.

Tableau 9 : Axes du plan d'actions PCAET de la Communauté de communes Dronne et Belle

AXE	Intitulé	Ambition
AXE 1	Collectivités exemplaires	Tendre vers des collectivités positives sur leur fonctionnement – sensibiliser et impliquer les citoyens
AXE 2	Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique	Permettre la rénovation chaque année d'une centaine de logements dont la moitié très performants
AXE 3	Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables	Diminuer l'impact environnemental des productions
AXE 4	Se déplacer moins et mieux	Faire baisser la part modale des véhicules thermiques
AXE 5	Aménager et gérer un territoire adapté au changement climatique et résilient	Préserver les ressources agricoles, forestières et aquatiques du territoire
Axe 6	Développer fortement les ENR	Doubler les ENR d'ici 2030

Chacun des axes est détaillé dans les chapitres suivants.

5.2. AXE 1 - Collectivités exemplaires

Ambition : « Tendre vers des collectivités positives sur leur fonctionnement ».

Cet axe porte sur l'exemplarité de la Communauté de Communes, et plus largement aussi des communes du territoire, qui seront invitées à partager les démarches, les outils, et les objectifs proposés à l'échelle de la Communauté de communes. Cet axe stratégique contribuera à activer les leviers d'action suivants :

125 employés font des écogestes
2100 m ² sont rénovés

Tableau 10 : Orientations et actions de l'axe 1 – collectivités exemplaires

N°	Orientation	N°	Actions
1.1	Gestion du patrimoine public	1.1.1	Entretien / maintenance des bâtiments publics
		1.1.2	Optimiser l'éclairage public
		1.1.3	Définir des règles partagées pour la rénovation et la construction neuve
		1.1.4	Mettre en place un programme pluriannuel de rénovation hiérarchisant et planifiant les travaux
1.2	Gestion des déplacements	1.2.1	Permettre la dématérialisation des formations et des réunions (y compris entretien d'embauche)
		1.2.2	Mettre en place des PDA : Repenser les déplacements sur la base d'un diagnostic, permettant de fixer des objectif/s, et de mettre en place une évaluation
		1.2.3	Développer le télétravail pour les agents
		1.2.4	Optimiser l'utilisation des véhicules non-thermiques de la collectivité
		1.2.5	Diminuer les émissions de GES générées par la flotte de véhicules
1.3	Développer l'éco-responsabilité de la commande publique	1.3.1	Instaurer l'éco-responsabilité dans les appels d'offres
		1.3.2	Privilégier les fournitures intégrant des critères environnementaux
		1.3.3	Diminuer les énergies fossiles pour tous les bâtiments
1.4	Sensibiliser - Communiquer	1.4.1	Former et mobiliser les élus et les agents publics sur les thématiques « Développement Durable » et en particulier sur « climat – air - énergie »
		1.4.2	Développer des actions d'éducation et de sensibilisation, en direction de la population
		1.4.3	Créer et diffuser une newsletter DD au grand public
		1.4.4	Instaurer une note d'éco-responsabilité dans toutes les décisions et délibérations de la collectivité
		1.4.5	Création d'une charte éco-citoyenne au travail
		1.4.6	Optimiser la communication dématérialisée
1.5	Coordonner, suivre et évaluer le Plan Climat	1.5.1	Animer le PCAET
		1.5.2	Structurer un pôle « aménagement et développement durable du territoire », regroupant les services « urbanisme-habitat-paysage », « Transition énergétique et écologique » et « développement économique »
		1.5.3	Coordonner/Accompagner les actions des partenaires et acteurs locaux
		1.5.4	Se doter d'outils et de moyens pour suivre l'avancement et évaluer régulièrement la politique Climat Air Energie

1.1 Gestion du patrimoine public

La comptabilité énergétique sur le patrimoine public (bâtiments, équipements, éclairage public, flottes de véhicules...) sera une base pour élaborer des stratégies optimisées de rénovation, en permettant une hiérarchisation des enjeux. Des règles partagées pour la rénovation comme pour la construction permettront d'engager des travaux à haute valeur environnementale.

1.2 Gestion des déplacements

En parallèle aux actions ci-dessus menées sur le patrimoine, une démarche doit s'engager pour optimiser les déplacements des agents et élus, en s'inscrivant dans un Plan de Déplacement d'Administration. Celui-ci pourra tirer parti de tous les leviers disponibles dont en particulier les déplacements évités (dématérialisation des formations et des réunions, télétravail) ainsi que l'amélioration de la performance environnementale des flottes de véhicule.

1.3 Développer l'éco-responsabilité de la commande publique

La collectivité en tant que prescripteur d'achat a un rôle à jouer dans le développement des produits, services, et filières à moindre impact environnemental. Et en particulier, l'approvisionnement en énergie pourra faire l'objet d'une démarche particulière.

1.4 Sensibiliser - Communiquer

La mobilisation des agents et des élus par la mise en place de groupes d'échanges de pratiques ou de formation ciblées est également un enjeu clé pour la pérennité de la démarche, en parallèle de la communication à déployer envers la population. Les outils de communication et les événements de la collectivité peuvent aussi intégrer ces dimensions. Il en est de même des décisions et délibérations, qui pourraient intégrer de manière systématique une note d'écoresponsabilité.

1.5 Coordonner, suivre et évaluer le Plan Climat

La Communauté de Communes souhaite mettre en œuvre sa politique Energie-Climat dans une dynamique d'animation territoriale visant l'implication des autres acteurs publics, des entreprises locales et des habitants. Une organisation interne au sein des services est donc indispensable, ainsi que l'implication de partenaires, pour l'action comme pour le suivi et l'évaluation.

5.3. AXE 2 - Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique

Ambition : « Permettre la rénovation chaque année d'une centaine de logements dont la moitié très performants ».

Cet axe traite de la rénovation du parc bâti sur le territoire et contribuera à activer les leviers d'action suivants :

170 ménages font des écogestes
100 logements sont rénovés dont la moitié BBC
Tous les nouveaux logements intègrent une part de biosourcé

Tableau 11 : Orientations et actions de l'axe 2 – Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique

2.1	Planifier la rénovation de l'habitat et la construction durable sur le territoire	2.1.1	Mettre en œuvre le Programme Local de l'Habitat (PLH) et observer - évaluer la progression de la construction et de la rénovation durable sur le territoire
		2.1.2	Programmer la rénovation du bâti HLM du territoire
2.2	Sensibiliser / informer	2.2.1	Mieux faire connaître l'existence des points d'information – conseil en énergie et les aides financières à la rénovation énergétique
		2.2.2	Organiser et animer une série d'ateliers sur la qualité urbaine, architecturale et environnementale et la revitalisation des centres bourgs
2.3	Accompagner les travaux de construction et de rénovation	2.3.1	Soutenir la réhabilitation énergétique du parc ancien privé
		2.3.2	Mobiliser la filière de la construction sur des pratiques durables
		2.3.3	Déployer le dispositif Facilaréno (issu du dispositif DORÉMI)
2.4	Prévenir et lutter contre la précarité énergétique	2.4.1	Mieux connaître la précarité énergétique sur le territoire
		2.4.2	Soutenir la réhabilitation énergétique du parc ancien privé pour les publics en grande précarité
		2.4.3	Organiser la réponse locale à la précarité énergétique

2.1 Planifier la rénovation de l'habitat et la construction durable sur le territoire

La mise en place d'un observatoire de l'habitat permettra de disposer à terme de données fiables sur la rénovation des logements, en articulation avec les démarches engagées à l'échelle du département. Le lien à développer avec le principal bailleur social (Dordogne Habitat) permettra de disposer des éléments sur le volet social. La mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat permettra par ailleurs de résorber la vacance et de revitaliser les centres-bourgs.

2.2 Sensibiliser / informer

Le Plan Climat prévoit d'organiser une animation et une information sur l'adaptation des logements aux changements climatiques (notamment confort d'été et bioclimatisme), majeurs pour les habitants.

2.3 Accompagner les travaux de construction et de rénovation

Au-delà de l'intervention sur le domaine public, il est nécessaire d'intervenir sur le domaine privé via des outils de financement (type OPAH), des démarches innovantes (Facilaréno) et d'animer la filière pour faire progresser la qualité environnementale de la construction sur le territoire.

2.4 Prévenir et lutter contre la précarité énergétique

Enfin, un volet spécifique concernant les publics précaires sera déployé, afin de privilégier le préventif sur le curatif, via du repérage (mobilisant tous les partenaires locaux et départementaux) et des financements dédiés.

5.4. AXE 3 : Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables

Ambition : « Diminuer l'impact environnemental des productions ».

Cet axe traite des actions à mener avec le tissu économique du territoire et contribuera à activer les leviers d'action suivants :

125 emplois font des écogestes
2 100 m2 sont rénovés
25 actifs font du télétravail partiel ou du covoiturage
Démarches d'optimisations énergétiques dans l'industrie

Tableau 12 : Orientations et actions de l'axe 3 – mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables

3.1	Sensibiliser – Informer	3.1.1	Promouvoir les métiers de la forêt et du bois
		3.1.2	Intégrer la forêt et l'agriculture au service de développement économique des collectivités
		3.1.3	Communiquer sur les bonnes pratiques et mettre en avant les acteurs et les exemples locaux
3.2	Favoriser la production et la consommation locales	3.2.1	Aider à l'installation et au développement de producteurs locaux et/ou de commerces de proximité, en lien avec les partenaires
		3.2.2	Soutenir la filière bois (construction, isolation, énergie)
		3.2.3	Promouvoir les produits locaux et circuits courts
		3.2.4	Structurer une filière de production plein champ en circuit court
		3.2.5	Favoriser le regroupement des artisans locaux
3.3	Accompagner les démarches durables	3.3.1	Accompagner la mise en place de plan de mobilité
		3.3.2	Soutenir le diagnostic de forêts privées pour les propriétaires forestiers
		3.3.3	Accompagner l'évolution des pratiques en agriculture et en sylviculture au regard du changement climatique
		3.3.4	Accompagner l'évolution des pratiques et des process durables en entreprises
		3.3.5	Élaborer une stratégie de tourisme durable

3.1 Sensibiliser – Informer

La communication et la valorisation sur les bonnes pratiques doit être coordonnée au niveau de la compétence développement économique de la collectivité, et intégrer en particulier la thématique de la forêt et du bois, très importante localement.

3.2 Favoriser la production et la consommation locales

En complément de la communication, il s'agit de favoriser le développement des acteurs locaux, avec un travail sur les filières : filière de la construction, filière de la production bois et agriculture, filière de la distribution associée.

3.3 Accompagner les démarches durables

Enfin, le PCAET doit venir en appui aux entreprises s'engageant dans des démarches durables, dans tous les domaines à nouveau (industrie, agriculture, sylviculture), ainsi qu'aux privés propriétaires forestiers. Un des outils pour les entreprises pourra être celui des plans de mobilité. Et un volet spécifique a été mis en lumière lors de l'élaboration du plan d'action : celui du tourisme durable.

5.5. AXE 4 : Se déplacer moins et mieux

Ambition : « Faire baisser la part modale des véhicules thermiques »

Cet axe traite de la mobilité sur le territoire, aussi bien du point de vue des infrastructures, que des véhicules et des services, et en particulier des innovations dans le domaine. Cet axe stratégique contribuera à activer les leviers d'action suivants :

40 habitants passent aux transports publics ou au vélo
25 actifs font du télétravail partiel ou du covoiturage
10 véhicules à motorisation alternative
1% par an d'optimisation des livraisons

Tableau 13 : Orientations et actions de l'axe 4 – Se déplacer moins et mieux

4.1	Intégrer la question de la mobilité dans les documents d'urbanisme	4.1.1	Limiter l'étalement urbain et réinvestir les centres-bourgs
		4.1.2	Développer les cheminements doux (réseau et infrastructure) et les connecter avec ceux des territoires voisins
4.2	Organiser la mobilité sur le territoire	4.2.1	Organiser les mobilités sur le territoire visant les pratiques multimodales (gares, Transérigord, bus scolaires, co-voiturage, vélo,...)
		4.2.2	Développer l'utilisation des véhicules à énergie alternative
		4.2.3	Développer le système de navette sur l'ensemble du territoire intercommunal et à destination d'un public varié
		4.2.4	Optimiser le flux de marchandises
4.3	Innover pour la mobilité	4.3.1	Développer des nouvelles formes de mobilité
		4.3.2	Développer les tiers-lieux pour le télé-travail et le co-working
		4.3.3	Développer le partage de véhicules
		4.3.4	Développer des services de proximité (permanences, services ambulants, visio-conférences...)

4.1 Intégrer la question de la mobilité dans les documents d'urbanisme

Les choix d'aménagement guident le devenir du territoire à long terme. Il s'agit donc de planifier le développement d'un territoire dans lequel les futurs habitants aient moins de besoin de déplacement, et bénéficient ainsi d'une meilleure qualité de vie. Les futurs aménagements doivent en particulier permettre à long terme des circulations douces de qualité au sein et entre les territoires.

4.2 Organiser la mobilité sur le territoire

Le PCAET a pour objectif de déployer des aménagements (parkings relais, bornes de recharges) et des services associés, cohérents (navettes), qui pourront offrir aux habitants et aux actifs des solutions de mobilité alternative. En outre, la question des flux de marchandises sera posée, car ils représentent des volumes importants, pour lesquels seul un long travail partenarial avec les acteurs logistiques et de la livraison sera à même de faire émerger des solutions efficaces pour tous à moyen ou long terme.

4.3 Innover pour la mobilité

Enfin la question des nouvelles mobilités sera étudiée à la fois sous l'angle des déplacements évités par une nouvelle organisation (tiers-lieu et télétravail, services de proximité ou ambulants...), mais aussi via les mobilités partagées, et en particulier le partage de véhicules (idéalement à motorisation alternative).

5.6. AXE 5 : Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient

Ambition : « Préserver les ressources agricoles, forestières et aquatiques du territoire »

Cet axe traite principalement de l'adaptation du territoire et des populations au changement climatique : l'objectif est d'anticiper les évolutions pour assurer un maintien et une amélioration de la qualité de vie des habitants. Cet axe stratégique contribuera à activer les leviers d'action suivants :

Pratiques culturelles de stockage de CO2 dans les sols
Adaptation au changement climatique (enjeux : eau, populations, biodiversité, agri/sylviculture)

Tableau 14 : Orientations et actions de l'axe 5 – Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient

5.1	Prise en compte de la thématique climat – air – énergie dans les politiques	5.1.1	Prendre en compte les risques naturels liés au changement climatique dans les documents d'urbanisme
		5.1.2	Promouvoir la prescription bois dans les PLUi
		5.1.3	Systématiser la concertation et la co-construction avec les acteurs locaux lors de nouveaux projets structurants
		5.1.4	Définir et mettre en œuvre la politique de prévention et de gestion des déchets
		5.1.5	Définir une charte d'aménagement des ZAE
		5.1.6	Adapter les réseaux de distribution d'énergies aux évolutions induites par la transition énergétique
5.2	Gestion durable des ressources naturelles	5.2.1	Développer et gérer durablement les espaces verts
		5.2.2	Préserver la biodiversité du territoire
		5.2.3	Protéger la ressource eau (en quantité et qualité)
		5.2.4	Diffuser les supports et outils de communication des partenaires
		5.2.5	Favoriser le maintien des stocks de carbone dans les espaces agricoles, forestiers et naturels
5.3	Gérer les crises et prévenir la vulnérabilité des publics fragiles	5.3.1	Élaborer un schéma intercommunal ou communal, de Défense extérieure contre l'incendie (DECI)
		5.3.2	Aider les communes à déployer les PCS (plan communal de sauvegarde) et de DICRIM (dossier d'information communal sur les risques majeurs)
		5.3.3	Communication auprès de la population

5.1 Prise en compte de la thématique climat – air – énergie dans les politiques

Il s'agit d'intégrer dans les documents de planification des éléments liés à l'adaptation (en particulier en ce qui concerne la diminution de la consommation foncière, la prise en compte des risques naturels, et de promouvoir la ressource bois (en tant notamment que matériaux de construction). La planification se fera aussi sur la prévention des déchets, en articulation avec les partenaires en charge.

5.2 Gestion durable des ressources naturelles

L'adaptation de l'agriculture et de la sylviculture permettra de développer des stratégies de maintien et d'amélioration des ressources naturelles, en particulier dans les domaines de l'eau et de la biodiversité, favorisant ainsi le stockage de carbone dans les sols et la végétation.

5.3 Gérer les crises et prévenir la vulnérabilité des publics fragiles

Enfin le PCAET souhaite contribuer à la mise en place de communications adaptées et d'outils de gestion de crises, pour diminuer la vulnérabilité de la population aux évolutions prévisibles (canicules, sécheresses, et feux de forêts, en particulier en été, mais aussi inondations en période hivernale).

5.7. AXE 6 : Développer fortement les énergies renouvelables

Ambition : « Doubler les ENR d'ici 2030 »

Cet axe traite du développement ambitieux des ENR que souhaite mettre en œuvre la Communauté de Communes et contribuera à activer les leviers d'action suivants à l'horizon 2030 :

En 2030, report massif du fioul/butane sur des ENR
1 petit réseau de chaleur bois tous les ans (1 GWh – 3 bâtiments)
1 gros bâtiment tous les 2 ans en géothermie (1 GWh)
Développement de 5 grosses unités de méthanisation (> 5 Gwh)
2 seuils équipés de production hydroélectrique
15 ha de champs PV (7 GWh)
L'équivalent de 100 installations PV individuelles / an soit 5 par communes pour un total de 4,5 GWh

Tableau 15 : Orientations et actions de l'axe 6 – Développer fortement les énergies renouvelables

6.1	Mener un repérage des potentiels et des projets pour le développement des ENR	6.1.1	Diffuser le cadastre solaire sur bâtiment publics et communiquer sur la volonté de développer des projets solaires sur toitures publiques
		6.1.2	Déterminer des zones favorables aux ENR
		6.1.3	Engager des études de faisabilité sur les secteurs identifiés comme équipables
6.2	Accompagner le développement des ENR	6.2.1	Développer les ENR sur le patrimoine public
		6.2.2	Mettre en place un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur
		6.2.3	Développer le financement participatif local
		6.2.4	Inciter les citoyens, les entreprises, à développer et produire des énergies renouvelables (solaire, méthanisation, géothermie,...)
		6.2.5	Grouper des opérations ENR réseaux de chaleur (chaufferie bois et/ou géothermie)

6.1 Mener un repérage des potentiels et des projets pour le développement des ENR

Il s'agit d'affiner la connaissance des sites à potentiel, c'est-à-dire des sites disposant à la fois d'un bon potentiel technique (exposition, distance au réseau...) mais aussi sur du foncier adéquat (friche, ancienne carrière), et disponible (lien avec les propriétaires). Sur les meilleurs sites, la réalisation d'études de faisabilité permettra de préciser la feuille de route des projets.

6.2 Accompagner le développement des ENR

Le Plan Climat souhaite d'une part planifier et accompagner le développement des ENR sur le patrimoine public, avec un objectif de mutualisation et d'opérations collectives. D'autre part il sera nécessaire d'agir aussi avec les privés (citoyens comme entreprises), en développant en particulier le financement participatif, afin de mobiliser l'épargne locale sur des projets locaux, avec de bonnes rentabilités.

6. PILOTAGE, SUIVI, ÉVALUATION

6.1. Pilotage du PCAET

Le **Comité de pilotage** (COFIL) sera l'instance centrale de prise de décision et d'arbitrage du PCAET. Il sera composé du Président de la Communauté de communes, du Vice-Président délégué au PCAET, d'élus communautaires et communaux délégués concernés par les thématiques du PCAET et des partenaires suivants ou de leur représentant : Préfet, Directeur départemental des Territoires (DDT), Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), Directeur régional de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Président du syndicat départemental d'énergie (SDE24), Président du parc Naturel Régional Périgord Limousin (PNR-PL). Le COFIL se réunira au moins une fois par an pour évaluer l'avancement du PCAET et décider des mesures nécessaires pour poursuivre et/ou mettre en œuvre les actions définies. A noter que des partenaires externes pourront être invités au besoin aux réunions du COFIL afin de participer aux échanges et faciliter la prise de décision des élus, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre du PCAET dans les filières professionnelles : agriculture (avec la CA), forêt (avec le CRPF), bâtiment (CAPEB, FFB, CdMA)....

Le **comité technique** (COTECH) sera l'instance assurant les arbitrages intermédiaires pour le suivi du PCAET. Il sera composé des membres du COFIL ou de leurs représentants, des chefs de service de la communauté de communes et de représentants des principaux acteurs associatifs et économiques du territoire. Le COTECH se réunira au moins deux fois par an pour faire le bilan des actions en cours et à venir : état de l'avancée dans chaque orientation, identification des difficultés et blocages éventuels, réflexion sur les solutions possibles, évaluation des moyens dédiés, ...

Une **équipe projet**, composée des chargés de mission du futur pôle « Aménagement et développement durable du territoire », regroupant les services « urbanisme – habitat-paysage », « Transition énergétique et écologique » et « Développement économique », suivra l'avancement des actions du PCAET et fera remonter ses observations et ses recommandations au Comité technique et au Comité de pilotage. L'équipe projet sera coordonnée par la chargée de mission Transition énergétique et écologique, en partenariat avec le Directeur Général Adjoint.

6.2. Animation du PCAET

Le poste de chargé(e) de mission Transition énergétique et écologique sera ainsi pérennisé et aura notamment pour objet d'animer le PCAET : coordination des actions, mise en relation et facilitation de l'action des différents partenaires, ...

Des groupes de travail thématiques (GT), mêlant représentants des collectivités, des acteurs locaux et des citoyens, seront ainsi organisés au moins une fois par an pour avoir un retour des actions mises en place sur le territoire et articuler les actions avec les différents partenaires, dans un esprit de transversalité et de coopération inter-organismes.

Par ailleurs, un séminaire des élus sera organisé chaque année en vue de présenter le bilan des actions à l'ensemble des élus du territoire.

6.3. Participation aux événements d'animation des PCAET à échelle supra-EPCI

La démarche groupée des PCAET en Dordogne aura également ses temps d'animations à travers le Club-Climat des collectivités organisé par le SDE24. La communauté de communes participera donc activement à ces temps qui lui permettront un échange avec les autres collectivités sur leur retour d'expérience et sur la mise en place d'actions communes.

D'autres événements concernant les PCAET sont organisés à une échelle plus large encore, à l'image de réunions d'informations tenues sous l'égide du Conseil Régional, de la DDT ou encore de l'ADEME. La CCDB profitera du retour d'informations et de l'émulation qu'apportent ces événements et s'attachera à y être représenté.

6.4. Suivi – évaluation

Le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET demande la définition d'un système de suivi et évaluation qui permet :

- La réalisation d'une évaluation à mi-parcours, soit après 3 années de mise en œuvre du PCAET
- Une évaluation finale, qui sera utilisée pour définir une nouvelle version du PCAET, au bout de 6 ans.

L'obligation se décompose d'une part en un suivi des actions (avancement comparativement au planning prévu) et d'autre part en une évaluation de l'impact estimé des actions sur la base des indicateurs renseignés.

Le système d'évaluation peut être mis en œuvre à deux niveaux :

- la stratégie,
- le programme d'actions.

A chaque niveau de suivi-évaluation sont définis des indicateurs qui permettront de mesurer ou non l'atteinte des objectifs et résultats et de suivre les actions. Chacun de ces niveaux est présenté succinctement dans le tableau ci-dessous.

Tableau 16 : Synthèse des objectifs et méthodologie de suivi

Niveau du suivi/évaluation	Objectif de l'évaluation	Ce que l'on cherche à mesurer	Les outils de mesure associés
1- Programme d'actions	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre la mise en œuvre technique du plan d'actions : réalisation et résultats visibles de l'action programmée 	La mise en œuvre des ambitions et actions programmées	<p>Tous les ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de réalisation (avancement) pour chaque orientation • Indicateurs de moyens par ambition • Budgets engagés • Éventuellement entretien qualitatif avec le porteur de l'action

2-Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'évaluation et le pilotage politique des opérations stratégiques • Evaluer la pertinence, la cohérence et l'efficacité du programme d'actions (en particulier actions publiques) en regard des moyens mis en œuvre 	Les principaux résultats et impacts de la stratégie de transition énergétique	Tous les 3 ans <ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs stratégiques • Séminaire d'évaluation Rédaction d'un rapport d'évaluation
--------------------	--	---	--

6.5. L'évaluation des ambitions et actions

• Définition des éléments de suivi

- Le suivi des actions : le niveau de réalisation et l'engagement financier

Il s'agit de suivre le niveau de réalisation de chaque action, qualitativement ou bien (quand cela est possible) en pourcentage d'avancement. Pour chaque action, les budgets engagés annuellement seront également collectés.

- Le suivi des orientations : réalisation et impact

Des indicateurs de moyen ont été définis pour chaque orientation. Ils permettent de témoigner de la dynamique engagée par les actions qui la composent, de manière concrète et quantifiée.

• Suivi des indicateurs et collecte de données

L'ensemble de ces points doit être **renseigné annuellement par chaque porteur d'actions dans un tableau de bord** (pour cela, il sera peut-être amené à contacter un détenteur de données). Ces éléments doivent ensuite être synthétisés par axes et analysés afin de rédiger un rapport de suivi annuel.

A l'occasion de suivi, toutes évolutions des actions ou actions nouvellement engagées sera intégrées dans le programme d'actions et soumises à validation.

• Création d'un tableau de bord de suivi des actions

L'organisation de ce tableau sera calquée sur la structure du PCAET. Il doit permettre de centraliser toutes les informations liées au suivi quantitatif des actions :

- Niveau d'avancement,
- Indicateurs,
- Budgets engagés,
- Éléments de calendrier,
- Porteurs, partenaires,
- Etc.

6.6. L'évaluation et le suivi de la stratégie

• Définition des éléments de suivi

- Consommation d'énergie, production d'énergie renouvelable et émission de Gaz à effet de serre

L'AREC, permet d'obtenir des données annuelles sur les consommations d'énergie, la production d'énergies renouvelables et les émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Tous les 3 ans (voire tous les ans), une demande et une analyse de ces données permettront d'estimer secteur par secteur l'évolution des tendances. Certaines données sont suivies annuellement et correspondent à des consommations annuelles constatés (consommation d'électricité et gaz, production d'énergie renouvelable) et peuvent être suivies d'une manière précise. D'autres font l'objet d'une modélisation (agriculture, déplacement et fioul) et il sera systématiquement nécessaire de vérifier s'il est pertinent de les prendre en compte dans le suivi.

- Qualité de l'air et polluants atmosphérique

Le suivi de la qualité de l'air sur le territoire et le suivi des émissions de polluants atmosphériques réglementaires pourront être réalisés annuellement auprès d'ATMO Nouvelle Aquitaine.

- Adaptation au changement climatique

Cet axe de la stratégie ne fait pas par nature l'objet d'objectif quantifié. Toutefois le suivi des ambitions permettra des témoigner des efforts engagés.

• Méthodologie de suivi

La collecte et l'analyse de données est assurée par le chargé de mission Transition énergétique et écologique tous les 3 ans.

En s'appuyant sur ces éléments, ainsi que sur les 3 années de suivi des actions et ambitions, il rédige un rapport de suivi et évaluation.

Celui-ci sera complété par l'animation d'un séminaire de suivi et évaluation. Il s'agira d'organiser un temps de concertation réunissant idéalement élus, services, partenaires et acteurs afin de leur présenter les résultats de l'évaluation quantitative et de les compléter par une approche qualitative.

Ainsi pour chaque axe de la stratégie les participants seront interrogés :

- sur leur vision de la dynamique engagée et de ses résultats,
- sur les éventuelles évolutions du programme d'actions à mettre en œuvre.

Ces éléments viendront compléter le suivi quantitatif dans la rédaction du rapport de suivi et évaluation.

6.7. Conclusion

L'animation de la démarche et de son dispositif de suivi et évaluation doit permettre de piloter le PCAET selon une démarche d'amélioration continue.

Ainsi, année après année, de nouvelles actions portées par les partenaires, les communes et l'agglomération, viendront renforcer le programme d'actions.

En effet, si le suivi doit permettre de suivre les actions mises en œuvre et de repérer les manques, l'animation doit permettre de mettre le territoire en mouvement et de faire émerger de nouvelles actions, en priorité sur les manques identifiés lors du suivi.

4ÈME PARTIE - ANNEXES

7. ANNEXE 1 : DÉTERMINATION DES POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT DES ENERGIES RENEUVELABLES

7.1. Solaire photovoltaïque

Concernant le potentiel de développement du solaire photovoltaïque, ont été étudiées les installations potentielles sur les **toitures des bâtiments résidentiels, industriels, tertiaire et agricole** ainsi que sur **les centrales au sol**. Le potentiel de production par des ombrières de parkings n'a pas été chiffré car il est difficile d'identifier les surfaces de parkings via une approche globale.

- **Gisement**

Le gisement solaire brut correspond à l'irradiation reçue par m^2 et par an sur le territoire, qui constitue l'énergie reçue du soleil et potentiellement utilisable. Il est considéré égal à $1250 \text{ kWh}/m^2/\text{an}$.¹¹

- **Potentiel théorique**

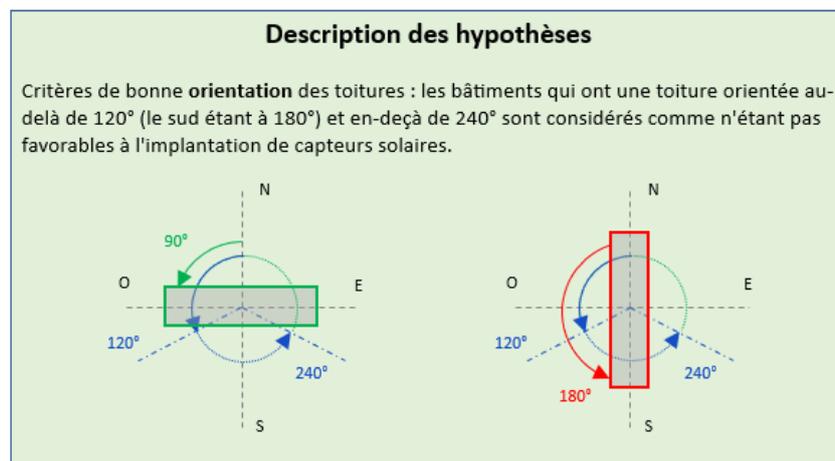
Le potentiel théorique a ensuite été calculé par analyse cartographique (à partir de la BD TOPO fournie par l'IGN) afin d'évaluer les surfaces disponibles par type de bâtiments. Cette analyse a été affinée sur des critères de contraintes patrimoniales, d'orientation et de surface comme explicité ci-après.

Contraintes patrimoniales

Ont été exclus les bâtiments situés dans le périmètre de Sites Patrimoniaux Remarquables.

Contraintes d'orientation

L'orientation des bâtiments a été prise en compte pour les bâtiments résidentiels et tertiaire diffus ainsi que les bâtiments publics, partant de l'hypothèse que leurs toitures sont inclinées (bi-pentes ou mono-pentes) et donc que la viabilité de pose de panneaux sur ces toitures est liée à leur orientation. Les hypothèses d'orientation sont explicitées ci-dessous.



¹¹ Valeur basse donnée dans l'Etude des consommations énergétiques et du potentiel des énergies renouvelables de Dordogne réalisée pour le Conseil Général de la Dordogne par Axenne en 2013 (d'après la base de données HelioClim-1, moyenne sur les années 1985-2005).

Les autres types de bâtiments (grands bâtiments tertiaires autres que publics, bâtiments industriels et agricoles...) n'ont pas été filtrés selon leur orientation car on considère qu'ils possèdent majoritairement des toitures terrasses ou à faible pente, sur lesquelles la pose des panneaux (proches de l'horizontale ou sur des structures posées sur la toiture et permettant une orientation libre) rend le potentiel moins sensible à l'orientation de la toiture.

- **Potentiel mobilisable**

A partir du potentiel théorique, des ratios ont été appliqués à dire d'expert pour évaluer le potentiel mobilisable.

Nous avons considéré que 75% des toitures résidentielles et de petits bâtiments tertiaires identifiées dans le potentiel théorique étaient mobilisables, et que 50% des autres toitures pouvaient également être équipées.

Le potentiel de centrales photovoltaïques au sol a été estimé à dire d'expert à partir d'un ratio moyen de la surface totale du territoire fixé à 0,1 %, et sur cette surface on a considéré l'installation de 500 kWc/ha (fourchette basse considérant que toutes ces surfaces potentielles ne pourront être parfaitement optimisées compte tenu de la topographie, des orientations, des ombres portées...).

Enfin, le productible annuel des panneaux considérés est de 1200 kWh/kWc.

7.2. Solaire thermique

L'analyse du potentiel pour le développement du solaire thermique s'est appuyée sur l'analyse précédente concernant l'irradiation solaire, les surfaces de toitures disponibles et les contraintes patrimoniales.

- **Gisement**

Le gisement solaire brut pour le solaire thermique est le même que pour le solaire photovoltaïque. Il est donc également considéré égal à 1250 kWh/m²/an.

- **Potentiel théorique**

Les contraintes patrimoniales et d'orientation restent également les mêmes que pour le solaire photovoltaïque.

Le facteur limitant ce potentiel correspond aux **besoins de chaleur** des logements et des bâtiments tertiaires. Les hypothèses suivantes ont été prises concernant :

- les logements : ils sont équipés avec 4m² de capteurs solaires thermiques (correspondant à la production d'Eau Chaude Sanitaire) ;
- les bâtiments tertiaires : 50% des besoins de chaleur de la moitié des grands bâtiments tertiaires sont couverts par du solaire thermique.

- **Potentiel mobilisable**

Le potentiel mobilisable est déduit du potentiel théorique en considérant que 50% des logements et 30% des bâtiments tertiaires identifiés comme équipables sont mobilisables.

7.3. Eolien

Le potentiel éolien ne concerne que le grand éolien. En effet, le potentiel de développement du petit éolien est difficile à estimer puisque l'implantation de petites éoliennes dépend de conditions d'écoulement du vent locales que l'on ne peut connaître précisément. De plus, les petites éoliennes sont de faible puissance et produisent donc peu d'électricité, il faudrait donc une massification de leur développement pour rendre le productible associé significatif.

- **Gisement**

Le gisement brut éolien correspond à la ressource en vent, qui est donnée par la carte de la vitesse moyenne du vent (exprimée en m/s) donnée à une hauteur de 60 mètres du sol sur la carte suivante¹². Plus la vitesse moyenne du vent est élevée, plus le potentiel éolien sera fort.

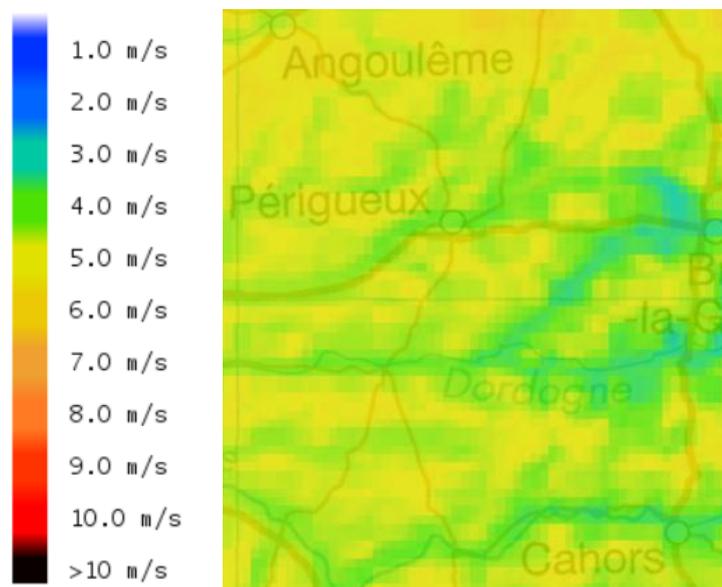


Figure 11 : Carte du potentiel de vent

- **Potentiel théorique**

Le potentiel théorique est issu du gisement par l'application de différentes contraintes :

- techniques,
- de servitudes aériennes,
- patrimoniales,
- naturelles,
- d'éloignement au bâti et aux réseaux.

¹² Carte issue de la cartographie nationale de la ressource éolienne « Wind atlas » créée par l'ADEME, <http://www.windatlas.ademe.fr/portal-carteole/>

Contraintes techniques et servitudes aériennes

On considère que la ressource en vent est exploitable techniquement lorsque la vitesse moyenne du vent à 50 mètres au-dessus du sol dépasse 4 m/s (valeur acceptée par les développeurs). La cartographie des zones où cette vitesse est atteinte représente donc la carte de gisement.

Nous n'avons pas eu directement accès à une telle carte et avons donc repris la carte des zones favorables à l'éolien issue du Schéma Régional Eolien de la Région Aquitaine¹³, qui intègre en plus du critère d'exploitabilité technique certaines contraintes suscitées et les zones d'exclusion liées aux servitudes aériennes.¹⁴

L'implantation d'éoliennes est en effet contrainte par les servitudes aériennes dues à l'aviation civile et militaire. Elle est par exemple exclue autour des aéroports, aérodromes, hélistations, radars civils et militaires.

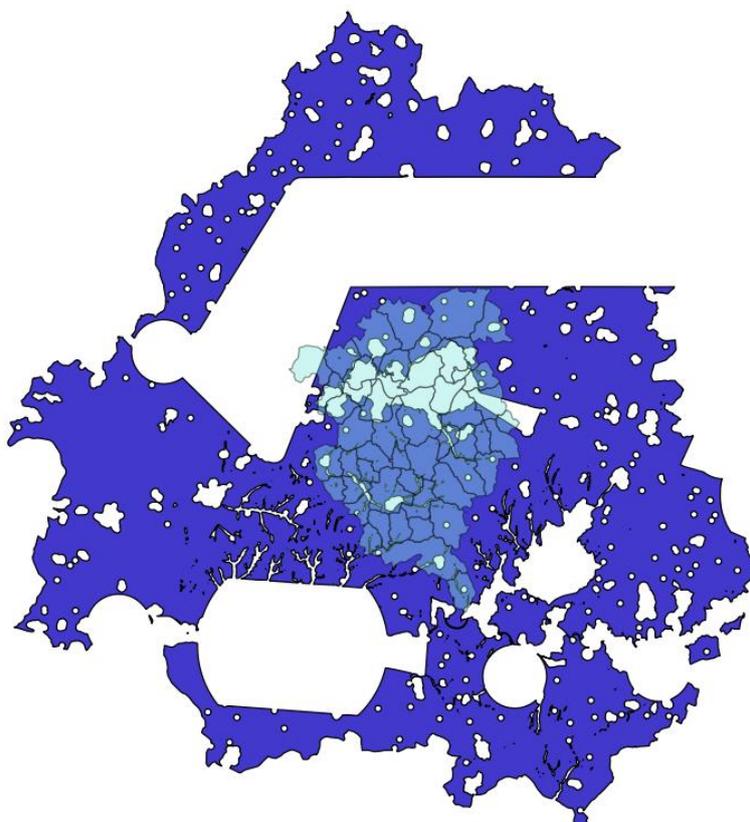


Figure 12 : Cartographie du gisement éolien en Dordogne (source : SRCAE)

Les zones blanches correspondent à des zones d'exclusion des éoliennes.

Contraintes patrimoniales

La préservation du patrimoine exclut ou contraint l'implantation des éoliennes de certaines zones. Le tableau ci-dessous résume les contraintes patrimoniales pour l'éolien et leur impact sur les projets.

¹³ Disponible en téléchargement au format SIG à l'adresse : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/aquitaine-schema-regional-eolien-zones-favorables-a-leolien/>

¹⁴ Cartes de l'ensemble des contraintes prises en compte disponibles au format image à l'adresse : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/acces-aux-cartes-statiques-a870.html>

Même si certaines contraintes (périmètre de protection des sites et monuments historiques inscrits) ne mènent pas à l'exclusion réglementaire des parcs éoliens, l'ensemble des zones indiquées ci-dessous n'ont pas été prises en compte pour l'établissement des zones potentielles de manière à limiter l'impact sur le patrimoine culturel.

Les zones de contraintes patrimoniales ont été tirées de l'Atlas des patrimoines géré par la Direction Générale des Patrimoines du Ministère de la Culture et de la Communication (<http://atlas.patrimoines.culture.fr>).

Tableau 17 : Contraintes patrimoniales pour l'éolien

Contrainte	Critère	Impact de la contrainte	Remarques
Site Historique classé	Tampon 500m	Exclusion	Préservation en l'état du site classé.
Monument Historique classé	Tampon 500m	Exclusion	Classés pour assurer leur protection, et celle de leurs abords (périmètre de 500 mètres)
SPR (Sites patrimoniaux remarquables), correspond aux anciennes : - ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) - AVAP (Aires de mise en Valeur d'Architecture et du Patrimoine)	Périmètre exact	Exclusion	Protection du patrimoine architectural, urbain et paysager et la mise en valeur des quartiers et sites à protéger qui présentent, pour des motifs d'ordre esthétique ou historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public
Site historique inscrit	Tampon 500m	Enjeu fort	La compatibilité du projet avec le site inscrit sera appréciée par l'architecte des Bâtiments de France au cas par cas.
Monument historique inscrit	Tampon 500m	Enjeu fort	La compatibilité du projet avec le site inscrit sera appréciée par l'architecte des Bâtiments de France au cas par cas.

Contraintes de patrimoine naturel

La préservation du patrimoine naturel contraint l'implantation des parcs éoliens, à des degrés différents suivant la classification des zones.

Les principales contraintes rencontrées en Dordogne et leur impact sur le potentiel éolien sont présentés dans le tableau ci-après :

Tableau 18 : Contraintes environnementales pour l'éolien

Catégorie	Contrainte	Critère	Impact de la contrainte	Raison
Patrimoine naturel - espaces protégés réglementaires	Zone protégée par un arrêté de protection de biotope APPB	Périmètre exact	Exclusion	Toute implantation d'éolienne peut être considérée comme interdite
	Réserves biologiques	Périmètre exact	Exclusion	
Patrimoine naturel - espaces qui ont fait l'objet d'inventaires simples	Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I et II	Périmètre exact	Point de vigilance	Tout projet de parcs éoliens devra intégrer les éléments relatifs aux ZNIEFF, ZICO
	Zone d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO)	Périmètre exact	Point de vigilance	
Patrimoine naturel - Natura 2000	Zone de protection spéciale (ZPS)	Périmètre exact	Enjeu fort	Autorisés s'ils justifient l'absence d'effets dommageables et notables sur le site
	Zone spéciale de conservation (ZSC)	Périmètre exact	Enjeu fort	
	Sites d'intérêt communautaire (SIC)	Périmètre exact	Enjeu fort	

Contraintes d'éloignement au bâti et aux réseaux

L'implantation des parcs éoliens est interdite réglementairement aux abords des habitations, locaux professionnels ainsi qu'à proximité immédiate des différents réseaux (voirie, réseau électrique). Cela se traduit par des zones d'exclusion autour de ces infrastructures.

Les distances de tampon prises en compte pour l'établissement du potentiel théorique sont les suivantes :

- 500 mètres autour des habitations et des bâtiments à usage de bureaux (car indifférenciés dans le BD TOPO de l'IGN),
- 200 mètres autour des axes routiers principaux et lignes ferroviaires, ainsi qu'autour du réseau électrique haute tension.

Synthèse des contraintes : potentiel théorique

Le potentiel théorique est obtenu en faisant la synthèse de l'ensemble des contraintes, c'est-à-dire en superposant les zones d'exclusion.

On obtient alors en négatif les zones favorables au développement de l'éolien, desquelles on retranche les parcelles trop petites pour accueillir des parcs.

On considère pour cela les hypothèses suivantes :

- Eolienne type :
 - 2,3 MW
 - 100 mètres de diamètre de rotor
 - 220 mètres de hauteur totale
 - 20 % de taux de charge moyen (pourcentage du temps pendant lequel l'éolienne produit de l'énergie)
- Distances inter-éolienne (de mât à mât) :
 - 5 diamètres de rotor perpendiculairement au vent dominant (soit 500 mètres entre deux éoliennes d'une même « rangées »),
 - 10 diamètres de rotor parallèlement au vent dominant (soit 1000 mètres entre 2 « rangées » d'éoliennes).
- Nombre minimal d'éoliennes par parc : 5 éoliennes. On considère en effet que des parcs moins grands sont peu ou pas rentables et qu'il est préférable de ne pas multiplier les petits parcs pour préserver le paysage.

Le nombre d'éoliennes par parc est déterminé manuellement à partir de l'approche SIG. Néanmoins, une incertitude existe puisque la direction du vent dominant n'est pas connue.

- **Potentiel mobilisable**

Le potentiel mobilisable est déduit du potentiel théorique à dire d'expert sur des critères techniques (potentiel éolien confirmé après mesures sur site par mât de mesure), acceptabilité des projets et couverture raisonnable du territoire face aux enjeux paysagers et environnementaux.

Ainsi par hypothèse il est estimé qu'1/3 des sites représentant 1/3 des éoliennes pourrait être équipé.

La carte produite (Figure 3 page 18) permet de visualiser la localisation des sites.

7.4. Bois énergie

Afin d'estimer la ressource en bois mobilisable localement, les données sur les surfaces de forêts ont été collectées (CORINE Land Cover 2012, ci-après CLC 2012). La ressource en bois (volume sur pied, production annuelle) a été calculée à partir des données à l'échelle départementale issues de deux études :

- Analyse prospective de la ressource forestière et des disponibilités en bois de la région Aquitaine à l'horizon 2025 -Etat des lieux des forêts aquitaines à l'automne 2011 (IFN, 2012)¹⁵
- L'analyse de l'Enquête Annuelle de Branche 2014, réalisée par Interbois Périgord¹⁶

IFN 2010 Aquitaine - Données Dordogne	accroissement annuel :	4%	
Analyse EAB d'Interbois Périgord Récolte	taux de récolte/production :	29%	Hypothèses pour le caractère mobilisable de la ressource : Part d'exploitabilité (technico-économique) : - du bois sur pied : 80% - des branches (houppiers) : 50%
	Taux de récolte BO/production :	12%	
	de la récolte en bois d'œuvre :	41%	

- **Gisement**

Le gisement en bois énergie correspond à l'ensemble du bois sur pied du territoire, auquel on ajoute le volume des petites branches, qui peuvent également être valorisées en bois énergie.

- **Potentiel théorique**

Pour calculer le potentiel théorique, on limite la ressource mobilisable annuellement à la production annuelle de la forêt (volume de bois généré annuellement par la croissance des arbres). De cette manière, on s'assure de la gestion durable de la ressource.

Le potentiel théorique est donc égal à la production annuelle, en prenant un accroissement du volume de bois égal à 4% (donnée IFN).

- **Potentiel mobilisable**

On déduit le potentiel mobilisable du potentiel théorique en appliquant des hypothèses d'exploitation de la ressource. On considère que 80% du bois sur pied peut ainsi être exploité (la part non-exploitable l'est notamment pour des raisons d'accès : éloignement des dessertes ou trop fortes pentes) et que l'on exploite uniquement 50% des houppiers, ce qui permet de laisser l'autre partie au sol après la récolte et favorise la régénération des sols.

On applique ensuite un ratio déterminant la part de ce bois exploitable qui sera valorisé en bois énergie. Les houppiers récoltés seront entièrement valorisés en bois énergie tandis qu'une grande partie du bois sur pied partira en bois d'œuvre ou bois d'industrie, du fait de sa qualité supérieure. Nous utilisons pour ce calcul les ratios d'exploitation actuels, données par l'Enquête Annuelle de Branche : le bois énergie représente 17% de la récolte totale.

¹⁵ https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/120731_ressource_Aquitaine_rapport.pdf

¹⁶ La filière Forêt Bois en Dordogne, Interbois Périgord

7.5. Biomasse

L'évaluation du potentiel de production d'énergie par la biomasse (hors bois énergie) s'est appuyée sur les résultats d'une étude réalisée en 2014 par le bureau d'études SOLAGRO sur l'ensemble de la Dordogne.¹⁷

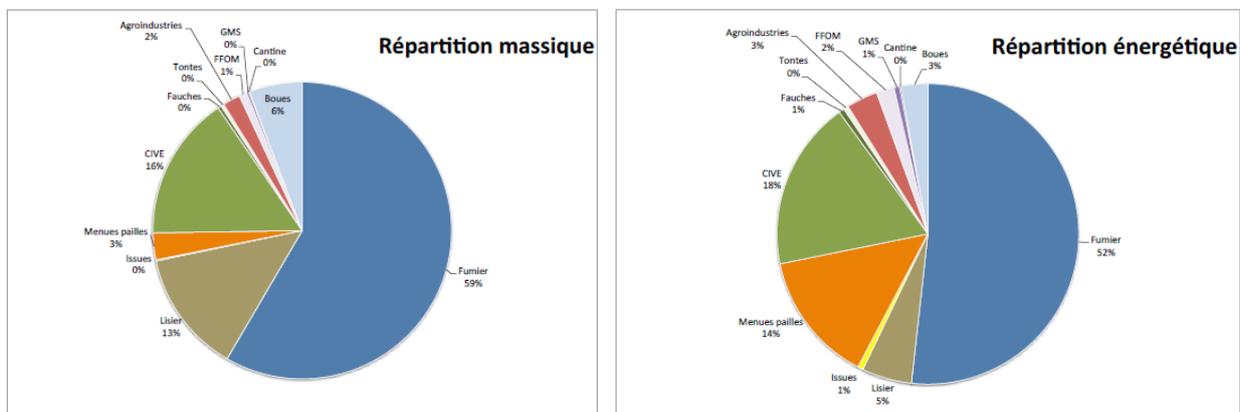
- **Re-sectorisation des résultats de l'étude SOLAGRO**

Cette étude identifiait le potentiel de méthanisation par canton (périmètre 2014), il a donc été procédé à une re-sectorisation des résultats en agrégeant les potentiels des cantons constituant les collectivités actuelles.

Dans un grand nombre de cas, le périmètre des collectivités correspond au regroupement d'anciens cantons, à quelques communes près. Dans ce cas, le potentiel des cantons a été sommé, en négligeant les écarts dus aux quelques communes ajoutées ou exclues. Dans le cas où un trop grand nombre de communes d'un ancien canton se retrouvent dans une Communauté de Communes (ou d'Agglomération), le potentiel de ce canton est intégré dans celui de la collectivité au pro-rata du nombre de communes concernées sur le nombre de communes totales du canton.

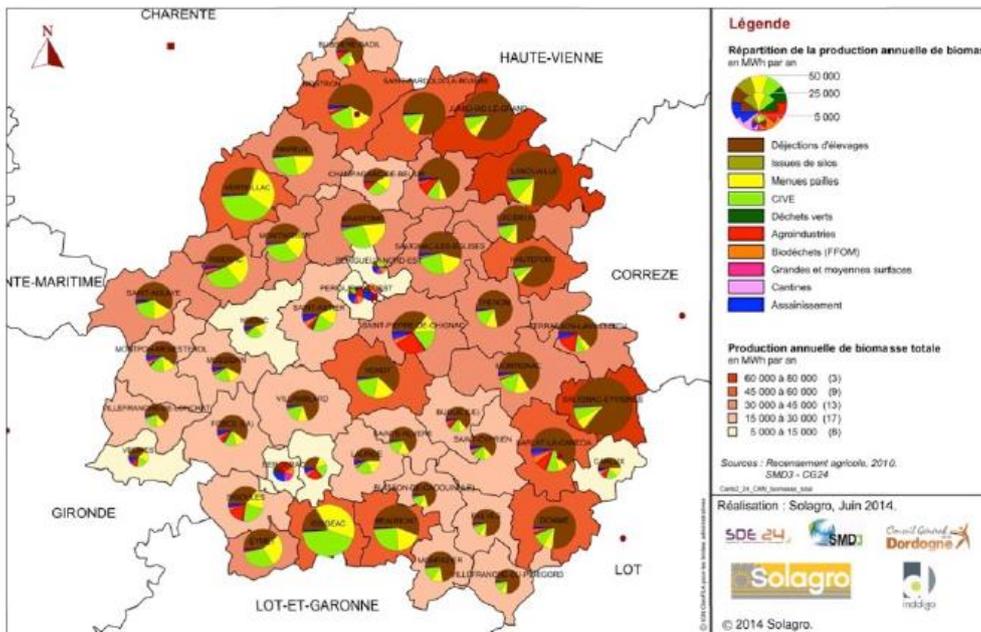
- **Gisement**

Le gisement est calculé en additionnant les quantités de ressources méthanisables disponibles sur le territoire : déjections animales, résidus de cultures (paille, menue paille, issus de silos), Cultures Intermédiaires à Vocation Energétique, déchets agro-industriels, déchets municipaux (biodéchets et déchets verts, sous-produits de l'assainissement), installations de traitement par compostage et broyage. A chaque type de matière brute (substrat) est associé un potentiel méthanogène, qui permet de convertir la masse de matières brutes en gisement énergétique.



La répartition du gisement sur le département est représentée sur la figure suivante, détaillant également pour chaque canton la répartition des substrats dans le gisement.

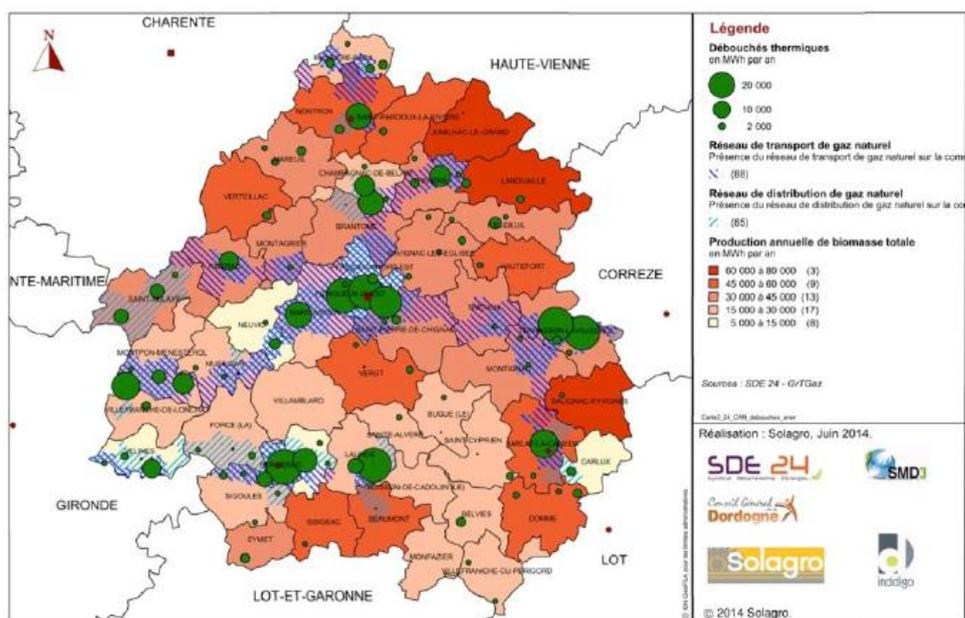
¹⁷ Etude de faisabilité sur la mise en place d'une filière de méthanisation sur le territoire de la Dordogne, par Solagro pour le SMD3, le SDE24 et le Conseil Général de la Dordogne, 2014.



• **Potentiel théorique et mobilisable**

Le potentiel mobilisable est obtenu en croisant le gisement avec les conditions de mobilisation de la ressource :

- existence de débouchés énergétiques locaux (besoin en chaleur, capacité d'injection sur le réseau de gaz)
- concentration de la ressource
- critères techniques d'implantation de sites.



7.6. Hydroélectricité

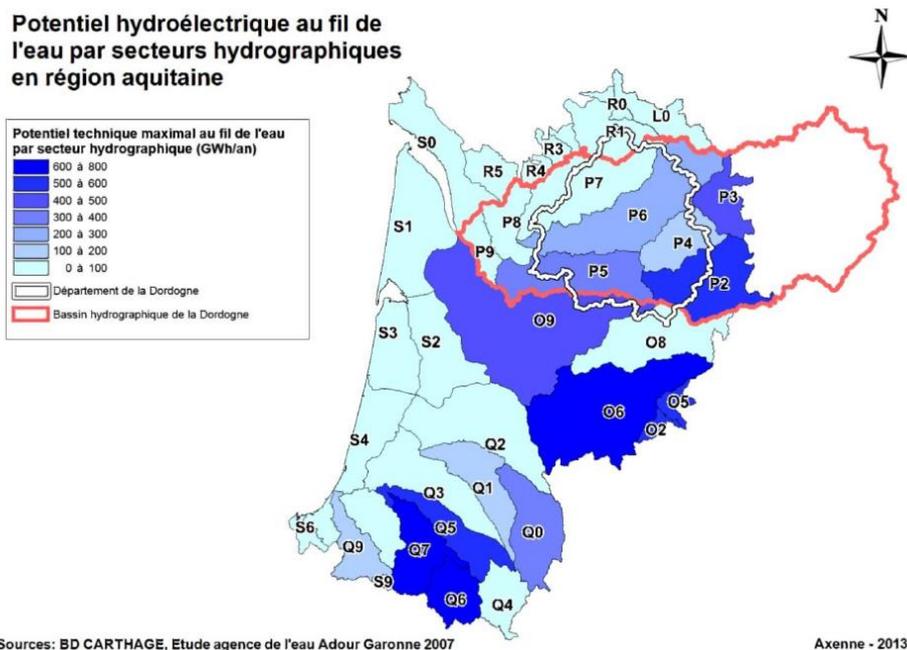
Les données disponibles quant au potentiel hydroélectrique en Dordogne proviennent d'une étude de potentiel hydroélectrique menée en 2007 à l'initiative de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne¹⁸, couvrant l'ensemble du bassin hydrographique Adour-Garonne.

Bien que l'étude précise les résultats sur des sous-parties de ce périmètre, les études sont menées à l'échelle des bassins versants et ne suivent pas les limites administratives. Le potentiel n'est donc pas aisément territorialisable sur le périmètre du département de la Dordogne ou des communautés de communes.

- **Gisement**

Le gisement (ou potentiel maximal théorique) était estimé à 2795 GWh/an sur les principaux secteurs hydrographiques présents en Dordogne (P2, P4, P5, P6, P7 et R1), dont les contours sont illustrés sur la figure ci-dessous, reprise de l'étude de potentiel départementale réalisée en 2013 par Axenne.¹⁹ Il correspond à l'énergie hydraulique totale des cours d'eau, calculée à partir du produit des hauteurs de chute et des débits moyens annuels (appelés modules).

Le périmètre délimité par ces 6 secteurs et les résultats liés sont à manier avec précaution puisqu'ils ne couvrent pas le périmètre exact du département.



- **Potentiel théorique**

Le potentiel théorique technique maximal est ensuite estimé en considérant qu'une centrale au fil de l'eau ne peut valoriser que 48% du gisement. Le potentiel théorique sur ces 6 secteurs hydrographiques s'élève alors 1340 GWh/an. D'après le contour de ces secteurs hydrographiques, qui

¹⁸ Etude d'évaluation du potentiel hydroélectrique du bassin Adour Garonne, Eaucéa, décembre 2007

¹⁹ Etude des consommations énergétiques et du potentiel des énergies renouvelables de Dordogne réalisée pour le Conseil Général de la Dordogne, Axenne, 2013. Disponible en téléchargement à : https://www.dordogne.fr/servir_les_citoyens/environnement/transition_energetique/fonds_documentaire/968

dépasse largement le périmètre du département, on peut estimer que le potentiel théorique sur le département est moindre.

Secteur hydro	Longueur rivière en km	Potentiel maximal théorique en GWh/an	Potentiel technique au fil de l'eau maximal en GWh/an
P2	568	1126	540
P4	219	226	108
P5	491	707	339
P6	801	475	228
P7	601	175	84
R1	318	86	41
TOTAL	2998	2795	1340

La prise en compte des contraintes environnementales (protection des cours d'eau), qui limitent l'équipement des cours d'eau, mène au potentiel net théorique. Ce potentiel net théorique n'est pas donné à l'échelle des secteurs hydrographiques dans l'étude d'Eaucéa, mais uniquement à l'échelle des bassins.

Pour le bassin de la Dordogne, la prise en compte des contraintes environnementales mène à un potentiel net théorique de 349 GWh/an sur les 2708 GWh/an identifiés comme potentiel technique maximal (hors parc existant), soit 13% de ce dernier.

PRODUCTION (Gwh/an) par Commission territoriale	Parc existant Production réalisée	Potentiel total, hors parc existant	Potentiel non mobilisable	Potentiel sous réserve réglementaire	Potentiel mobilisable sous conditions strictes	Potentiel mobilisable normalement (dont optimisation de l'existant)
Adour	3 006	2 620	2 108	68	46	398 (289)
Charente	6	145	70	4	65	7 (6)
Dordogne	3 226	2 708	1 969	21	369	349 (172)
Garonne	3 663	4 575	3 587	285	107	596 (334)
Littoral	-	56	28	9	13	6 (0)
Lot*	2 408	1 847	126	315	780	626 (369)
Tarn Aveyron	1 469	2 846	1 081	785	362	617 (414)
Total	13 777	14 796	8 968	1 487	1 742	2 598 (1584)

Si l'on applique ce même ratio au potentiel théorique technique maximal des 6 secteurs hydrographiques majeurs du département, on obtient 174 GWh/an.

• **Potentiel mobilisable**

Le potentiel mobilisable n'est pas indiqué dans l'étude d'Eaucéa. En revanche, le nombre de projets à l'étude sur les 6 secteurs hydrographiques principaux et leur productible estimé lors de l'étude de potentiel d'Eaucéa peut donner une indication sur ce potentiel.

17,9 GWh de productible avait été recensé pour de nouveaux projets lors de l'étude, tous sous contraintes environnementales, dont 12 GWh mobilisable sous conditions strictes.

		<i>Analyse des projets</i>		<i>Productible en GWh</i>		
Commission géographique	Secteur Hydro	Total projet	Projet Potentiel non mobilisable	Projet Potentiel sous réserve réglementaire	Projet Potentiel mobilisable sous conditions strictes	Projet mobilisable normalement
Adour		508.3	500.0	2.5	1.5	4.4
	Q0	134.5	131.4	-	-	3.2
	Q1	0.0	0.0	-	-	-
	Q2	0.1	0.1	-	0.0	-
	Q3	-	-	-	-	-
	Q4	203.9	203.9	-	0.0	-
	Q5	24.4	24.4	-	-	-
	Q6	128.5	124.6	2.5	1.5	-
	Q7	16.7	15.6	-	-	1.2
	Q8	-	-	-	-	-
	Q9	-	-	-	-	-
Charente		0.8	0.6	-	0.2	-
	R0	0.4	0.2	-	0.2	-
	R1	-	-	-	-	-
	R2	0.2	0.2	-	-	-
	R3	0.2	0.2	-	0.0	-
	R4	-	-	-	-	-
	R5	-	-	-	-	-
	R6	-	-	-	-	-
	R7	-	-	-	-	-
Dordogne		1 120.7	857.6	0.2	108.7	154.1
	P0	473.2	239.3	0.2	96.5	137.2
	P1	487.8	470.7	-	0.2	16.9
	P2	0.1	0.1	-	0.0	-
	P3	141.8	141.7	0.0	0.1	-
	P4	-	-	-	-	-
	P5	-	-	-	-	-
	P6	12.2	0.5	-	11.7	-
	P7	5.6	5.4	-	0.2	0.0
	P8	-	-	-	-	-
	P9	-	-	-	-	-

Le potentiel hydroélectrique de Dordogne semble donc faible pour de nouveaux projets. L'amélioration d'usines hydroélectriques existants pourrait fournir un potentiel, estimé dans l'étude à 10% du productible « installé » (ratio sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne) et à 99 GWh par Axenne.

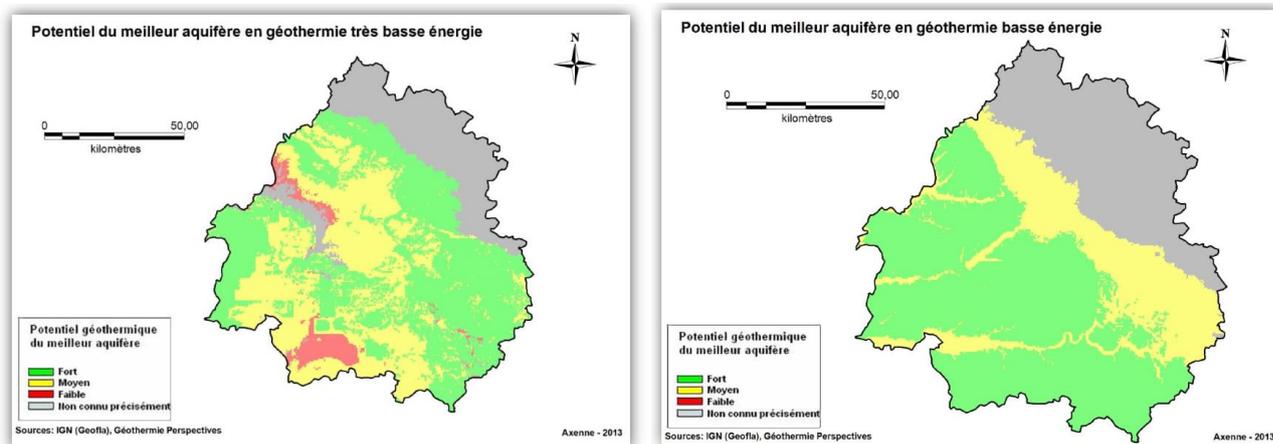
L'estimation du potentiel mobilisable se fera donc au cas par cas suivant les territoires, en tenant compte des projets et retours locaux.

7.7. Géothermie

La géothermie consiste à extraire la chaleur du sous-sol, qui augmente avec la profondeur. Il s'agit ici d'étudier le potentiel d'installation de géothermie basse énergie et très basse énergie, à savoir récupérant l'énergie à des profondeurs de quelques mètres à 1000 mètres environ, dont la chaleur est extraite par pompe à chaleur ou directement par échangeur, à des fins de chauffage/climatisation. La géothermie très basse énergie est plutôt destinée à l'équipement des maisons individuelles (besoin en chaleur limité) alors que la géothermie basse énergie peut subvenir à des besoins plus conséquents, tels que ceux des immeubles ou grands bâtiments tertiaire/industriels.

- **Gisement**

Le gisement géothermique très basse et basse énergie a été cartographié par le BRGM²⁰ à partir des caractéristiques des aquifères présents dans le sous-sol. Les deux gisements, très basse énergie et basse énergie, sont différenciés. On présente ci-dessous les cartographies de ces deux gisements, reprises par le bureau d'études Axenne dans son étude du potentiel en énergies renouvelables de la Dordogne.



Le gisement géothermique est donc globalement fort sur la Dordogne, avec néanmoins des disparités locales.

- **Potentiels théorique**

Pour obtenir le potentiel théorique, le gisement doit être confronté à un certain nombre de contraintes :

- contraintes réglementaires : protection des captages d'eau potable ou mesures de protection des nappes phréatiques ;
- contraintes d'exploitation : risques liés aux mouvements ou effondrements de terrains, inondations, possibilité de forage à proximité des bâtiments lié à l'encombrement.

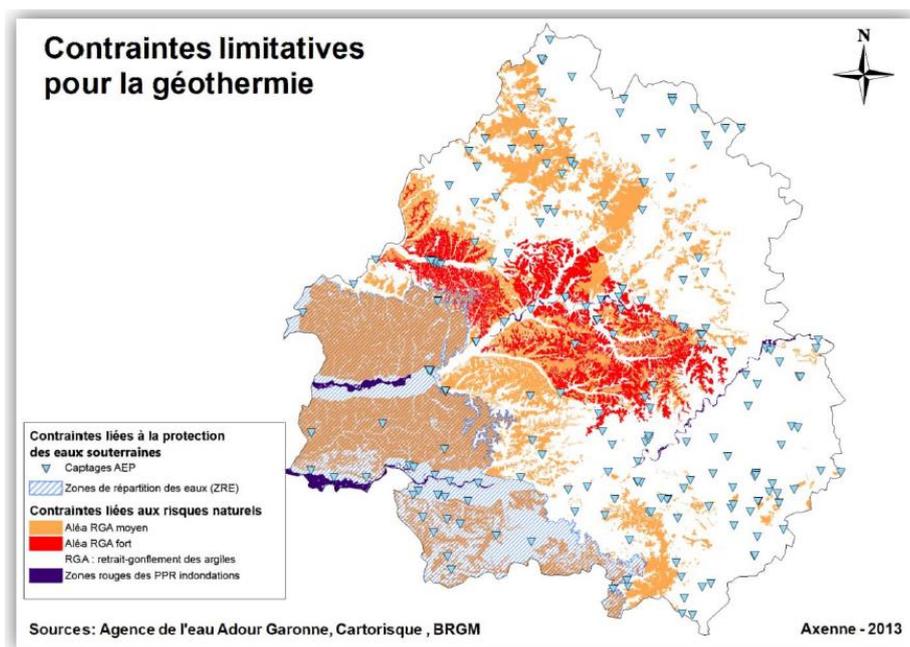
- **Potentiels mobilisable**

Aux différentes contraintes citées ci-dessus s'ajoutent, pour passer du potentiel théorique au potentiel mobilisable :

- la prise en compte du besoin de chaleur : les équipements géothermiques ne peuvent être installés qu'à proximité d'un besoin de chaleur (bâtiment, industrie...) et la quantité d'énergie puisée ne doit pas excéder le besoin de chaleur ;
- la prise en compte de possibles conflits d'usage liés à la ressource en eau (eau potable, besoins de l'agriculture, géothermie...), qui peut donner lieu à la création d'une Zone de Répartition des Eaux.

²⁰ <http://www.geothermie-perspectives.fr/cartographie?mapid=44>

Dans son étude de potentiel sur le périmètre de la Dordogne, le bureau d'étude Axenne a cartographié les différentes contraintes afférentes au potentiel géothermique :



Les contraintes se situent essentiellement sur la partie centrale et Sud-Ouest du département. Ce sont néanmoins les zones où le gisement est le plus fort (notamment basse énergie).

La localisation des bâtiments par rapport aux gisements avait également été étudiée et est reportée

Typologie de bâtiment	Surface favorable (m ²)	en % de la surface totale de la typologie
Maison	20 134 954	42%
Immeuble	1 966 486	53%
Bâtiment industriel	5 287 570	44%
Bâtiment commercial	114 687	43%
Bâtiment sportif & tribune	76 844	55%
Bâtiment agricole	475	5%

Typologie de bâtiment	Surface favorable (m ²)	en % de la surface totale de la typologie
Maison	21 077 835	44%
Immeuble	970 755	26%
Bâtiment industriel	4 272 836	36%
Bâtiment commercial	3 298	1%
Bâtiment sportif & tribune	26 320	19%
Bâtiment agricole	7 329	80%

ci-dessous (très basse énergie à gauche, basse énergie à droite) :

Le potentiel mobilisable devra donc être caractérisé localement suivant les contraintes présentes sur le territoire concerné.

7.8. Récupération de chaleur fatale

La récupération de la chaleur fatale issue de l'industrie consiste à valoriser l'énergie thermique qui est perdue dans les process (évacuation de chaleur, de vapeur, d'eau chaude). Au-delà de la valorisation thermique, la chaleur récupérée peut également servir à produire de l'électricité par cogénération. La récupération et la valorisation de la chaleur fatale issue de l'industrie peut constituer un potentiel d'économies d'énergie important.

- **Gisement**

Le gisement de chaleur fatale est constitué de l'énergie perdue sous forme de chaleur en sortie de procédé industriel. Ce gisement n'est pas précisément connu.

- **Potentiels théorique et mobilisable**

Seule une partie de cette chaleur est techniquement récupérable, cette partie constituant le potentiel théorique de récupération de chaleur fatale.

8. ANNEXE 2 – HYPOTHÈSES ET PARAMÈTRES DES SCÉNARIOS PROSPECTIFS

Détails sur les hypothèses de la prospective

• *Évolution démographique et nombre de ménages*

L'évolution de la population est une composante essentielle pour la réalisation des scénarios de transition énergétique. En effet, la consommation d'énergie est directement liée au nombre de ménages et à la consommation unitaire de ceux-ci, dans les secteurs résidentiel, des transports et tertiaire subit également une hausse de ses consommations d'énergie car une augmentation de la population implique une augmentation des besoins en services, etc.

• *Secteur résidentiel*

L'évolution des consommations du secteur résidentiel est directement liée à l'accroissement du nombre de ménages sur le territoire.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Nouvelles constructions = -60% de consommation d'énergie par rapport au parc existant
- A partir de 2020 : réglementation BEPOS, donc production d'ENR locales à hauteur des consommations des nouvelles constructions.

• *Secteur tertiaire*

Le secteur tertiaire est le secteur le plus créateur d'emplois au niveau national. Pour estimer l'évolution structurelle de ce secteur, il a été décidé d'affecter l'ensemble de l'accroissement démographique à l'activité tertiaire.

Les hypothèses retenues sont donc les mêmes que pour le résidentiel :

- Nouvelles constructions = -60% de consommation d'énergie par rapport au parc existant
- A partir de 2020 : réglementation BEPOS, donc production d'ENR locales à hauteur des consommations des nouvelles constructions.

• *Secteur des transports*

Il est estimé que la demande en transport progresse tendanciellement de manière proportionnelle à la population, aussi bien pour le transport de personne que pour le transport de marchandises (les besoins de la population augmentant en proportion, et le développement de la population accompagnant aussi le développement économique).

• *Secteur agricole*

Même si la SAU a diminué depuis 1988, le scénario proposé considère une stabilité tendancielle des émissions de GES du secteur agricole considérant que la baisse de SAU va diminuer (en lien avec les stratégies territoriales dont en particulier les SCOT et PLUi qui souhaitent améliorer la préservation des terres agricoles).

- **Secteur industriel**

La tendance nationale est à un gain d'efficacité de l'intensité énergétique dans la production, ce qui mène (à activité constante) à une baisse tendancielle des consommations d'énergie du secteur de 1,5% par an environ, soit 17% de baisse tendancielle des consommations à 2030.

Il y a donc une hypothèse d'accélération de ces économies permises par les démarches éventuellement collectives mises en œuvre dans le cadre du PCAET.



9. ANNEXE 3 : LA PRISE EN COMPTE DES OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES

Les paragraphes suivants détaillent la conformité du Plan Climat Air Énergie Territorial avec la réglementation.

La conformité au SRADDET n'est pas analysée puisque celui-ci est actuellement en cours d'élaboration.

9.1. Conformité réglementaire des objectifs

Les objectifs du PCAET selon les thématiques réglementaires sont les suivants.

Thématique	Objectif CCDB
Réduction des émissions de gaz à effet de serre	-27% en 2030
Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments	Augmentation
Maîtrise de la consommation d'énergie finale	-22% en 2030
Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage	49% d'ENR en 2030
Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur	10 000 MWh en réseaux de chaleur ENR
Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires	Développement de la filière bois-énergie
Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration	-12% d'émissions de polluants
Evolution coordonnée des réseaux énergétiques	Stratégie de développement coordonné des réseaux mise en œuvre par le SDE 24
Adaptation au changement climatique	Axe 5 du plan d'action sur l'adaptation : risques naturels, préservation des populations, adaptation de l'agriculture et de la sylviculture

Le détail des objectifs est présenté dans les paragraphes suivants.

• **Objectif 1 : GES**

La déclinaison de l'objectif aux différentes échéances temporelles est la suivante (par rapport à la référence du diagnostic réalisé en 2017 sur des données 2015).

	2021	2026	2030	2050
Résidentiel	-26%	-45%	-58%	-69%
Tertiaire	-14%	-35%	-41%	-65%
Industrie	-12%	-25%	-33%	-77%
Transport	-7%	-15%	-20%	-45%
Déchets	0%	0%	0%	0%
Agriculture	-8%	-15%	-21%	-41%
TOTAL	-11%	-20%	-27%	-49%

Les émissions estimées du territoire sont les suivantes en tCO2e :

	2021	2026	2030	2050
Résidentiel	10	7	6	4
Tertiaire	5	4	3	2
Industrie	8	7	6	2
Transport	29	27	25	17
Déchets	1	1	1	1
Agriculture	53	49	45	34
Total	104	93	85	59

• **Objectif 2 : stockage de carbone**

Les premiers objectifs qualitatifs et quantitatifs à l’horizon des 6 années du plan d’action sont les suivants.

Catégorie d’impact environnemental	Objectif CCDB
Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments	Développer sur le territoire les techniques et filières agricoles développant le stockage de carbone. Développer les matériaux bio-sourcés dans la construction. Documents d’urbanisme diminuant la consommation foncière.

• **Objectif 3 : MDE (Maîtrise de la Demande d'Énergie)**

La déclinaison de l'objectif aux différentes échéances temporelles est la suivante (par rapport à la référence du diagnostic réalisé en 2016).

	2021	2026	2030	2050
Résidentiel	-11%	-19%	-24%	-41%
Tertiaire	-7%	-20%	-24%	-37%
Industrie	-12%	-24%	-32%	-74%
Transport	-7%	-13%	-19%	-43%
Agriculture	0%	0%	0%	0%
TOTAL	-9%	-17%	-22%	-44%

Les consommations estimées du territoire sont les suivantes en GWh :

	2021	2026	2030	2050
Résidentiel	112	102	96	74
Tertiaire	19	16	15	13
Industrie	55	48	43	16
Transport	114	106	99	70
Déchets	0	0	0	0
Agriculture	26	26	26	26
TOTAL	326	297	278	199

• **Objectif 4 : ENR**

La déclinaison de l'objectif aux différentes échéances temporelles est la suivante, avec le détail par filière ENR.

	2021	2026	2030	2050
Bois	51,5	54,9	57,6	61,0
Solaire thermique	2,5	3,5	4,0	5,0
Géothermie	0,0	5,0	5,0	10,0
PAC particuliers	11,0	15,7	19,5	28,3
Biogaz	0,0	10,0	28,3	50,0
Eolien	0,0	0,0	0,0	0,0
Hydraulique	0,0	0,0	2,0	4,0
Photovoltaïque	5,1	9,8	12,8	32,3
Biocarburants	7,8	7,3	6,9	5,0
TOTAL	78	106	136	196

% augmentation	25%	70%	118%	214%
% dans la consommation finale	24%	36%	49%	98%

• **Objectif 5 : réseaux de chaleur**

Le développement d'une petite dizaine de mini-réseaux de chaleur aux bois est envisagé, chacun à l'échelle de 3 bâtiments pour une consommation de l'ordre de 1 GWh.

• **Objectif 6 : production biosourcée non-alimentaire**

En articulation avec différents partenaires il s'agit :

d'accompagner la filière bois locale dans sa structuration, en particulier pour développer la production locale de bois-énergie (avec le CD24, le CRPF) ;

d'engager de premières expérimentations concernant la mise en place de filières de matériaux biosourcés pour la construction.

Catégorie d'impact environnemental	Objectif CCDB
Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires	Développer la filière bois-énergie. Expérimenter l'utilisation de matériaux biosourcés

• **Objectif 7 : réduction des polluants**

La déclinaison de l'objectif aux différentes échéances temporelles est la suivante (hors forêt). Les actions prises en compte ici sont uniquement celles qui correspondent à des actions de sobriété et d'efficacité, et aboutissent à diminuer les consommations d'énergie⁵ dans le résidentiel, le tertiaire, les transports, l'agriculture et l'industrie.

Emissions en tonnes	2 012	2 021	2 026	2 030
NOx	280	255	241	230
PM10	147	133	124	118
PM2,5	107	95	88	83
COVNM	400	379	366	355
SO2	17	14	13	12
NH3	339	339	339	338

En %	2 021	2 026	2 030
	-9%	-14%	-18%
	-10%	-15%	-20%
	-11%	-18%	-23%
	-5%	-9%	-11%
	-17%	-24%	-29%
	0%	0%	0%

Le Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) de mai 2017 fixe des objectifs de réduction pour les principaux polluants par rapport à 2005.

Polluant	PREPA	PREPA
	A partir de 2020	A partir de 2030
Oxydes d'azote (NOx)	-50%	-69%
Particules fines (PM2,5)	-27%	-57%
Composés organiques volatils (COVNM)	-43%	-52%
Dioxyde de soufre (SO2)	-55%	-77%
Ammoniac (NH3)	-4%	-13%

Cependant l'enjeu de la qualité de l'air est faible sur ce territoire.

• Objectif 8 : réseaux d'énergie

Un rapport de présentation des réseaux d'énergie (électrique, gaz et chaleur) a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du PCAET. Il les qualifie et identifie leurs capacités de soutirage et d'injection. Il est la base d'une future coordination des développements des réseaux, à organiser au sein du groupe de travail départemental sur l'énergie sous l'égide du SDE24.

• Objectif 9 : adaptation

En matière d'adaptation au changement climatique, la politique Énergie Climat prévoit les éléments suivants, en particulier dans son Axe 5 - Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient :

- de prévenir les risques naturels dans les documents de planification comme dans l'organisation territoriale,
- en prenant en compte la préservation des populations,
- de travailler dans les aménagements et la construction sur les notions de qualité intégrant du bioclimatisme et du confort d'été,
- de gérer durablement la ressource en eau,
- de travailler à l'adaptation de l'agriculture et de la sylviculture.

10. ANNEXE 4 : DÉTAILS SUR LES LEVIERS D'ACTION À ACTIVER

Tableau 19 : leviers d'actions détaillés

Secteur visé	Nature des leviers d'action à 2030	Typologie		Ambition annuelle d'ici 2030	unité	%	Valeur 2018
Résidentiel	20% d'économie d'énergie pour 50 % des ménages	Comportement	Sobriété	170 ménages		3,3% des ménages	5 107
Tertiaire	20 % d'économie d'énergie pour 50 % des employés	Comportement	Sobriété	125 emplois		3,3% des emplois	3 741
Transports routiers	Diminution des déplacements quotidiens de 10 %	Comportement	Sobriété	Correspond à une stabilisation du nombre de Déplacements malgré la démographie.			33 356
Résidentiel	15% des logements diminuent leurs consommations d'énergie de 75 %	Technologie	Efficacité	51 logements		1,0% des logements	5 107
Résidentiel	15% des logements diminuent leurs consommations d'énergie de 25%	Technologie	Efficacité	51 logements		1,0% des logements	5 107
Tertiaire	50 % des locaux tertiaires diminuent de 25 % leurs consommations	Technologie	Efficacité	2 143 m2		2,9% des m2	75 000
Industrie	30 % de gains d'ici 2030	Technologie	Efficacité				
Transports routiers	-1,5% par an correspondant à l'amélioration du parc de véhicules	Technologie	Efficacité				
Transports routiers	1% par an d'optimisation des livraisons	Comportement	Efficacité				
Transports routiers	5,4% de report sur les transports en commun + mode doux.	Comportement	Report	41 habitants		0,4% des habitants	11 502

Transports routiers	3,4% de report sur les véhicules à motorisation alternative en 2030	Technologie	Report	10 véhicules	0,23% des véhicules	4 568 ²¹
Transports routiers	1 trajet sur 10 en covoiturage (donc gain de 5%).	Comportement	Report	25 véhicules	0,6% des véhicules	4 568
Agriculture	Filière de gestion des effluents d'élevage (méthanisation)	Technologie	Efficacité			
Agriculture	Compensation des émissions des sols agricoles par une politique de renforcement du stockage de CO2 dans les sols	Comportement	Efficacité			
UTCF	Séquestration bois d'œuvre : label bâtiment biosourcé niveau 3 pour les nouvelles constructions	Technologie	Renouvelable	76 logements		

²¹ Nb de ménages déclarant une voiture ou plus



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

PLAN D'ACTION 2020-2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DRONNE & BELLE

SDE 24 : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DORDOGNE

Livre 0 – Résumé non technique	
Livre 1 – Diagnostics	
Diagnostic des émissions de GES, des consommations et production d'énergie, de la séquestration de carbone	
Qualité de l'air	
Adaptation au changement climatique	
Focus sur les réseaux d'énergie	
État initial de l'environnement	
Livre 2 – Stratégie	
Evaluation des potentiels de développement des ENR Evaluation des potentiels de maîtrise de l'énergie Scénario à 2050 et objectifs à 2030 Stratégie de la collectivité	
Livre 3 – Programme d'actions	X
Livre 4 – Evaluation environnementale stratégique	

Rapport d'étude
Février 2021



PLAN CLIMAT 24
Air Energie Territorial

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

Cofinancé par



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage



SOMMAIRE

PLAN D'ACTION 2020-2025	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES DRONNE & BELLE	1
SDE 24 : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DORDOGNE	1
Rapport d'étude	1
SOMMAIRE	3
1. Les enjeux du plan d'actions	6
2. Elaboration concertée du plan d'actions	7
Axe 1 : Collectivités exemplaires	12
Orientation 1.1. : Gestion du patrimoine public	14
Orientation 1.2. : Gestion des déplacements	16
Orientation 1.3. : Développer l'éco-responsabilité dans la commande publique	18
Orientation 1.4. : Sensibiliser - Communiquer	20
Orientation 1.5. : Coordonner, suivre et évaluer le PCAET	22
AXE 2 : Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique	24
Orientation 2.1. : Planifier la rénovation de l'habitat et la construction durable sur le territoire	26
Orientation 2.2. : Sensibiliser - Informer	27
Orientation 2.3. : Accompagner les travaux de construction et de rénovation	28
Orientation 2.4. : Prévenir et lutter contre la précarité énergétique	29
Axe 3 : Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables	30
Orientation 3.1. : Sensibilisation – Information	32
Orientation 3.2. : Favoriser la production et la consommation locales	33
Orientation 3.3. : Accompagner les démarches durables	35
Axe 4 : Se déplacer moins et mieux	37
Orientation 4.1. : Intégrer la question des mobilités dans les documents / politiques d'urbanisme	39
Orientation 4.2. : Organiser la mobilité sur le territoire	41
Orientation 4.3. : Innover pour la mobilité	43
Axe 5 : Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient	45
Orientation 5.1 : Prise en compte de la thématique climat-air-énergie dans les politiques	47
Orientation 5.2. : Gestion durable des ressources naturelles	49
Orientation 5.3. : Gérer les crises et prévenir la vulnérabilité des habitants	51
Axe 6 : Développer fortement les énergies renouvelables	52
Orientation 6.1. : Mener un repérage des potentiels ENR	54
Orientation 6.2. : Accompagner le développement des ENR	56
3. Analyse de la mise en œuvre du plan d'action	58
Adéquation avec les objectifs réglementaires	58
Mise en œuvre	59
• Récapitulatif des actions en cours	60
• Récapitulatif des actions à lancer en 2020	61
• Récapitulatif des actions à définir avec les nouveaux élus communautaires	61
4. Les fiches actions	63
Fiche action 1.1.1 Entretien / maintenance des bâtiments publics	64
Fiche action 1.1.2 Optimiser l'éclairage public	66
Fiche action 1.1.3 Définir des règles partagées pour la rénovation et la construction neuve	67
Fiche action 1.1.4 Mettre en place un programme pluriannuel de rénovation hiérarchisant et planifiant les travaux	68
Fiche action 1.2.1 Réduire les déplacements lors des formations et des réunions (y compris entretien d'embauche)	69
Fiche action 1.2.2 Mettre en place des PDA : Repenser les déplacements sur la base d'un diagnostic, permettant de fixer des objectif/s, et de mettre en place une évaluation	70
Fiche action 1.2.3 Développer le télétravail pour les agents	71
Fiche action 1.2.4 Optimiser l'utilisation des véhicules non-thermiques de la collectivité	72
Fiche action 1.2.5 Diminuer les émissions de GES générées par la flotte de véhicules	73
Fiche action 1.3.1 Instaurer l'éco-responsabilité dans les appels d'offres	74
Fiche action 1.3.2 Privilégier les fournitures intégrant des critères environnementaux	75
Fiche action 1.3.3 Diminuer les énergies fossiles pour tous les bâtiments	76

Fiche action 1.4.1 Former et mobiliser les élus et les agents publics sur les thématiques « Développement Durable » et en particulier sur « climat – air - énergie ».....	77
Fiche action 1.4.2 Développer des actions d'éducation et de sensibilisation, en direction de la population	78
Fiche action 1.4.3 Créer et diffuser une newsletter DD au grand public	79
Fiche action 1.4.4 Instaurer une note d'éco-responsabilité dans les décisions et délibérations de la collectivité	80
Fiche action 1.4.5 Création d'une charte éco-citoyenne au travail.....	81
Fiche action 1.4.6 Optimiser la communication dématérialisée	82
Fiche action 1.5.1 Animer le PCAET.....	83
Fiche action 1.5.2 Structurer un pôle « aménagement et développement durable du territoire », regroupant les services « urbanisme-habitat-paysage », « Transition énergétique et écologique » et « développement économique »	84
Fiche action 1.5.3 Coordonner/Accompagner les actions des partenaires et acteurs locaux	85
Fiche action 1.5.4 Se doter d'outils et de moyens pour suivre l'avancement et évaluer régulièrement la politique Climat Air Energie	86
Fiche action 2.1.1 Mettre en œuvre le Programme Local de l'Habitat et observer - évaluer la progression de la construction et de la rénovation durable sur le territoire	87
Fiche action 2.1.2 Programmer la rénovation du bâti HLM du territoire	88
Fiche action 2.2.1 Mieux faire connaître l'existence des points d'information – conseil en énergie et les aides financières à la rénovation énergétique	89
Fiche action 2.2.2 Organiser et animer une série d'ateliers sur la qualité urbaine, architecturale et environnementale et la revitalisation des centres bourgs.....	90
Fiche action 2.3.1 Soutenir la réhabilitation énergétique du parc ancien privé	91
Fiche action 2.3.2 Mobiliser la filière de la construction sur des pratiques durables.....	92
Fiche action 2.3.3 Déployer le dispositif Facilaréno (issu du dispositif DORéMI).....	93
Fiche action 2.4.1 Mieux connaître la précarité énergétique sur le territoire.....	94
Fiche action 2.4.2 Soutenir la réhabilitation énergétique du parc ancien privé pour les publics en grande précarité ..	95
Fiche action 2.4.3 Organiser la réponse locale à la précarité énergétique	96
Fiche action 3.1.1 Promouvoir les métiers de la forêt et du bois	97
Fiche action 3.1.2 Intégrer la forêt et l'agriculture au service Développement Economique des collectivités	98
Fiche action 3.1.3 Communiquer sur les bonnes pratiques et mettre en avant les acteurs et les exemples locaux	99
Fiche action 3.2.1 Aider à l'installation et au développement de producteurs locaux et/ ou de commerces de proximité, en lien avec les partenaires	100
Fiche action 3.2.2 Soutenir la filière bois (construction, isolation, énergie)	101
Fiche action 3.2.3 Promouvoir les produits locaux et circuits courts	102
Fiche action 3.2.4 Structurer une filière de production plein champ en circuit court.....	103
Fiche action 3.2.5 Favoriser le regroupement des artisans locaux	104
Fiche action 3.3.1 Accompagner la mise en place de plan de mobilité	105
Fiche action 3.3.2 Soutenir le diagnostic de forêts privées pour les propriétaires forestiers.....	106
Fiche action 3.3.3 Accompagner l'évolution des pratiques en agriculture et en sylviculture au regard du changement climatique.....	108
Fiche action 3.3.4 Accompagner l'évolution des pratiques et des process durables en entreprises.....	110
Fiche action 3.3.5 Élaborer une stratégie de tourisme durable	112
Fiche action 4.1.1 Limiter l'étalement urbain et réinvestir les centres-bourg.....	113
Fiche action 4.1.2 Développer les cheminements doux (réseau et infrastructure) et les connecter avec ceux des territoires voisins.....	114
Fiche action 4.2.1 Organiser les mobilités sur le territoire visant les pratiques multimodales (gares, Transérigord, bus scolaires, co-voiturage, vélo,...)	115
Fiche action 4.2.2 Développer l'utilisation des véhicules à énergie alternative	116
Fiche action 4.2.3 Développer le système de navette sur l'ensemble du territoire intercommunal et à destination d'un public varié	117
Fiche action 4.2.4 Optimiser le flux de marchandises.....	118
Fiche action 4.3.1 Développer des nouvelles formes de mobilité	119
Fiche action 4.3.2 Développer les tiers-lieux pour le télé-travail et le co-working	120
Fiche action 4.3.3 Développer le partage de véhicules.....	121
Fiche action 4.3.4 Développer des services de proximité (permanences, services ambulants, visio-conférences...) ..	122

Fiche action 5.1.1 Prendre en compte les risques naturels liés au changement climatique dans les documents d'urbanisme.....	123
Fiche action 5.1.2 Promouvoir la prescription bois dans les PLUi.....	124
Fiche action 5.1.3 Systématiser la concertation et la co-construction avec les acteurs locaux lors de nouveaux projets structurants	125
Fiche action 5.1.4 Définir et mettre en œuvre la politique de prévention et de gestion des déchets.....	126
Fiche action 5.1.5 Définir une charte d'aménagement des ZAE.....	127
Fiche action 5.1.6 Adapter les réseaux de distribution d'énergies aux évolutions induites par la transition énergétique	128
Fiche action 5.2.1 Développer et gérer durablement les espaces verts.....	130
Fiche action 5.2.2 Préserver la biodiversité du territoire	131
Fiche action 5.2.3 Protéger la ressource eau (en quantité et qualité)	132
Fiche action 5.2.4 Diffuser les supports et outils de communication des partenaires	133
Fiche action 5.2.5 Favoriser le maintien des stocks de carbone dans les espaces agricoles, forestiers et naturels	134
Fiche action 5.3.1 Élaborer un schéma intercommunal ou communal, de Défense extérieure contre l'incendie (DECI)	135
Fiche action 5.3.2 Aider les communes à déployer les PCS (plan communal de sauvegarde) et de DICRIM (dossier d'information communal sur les risques majeurs)	136
Fiche action 5.3.3 Communication auprès de la population.....	137
Fiche action 6.1.1 Diffuser le cadastre solaire sur bâtiment publics et communiquer sur la volonté de développer des projets solaires sur toitures publiques.....	138
Fiche action 6.1.2 Déterminer des zones favorables aux ENR	139
Fiche action 6.1.3 Engager des études de faisabilité sur les secteurs identifiés comme équipables.....	140
Fiche action 6.2.1 Développer les ENR sur le patrimoine public	141
Fiche action 6.2.2 Mettre en place un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur	142
Fiche action 6.2.3 Développer le financement participatif local	143
Fiche action 6.2.4 Inciter les citoyens, les entreprises, à développer et produire des énergies renouvelables (solaire, méthanisation, géothermie,...)	144
Fiche action 6.2.5 Grouper des opérations ENR réseaux de chaleur (chaufferie bois et/ou géothermie)	145
5. Glossaire.....	146

1. LES ENJEUX DU PLAN D' ACTIONS

La Communauté de communes Dronne et Belle s'est inscrite de manière volontaire dans la démarche collective proposée par le SDE 24 pour élaborer un PCAET et a souhaité construire un plan d'actions ambitieux qui la positionne sur une trajectoire de transition énergétique en vue d'atteindre l'objectif TEPOS à l'horizon 2050.

En cohérence du projet de territoire décliné dans le Programme d'aménagement et de développement durable (PADD) de son PLUi, la collectivité a souhaité élaborer son PCAET de manière concertée avec les acteurs du territoire et les citoyens.

Suites aux nombreux échanges organisés par le SDE24 ou par la collectivité elle-même (voir paragraphe 2), l'ambition de la Communauté de communes est ainsi déclinée en un programme d'action sur 6 ans, qui prépare la mise en œuvre opérationnelle de la transition énergétique du territoire à l'horizon 2030, par un important travail sur les infrastructures et sur les règles urbaines, ainsi que par la mobilisation des acteurs socio-économiques. Ce premier PCAET a été construit autour de 6 axes, regroupant 20 orientations et 77 actions au total.

Il permettra de :

- Poursuivre les actions déjà engagées par la collectivité, notamment dans le cadre de l'OPAH, de la gestion du patrimoine, du développement des ENR et d'aménagement du territoire
- Renforcer les actions d'animations partenariales à destination des différentes filières professionnelles (agriculture, bois, tourisme, bâtiment,...) ;
- Renforcer les actions sur la mobilité.



Les objectifs et les moyens nécessaires à la réalisation des actions de la communauté de communes à poursuivre ou à mettre en œuvre dès 2020 sont bien identifiés. En revanche, pour les actions portées par la collectivité à poursuivre ou à mettre en œuvre au-delà de 2020 ou encore pour les actions portées par des partenaires, les moyens sont en général encore à définir pour une mise en œuvre opérationnelle. Il s'agira en 2020 de continuer les réflexions avec les nouveaux élus et les partenaires. Ce travail sera mené notamment dans le cadre de la démarche collective organisée par le SDE24, pour ce qui concerne les partenaires de périmètre départemental ou régional.

Le suivi annuel, puis l'évaluation à mi-parcours, permettront de faire le point sur l'avancement des actions et de réorienter si nécessaire certains objectifs, voire de modifier le cas échéant les modalités de mise en œuvre des actions. Ce plan d'actions a par ailleurs vocation à être amendé et renforcé au fil du suivi pour pouvoir s'adapter aux évolutions et intégrer les nouvelles opportunités de déploiement d'actions qui se présenteront.

2. ELABORATION CONCERTÉE DU PLAN D' ACTIONS

Plusieurs temps de concertation ont été aménagés tout au long du projet de Plan Climat, afin de recueillir la vision des acteurs locaux sur les thématiques Climat-Air-Energie et de co-construire avec eux le plan d'actions autour d'actions partagées et portées par chacun. Cette concertation a eu lieu à deux échelles :

- une échelle «supra-EPCI», avec des événements dédiés aux partenaires intervenant sur l'ensemble des EPCI, à l'échelle départementale ou régionale;
- une échelle locale, celle des deux communautés de communes Dronne et Belle et Périgord Limousin.

1.1. Concertation départementale et régionale

Trois temps de concertation et d'animation du PCAET à l'échelle supra-EPCI se sont tenus depuis le début de la démarche, à l'initiative du SDE24. Ces temps sont décrits ci-dessous.

- Journée de la Transition Énergétique n° 1

Une première journée réunissant les partenaires supra-EPCI a eu lieu le 13 décembre 2017 dans les locaux du SDE24 à Périgueux. Cette journée visait à lancer la concertation autour de la présentation du diagnostic à l'échelle départementale puis d'ateliers thématiques et d'entretiens avec les acteurs, auxquels les élus et services des collectivités pouvaient assister. Cette journée a permis de recueillir un état des lieux et la vision des partenaires sur les thématiques Climat-Air-Énergie en Dordogne, ainsi que de préciser le rôle et positionnement de chaque structure dans les filières. Le déroulé de la journée et quelques photographies des temps d'échanges sont présentées ci-après.

Animateurs :	Albea	AERE	Eco2 Initiative
9h - 10h15	Plénière : Présentation de la mission, collectivités engagées, calendrier, travail effectué Puis synthèse départementale du diagnostic et échanges sur le diagnostic.		
10h30 - 12h	Entretien CCI/CMA	Entretien DDT	Atelier fournisseurs et producteurs d'énergie
14h - 15h30	Entretien CD24	Atelier activité économique (dont agriculture et forêt)	Entretien Enedis
15h45 - 17h15	Atelier habitat/bâtiment	Entretien GrDF	Entretien Ademe/Région



Présentation du diagnostic en plénière lors de la Journée de la Transition Énergétique n°1
(source: site internet du SDE24)

- **Réunion «Club-Climat» des collectivités**

A la suite de la Journée de la Transition Énergétique n°1, le diagnostic territorial du PCAET a été présenté dans chaque EPCI, ce qui a permis de commencer à dégager les grands enjeux pour chaque territoire. Pour permettre un partage de ces enjeux entre les territoires et initier le travail de réflexion à venir sur la stratégie territoriale et l'élaboration du plan d'action des PCAET, le SDE24 a organisé une demi-journée «Club-Climat» le 27 mars 2018, réunissant élus et services des 8 EPCI engagés dans la démarche.

Cette réunion a permis aux collectivités d'avoir :

- un retour d'expérience d'un territoire ayant déjà réalisé un PCET: le Parc Naturel Régional des Grands Causses a présenté en visio-conférence son projet de PCET et sa révision en PCAET à travers la stratégie qu'il avait engagée et des exemples d'actions mises en place. Des conseils ont été prodigués aux collectivités de Dordogne quant au bon déroulement d'un projet de territoire tel que le PCAET.
- un temps d'échanges sur les problématiques auxquelles chacune faisait face et les solutions mises en place localement pour répondre à ces problématiques;
- des exemples d'actions qui pourraient figurer dans leur PCAET, choisies dans le retour d'expérience d'AERE en matière de planification énergétique territoriale (PCET, TEPOS...);
- les retours et avis de l'ADEME et de la DDT sur les points clés à prendre en compte pour la réussite des PCAET.

- **Journée de la Transition Énergétique**

Le SDE24 a organisé une seconde Journée de la Transition Énergétique le 28 juin 2018, sur deux sites : la Préfecture de Dordogne et le siège du SDE24 à Périgueux. Cette seconde journée de concertation faisait suite aux deux précédents événements et avait pour but de réunir à nouveau l'ensemble des partenaires des PCAET ainsi que les élus et services des collectivités afin de définir les actions que pourraient porter les partenaires ou auxquelles ils pourraient participer.

Les échanges ont été organisés au sein d'ateliers thématiques et d'entretiens spécifiques avec certains partenaires, les élus et services des collectivités choisissant les sessions auxquelles ils souhaitent assister. Le déroulement détaillé de la journée ainsi que des photographies des différents temps sont présentés ci-après

	Matinée				Pause Midi 12h00 à 14h00	Après-midi		
	9h00-10h15	10h30-12h00		14h00-15h30		15h45-17h00		
		10h30-11h15	11h15-12h00	14h00-14h45			14h45-15h30	
Grand Salon (Préfecture)	Plénière	Atelier Rénovation Résidentiel Conseil Départemental, CAUE, SOLIHA, ADIL, Grand Périgueux Habitat, Dordogne Habitat, ARTEE, Crédit Agricole Référent SDE 24 : Youenn Huan		Atelier EnR Chaleur dont mobilité Conseil Départemental, SDE 24, GrDF, Chambre Agri, Filière Bois, ENGIE Référent SDE 24 : Hugo Szymczak		Echanges (speed-dating) Partenaires/EPCI		
Salle Maxime Roux (Préfecture)		Atelier Adaptation au changement climatique.. Vulnérabilité Conseil Départemental, Chambre Agri, CRPF Référent SDE 24 : Hugo Szymczak		Entretien ENERCOOP	Entretien Bailleurs sociaux			
Salle de réunion (SDE 24)		Entretien FD Cuma	Entretien Chambre Agri (M. Joffre)	Référent SDE 24 : Sébastien Vigneron	Référent SDE 24 : Sébastien Vigneron			
Showroom (SDE 24)		Référent SDE 24 : Delphine Rautke	Référent SDE 24 : Delphine Rautke	Entretien ARTEE	Entretien Crédit-Agricole			
Bureau Service Energies (SDE 24)		Référent SDE 24 : Gaëlle Basbayon	Référent SDE 24 : Gaëlle Basbayon	Référent SDE 24 : Gaëlle Basbayon	Référent SDE 24 : Gaëlle Basbayon			
		Atelier EnR électrique dont mobilité SEM Périgord Energie, SDE 24, ENEDIS, Chambre Agri, ENGIE, ENERCOOP Référent SDE 24 : Sébastien Vigneron		Atelier Rénovation patrimoine public Conseil Départemental, SDE 24, ATD, Etat (DETR), Réno'Aq Référent SDE 24 : Youenn Huan				
		Entretien CCI/CMA	Entretien Conseil Départemental	Entretien CAUE/ADIL				
		Référent SDE 24 : Gaëlle Basbayon	Référent SDE 24 : Gaëlle Basbayon	Référent SDE 24 : Delphine Rautke				

Déroulé de la journée de Transition énergétique n°2

Journée de la Transition Énergétique

28 Juin 2018 - organisée par le SDE 24
Préfecture de la Dordogne



Figure 3: Introduction en séance plénière lors de la Journée de la Transition Énergétique n°2
(source : site internet du SDE24)



Figure 4: Echanges lors des ateliers et entretiens de la Journée de la Transition Énergétique n°2
(source: site internet du SDE24)

De gauche à droite et de haut en bas: Atelier «Rénovation Résidentiel» -Atelier «Adaptation au changement climatique et vulnérabilité» -Atelier «EnR électriques dont mobilité» -Entretien avec le Conseil Départemental

1.2. Concertation locale

Lors du **COFIL du 12 février 2019**, les grands axes du plan d'actions, ainsi qu'une première version du plan d'actions, commune aux deux communautés de communes, a été présentée aux élus présents et discutée. Souhaitant toutefois que cet objectif TEPOS et les leviers d'actions à mobiliser soient concertés et partagés avec l'ensemble des élus des deux communautés de communes, les agents publics, les acteurs locaux et les citoyens, une démarche de concertation (via l'organisation d'ateliers thématiques et de rencontres citoyennes) a été retenue à l'unanimité par les élus.

- **Ateliers d'acteurs thématiques**

Lors de ces ateliers, le scénario de transition énergétique des communautés de communes, c'est-à-dire l'ambition donnée à chacun des leviers d'action, a été présenté aux personnes présentes (une moyenne de 15 personnes par atelier). Les différents leviers, ainsi que les actions potentielles, ont ensuite été discutés en fonction des capacités des communautés de communes et des acteurs du territoire à pouvoir les concrétiser.

<p>ATELIER PARTICIPATIF ENTREPRISES</p> <p>Quel avenir pour notre territoire face au changement climatique ?</p> <p>En groupe de travail, venez vous exprimer sur les actions concrètes à mettre en œuvre sur notre territoire pour participer à l'atténuation du changement climatique et en faire un atout pour développer votre activité.</p> <p>MARDI 25 JUIN 2019 - 19h à 21h MAISON DES SERVICES PUBLICS - THIVIERS</p> <p>Annabelle Carlier 05 53 03 83 55 a.carlier@dronneetbelle.fr</p> <p>Karine Pouyadou 06 30 55 42 99 karine.pouyadou@perigord-limousin.fr</p>	 <p>Atelier « collectivités exemplaires », organisé le 18 juin 2019 de 14h à 17h30 à la salle des fêtes de Sencenac-Puy de Fourches</p>
	<p>ATELIER PARTICIPATIF HABITAT</p> <p>Quel avenir pour notre territoire face au changement climatique ?</p> <p>En groupe de travail, venez vous exprimer sur les actions concrètes à mettre en œuvre sur notre territoire pour améliorer la performance énergétique des bâtiments et créer une nouvelle dynamique dans le secteur de la rénovation.</p> <p>MERCREDI 26 JUIN 2019 de 14h à 17h LE NANTHOLIA - NANTHEUIL</p> <p>Annabelle Carlier 05 53 03 83 55 a.carlier@dronneetbelle.fr</p> <p>Karine Pouyadou 06 30 55 42 99 karine.pouyadou@perigord-limousin.fr</p>
<p>ATELIER PARTICIPATIF FORÊT</p> <p>Quel avenir pour notre territoire face au changement climatique ?</p> <p>En groupes de travail, venez vous exprimer sur les actions concrètes à mettre en place ou à développer sur notre territoire pour adapter nos pratiques et toujours mieux gérer notre forêt.</p> <p>LUNDI 1er JUILLET 2019 de 14h à 17h SALLE DES FÊTES - CONDAT SUR TRINCOU</p> <p>Avec Fabienne Benest, cheffe de département à l'IGN et membre du collectif AcclimaTerra : les effets du changements climatique sur les forêts de Nouvelle-Aquitaine et Sébastien Haunold, technicien gestion forestière et risque climatique au PNR-PL : BioClimSol, un nouvel outil du CNPF pour aider à gérer les peuplements ou choisir les essences dans un contexte de changement climatique.</p> <p>Annabelle Carlier 05 53 03 83 55 a.carlier@dronneetbelle.fr</p> <p>Karine Pouyadou 06 30 55 42 99 karine.pouyadou@perigord-limousin.fr</p>	<p>ATELIER PARTICIPATIF AGRICULTURE</p> <p>Quel avenir pour notre territoire face au changement climatique ?</p> <p>En groupe de travail, venez vous exprimer sur les actions concrètes à développer sur notre territoire pour adapter nos pratiques au changement climatique et pérenniser nos exploitations.</p> <p>LUNDI 1er JUILLET 2019 de 9h à 12h SALLE DES FÊTES - CONDAT SUR TRINCOU</p> <p>Avec Nicolas Fedou, Chambre d'agriculture : les effets du changement climatique sur l'agriculture en Dordogne et les actions envisagées pour s'y adapter et de Philippe Brousse et Quentin Laurent, Chambre d'agriculture : les ENR, une opportunité à saisir dans les exploitations agricoles</p> <p>Annabelle Carlier 05 53 03 83 55 a.carlier@dronneetbelle.fr</p> <p>Karine Pouyadou 06 30 55 42 99 karine.pouyadou@perigord-limousin.fr</p>

- Rencontres citoyennes

Trois rencontres citoyennes ont été organisées en juin et juillet 2019. Une trentaine de personnes étaient présentes à chacune des rencontres et ont permis d'échanger sur les problèmes liés à l'habitat, à la gestion des forêts privés et à la mobilité.



RENCONTRES CITOYENNES

PLAN CLIMAT 24
avec l'énergie territoriale

Quel avenir pour notre territoire face au changement climatique ?

HABITAT Comment adapter mon logement ?
avec la participation du CAUE
2 rencontres selon votre lieu de vie

MARDI 18 JUIN - 18H30
SALLE DES FÊTES
SENCENAC-PUY DE FOURCHES

MERCREDI 26 JUIN - 18H30
LE NANTHOLIA
NANTHEUIL

FORÊT Comment gérer durablement notre forêt ?
avec la participation d'AcclimaTerra

LUNDI 1^{er} JUILLET - 20H30
SALLE DES FÊTES - CANTILLAC

MOBILITÉ Comment se déplacer moins et mieux ?
avec la participation de MÖVER

JEUDI 04 JUILLET - 18H30
SALLE DES FÊTES - ST PIERRE DE CÔLE

 Annabelle Carlier
05 53 03 83 55
a.carlier@dronneetbelle.fr

 Karine Pouyadou
06 30 55 42 99
karine.pouyadou@perigord-limousin.fr



Rencontre « Habitat » à Nantheuil, le 26 juin 2019



Rencontre « Forêt » à Cantillac, le 1^{er} juillet 2019

AXE 1 : COLLECTIVITÉS EXEMPLAIRES

Contexte

Au niveau national :

- Avec l'**ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application**, un nouveau texte unique régit désormais l'ensemble des achats publics en France et consacre l'insertion des considérations durables à toutes les étapes de la procédure de passation des marchés publics.
- Loi de transition énergétique 2015 : Obligation de réduction des consommations de papier (30% d'ici 2020 pour les collectivités), usage de papier recyclé (25% en 2017, puis 40% en 2020), obligation de valorisation et d'utilisation de matériaux recyclés dans les chantiers de construction de voiries (50% en 2017 et 60% en 2020), achat de 20 % de véhicules à faibles émissions, construction de bâtiments exemplaires,
- **Plan national d'action pour des achats publics durables 2015-2020 (PNAAPD)**. L'un des objectifs stratégiques fixés par le plan : 30 % des marchés publics doivent avoir une disposition environnementale en 2020.
- **Loi grenelle 2** : obligation de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public sensible. Obligation au 1^{er} janvier 2018 pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans, les écoles maternelles et élémentaires. Au 1^{er} janvier 2020 pour les centres de loisirs et les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du second degré, au 1^{er} janvier 2023 pour les autres établissements.
- **ARTEE** : Développe un outil numérique pour faire un diagnostic énergétique de chaque EPCI, à l'échelle du bâtiment + Financement d'audit énergétique au niveau des EPCI demandeuses pour recenser les ménages en précarité énergétique (questionnaire et audit par Soliha)

Au niveau communautaire :

- La CCDB est un territoire TEPCV (2015) - convention TEPOS et/ou CEE avec PNR-PL → actions de rénovation (isolation, chauffage, menuiserie) sur le patrimoine public + achat de véhicules électriques
- OPAH-RR renouvelée pour la période 2018-2022
- Adhésion au Paquet Énergie – SDE24 : L'adhésion annuelle comprenant :
- Bilan et suivi énergétique (= actualisation et l'analyse annuelle des factures énergétiques de la commune ainsi que suivi du patrimoine et des actions concernant l'efficacité énergétique mise en place) dans le but de cibler les actions prioritaires à mettre en œuvre
- Sur demande et avec un coût supplémentaire : expertise technique, juridique et administrative des services du SDE 24 pour :
- Étude énergétique sur les bâtiments des communes (audit, diagnostic éclairage public, primo-conseil en ENR) permettant de cibler et programmer des actions d'économies d'énergie et de développement d'ENR
- Déploiement des horloges astronomiques
- Accès à des Certificats d'Économie d'Énergie pour financer une partie des travaux à réaliser
- Réalisation d'une ou plusieurs actions concernant la maîtrise de la demande en énergie et les énergies renouvelables
- Le déploiement des bornes de charge pour véhicules électriques et hybride rechargeables
- Communication dans les bulletins communautaires (janvier 2018, juin 2018, septembre 2019) sur site Internet et Facebook
- projet de construction exemplaire : pôle enfance jeunesse de Brantôme



Orientations et actions de l'axe 1 – collectivités exemplaires

Cet axe porte sur l'exemplarité de la Communauté de Communes, et plus largement aussi des communes du territoire, qui seront invitées à partager les démarches, les outils, et les objectifs proposés à l'échelle de la CC.

N°	Orientation	N°	Actions
1.1	Gestion du patrimoine public	1.1.1	Entretien / maintenance des bâtiments publics
		1.1.2	Optimiser l'éclairage public
		1.1.3	Définir des règles partagées pour la rénovation et la construction neuve
		1.1.4	Mettre en place un programme pluriannuel de rénovation hiérarchisant et planifiant les travaux
1.2	Gestion des déplacements	1.2.1	Permettre la dématérialisation des formations et des réunions (y compris entretien d'embauche)
		1.2.2	Mettre en place des PDA : Repenser les déplacements sur la base d'un diagnostic, permettant de fixer des objectif/s, et de mettre en place une évaluation
		1.2.3	Développer le télétravail pour les agents
		1.2.4	Optimiser l'utilisation des véhicules non-thermiques de la collectivité
		1.2.5	Diminuer les émissions de GES générées par la flotte de véhicules
1.3	Développer l'éco-responsabilité de la commande publique	1.3.1	Instaurer l'éco-responsabilité dans les appels d'offres
		1.3.2	Organiser des marchés groupés de fournitures intégrant des critères environnementaux.
		1.3.3	Diminuer les énergies fossiles pour tous les bâtiments
1.4	Sensibiliser - Communiquer	1.4.1	Former et mobiliser les élus et les agents publics sur les thématiques « Développement Durable » et en particulier sur « climat – air - énergie »
		1.4.2	Développer des actions d'éducation et de sensibilisation, en direction de la population
		1.4.3	Créer et diffuser une newsletter DD au grand public
		1.4.4	Instaurer une note d'éco-responsabilité dans toutes les décisions et délibérations de la collectivité
		1.4.5	Créer une charte de l'organisation d'événements éco-responsables
		1.4.6	Optimiser la communication dématérialisée
1.5	Coordonner, suivre et évaluer le Plan Climat	1.5.1	Animer le PCAET
		1.5.2	Structurer un pôle « aménagement et développement durable du territoire », regroupant les services « urbanisme-habitat-paysage », « Transition énergétique et écologique » et « développement économique »
		1.5.3	Coordonner/Accompagner les actions des partenaires et acteurs locaux
		1.5.4	Se doter d'outils et de moyens pour suivre l'avancement et évaluer régulièrement la politique Climat Air Energie

Cet axe stratégique contribuera à activer les leviers d'action suivants :

125 emplois font des écogestes
2 100 m2 sont rénovés

Orientation 1.1. : Gestion du patrimoine public

Résumé de l'orientation

La comptabilité énergétique sur le patrimoine public (bâtiments, équipements, éclairage public, flottes de véhicules...) sera une base pour élaborer des stratégies optimisées de rénovation, en permettant une hiérarchisation des enjeux. Des règles partagées pour la rénovation comme pour la construction permettront d'engager des travaux à haute valeur environnementale.

Objectifs de l'orientation

Être exemplaires sur la gestion des espaces et des bâtiments publics : viser la sobriété et l'efficacité énergétique, l'adaptation au changement climatique, la qualité de l'air, l'utilisation de ressources locales et respectueuses de l'environnement, systématiser le questionnement sur les réseaux de chaleur et les ENR. 2100 m² rénovés – 1 gros bâtiment tous les 2 ans en géothermie (1Gwh) – tous les nouveaux bâtiments communaux ou communautaires intègrent une part de biosourcé. Cela contribuera à la rénovation du tertiaire (6% des consommations d'énergie du territoire).

Modalités de mise en œuvre

N°	Actions
1.1.1	Entretien / maintenance des bâtiments publics
1.1.2	Optimiser l'éclairage public
1.1.3	Définir des règles partagées pour la rénovation et la construction neuve
1.1.4	Mettre en place un programme pluriannuel de rénovation hiérarchisant et planifiant les travaux

Evaluation qualitative des impacts

Impact sur l'efficacité énergétique	++
Impact sur les ENR&R	+
Impact sur l'atténuation du changement climatique	++
Impact sur l'adaptation au changement climatique	+
Impact sur la qualité de l'air	+
Impact sur emploi et économie	+

Suivi/ Évaluation :

A produire : un rapport annuel, présentant le patrimoine, les consommations d'énergie, production d'ENR, et leurs évolutions.

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Unité	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2025)
Consommation énergétique de l'ensemble du parc immobilier	CC, SDE24	kWh/m²	A définir	A définir
<i>Nombre d'audits énergétiques réalisés</i>	<i>SDE 24</i>		5	8
<i>Visite des bâtiments et conseils qualitatifs</i>	<i>SDE 24</i>	<i>nb</i>	<i>0</i>	<i>4/an + CDC à compter de 2020 soit près de 25</i>
<i>Etudes énergétiques des bâtiments</i>	<i>SDE 24</i>	<i>nb</i>	<i>0</i>	<i>4/an à compter de 2020 soit près de 25</i>
<i>% de bâtiments publics rénovés ayant mis en œuvre les règles de performance énergétique et environnementale</i>	<i>CC</i>	<i>%</i>	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>
Consommation et production d'ENR dans les consommations énergétiques	AREC	kWh	A définir	A définir
Consommation annuelle de l'éclairage public	CC	kWh	A définir	-20%
<i>Amélioration de l'éclairage public : renouvellement de 4 % du parc par an à compter de 2020</i>	<i>SDE 24</i>	<i>nb</i>	<i>0</i>	<i>66 luminaires / an pour la CCDB</i>
<i>Nombre de communes labellisées "Villes et villages étoilés"</i>	<i>CC, PNR-PL</i>	<i>nb</i>	<i>1</i>	<i>A définir</i>
<i>Consommation moyenne d'eau dans les bâtiments de la collectivité</i>	<i>CC</i>	<i>l/m².an</i>	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>

Orientation 1.2. : Gestion des déplacements

Résumé de l'orientation

En parallèle aux actions ci-dessus menées sur le patrimoine, une démarche doit s'engager pour optimiser les déplacements des agents et élus, en s'inscrivant dans un Plan de Déplacement d'Administration. Celui-ci pourra tirer parti de tous les leviers disponibles dont en particulier les déplacements évités (dématérialisation des formations et des réunions, télétravail) ainsi que l'amélioration de la performance environnementale des flottes de véhicule.

Objectifs de l'orientation

Intégrer la sobriété et l'efficacité énergétique. 25 actifs font du télétravail partiel ou du co-voiturage. Cela contribue à la baisse de l'impact des transports sur le territoire (1/3 des consommations d'énergie). 1% des livraisons est optimisé par an.

Modalités de mise en œuvre

N°	Actions
1.2.1	Permettre la dématérialisation des formations et des réunions (y compris entretien d'embauche)
1.2.2	Mettre en place des PDA : Repenser les déplacements sur la base d'un diagnostic, permettant de fixer des objectif/s, et de mettre en place une évaluation
1.2.3	Développer le télétravail pour les agents
1.2.4	Optimiser l'utilisation des véhicules non-thermiques de la collectivité
1.2.5	Diminuer les émissions de GES générées par la flotte de véhicules

Evaluation qualitative des impacts

Impact sur l'efficacité énergétique	++
Impact sur les ENR&R	N
Impact sur l'atténuation du changement climatique	++
Impact sur l'adaptation au changement climatique	N
Impact sur la qualité de l'air	++
Impact sur emploi et économie	N

Suivi / Évaluation

A produire : un rapport annuel, présentant le parc de véhicules, son usage et ses évolutions.

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Unité	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2025)
Consommation énergétique du parc de véhicules	CC	kWh	A définir	A définir
% d'agents ayant participé à au moins une des actions	CC	%	-	100%
Nombre d'heures de travail en télé-travail	CC	heure	0	A définir
Part modale des déplacements alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail des agents de la collectivité	CC	%	A définir	A définir

Ressources documentaires

« Comment encourager son personnel à pratiquer le co-voiturage », fiche méthodologique de l'ARENE Ile de France :
<http://www.areneidf.org/medias/fichiers/fichesmetho.pdf>

Orientation 1.3. : Développer l'éco-responsabilité dans la commande publique

Résumé de l'orientation

La collectivité en tant que prescripteur d'achat a un rôle à jouer dans le développement des produits, services, et filières à moindre impact environnemental. Et en particulier, l'approvisionnement en énergie pourra faire l'objet d'une démarche particulière.

Objectifs de l'orientation

Mettre en œuvre une stratégie d'éco-responsabilité dans la commande publique, afin de privilégier les produits les plus respectueux de l'environnement, économes en énergie, et un approvisionnement local autant que possible.

Modalités de mise en œuvre

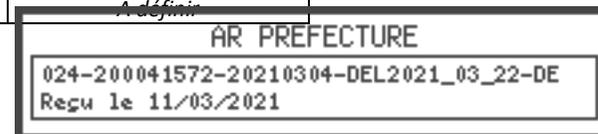
Actions	
1.3.1	Instaurer l'éco-responsabilité dans les appels d'offres
1.3.2	Organiser des marchés groupés de fournitures intégrant des critères environnementaux.
1.3.3	Diminuer les énergies fossiles pour tous les bâtiments

Evaluation qualitative des impacts

Impact sur l'efficacité énergétique	N
Impact sur les ENR&R	+
Impact sur l'atténuation du changement climatique	N
Impact sur l'adaptation au changement climatique	N
Impact sur la qualité de l'air	N
Impact sur emploi et économie	+

Suivi / Évaluation

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Unité	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2025)
% des marchés (en nombre et €) intégrant des clauses environnementales (et sociales) dans les spécifications techniques ou les critères d'attribution	CC	%	A définir	100 %
Part des achats d'électricité renouvelable de la collectivité (%)	CC, SDE24	%	A définir	A définir



Ressources documentaires :

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire sur la Commande Publiques Responsables : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/politiques/commande-publique-responsable>

Réseau des acheteurs publics intégrant le développement durable : <http://rapidd.developpement-durable.gouv.fr/>

Réseau régional « commande publique et développement durable » : <http://achatsresponsables-aquitaine.fr/>

Guide méthodologique et fiches pratiques « Commande publique durable », 2016, RhôneAlpEnergie Environnement (RAEE) : http://www.raee.org/fileadmin/user_upload/mediatheque/raee/Documents/Publications/2016/CDE_PUBLIQUE_DURABLE_FINAL_19avril2016.pdf

Guide « L'achat public : une réponse aux enjeux climatiques », octobre 2016, Ministère de l'économie et des finances : https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/oeap/gem/guide-climat/guide-climat.pdf



Orientation 1.4. : Sensibiliser - Communiquer

Résumé de l'orientation

La mobilisation des agents et des élus par la mise en place de groupes d'échanges de pratiques ou de formation ciblées est également un enjeu clé pour la pérennité de la démarche, en parallèle de la communication à déployer envers la population. Les outils de communication et les événements de la collectivité peuvent aussi intégrer ces dimensions. Il en est de même des décisions et délibérations, qui pourraient intégrer de manière systématique une note d'éco-responsabilité.

Objectifs de l'orientation

Sensibiliser tous les types d'acteurs aux enjeux et aux actions à mettre en place. 170 ménages et 125 employés font des éco-gestes

Modalités de mise en œuvre

N°	Actions
1.4.1	Former et mobiliser les élus et les agents publics sur les thématiques « Développement Durable » et en particulier sur « climat – air - énergie »
1.4.2	Développer des actions d'éducation et de sensibilisation, en direction de la population
1.4.3	Créer et diffuser une newsletter DD au grand public
1.4.4	Instaurer une note-d'éco-responsabilité dans toutes les décisions et délibérations de la collectivité
1.4.5	Créer une charte de l'organisation d'événements éco-responsables
1.4.6	Optimiser la communication dématérialisée

Evaluation qualitative des impacts

Impact sur l'efficacité énergétique	+
Impact sur les ENR&R	N
Impact sur l'atténuation du changement climatique	+
Impact sur l'adaptation au changement climatique	N
Impact sur la qualité de l'air	+
Impact sur emploi et économie	N

Suivi / Évaluation

A produire : un plan de communication (intégrant les communications sectorielles mentionnées dans tout le plan d'action).

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Unité	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2025)
<i>Nb d'élus sensibilisés ou formés sur les sujets énergie-climat (participation à une des actions)</i>	CC	%	0	100%
<i>Nb d'agents sensibilisés ou formés sur les sujets énergie-climat (participation à une des actions)</i>	CC	%	0	100%
<i>Nb d'habitants sensibilisés ou formés sur les sujets énergie-climat (participation à une des actions)</i>	CC	nb	0	1000

Ressources documentaires ou techniques

- Planète Précieuse : <http://www.planeteprecieuse-aquitaine.fr/>
- Recensement des outils pédagogiques de l'ADEME pour sensibiliser les élèves : <https://www.ademe.fr/expertises/developpement-durable/education-developpement-durable/sensibiliser-eleves-etudiants>
- Le site regroupant les animations de l'association « Pour les enfants du Pays de Beleyme » : <https://www.beylemenature.org/>
- Le site officiel du défi familles à énergie positive : <http://www.familles-a-energie-positive.fr/>
- Si organisation du défi FAEP par la collectivité : 15 000 à 20 000€
- Si convention avec la CAUE ou autre association organisant le défi : 230€/foyer participant



Orientation 1.5. : Coordonner, suivre et évaluer le PCAET

Résumé de l'orientation

La Communauté de Communes souhaite mettre en œuvre sa politique Energie-Climat dans une dynamique d'animation territoriale visant l'implication des autres acteurs publics, des entreprises locales et des habitants. Une organisation interne au sein des services est donc indispensable, ainsi que l'implication de partenaires, pour l'action comme pour le suivi et l'évaluation.

Objectifs de l'orientation

- Produire annuellement un suivi de l'avancement du plan d'action, et une actualisation des indicateurs.
- Restituer ce suivi aux partenaires du Plan Climat.
- Evaluer à 3 ans et 6 ans le PCAET.

Modalités de mise en œuvre

N°	Actions
1.5.1	Animer le PCAET
1.5.2	Structurer un pôle « aménagement et développement durable du territoire », regroupant les services « urbanisme-habitat-paysage », « Transition énergétique et écologique » et « développement économique »
1.5.3	Coordonner/Accompagner les actions des partenaires et acteurs locaux
1.5.4	Se doter d'outils et de moyens pour suivre l'avancement et évaluer régulièrement la politique Climat Air Energie

Evaluation qualitative des impacts

Impact sur l'efficacité énergétique	N
Impact sur les ENR&R	N
Impact sur l'atténuation du changement climatique	N
Impact sur l'adaptation au changement climatique	N
Impact sur la qualité de l'air	N
Impact sur emploi et économie	N

Suivi / Évaluation

A produire : un rapport annuel (sur base des indicateurs de suivi), présenté au COPIL.

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Unité	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2025)
Nombre de réunions du COPIL, du Cotech et des GT	CC	Nb	3 (CoPil)	2 réunions/an pour chaque instance
Nombre de réunions suivies par an	CC	Nb	A définir	A définir



AXE 2 : RENDRE LES BÂTIMENTS PERFORMANTS ET ADAPTÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Contexte

Au niveau national :

- Loi Elan – plan de rénovation énergétique (rénovation de 500 000 logements par an, dont la moitié occupé par des ménages aux revenus modestes et en situation de précarité énergétique) + regroupement des offices HLM
- Programme de rénovation énergétique des bâtiments (PREB) : vocation de massification du conseil aux particuliers (pas encore de moyens alloués) = Plan de performance énergétique des bâtiments
- ARTEE : tiers-financier
- le réseau PROCIVIS (réseau de sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accèsion à la propriété) a signé une nouvelle convention avec l'Etat pour la période 2018-2022, visant à accélérer la rénovation du parc de logements anciens. A travers cette convention, Procivis s'engage à accompagner 60 000 ménages (travaux de rénovation énergétique, adaptation du logement...).
- Réglementation thermique 2020 (sera en vigueur et obligatoire pour tous les bâtiments neufs d'ici le 1^{er} janvier 2021) : nouveau bâtiment passif ou BEPOS

Au niveau régional / départemental :

- Région NA : Délibération 22 octobre 2018 : prorogation des financements pour l'accompagnement des particuliers, PRE (programme de rénovation énergétique) et SARE (service d'accompagnement régional énergétique) pour massifier la rénovation énergétique de l'habitat des particuliers → mise en place d'un service public au particulier pour les informer et les accompagner – guichet unique qui s'appuiera sur les plateformes locales au niveau des EPCI
- Région NA : le dispositif CARTTE® (Caisse d'avances pour la rénovation thermique et la transition énergétique) verse aux artisans l'acompte nécessaire à la réalisation des travaux de rénovation énergétique d'un logement occupé par son propriétaire, en attendant le versement par les organismes partenaires du prêt ou de la subvention demandée par le propriétaire.
- CD24 : Plan départemental de l'habitat (PDH) approuvé le 12/08/2019 + Projet de maison départementale de l'habitat (étude de faisabilité par ATD, échéance : 5 ans) + Réflexion sur dispositif OUF = offre unique de financement, guichet unique pour les particuliers
- CAUE 24 : point info-énergie et conseil en construction neuve et rénovation + formation pour artisans / architecte + formation pour élus et techniciens
- ADIL 24 (Permanence à Brantôme, le 2^{ème} vendredi du mois de 9h à 12h, à la mairie) : Point Rénovation Info Service : conseils gratuits sur les conditions juridiques et financières d'obtention des aides possibles (ANAH, CAF, Eco-Prêt à taux 0, Caisses de retraite, etc.) en fonction de sa situation personnelle - information pour un achat, une construction, une rénovation, un problème lié à l'habitat,... + Partenariat avec EDF dans la lutte contre la précarité énergétique
- SOLIHA : Espace Info Energie + travail sur précarité énergétique
- Maisons paysannes de France : Propose des conseils aux particuliers qui souhaitent rénover un bâti ancien (< 1950). Conseils sur les travaux, les matériaux

Au niveau communautaire :

- Politique de l'habitat – PLUi : un abondement communautaire pour la rénovation énergétique via l'OPAH + une opération exemplaire de rénovation
- convention avec ENEDIS – rapport PRECARITER

Orientations et actions de l'axe 2 – Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique

Cet axe traite de la rénovation du parc bâti sur le territoire.

2.1	Planifier la rénovation de l'habitat et la construction durable sur le territoire	2.1.1	Mettre en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH) et Observer - évaluer la progression de la construction et de la rénovation durable sur le territoire
		2.1.2	Programmer la rénovation du bâti HLM du territoire
2.2	Sensibiliser / informer	2.2.1	Mieux faire connaître l'existence des points d'information – conseil en énergie et les aides financières à la rénovation énergétique
		2.2.2	Organiser et animer une série d'ateliers sur la qualité urbaine, architecturale et environnementale et la revitalisation des centres bourgs
2.3	Accompagner les travaux de construction et de rénovation	2.3.1	Soutenir la réhabilitation énergétique du parc ancien privé
		2.3.2	Mobiliser la filière de la construction sur des pratiques durables
		2.3.3	Déployer le dispositif Facilaréno (issu du dispositif DORéMI)
2.4	Prévenir et lutter contre la précarité énergétique	2.4.1	Mieux connaître la précarité énergétique sur le territoire
		2.4.2	Soutenir la réhabilitation énergétique du parc ancien privé pour les publics en grande précarité
		2.4.3	Organiser la réponse locale à la précarité énergétique

Cet axe stratégique contribuera à activer les leviers d'action suivants :

170 ménages font des écogestes
100 logements sont rénovés dont la moitié BBC
Tous les nouveaux logements intègrent une part de biosourcé

Orientation 2.1. : Planifier la rénovation de l'habitat et la construction durable sur le territoire

Résumé de l'orientation

La mise en place d'un observatoire de l'habitat permettra de disposer à terme de données fiables sur la rénovation des logements, en articulation avec les démarches engagées à l'échelle du département. Et le lien à développer avec le principal bailleur social (Dordogne Habitat) permettra de disposer des éléments sur le volet social.

Objectifs de l'orientation

Les leviers du scénario de transition énergétique auxquels contribue cette orientation sont les suivants :

- En 2030, le fioul et le butane/propane sont reportés entièrement sur des ENR.
- A partir de 2020, les constructions BEPOS sont généralisées (comme devrait l'imposer la Réglementation Énergétique 2020).
- Le solaire thermique se développe de manière importante.
- Tous les nouveaux logements intègrent une part de matériaux biosourcés.

Modalités de mise en œuvre

N°	Actions
2.1.1	Mettre en œuvre le Programme Local de l'Habitat et observer - évaluer la progression de la construction et de la rénovation durable sur le territoire
2.1.2	Programmer la rénovation du bâti HLM du territoire

Evaluation qualitative des impacts

Impact sur l'efficacité énergétique	++
Impact sur les ENR&R	N
Impact sur l'atténuation du changement climatique	++
Impact sur l'adaptation au changement climatique	+
Impact sur la qualité de l'air	+
Impact sur emploi et économie	++

Suivi / Évaluation

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Unité	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2025)
Mise en place de l'observatoire de l'habitat	CC, Soliha		-	Production d'un rapport annuel

Orientation 2.2. : Sensibiliser - Informer

Résumé de l'orientation

Le Plan Climat prévoit d'organiser une animation et une information sur ces sujets, majeurs pour les habitants.

Objectifs de l'orientation

La sensibilisation étant un axe important du PCAET, il s'agit d'inciter, chaque année, 170 nouveaux ménages à mettre en place des éco-gestes.

Modalités de mise en œuvre

N°	Actions
2.2.1	Mieux faire connaître l'existence des points d'information – conseil en énergie et les aides financières à la rénovation énergétique
2.2.2	Organiser et animer une série d'ateliers sur la qualité urbaine, architecturale et environnementale et la revitalisation des centres bourgs

Evaluation qualitative des impacts

Impact sur l'efficacité énergétique	N
Impact sur les ENR&R	N
Impact sur l'atténuation du changement climatique	N
Impact sur l'adaptation au changement climatique	N
Impact sur la qualité de l'air	N
Impact sur emploi et économie	N

Suivi / Évaluation

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Unité	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2025)
<i>Nombre de citoyens participant aux ateliers</i>	CC		-	<i>A définir</i>
<i>Nombre d'acteurs sensibilisés (hors citoyens)</i>	CC		-	<i>A définir</i>
<i>Nombre d'évènements de sensibilisation (ateliers et animations)</i>	CC		-	<i>A définir</i>

Orientation 2.3. : Accompagner les travaux de construction et de rénovation

Résumé de l'orientation

Au-delà de l'intervention sur le domaine public, il est nécessaire d'intervenir sur le domaine privé via des outils de financement (type OPAH), des démarches innovantes (Facilaréno) et d'animer la filière pour faire progresser la qualité environnementale de la construction sur le territoire.

Objectifs de l'orientation

Afin de contribuer à l'amélioration du parc bâti, le PCAET souhaite contribuer à la rénovation de 135 logements chaque année, dont la moitié au niveau BBC.

Modalités de mise en œuvre

N°	Actions
2.3.1	Soutenir la réhabilitation énergétique du parc ancien privé
2.3.2	Mobiliser la filière de la construction sur des pratiques durables
2.3.3	Déployer le dispositif Facilaréno (issu du dispositif DORéMI)

Evaluation qualitative des impacts

Impact sur l'efficacité énergétique	++
Impact sur les ENR&R	N
Impact sur l'atténuation du changement climatique	++
Impact sur l'adaptation au changement climatique	+
Impact sur la qualité de l'air	+
Impact sur emploi et économie	++

Suivi / Évaluation

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Unité	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2025)
Nombre de logements individuels rénovés et caractéristiques de rénovation ou % de logements rénovés énergétiquement (nb logements rénovés/100 logements existants)	CC, ARTEE, ADIL, EIE		0	810
Nombre de groupements d'artisans formés	Facilaréno		0	> 2
Montants et nature des travaux / Montant total de travaux générés	ARTEE, ADIL, EIE	€	0	> 100 k€
Gains énergétiques estimés		kWh	-	A définir au cours de l'action
Nombre d'évènements de sensibilisation	CC		A définir	A définir

Axe 2 : Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique

Orientation 2.4. : Prévenir et lutter contre la précarité énergétique

Résumé de l'orientation

Enfin, un volet spécifique concernant les publics précaires sera déployé, afin de privilégier le préventif sur le curatif, via du repérage (mobilisant tous les partenaires locaux et départementaux) et des financements dédiés.

Objectifs de l'orientation

Il s'agit d'intégrer une dimension sociale aux actions du PCAET, en particulier dans le cadre, chaque année, de l'accompagnement aux éco-gestes de 170 nouveaux ménages, ainsi que de l'accompagnement à la rénovation de 100 logements, dont la moitié au niveau BBC.

Modalités de mise en œuvre

N°	Actions
2.4.1	Mieux connaître la précarité énergétique sur le territoire
2.4.2	Soutenir la réhabilitation énergétique du parc ancien privé pour les publics en grande précarité
2.4.3	Organiser la réponse locale à la précarité énergétique

Evaluation qualitative des impacts

Impact sur l'efficacité énergétique	+
Impact sur les ENR&R	N
Impact sur l'atténuation du changement climatique	+
Impact sur l'adaptation au changement climatique	+
Impact sur la qualité de l'air	+
Impact sur emploi et économie	N

Suivi / Évaluation

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Unité	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2025)
Nombre de ménages demandeurs et bénéficiaires du FSL pour l'aide au paiement des factures d'énergie sur le territoire	CD24	Nb	A définir	Diminution
Nombre de dossiers OPAH-RR suivis	CC	Nb	-	A définir

AXE 3 : MOBILISER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES SUR DES DÉMARCHES DURABLES

Contexte

Au niveau national :

- Les entreprises de plus de 250 salariés ont l'obligation de réaliser un audit énergétique de leur activité et celles de plus de 500 salariés ont l'obligation de réaliser quant à elles un bilan carbone de leur activité.

Au niveau régional et départemental :

Artisanat et industrie :

- Région NA : Néo Terra, feuille de route dédiée à la transition énergétique et écologique adoptée le 9 juillet 2019. Fixe 11 ambitions, accompagnées d'engagements chiffrés et d'actions concrètes pour accompagner l'effort de transition en termes énergétique, écologique et agricole à l'horizon 2030.
- CD24 : Schéma départemental des villages d'artisans + aide financière pour la création plateforme de compostage + Carnet d'artisans d'art départemental
- CCI : diagnostic énergie, flux et économie circulaire + action de professionnalisation des entrepreneurs + Formation aux chauffagistes (chauffage au bois)
- CAM : Diagnostic énergie et flux pour les artisans + Opération Oper'acteurs
- SMCTOM : animation gratuite sur la réduction des déchets et le recyclage
- PPV : Étude stratégique de développement économique du PPV : valoriser / accompagner / promouvoir

Agriculture :

Le changement des pratiques agricoles répond à un double enjeu vis-à-vis du changement climatique :

- l'atténuation des émissions du secteur, qui sont majoritairement non-énergétiques et liées à l'épandage d'intrants (engrais minéraux azotés, pesticides) et à l'élevage (fermentation entérique et émissions des effluents) ;
- l'adaptation des cultures au changement climatique, via l'utilisation raisonnée de la ressource en eau et l'évolution vers des cultures plus adaptées au climat futur.

Les mesures d'atténuation participent en outre à l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau ainsi qu'à la préservation de la biodiversité. Les mesures d'adaptation ont quant à elles un impact économique favorable pour les exploitants en aidant à pérenniser leurs exploitations et réduisant leurs charges.

- Les partenaires départementaux concernés par l'agriculture (dont la Chambre d'Agriculture, le Département, la DDT, l'Agence de l'Eau) ont mené en 2018 une étude sur l'impact local du changement climatique sur l'agriculture, et les moyens d'y faire face. Le plan d'action formalisé pourra être déployé sur la CCDB et la CCPL dans le cadre des partenariats à mettre en œuvre. *Chambre agriculture : étude ADAPTCLIMAT + limitation des GES via semis direct + Etude ClimaFilAgri*
- De nombreux acteurs sont impliqués dans des actions liés à l'alimentation et les circuits courts : CPIE (opération « mon restau responsable ») ; PNR-PL (Plan Alimentaire Territorial -PAT) ; CD24 (plateforme de marchés de denrées alimentaires dématérialisée Agrilocal24) ; PPV (Enquête dans cadre ESS) ; Agrobio Périgord ; Mangeons Bio Périgord (plateforme logistique pour les producteurs)

Forêt :

- Plan régional Bois-Forêt 2017-2027 et Dispositif d'aide à la sylviculture de la Région Nouvelle Aquitaine.
- Plan départemental Bois-Forêt 2016-2020

Au niveau communautaire :

- Politique communautaire de développement économique – contrat avec la région
- OCMR (avec PPV)
- Convention pour mise à disposition d'animateurs développement économique via le PPV
- Financement LEADER (via PPV)

Orientations et actions de l'axe 3 – Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables

Cet axe traite des actions à mener avec le tissu économique du territoire.

3.1	Sensibiliser – Informer	3.1.1	Promouvoir les métiers de la forêt et du bois
		3.1.2	Intégrer la forêt et l'agriculture au service de développement économique des collectivités
		3.1.3	Communiquer sur les bonnes pratiques et mettre en avant les acteurs et les exemples locaux
3.2	Favoriser la production et la consommation locales	3.2.1	Aider à l'installation et au développement de producteurs locaux et/ ou de commerces de proximité, en lien avec les partenaires
		3.2.2	Soutenir la filière bois (construction, isolation, énergie)
		3.2.3	Promouvoir les produits locaux et circuits courts
		3.2.4	Structurer une filière de production plein champ en circuit court
		3.2.5	Favoriser le regroupement des artisans locaux
3.3	Accompagner les démarches durables	3.3.1	Accompagner la mise en place de plan de mobilité
		3.3.2	Soutenir le diagnostic de forêts privées pour les propriétaires forestiers
		3.3.3	Accompagner l'évolution des pratiques en agriculture et en sylviculture au regard du changement climatique
		3.3.4	Accompagner l'évolution des pratiques et des process durables en entreprises
		3.3.5	Élaborer une stratégie de tourisme durable

Cet axe stratégique contribuera à activer les leviers d'action suivants :

125 emplois font des écogestes
2 100 m2 sont rénovés
25 actifs font du télétravail partiel ou du covoiturage
Démarches d'optimisations énergétiques dans l'industrie

Orientation 3.1. : Sensibilisation – Information

Résumé de l'orientation

La communication et la valorisation sur les bonnes pratiques doit être coordonnée au niveau de la compétence développement économique de la collectivité, et intégrer en particulier la thématique de la forêt et du bois, très importante localement.

Objectifs de l'orientation

Il s'agit d'informer et sensibiliser les acteurs économiques dans tous les différents domaines afin de modifier les comportements et orienter les choix, pour atteindre les objectifs suivants :

- Dans le tertiaire chaque année 125 emplois mettent en place des écogestes, tandis que 2 100 m² sont rénovés.
- Des démarches d'optimisation énergétique sont menées dans toutes les industries en 2030.
- Des pratiques culturelles de stockage de CO2 dans les sols sont mises en place.

Modalités de mise en œuvre

N°	Actions
3.1.1	Promouvoir les métiers de la forêt et du bois
3.1.2	Intégrer la forêt et l'agriculture au service de développement économique des collectivités
3.1.3	Communiquer sur les bonnes pratiques et mettre en avant les acteurs et les exemples locaux

Evaluation qualitative des impacts

Impact sur l'efficacité énergétique	N
Impact sur les ENR&R	N
Impact sur l'atténuation du changement climatique	N
Impact sur l'adaptation au changement climatique	N
Impact sur la qualité de l'air	N
Impact sur emploi et économie	N

Suivi / Évaluation

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Unité	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2025)
<i>Nombre de personnes sensibilisées</i>	CC	<i>nb</i>	-	<i>A définir</i>

Références documentaires

- Écodéfis (CMA) - <http://www.artisan-aquitain.fr/content/la-marque-qui-vous-demarque>



Orientation 3.2. : Favoriser la production et la consommation locales

Résumé de l'orientation

En complément de la communication, il s'agit de favoriser le développement des acteurs locaux, avec un travail sur les filières : filière de la construction, filière de la production bois et agriculture, filière de la distribution associée.

Objectifs de l'orientation

L'alimentation des habitants du territoire ne fait pas partie du périmètre de diagnostic des PCAET, mais a cependant un impact environnemental, de par l'agriculture nécessaire à produire cette nourriture. Il s'agit ici d'augmenter la part de l'agriculture locale consommée localement, ce qui permettra d'une part à terme de diminuer la part du transport dans l'approvisionnement du territoire, d'autre part de disposer ainsi de plus de leviers pour orienter les productions vers des pratiques durables. En outre une politique agricole et alimentaire locale peut jouer un rôle social pour la pérennité des exploitations.

Modalités de mise en œuvre

N°	Actions
3.2.1	Aider à l'installation et au développement de producteurs locaux et/ ou de commerces de proximité, en lien avec les partenaires
3.2.2	Soutenir la filière bois (construction, isolation, énergie)
3.2.3	Promouvoir les produits locaux et circuits courts
3.2.4	Structurer une filière de production plein champ en circuit court
3.2.5	Favoriser le regroupement des artisans locaux

Evaluation qualitative des impacts

Impact sur l'efficacité énergétique	N
Impact sur les ENR&R	+
Impact sur l'atténuation du changement climatique	N
Impact sur l'adaptation au changement climatique	+
Impact sur la qualité de l'air	N
Impact sur emploi et économie	++

Autres impacts issus de l'EES :

Il y a une possibilité que le développement du maraîchage puisse induire des besoins d'irrigation, à mettre donc en regard des tensions sur la disponibilité estivale de cette ressource. Il est également important de veiller à ce que les ambitions de production locale soient adaptées au territoire. Par exemple, que la production (alimentaire ou de bois) ne se fasse pas au détriment d'espaces forestiers (bois "sauvages" vs parcelles exploitées à faible valeur environnementale).

Suivi / Évaluation

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Unité	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2025)
% de producteurs locaux ayant une part d'activité en circuit court		%	A définir	A définir
% des achats des collectivités à des producteurs locaux (cf. 1.3)	CC	%	A définir	A définir
Surfaces de friches réintroduites en usage agricole	CC	ha	A définir	A définir
Part de surface agricole certifiée agriculture biologique ou en conversion et haute valeur environnementale	CA	%	A définir	A définir

Ressources documentaires

- De l'action cantines gourmandes au projet alimentaire territorial du PNR-PL : <http://www.pnr-perigord-limousin.fr/Le-Parc/Les-actions/Projet-Alimentaire-Territorial/Cantines-Gourmandes-2.0>
- Agrilocal24 : www.agrilocal24.com
- Sites dédiés à la restauration bio : <http://www.mangerbioperigord.fr/> et <http://www.repasbio.org> ;
- Pays de l'Isle en Périgord
- CPIE : action "mon restau responsable" : <http://www.restauration-collective-responsable.org/th%C3%A9matiques/gaspillage>
- Collectif "Les Pieds dans le plat" : <https://www.collectiflespiedsdansleplat.fr/>
- Site internet de l'ADEME : <http://www.casuffitlegachis.fr/>
- L'Agence BIO est une plateforme publique et nationale d'information et d'actions pour le développement de l'agriculture biologique.
<http://annuaire.agencebio.org/recherche#producteurs>

Orientation 3.3. : Accompagner les démarches durables

Résumé de l'orientation

Enfin, le PCAET doit venir en appui aux entreprises s'engageant dans des démarches durables, dans tous les domaines à nouveau (industrie, agriculture, sylviculture), ainsi qu'aux privés propriétaires forestiers. Un des outils pour les entreprises pourra être celui des plans de mobilité. Et un volet spécifique a été mis en lumière lors de l'élaboration du plan d'action : celui du tourisme durable.

Objectifs de l'orientation

Il s'agit d'accompagner les acteurs économiques dans leurs stratégies durables, pour atteindre les objectifs suivants :

- la mise en place de pratiques culturales de stockage de CO2 dans les sols ;
- la méthanisation à terme de 50% des effluents d'élevage ;
- le report en 2030, des consommations de fioul/butane/propane sur des ENR ;
- la systématisation des démarches d'optimisation énergétiques dans les industries.

Modalités de mise en œuvre

N°	Actions
3.3.1	Accompagner la mise en place de plan de mobilité
3.3.2	Soutenir le diagnostic de forêts privées pour les propriétaires forestiers
3.3.3	Accompagner l'évolution des pratiques en agriculture et en sylviculture au regard du changement climatique
3.3.4	Accompagner l'évolution des pratiques et des process durables en entreprises
3.3.5	Élaborer une stratégie de tourisme durable

Evaluation qualitative des impacts

Impact sur l'efficacité énergétique	+
Impact sur les ENR&R	N
Impact sur l'atténuation du changement climatique	+
Impact sur l'adaptation au changement climatique	++
Impact sur la qualité de l'air	+
Impact sur emploi et économie	+

Suivi / Évaluation

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Unité	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2025)
Nombre d'acteurs touchés par les réunions d'échange	CC	Nb	-	A définir
Nombre d'entreprises accompagnées (par la CCI et la CMA)	CCI/CMA	Nb	-	A définir
Consommation énergétique des entreprises diagnostiquées	CCI, CMA	MWh	-	A définir
Nombre et % d'agriculteurs en agriculture biologique	CA24	Nb,%	A définir	A définir
Nombre de marchés transitant via Agrilocal 24	CD24	Nb	-	A définir

Ressources documentaires ou techniques

- Chambre d'agriculture : étude en cours sur l'adaptation au changement climatique.
- Etude « Adaptation de l'agriculture aux changements climatiques – Recueil d'expériences territoriales », RAC-France, septembre 2014, consultable à : <https://reseauactionclimat.org/publications/adaptation-agriculture-changements-climatiques-recueil-experiences/>
- Plan d'action Energie-Climat du programme Climagri du PNR Périgord-Limousin, disponible à : <http://www.pnr-perigord-limousin.fr/Le-Parc/Les-actions/Agriculture-durable/Plan-energie-climat-pour-l-agriculture-CLIMAGRI>
- Etude « Émissions de gaz à effet de serre et fertilisation azotée : initiatives collectives et territoriales », RAC-France, mars 2018
- Actions de la chambre d'agriculture par rapport au changement climatique : <https://dordogne.chambre-agriculture.fr/territoire-environnement/climat-et-agriculture-en-dordogne/>

- Interbois et CRPF : diagnostic et conseil pour la collectivité
- Alliance Forêt Bois : essais sur choix des essences face au changement climatique

- Observatoire de l'indemnité kilométrique vélo avec études, argumentaires, mode d'emploi détaillé, outils divers (pour calculer et budgéter) et modèles divers (attestation, feuille déclaration...) : <http://www.villes-cyclables.org/?mode=observatoire-indemnite-kilometrique-velo&subMode=ressources>
- « Un plan de mobilité dans mon entreprise », RAC, 2018 : <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/plan-mobilite-entreprise-010502.pdf>
- Challenge de la mobilité en Nouvelle-Aquitaine : <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/eas-challenge-mobilite-contre-auto-solisme-2018-010574.pdf>

AXE 4 : SE DÉPLACER MOINS ET MIEUX

Contexte

Au niveau national :

- Loi de transition énergétique (17 août 2015) : possibilité de création des zones à circulation restreinte en zone PPA (plan de protection de l'atmosphère) et élaboration facultative de Plans de mobilité rurale complétant le schéma régional de l'intermodalité pour les territoires à faible densité démographique (à l'initiative d'un EPCI compétent en matière de SCOT).
- projet de loi mobilité : possible transfert de compétences mobilité aux EPCI

Au niveau régional / départemental :

- Schéma régional des transports routiers de voyageurs 2020-2030 dont accessibilité des transports scolaires aux privés
- Cellule régionale de France Mobilité – Nouvelle Aquitaine
- Schéma départemental d'accessibilité des services publics (SDASP) – en cours d'élaboration

Au niveau PPV, intercommunal :

- Politique communautaire de développement économique
- Plateforme mobilité
- Diagnostic mobilité CCDB réalisé dans le cadre du PLUi CCDB

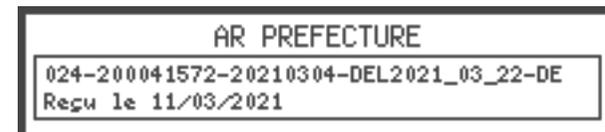
Orientations et actions de l'axe 4 – Se déplacer moins et mieux

Cet axe traite de la mobilité sur le territoire, aussi bien du point de vue des infrastructures, que des véhicules et des services, et en particulier des innovations dans le domaine.

4.1	Intégrer la question de la mobilité dans les documents d'urbanisme	4.1.1	Limiter l'étalement urbain et réinvestir les centres-bourgs
		4.1.2	Développer les cheminements doux (réseau et infrastructure) et les connecter avec ceux des territoires voisins
4.2	Organiser la mobilité sur le territoire	4.2.1	Organiser les mobilités sur le territoire visant les pratiques multimodales (gares, Transérigord, bus scolaires, co-voiturage, vélo,...)
		4.2.2	Développer l'utilisation des véhicules à énergie alternative
		4.2.3	Développer le système de navette sur l'ensemble du territoire intercommunal et à destination d'un public varié
		4.2.4	Optimiser le flux de marchandises
4.3	Innover pour la mobilité	4.3.1	Développer des nouvelles formes de mobilité
		4.3.2	Développer les tiers-lieux pour le télé-travail et le co-working
		4.3.3	Développer le partage de véhicules
		4.3.4	Développer des services de proximité (permanences, services ambulants, visio-conférences...)

Cet axe stratégique contribuera à activer les leviers d'action suivants :

40 habitants passent aux transports publics ou au vélo
25 actifs font du télétravail partiel ou du covoiturage
10 véhicules à motorisation alternative
1% par an d'optimisation des livraisons



Orientation 4.1. : Intégrer la question des mobilités dans les documents / politiques d'urbanisme

Résumé de l'orientation

Les choix d'aménagement guident le devenir du territoire à long terme. Il s'agit donc de planifier le développement d'un territoire dans lequel les futurs habitants aient moins de besoin de déplacement, et bénéficient ainsi d'une meilleure qualité de vie. Les futurs aménagements doivent en particulier permettre à long terme des circulations douces de qualité au sein et entre les territoires.

Objectifs de l'orientation

Les documents d'urbanisme orientent les comportements de mobilité à long terme des habitants. Ils doivent donc contribuer à limiter les déplacements en voiture en particulier en favorisant le passage pour 40/50 habitants chaque année aux transports publics ou au vélo.

Modalités de mise en œuvre

N°	Actions
4.1.1	Limiter l'étalement urbain
4.1.2	Développer les cheminements doux (réseau et infrastructure) et les connecter avec ceux des territoires voisins

Evaluation qualitative des impacts

Impact sur l'efficacité énergétique	+
Impact sur les ENR&R	N
Impact sur l'atténuation du changement climatique	++
Impact sur l'adaptation au changement climatique	N
Impact sur la qualité de l'air	+
Impact sur emploi et économie	N

Autres impacts issus de l'EES :

Développer des réseaux et infrastructures de mobilité douce participe à diminution du trafic automobile et a un effet globalement positif (énergie, GES, air, bruit...). Cependant les aménagements cyclables doivent être pensés avec la meilleure prise en compte possible de l'environnement pour préserver les zones naturelles, minimiser l'imperméabilisation des sols et éviter les ruissellements.

Suivi / Évaluation

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Unité	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2025)
% des permis de construire en « tissu urbain »	CC (Services instructeurs)	%	A définir	A définir au cours de l'action
Linéaire de voies vertes	CC	km	A définir	A définir au cours de l'action

Autres indicateurs possibles à terme :

- rapport annuel entre nouvelle surface construite ou réhabilitée sur des sites en reconversion (sites déjà urbanisés : friches industrielles, dents creuses, habitat insalubre...) / nouvelle surface construite en extension (en limite d'urbanisation ou sur des espaces naturels ou agricoles). La comptabilisation se fait sur la base des permis de construire ;
- nombre de nouveaux logements collectifs et individuels groupés / nb total de logements autorisés dans l'année ;
- part du foncier en friche : l'indicateur permet d'identifier et caractériser les gisements fonciers locaux qualifiés comme étant « en friche ». Les enjeux sont d'effectuer une veille foncière, d'anticiper la formation de friches et d'étudier la mutabilité des espaces en friche. Compacité des formes urbaines

Ressources documentaires ou techniques

Des retours d'expériences sur des « ville 30km/h » et un centre de ressources : <https://ville30.org/>

« Les Villes 'Respire' de demain – agir sur la mobilité et les transports face à l'urgence sanitaire et climatique », Réseau Action Climat, 2016 :

<https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2017/04/Les-Villes- respire -de-demain-repenser-la-mobilite%CC%81-face-a%CC%80-l%E2%80%99urgence-climatique-et-sanitaire-.pdf>

« Développer les modes actifs sur les territoires – cahier de ressources à l'usage des collectivités », ADEME, 2016 : <http://www.ademe.fr/developpermodes-actifs-territoires-etape-etape>

Observatoire des mobilités actives : <http://www.villescyclables.org/?mode=observatoire-mobilite-actives-enquete-club>

Orientation 4.2. : Organiser la mobilité sur le territoire

Résumé de l'orientation

Le PCAET a pour objectif de déployer des aménagements (parkings relais, bornes de recharges) et des services associés, cohérents (navettes), qui pourront offrir aux habitants et aux actifs des solutions de mobilité alternative. En outre, la question des flux de marchandises sera posée, car ils représentent des volumes importants, pour lesquels seul un long travail partenarial avec les acteurs logistiques et de la livraison sera à même de faire émerger des solutions efficaces pour tous à moyen ou long terme.

Objectifs de l'orientation

Il s'agit d'offrir des alternatives à la voiture individuelle, et de promouvoir les véhicules alternatifs afin d'aboutir aux objectifs suivants :

- 10 véhicules à motorisation alternative sont achetés par an ;
- 40 habitants passent aux transports publics ou à vélo.

Modalités de mise en œuvre

N°	Actions
4.2.1	Organiser les mobilités sur le territoire visant les pratiques multimodales (gares, Transérigord, bus scolaires, co-voiturage, vélo,...)
4.2.2	Développer l'utilisation des véhicules à énergie renouvelable
4.2.3	Développer le système de navette sur l'ensemble du territoire intercommunal et à destination d'un public varié
4.2.4	Optimiser le flux de marchandises

Evaluation qualitative des impacts

L'importance des impacts directs de la mise en œuvre de cette orientation est évaluée qualitativement dans le tableau suivant.

Impact sur l'efficacité énergétique	++
Impact sur les ENR&R	N
Impact sur l'atténuation du changement climatique	++
Impact sur l'adaptation au changement climatique	N
Impact sur la qualité de l'air	++
Impact sur emploi et économie	N

Autres impacts issus de l'EES :

Concernant l'intermodalité, les aménagements prévus devront intégrer au mieux les contraintes environnementales : intégration paysagère, minimisation de l'imperméabilisation des sols pour éviter les ruissellements, optimisation pour éviter les nuisances sonores aux riverains...

Suivi / Évaluation

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Unité	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2025)
Fréquentation des moyens proposés (TAD, nouvelles lignes, etc.)	Plateforme de la mobilité ?		-	<i>A définir</i>
<i>Nombre de bornes électriques installées</i>	<i>SDE 24</i>		<i>A définir</i>	<i>A définir</i>
<i>Nombre d'abonnés</i>	<i>SDE 24</i>		<i>A définir</i>	<i>+60</i>
<i>Nombre de recharge</i>	<i>SDE 24</i>		<i>A définir</i>	<i>A définir</i>



Orientation 4.3. : Innover pour la mobilité

Résumé de l'orientation

Enfin la question des nouvelles mobilités sera étudiée à la fois sous l'angle des déplacements évités par une nouvelle organisation (tiers-lieu et télétravail, services de proximité ou ambulants...), mais aussi via les mobilités partagées, et en particulier le partage de véhicules (idéalement à motorisation alternative).

Objectifs de l'orientation

Il s'agit de favoriser les nouvelles mobilités, en particulier dans l'objectif que 25 nouveaux actifs par an puissent passer au télétravail partiel ou au covoiturage.

Modalités de mise en œuvre

N°	Actions
4.3.1	Développer des nouvelles formes de mobilité
4.3.2	Développer les tiers-lieux pour le télé-travail et le co-working
4.3.3	Développer le partage de véhicules
4.3.4	Développer des services de proximité (permanences, services ambulants, visio-conférences...)

Evaluation qualitative des impacts

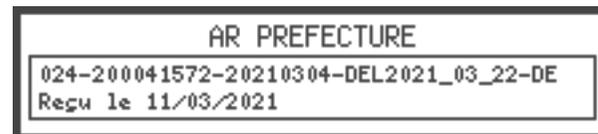
Impact sur l'efficacité énergétique	++
Impact sur les ENR&R	N
Impact sur l'atténuation du changement climatique	++
Impact sur l'adaptation au changement climatique	N
Impact sur la qualité de l'air	++
Impact sur emploi et économie	+

Suivi / Évaluation

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Unité	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2025)
Nombre de tiers lieux ouverts	CC		-	A définir
<i>Nombre de personnes utilisant ces nouveaux services</i>	<i>CC, Plateforme mobilité</i>		-	<i>A définir</i>
<i>Nombre de « pédibus-vélobus » mis en place</i>	<i>CC</i>		0	<i>A définir</i>
Nombres de PDE, PDIE, PDA mis en place	CC, Plateforme mobilité		0	A définir
Nombre d'employés et d'agents recevant l'IKV sur le territoire	CC		<i>A définir</i>	<i>A définir</i>
Nombre de jours d'ETP télé travaillés dans les collectivités	CC		0	<i>A définir</i>

Ressources documentaires ou techniques

- Plateforme de la mobilité Mòver en Périgord Vert : <https://mover-perigord-vert.fr/>
- France mobilité : <https://www.francemobilites.fr/>
- « Tiers-lieux et espaces innovants sur le territoire limousin », CRIJ Limousin, avril 2017
http://www.crijlimousin.org/IMG/pdf/depliant_tiers_lieux_2017_crij_limousin_web-2.pdf
- Wiki Movilab : <https://movilab.org/index.php?title=Accueil>
- Coopérative Tiers-Lieux en Nouvelle-Aquitaine : <https://coop.tierslieux.net/tiers-lieux/typologies-definition/>
- Rézo’Pouce : <https://rezopouce.fr/>
- « Comment encourager son personnel à pratiquer le co-voiturage », fiche méthodologique de l’ARENE Ile de France :
<http://www.arenidf.org/medias/fichiers/fichesmetho.pdf>
- AURAE, « Fiches bonnes pratiques en matière de covoiturage », novembre 2018 : http://www.auvergnerhonealpes-ee.fr/fileadmin/user_upload/mediatheque/raee/Documents/Publications/2018/AURA_EE_FICHES_BONNE_PRACTIQUE_CO_GO.pdf
- <http://www.reseaumillepattes.org/>



AXE 5 : AMÉNAGER UN TERRITOIRE ADAPTÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RÉILIENT

Contexte

Au niveau national :

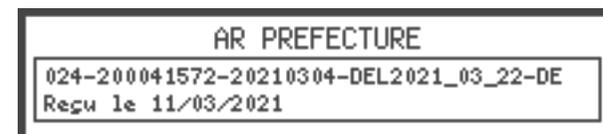
- 2^{ème} plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)
- Plan national santé-environnement (PNSE)
- Programme National Forêt Bois
- MAEC
- atlas des zones inondables
- Zones Natura 2000, ZNIEFF, Arrêté Préfectoral de protection des Biotopes

Au niveau régional / départemental :

- Schéma régional des carrières de Nouvelle-Aquitaine (approbation au plus tard en janvier 2020)
- SRADDET + SRCE Aquitaine (trame verte et bleue),
- SDAGE Adour-Garonne (objectif de bon état total en 2027), SAGE Isle-Dronne, zonage de protection des captages, inventaire des zones humides par EPIDOR, plan de gestion des rivières PGRI Adour-Garonne + PPRI de la Dronne (janvier 2014) + Etude prospective Dordogne 2050 (EPIDOR)
- Rapport AcclimaTerra et enjeux neutralité carbone en 2050 en Nouvelle Aquitaine (rapport CESER région NA de juillet 2019)
- Plans Régionaux de la Forêt et du Bois, Schéma régional biomasse sont en cours d'élaboration
- PRSE
- Schéma départemental de la ressource en eau (plan d'action juillet 2019)
- PNR-PL : Conseils aux propriétaires sur la gestion de la forêt (notamment lutte raisonnée contre le cynips du châtaigner) + Projet RICE + Animation éducation à l'environnement et communication + Projet Bioclimsol + charte
- CRPF : diagnostic forêt chez particulier + travail sur lutte contre le cynips
- CPIE : coordination programme de replantation de haies + organisation action « mon jardin responsable » et animation sur les éco-gestes
- Prom-haies : convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine, pour subventionner à hauteur de 60 % les projets de collectivité d'implantation de 300 mètres de haie et de 30 arbres fruitiers de variétés anciennes et dispenser également une animation à définir ensemble (plantation avec l'école, activité de greffe, reconnaissance des plantes des haies ...).
- projet de réserve naturelle régionale, CEN d'Aquitaine
- Maison numérique de la Biodiversité – Dordogne Périgord

Au niveau communautaire :

- PLUi / PADD + déclinaison dans les pièces réglementaires
- Référent Prévention Sécurité et Ambroisie au niveau communautaire



Orientations et actions de l'axe 5 – Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient

Cet axe traite principalement de l'adaptation du territoire et des populations au changement climatique : l'objectif est d'anticiper les évolutions pour assurer un maintien et une amélioration de la qualité de vie des habitants.

5.1	Prise en compte de la thématique climat – air – énergie dans les politiques	5.1.1	Prendre en compte les risques naturels liés au changement climatique dans les documents d'urbanisme
		5.1.2	Promouvoir la prescription bois dans les PLUi
		5.1.3	Systématiser la concertation et la co-construction avec les acteurs locaux lors de nouveaux projets structurants
		5.1.4	Définir et mettre en œuvre la politique de prévention et de gestion des déchets
		5.1.5	Définir une charte d'aménagement des ZAE
		5.1.6	Adapter les réseaux de distribution d'énergies aux évolutions induites par la transition énergétique
5.2	Gestion durable des ressources naturelles	5.2.1	Développer et gérer durablement les espaces verts
		5.2.2	Préserver la biodiversité du territoire
		5.2.3	Protéger la ressource eau (en quantité et qualité)
		5.2.4	Diffuser les supports et outils de communication des partenaires
		5.2.5	Favoriser le maintien des stocks de carbone dans les espaces agricoles, forestiers et naturels
5.3	Gérer les crises et prévenir la vulnérabilité des publics fragiles	5.3.1	Élaborer un schéma intercommunal ou communal, de Défense extérieure contre l'incendie (DECI)
		5.3.2	Aider les communes à déployer les PCS (plan communal de sauvegarde) et de DICRIM (dossier d'information communal sur les risques majeurs)
		5.3.3	Communication auprès de la population

Cet axe stratégique contribuera à activer les leviers d'action suivants :

Pratiques culturelles de stockage de CO2 dans les sols
Adaptation au changement climatique (enjeux : l'eau, les populations, la biodiversité, agriculture-sylviculture)

Orientation 5.1 : Prise en compte de la thématique climat-air-énergie dans les politiques

Résumé de l'orientation

Il s'agit d'intégrer dans les documents de planification des éléments liés à l'adaptation (en particulier en ce qui concerne les risques naturels et les enjeux techniques des réseaux d'énergie), et de promouvoir la ressource bois. La planification se fera aussi sur la prévention des déchets, en articulation avec les partenaires en charge. Au niveau de l'urbanisme opérationnel, l'élaboration de chartes permettra de formaliser les meilleures pratiques et la systématisation de la concertation permettra de mettre en avant ces enjeux environnementaux.

Objectifs de l'orientation

Il s'agit d'intégrer des éléments d'adaptation au changement climatique, pour diminuer les vulnérabilités identifiées du territoire, qui sont en particulier :

- la ressource en eau ;
- la protection des populations ;
- la préservation de la biodiversité ;
- l'adaptation des pratiques agricoles.

Modalités de mise en œuvre

N°	Actions
5.1.1	Prendre en compte les risques naturels liés au changement climatique dans les documents d'urbanisme
5.1.2	Promouvoir la prescription bois dans les PLUi
5.1.3	Systématiser la concertation et la co-construction avec les acteurs locaux lors de nouveaux projets structurants
5.1.4	Définir et mettre en œuvre la politique de prévention et de gestion des déchets
5.1.5	Définir une charte d'aménagement des ZAE
5.1.6	Adapter les réseaux de distribution d'énergies aux évolutions induites par la transition énergétique

Evaluation qualitative des impacts

Impact sur l'efficacité énergétique	+
Impact sur les ENR&R	N
Impact sur l'atténuation du changement climatique	+
Impact sur l'adaptation au changement climatique	++
Impact sur la qualité de l'air	+
Impact sur emploi et économie	N

Suivi / Évaluation

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Unité	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2025)
Surface annuelle artificialisée	CC	ha/an	17	A définir
<i>Part des surfaces agricoles et naturelles</i>	CC	%	<i>34% agricole + 53% forêt</i>	<i>A définir</i>
Consommation énergétique du système d'alimentation en eau potable (captage/traitement/distribution)	Prestaires AEP SOGEDO ?	kWh/hab	A définir	A définir
Consommation énergétique des STEP	CC, communes	kWh/kgDBO5 éliminé	A définir	A définir
Production de déchets ménagers et assimilés (avec déblais et gravats) par habitant	SMCTOM	kg/hab.an	598 (Dordogne)	A définir

Orientation 5.2. : Gestion durable des ressources naturelles

Résumé de l'orientation

Des stratégies de maintien et d'amélioration des ressources naturelles seront proposées, en particulier dans les domaines de l'eau et de la biodiversité, favorisant ainsi le stockage de carbone dans les sols et la végétation.

Objectifs de l'orientation

Il s'agit d'intégrer des éléments d'adaptation au changement climatique, pour diminuer les vulnérabilités identifiées du territoire, qui sont en particulier la protection de la ressource en eau et celle de la biodiversité, par des actions d'entretien et de développement des espaces verts et naturels avec des pratiques adaptées.

Modalités de mise en œuvre

N°	Actions
5.2.1	Développer et gérer durablement les espaces verts
5.2.2	Préserver la biodiversité du territoire
5.2.3	Protéger la ressource eau (en quantité et qualité)
5.2.4	Diffuser les supports et outils de communication des partenaires
5.2.5	Favoriser le maintien des stocks de carbone dans les espaces agricoles, forestiers et naturels

Evaluation qualitative des impacts

Impact sur l'efficacité énergétique	N
Impact sur les ENR&R	N
Impact sur l'atténuation du changement climatique	N
Impact sur l'adaptation au changement climatique	++
Impact sur la qualité de l'air	N
Impact sur emploi et économie	N

Suivi / Évaluation

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Unité	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2025)
<i>Qualité des eaux superficielles et souterraines</i>	Données SIE Adour Garonne http://adour-garonne.eaufrance.fr .	%	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>
<i>État quantitatif des masses d'eau du territoire</i>	Données https://www.debits-dordogne.fr/ et Données SIE Adour Garonne http://adour-garonne.eaufrance.fr .	%	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>
<i>% d'espèces indigènes et mellifères dans les espaces publics</i>	CC	%	-	<i>A définir</i>
<i>% matériaux biosourcés et locaux dans le patrimoine public</i>	CC	%	-	<i>A définir</i>
Quantité annuelle d'engrais/m2 d'espaces verts	CC, Communes	kg/m2	A définir	A définir
Quantité annuelle d'eau/m2 d'espaces verts	CC, communes	l/m2	A définir	A définir
<i>Part de surface forestière certifiée (forêts publiques)</i>	ONF ?	%	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>
Linéaire de haies	MNB ?	m	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>

Orientation 5.3. : Gérer les crises et prévenir la vulnérabilité des habitants

Résumé de l'orientation

Enfin le PCAET souhaite contribuer à la mise en place de communications adaptées et d'outils de gestion de crises, pour diminuer la vulnérabilité de la population aux évolutions prévisibles (canicules, sécheresses, et feux de forêts, en particulier en été, mais aussi inondations en période hivernale).

Objectifs de l'orientation

Il s'agit d'intégrer des éléments d'adaptation au changement climatique, pour diminuer les vulnérabilités identifiées du territoire, qui sont en particulier la protection des populations, via un travail sur les risques naturels.

Modalités de mise en œuvre

N°	Actions
5.3.1	Élaborer un schéma intercommunal ou communal, de Défense extérieure contre l'incendie (DECI)
5.3.2	Aider les communes à déployer les PCS (plan communal de sauvegarde) et de DICRIM (dossier d'information communal sur les risques majeurs)
5.3.3	Communication auprès de la population

Le plan communal de sauvegarde (PCS) planifie les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Evaluation qualitative des impacts

Impact sur l'efficacité énergétique	N
Impact sur les ENR&R	N
Impact sur l'atténuation du changement climatique	N
Impact sur l'adaptation au changement climatique	++
Impact sur la qualité de l'air	N
Impact sur emploi et économie	N

Suivi / Évaluation

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Unité	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2025)
% de communes couvertes par des documents de crise	CC	%	A définir	A définir



AXE 6 : DÉVELOPPER FORTEMENT LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Contexte

Au niveau national :

- Loi de transition énergétique pour la croissance verte (17 août 2015) et stratégie nationale bas carbone (SNBC)
- Programme pluriannuel de l'énergie (PPE),
- Commission consultative de l'énergie,
- Programme sur photovoltaïque,

Au niveau régionale / départemental :

- Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) du 15 novembre 2012 et schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) en cours de finalisation
- Étude départementale sur le potentiel de méthanisation en Dordogne (2014) :
- Révision du schéma régional de raccordement au réseau (SRRR) des ENR en NA (septembre 2019)
- Plan départemental bois-énergie : 45 chaufferies au bois en Dordogne. + 6 à 7 plateformes de stockages en Dordogne, pour approvisionner localement
- CIRENA
- Chambre agriculture : développement du photovoltaïque et du solaire en agriculture + promotion des CIVE (culture intermédiaire à vocation énergétique)
- Festival des Énergies en Périgord Vert, organisé une fois par an
- PNR-PL, territoire TEPOS :
- Délibération n° 59. 2011 du 23 juin 2011 du PNR-PL concernant son positionnement relatif au développement du photovoltaïque
- Positionnement du PNR-PL relatif à l'hydroélectricité : à priori défavorable, en raison de l'impact sur la biodiversité, notamment la moule perlière dans la Dronne
- Note de positionnement du PNR-PL relatif à l'éolien : à priori favorable,

Au niveau communautaire :

- Cadastre solaire sur les bâtiments publics réalisé par le SDE24
- Projet de nouvelles installations photovoltaïques : ressourcerie, ancienne usine Marquet, bâtiment technique CCDB Brantôme, ...
- Projet de méthaniseur sur Condat sur Trincou
- Projet de photovoltaïque au sol sur Vieux-Mareuil

Orientations et actions de l'axe 6 – Développer fortement les énergies renouvelables

Cet axe traite du développement ambitieux des ENR que souhaite mettre en œuvre la Communauté de Communes.

6.1	Mener un repérage des potentiels et des projets pour le développement des ENR	6.1.1	Diffuser le cadastre solaire sur bâtiment publics et communiquer sur la volonté de développer des projets solaires sur toitures publiques
		6.1.2	Déterminer des zones favorables aux ENR
		6.1.3	Engager des études de faisabilité sur les secteurs identifiés comme équipables
6.2	Accompagner le développement des ENR	6.2.1	Développer les ENR sur le patrimoine public
		6.2.2	Mettre en place un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur
		6.2.3	Développer le financement participatif local
		6.2.4	Inciter les citoyens, les entreprises, à développer et produire des énergies renouvelables (solaire, méthanisation, géothermie,...)
		6.2.5	Grouper des opérations ENR réseaux de chaleur (chaufferie bois et/ou géothermie)

Cet axe stratégique contribuera à activer les leviers d'action suivants :

En 2030, report massif du fioul/butane sur des ENR
1 petit réseau de chaleur bois tous les ans (1 GWh – 3 bâtiments)
1 gros bâtiment tous les 2 ans en géothermie (1 GWh)
Développement de 5 grosses unités de méthanisation (> 5 Gwh)
2 seuils équipés de production hydroélectrique
15 ha de champs PV (7 GWh)
L'équivalent de 100 installations PV individuelles / an soit 5 par communes pour un total de 4,5 GWh

Orientation 6.1. : Mener un repérage des potentiels ENR

Résumé de l'orientation

Il s'agit d'affiner la connaissance des sites à potentiel, c'est-à-dire des sites disposant à la fois d'un bon potentiel technique (exposition, distance au réseau...) mais aussi sur du foncier adéquat (friche, ancienne carrière), et disponible (lien avec les propriétaires). Sur les meilleurs sites, la réalisation d'études de faisabilité permettra de préciser la feuille de route des projets.

Objectifs de l'orientation

L'objectif de Territoire à Énergie Positive à 2050 nécessite d'identifier des sites et des technologies favorables pour la mise en œuvre de projets ENR.

Modalités de mise en œuvre

N°	Actions
6.1.1	Diffuser le cadastre solaire sur bâtiment publics et communiquer sur la volonté de développer des projets solaires sur toitures publiques
6.1.2	Déterminer des zones favorables aux ENR
6.1.3	Engager des études de faisabilité sur les secteurs identifiés comme équipables

Evaluation qualitative des impacts

Impact sur l'efficacité énergétique	N
Impact sur les ENR&R	++
Impact sur l'atténuation du changement climatique	++
Impact sur l'adaptation au changement climatique	N
Impact sur la qualité de l'air	+
Impact sur emploi et économie	+

Suivi / Évaluation

A produire : cartographie ou rapport sur les gisements d'ENR sur le territoire

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Unité	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2025)
Nb de projets ENR accompagnés en repérage et conception				<i>A définir au cours de l'action</i>
<i>Cadastre solaire CCDB, CCPL et communes</i>	<i>SDE 24</i>		<i>En cours de réalisation 2019-2020</i>	<i>Réalisé</i>

Ressources documentaires :

<https://www.photovoltaique.info/fr/>



Orientation 6.2. : Accompagner le développement des ENR

Résumé de l'orientation

Le Plan Climat souhaite planifier et accompagner le développement des ENR sur le patrimoine public, avec un objectif de mutualisation et d'opérations collectives. Il sera également nécessaire d'agir avec les privés (citoyens comme entreprises), en développant en particulier le financement participatif, afin de mobiliser l'épargne locale sur des projets locaux, avec de bonnes rentabilités.

Objectifs de l'orientation

L'objectif de Territoire à Énergie Positive à 2050 nécessite d'identifier des sites et des technologies favorables pour la mise en œuvre de projets ENR.

Modalités de mise en œuvre

N°	Actions
6.2.1	Développer les ENR sur le patrimoine public
6.2.2	Mettre en place un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur
6.2.3	Développer le financement participatif local
6.2.4	Inciter les citoyens, les entreprises, à développer et produire des énergies renouvelables (solaire, méthanisation, géothermie,...)
6.2.5	Grouper des opérations ENR réseaux de chaleur (chaufferie bois et/ou géothermie)

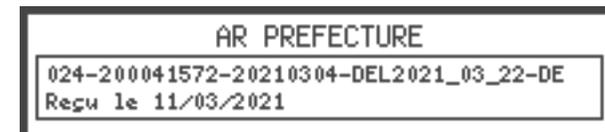
Evaluation qualitative des impacts

Impact sur l'efficacité énergétique	N
Impact sur les ENR&R	++
Impact sur l'atténuation du changement climatique	++
Impact sur l'adaptation au changement climatique	N
Impact sur la qualité de l'air	+
Impact sur emploi et économie	++

Autres impacts issus de l'EES :

En ce qui concerne le développement de l'électricité renouvelable, comme pour tout projet d'infrastructure, une attention doit être portée à son impact environnemental afin de :

- préserver les espaces naturels et agricoles (imposer l'installation sur des zones polluées ou incultes),
- préserver les paysages (privilégier des installations peu visibles ou bien intégrées),
- préserver les espaces à valeur patrimoniale pour ce qui concerne en particulier le PV en toiture,



- préserver le voisinage des nuisances pour ce qui concerne l'éolien voire l'hydroélectricité.

Les réseaux de chaleur, installés par définition en zones urbaines suffisamment denses, n'ont pas d'impact sur les espaces naturels et agricoles, sauf en ce qui concerne le développement de la filière forestière d'approvisionnement en bois-énergie. Celle-ci est à étudier pour assurer sa meilleure qualité environnementale. A l'opposé, le projet présente un risque de nuisance pour le voisinage qui est à prendre en compte en conception.

La méthanisation des effluents et des déchets agricoles présente un effet potentiellement positif sur la qualité des eaux et des sols, puisque les digestats épandus ont moins d'impact nocif que via d'autres filières de traitement. En revanche il faut veiller à l'intégration paysagère de ce type d'équipement, et à l'absence de nouvelles nuisances pour le voisinage dans le cas des méthanisations agricoles.

Le développement du bois-énergie doit être pensé en lien avec la filière forestière de production, et sans porter nuisance aux paysages (choix des essences).

Suivi / Évaluation

Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Unité	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2025)
Quantité d'énergie produite par les installations ENR (et détail par énergie)	AREC	MWh	54060	A définir
% d'ENR locales sur la consommation énergétique (en séparant éventuellement électricité / chaleur / transport)	AREC	%	15,2%	A définir
Nombre de particuliers participant aux projets et / ou nombre de projets citoyens envisagés et engagés	CIRENA		0	A définir
Nombre, nature et typologie (puissance installée et production associée) des projets développés	CA, CC, CCI		-	A définir
Notes d'opportunité	SDE 24	nb	2	3 bâtiments

Ressources documentaires ou techniques

Le réseau Ciréna en Nouvelle-Aquitaine : <https://energie-partagee.org/outils/les-reseaux-regionaux/le-reseau-cirena-en-nouvelle-aquitaine/> CIRENA dispose d'une plaquette sur l'implication des agriculteurs dans les projets citoyens, d'un plaidoyer sur l'éolien citoyen.:

-Le « Guide collectivité » d'Énergie Partagée <http://energie-partagee.org/wp-content/uploads/2017/09/GUIDE-EP-web.pdf> .

Page de l'ADEME concernant le développement des projets citoyens d'énergies renouvelables : <https://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/animer-territoire/mobiliser-acteurs-territoire/developpement-projets-citoyens-denergies-renouvelables>

Présentation du projet bois énergie citoyen « Forestener » à Lucinges (74) <https://energie-partagee.org/projets/forestener/>

« Photovoltaïque et collectivités territoriales : Guide pour une approche de proximité », ADEME, octobre 2014, consultable sur : <https://www.ademe.fr/photovoltaique-collectivites-territoriales-guide-approche-proximite>

Pour un projet photovoltaïque supérieur à 1MW : outil de financement EnRciT (géré par Énergie Partagée). Plus d'informations sur : <https://enrcit.fr/>

<https://www.photovoltaique.info/fr/preparer-un-projet/qui-suis-je/proprietaire-personne-morale/exploitant-agricole/>

Plan Bois énergie de la Dordogne : https://dordogne.fr/le_plan_bois_energie_dordogne/le_plan_bois_energie_de_la_dordogne_/338-1

Le Casdar Meth@+.com = concept et processus d'accompagnement pour développer des projets de méthanisation en milieu agricole et rural porté par la Chambre d'agriculture : www.metha-plus.fr/le-casdar-metha-com/#c247191

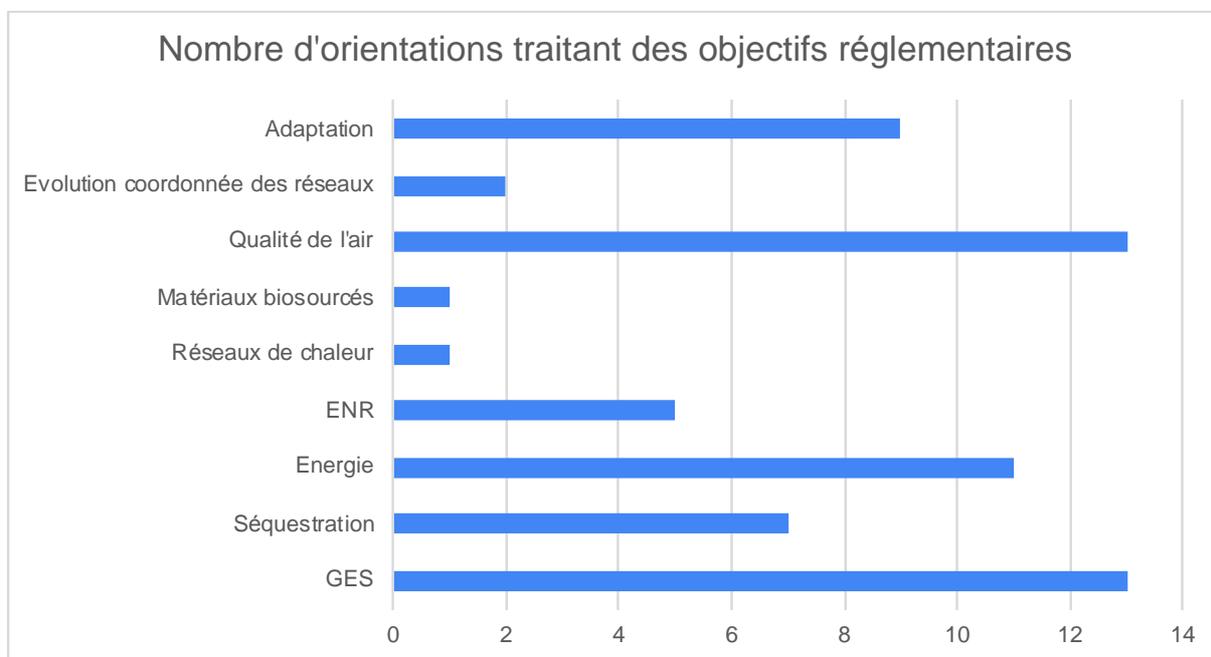
CUMA : Pré-étude gratuite sur le potentiel chaufferie bois et étude de rentabilité des projets <http://www.dordogne.cuma.fr/content/bois-energie-2>



3. ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

Adéquation avec les objectifs réglementaires

La figure suivante présente le nombre d'orientations du plan climat traitant chacun des objectifs réglementaires.



On observe que tous les sujets sont traités, le volet « atténuation » étant le plus traité (correspondant aux objectifs réglementaires sur la diminution des GES, des émissions de polluants, et les économies d'énergie). Le volet adaptation est cependant lui aussi largement intégré dans le plan climat, puisqu'il est traité dans 9 orientations.

Mise en œuvre

Les 77 actions se répartissent de la manière suivante :

- 68 actions portées ou co-portées par la Communauté de Communes
- 3 actions portées ou co-portées par les communes
- 6 actions portées par 4 partenaires :
 - Chambre d'Agriculture
 - plateforme mobilité
 - SDE 24
 - Région

On a donc, pour ce premier PCAET, 88 % des actions prévues qui sont portées par la collectivité. Mais de nombreux partenaires sont impliqués (plusieurs dizaines).

Le planning de lancement des actions est présenté dans le tableau suivant.

Planning	Nb	%
Déjà en cours : 2020-2025	27	36 %
2020-2025	17	21 %
A définir avec les nouveaux élus communautaires	33	43 %

Cela signifie que 57% des actions seront lancées d'ici fin 2020, ce qui est un signal intéressant de l'opérationnalité du programme. Pour les actions non encore planifiées, le choix a été fait de laisser leur validation et leur planification à la discrétion des nouveaux élus communautaires en 2020. Cela leur permettra aussi de prendre pleine connaissance du dossier.

- **Récapitulatif des actions en cours**

Les actions considérées comme prioritaire sont repérées via la case en

violet

N°	Actions	
1.1.1	Entretien / maintenance des bâtiments publics	
1.1.2	Optimiser l'éclairage public	
1.2.1	Réduire les déplacements lors des formations et des réunions (y compris entretien d'embauche)	
1.2.4	Optimiser l'utilisation des véhicules non-thermiques de la collectivité	
1.2.5	Diminuer les émissions de GES générées par la flotte de véhicules	
1.3.2	Privilégier les fournitures intégrant des critères environnementaux.	
1.3.3	Diminuer les énergies fossiles pour tous les bâtiments	
1.4.1	Former et mobiliser les élus et les agents publics sur les thématiques « Développement Durable » et en particulier sur « climat – air - énergie »	
1.4.2	Développer des actions d'éducation et de sensibilisation, en direction de la population	
1.5.1	Animer le PCAET	
2.2.1	Mieux faire connaître l'existence des points d'information – conseil en énergie et les aides financières à la rénovation énergétique	
2.2.2	Organiser et animer une série d'ateliers sur la qualité urbaine, architecturale et environnementale et la revitalisation des centres bourgs	
2.3.1	Soutenir la réhabilitation énergétique du parc ancien privé	
2.4.1	Mieux connaître la précarité énergétique sur le territoire	
2.4.2	Soutenir la réhabilitation énergétique du parc ancien privé pour les publics en grande précarité	
4.1.1	Limiter l'étalement urbain et réinvestir les centres-bourgs	
4.2.1	Organiser les mobilités sur le territoire visant les pratiques multimodales (gares, Transérigord, bus scolaires, co-voiturage, vélo,...)	
4.2.2	Développer l'utilisation des véhicules à énergie alternative	
5.1.1	Prendre en compte les risques naturels liés au changement climatique dans les documents d'urbanisme	
5.1.2	Promouvoir la prescription bois dans les PLUi	
5.1.6	Adapter les réseaux de distribution d'énergies aux évolutions induites par la transition énergétique	
5.2.1	Développer et gérer durablement les espaces verts	
5.2.2	Préserver la biodiversité du territoire	
5.2.3	Protéger la ressource eau (en quantité et qualité)	
5.2.4	Diffuser les supports et outils de communication des partenaires	
6.1.1	Diffuser le cadastre solaire sur bâtiment publics et communiquer sur la volonté de développer des projets solaires sur toitures publiques	
6.2.1	Développer les ENR sur le patrimoine public	

- **Récapitulatif des actions à lancer en 2020**

Les actions considérées comme prioritaire sont **violet** repérées via la case en

N°	Actions
1.2.3	Développer le télétravail pour les agents
1.3.1	Instaurer l'éco-responsabilité dans les appels d'offres
1.4.3	Créer et diffuser une newsletter DD au grand public
1.4.5	Création d'une charte éco-citoyenne au travail
1.4.6	Optimiser la communication dématérialisée
1.5.2	Structurer un pôle « aménagement et développement durable du territoire », regroupant les services « urbanisme-habitat-paysage », « Transition énergétique et écologique » et « développement économique »
1.5.4	Se doter d'outils et de moyens pour suivre l'avancement et évaluer régulièrement la politique Climat Air Energie
2.1.1	Mettre en œuvre le Programme Local de l'Habitat (PLH) et observer – évaluer la progression de la construction et de la rénovation durable sur le territoire
3.1.1	Promouvoir les métiers de la forêt et du bois
3.2.1	Aider à l'installation et au développement de producteurs locaux et/ ou de commerces de proximité, en lien avec les partenaires
3.2.2	Soutenir la filière bois (construction, isolation, énergie)
3.3.2	Soutenir le diagnostic de forêts privées pour les propriétaires forestiers
4.3.1	Développer des nouvelles formes de mobilité
5.1.3	Systématiser la concertation et la co-construction avec les acteurs locaux lors de nouveaux projets structurants
5.1.4	Définir et mettre en œuvre la politique de prévention et de gestion des déchets
5.2.5	Favoriser le maintien des stocks de carbone dans les espaces agricoles, forestiers et naturels
6.2.4	Inciter les citoyens, les entreprises, à développer et produire des énergies renouvelables (solaire, méthanisation, géothermie,...)

- **Récapitulatif des actions à définir avec les nouveaux élus communautaires**

Les actions considérées comme prioritaire sont **violet** repérées via la case en

N°	Actions
1.1.3	Définir des règles partagées pour la rénovation et la construction neuve
1.1.4	Mettre en place un programme pluriannuel de rénovation hiérarchisant et planifiant les travaux
1.2.2	Mettre en place des PDA : Repenser les déplacements sur la base d'un diagnostic, permettant de fixer des objectifs, et de mettre en place une évaluation
1.4.4	Instaurer une note d'éco-responsabilité dans les décisions et délibérations de la collectivité
1.5.3	Coordonner / Accompagner les actions des partenaires et acteurs locaux
2.1.1	Observer et évaluer la progression de la construction et de la rénovation durable sur le territoire
2.1.2	Programmer la rénovation du bâti HLM du territoire
2.3.2	Mobiliser la filière de la construction sur des pratiques durables
2.3.3	Déployer le dispositif Facilaréno (issu du dispositif DORÉMI)
2.4.3	Organiser la réponse locale à la précarité énergétique

3.1.2	Intégrer la forêt et l'agriculture au service Développement Economique des collectivités	
3.1.3	Communiquer sur les bonnes pratiques et mettre en avant les acteurs et les exemples locaux	
3.2.3	Promouvoir les produits locaux et circuits courts	
3.2.4	Structurer une filière de production plein champ en circuit court	
3.2.5	Favoriser le regroupement des artisans locaux	
3.3.1	Accompagner la mise en place de plan de mobilité	
3.3.3	Accompagner l'évolution des pratiques en agriculture et en sylviculture au regard du changement climatique	
3.3.4	Accompagner l'évolution des pratiques et des process durables en entreprises	
3.3.5	Élaborer une stratégie de tourisme durable	
4.1.2	Développer les cheminements doux (réseau et infrastructure) et les connecter avec ceux des territoires voisins	
4.2.3	Développer le système de navette sur l'ensemble du territoire intercommunal et à destination d'un public varié	
4.2.4	Optimiser le flux de marchandises	
4.3.2	Développer les tiers-lieux pour le télé-travail et le co-working	
4.3.3	Développer le partage de véhicules	
4.3.4	Développer des services de proximité (permanences, services ambulants, visio-conférences...)	
5.1.5	Définir une charte d'aménagement des ZAE	
5.3.1	Élaborer un schéma intercommunal ou communal, de Défense extérieure contre l'incendie (DECI)	
5.3.2	Aider les communes à déployer les PCS (plan communal de sauvegarde) et de DICRIM (dossier d'information communal sur les risques majeurs)	
5.3.3	Communication auprès de la population	
6.1.2	Déterminer des zones favorables aux ENR	
6.1.3	Engager des études de faisabilité sur les secteurs identifiés comme équipables	
6.2.2	Mettre en place un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur	
6.2.3	Développer le financement participatif local	
6.2.5	Grouper des opérations ENR réseaux de chaleur (chaufferie bois et/ou géothermie)	

4. LES FICHES ACTIONS

Les pages suivantes détaillent les 77 actions du programme.

1. Collectivités exemplaires

1.1. Gestion du patrimoine public

Fiche action 1.1.1 Entretien / maintenance des bâtiments publics

Description de l'action

- Poursuivre les bilans énergétiques pour l'ensemble des bâtiments publics
- Réaliser des audits (énergétique, eau, ventilation et qualité de l'air), en vue d'une réalisation des travaux les plus simples à mettre en place et ceux avec le plus d'impacts dans un premier temps : objectif de 3 audits/an
- Réaliser des Diagnostics de Performances Energétiques pour les logements locatifs
- Articuler les bases de données et logiciel du patrimoine (Périgéo, SDE24, Deepki, Menti4)
- S'organiser pour effectuer le suivi régulier des consommations énergétiques et eau + qualité de l'air
- Effectuer le suivi des consommations régulier et multi-flux, avec détection et résolution précoce des anomalies
- faire une analyse régulière des données et identifier le potentiel d'économie et de développement des ENR en visant la sobriété et l'autonomie énergétique : isolation thermique hiver et été, développement d'ENR (photovoltaïque en toitures notamment)
- optimiser le suivi, l'entretien et l'exploitation des installations techniques

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Service bâtiment /communes
Ressources humaines internes	Services techniques CC et communaux Chargé de mission TEE : coordonnateur
Partenaires	Communes, ATD24, SDE24, ARS, PNR-PL Fournisseurs eau + énergies
Moyens techniques	<p>1. Bilan et suivi énergétique dans le but de cibler les actions prioritaires à mettre en œuvre (compris dans l'adhésion au Paquet Energie du SDE24)</p> <p>2. étude énergétique sur les bâtiments des collectivités</p> <p>3. suivi de la qualité de l'air intérieur des bâtiments : auto-diagnostic ADEME et mesures quantitatives</p> <p>4. suivi des consommations d'eau</p> <p>Le SDE 24 va renouveler son marché groupé d'études énergétiques : pour les études énergétiques qui seront passées sur le nouveau marché SDE24, il y aura la possibilité d'avoir 2 programmes d'amélioration (à choisir en début d'études) :</p> <p>1) Trois scénarios de rénovation indépendants et d'ambition croissante (le premier contenant les améliorations les plus rentables, le dernier, les plus structurelles)</p> <p>ou</p> <p>2) Un scénario de trois tranches complémentaires de travaux, dont l'objectif est d'aboutir à une rénovation globale et performante, destinée à être réalisée sur plusieurs années et tenant compte du budget de la collectivité.</p> <p>Pour le programme d'améliorations choisi par la collectivité, un objectif de performance énergétique pourra être défini lors de l'entretien préalable à la visite (exemple : - 40 % par rapport à une situation de référence) et confirmé ou</p>

	modifié après la visite, dans le but de pouvoir accéder à des financements particuliers ou des subventions proposées.	
Coût de l'action pour CC	Coût de 3 audits / an Achat de matériel de mesure de la QAI, à mutualiser entre EPCI	<i>Coût global :</i> Modéré
Autres financements	SDE24 : sur demande et avec un coût supplémentaire, prise en charge actuelle à 50 % des études énergétiques. PNR-PL : CEE certi'nergy	
Freins / Points de vigilance		<i>Facilité de mise en œuvre :</i> Facile
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2025	

Référence : Fiche cit'ergie 2.1.1

1. Collectivités exemplaires

1.1. Gestion du patrimoine public

Fiche action 1.1.2 Optimiser l'éclairage public

Description de l'action

- réaliser un état des lieux communautaire, via les données du SDE24, des référentiels villages étoilés et du PNR-PL
- réfléchir au positionnement des points lumineux lors des nouveaux aménagements (lotissements, chemins doux,...)
- suite à la pose des horloges astronomiques (réalisé en 2019 par le SDE24), il sera possible, une fois par an, de modifier les heures d'allumage. Et pour les luminaires équipées de la technologie LED, la variation du flux lumineux (généralement sur une plage de 50 % à 100 %) pourra être mise en place via un détecteur de présence. Ce dernier permet d'augmenter les niveaux si nécessaire tout en abaissant lorsqu'il n'y a personne : une solution optimale pour concilier réduction des nuisances lumineuses, économies d'énergie et performance.

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	communes / SDE24	
Ressources humaines internes	Chargé de mission TEE : facilitateur	
Partenaires	PNR-PL	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour CC		Coût global : Elevé mais avec financement déjà identifié
Autres financements	Participation du SDE 24 sur les travaux qui sera revue en 2020	
Freins / Points de vigilance	compétence essentiellement communale	Facilité de mise en œuvre : Facile
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2025	

Référence : Fiche cit'ergie 2.3.1

1. Collectivités exemplaires

1.1. Gestion du patrimoine public

Fiche action 1.1.3 Définir des règles partagées pour la rénovation et la construction neuve

Description de l'action

-Définir le niveau de performance énergétique attendue (tendre vers des bâtiments passifs), le % de matériaux biosourcés et locaux, % ENR, ... en s'inspirant notamment des clauses types utilisées par le PNR et en systématisant la réflexion sur le bioclimatisme des bâtiments (y compris le confort d'été)
-Partager ces règles avec toutes les collectivités et faire délibérer leur mise en application systématique lors de la rédaction des cahiers des charges des appels d'offres (Lien avec orientation 1.3.)

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Service bâtiment	
Ressources humaines internes	Chargé de mission TEE : coordonnateur	
Partenaires	Communes, PNR-PL, SDE24, CAUE, ATD24	
Moyens techniques	Rédaction d'une charte	
Coût de l'action pour CC		<u>Coût global :</u> Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		<u>Facilité de mise en œuvre :</u> Modérée
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires : 2021-2025	

1. Collectivités exemplaires	
1.1. Gestion du patrimoine public	
Fiche action 1.1.4 Mettre en place un programme pluriannuel de rénovation hiérarchisant et planifiant les travaux	
Description de l'action	
<ul style="list-style-type: none"> -Mettre en œuvre d'une stratégie de rationalisation de son patrimoine :quel bâtiment garder /acquérir ? - Élaborer la stratégie patrimoniale dans une approche transversale climat-air-énergie et dans un objectif d'autonomie des bâtiments - Élaborer, suivre et adapter le plan pluriannuel de travaux - Être ambitieux et opérationnel dans la stratégie de rénovation - Étudier les moyens de financements innovants pour la mise en œuvre du plan pluriannuel de travaux 	
Moyens de mise en œuvre	
Maître d'ouvrage / Pilote	Service technique
Ressources humaines internes	Chargé de mission TEE : coordonnateur
Partenaires	Communes, ATD24
Moyens techniques	Bilan du diagnostic du patrimoine public (action 1.1.1.) à réaliser en amont
Coût de l'action pour CC	
Autres financements	<p>AAPRégion – Ademe</p> <p>SDE24 :Accès à des Certificats d'Économie d'Énergie pour financer une partie des travaux à réaliser</p> <p>Grand Plan d'Investissement Ambition Rénovation (GPI AmbRe) : prêts de 20 à 40 ans, portant sur de petits ou grands projets de rénovation énergétique du patrimoine public. La condition d'accès est de diminuer de 30% les consommations d'énergie, sur la base d'une étude (par exemple celles réalisées par le SDE24)</p>
Freins / Points de vigilance	
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires : 2021-2025

Coût global :
Elevé et nécessité de recherche de financement complémentaire

Facilité de mise en œuvre :
Difficile

Référence : Fiche cit'ergie 2.1.2.

1. Collectivités exemplaires

1.2. Gestion des déplacements

Fiche action 1.2.1 Réduire les déplacements lors des formations et des réunions (y compris entretien d'embauche)

Description de l'action

- Développer la formation à distance : mettre à disposition des agents un bureau dédié assurant l'isolement de l'agent avec ordinateur, webcam, casque téléphonique
- équiper au moins une salle sur le territoire de la CC pour la téléconférence
- développer les formations délocalisées : faire venir le formateur sur le territoire et mutualiser la formation avec d'autres collectivités

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Service Ressources Humaines	
Ressources humaines internes	Chargé de mission TEE : coordonnateur	
Partenaires	CNFPT, ATD24,...	
Moyens techniques	Equipements	
Coût de l'action pour CC	Coût des équipements	Coût global : Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance	Etre vigilant sur l'efficacité des formations	Facilité de mise en œuvre : Facile
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2025	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

1. Collectivités exemplaires

1.2. Gestion des déplacements

Fiche action 1.2.2 Mettre en place des PDA :

Repenser les déplacements sur la base d'un diagnostic, permettant de fixer des objectif/s, et de mettre en place une évaluation

Description de l'action

Déplacements professionnels :

- Faire un état des lieux des déplacements professionnels
- réaliser un guide de bonnes pratiques pour les déplacements professionnels : mutualisation véhicules, co-voiturage élus-agents...
- évaluer et optimiser les déplacements professionnels (ex : redéfinition des lieux de réunion, organisation des temps et redéfinition des lieux d'accueil pour le service enfance, ...)

Déplacements domicile-travail :

- Cartographier les trajets domicile-travail des agents
- identifier avec le service RH les incitations aux déplacements alternatifs
- Favoriser le co-voiturage : mise en relation, aménager les temps de travail,
- Favoriser les déplacements doux : aire de stationnement vélo, ...

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Service Ressources Humaines ?	
Ressources humaines internes	Chargé de mission TEE : coordonnateur	
Partenaires	Plateforme mobilité	
Moyens techniques	Assistance à Maitrise d'Ouvrage	
Coût de l'action pour CC	Investissement : coût de l'AMO, mobilier urbain, signalisation	<u>Coût global :</u> Elevé
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		<u>Facilité de mise en œuvre :</u> Modérée
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

1. Collectivités exemplaires

1.2. Gestion des déplacements

Fiche action 1.2.3 Développer le télétravail pour les agents

Description de l'action

- Évaluer la faisabilité avec le service RH et les responsables de service (par rapport au type de poste, au nombre d'heures, au lieu de travail, assurances, contrat de travail...)
- Expérimenter pendant un an et évaluer
- Développer à l'ensemble de la collectivité

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Service Ressources Humaines	
Ressources humaines internes	Chargé de mission TEE : coordonnateur	
Partenaires		
Moyens techniques	ordinateur portable si besoin, accès réseau à distance, pièce dédiée ou 1 tiers-lieu (pas nécessaire si travail à domicile)	
Coût de l'action pour CC	Investissement collectivité : ordinateur portable si besoin, accès réseau à distance, pièce dédiée ou 1 tiers-lieu (pas nécessaire si travail à domicile)	<u>Coût global :</u> Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance	qualité du réseau	<u>Facilité de mise en œuvre :</u> Modérée
Échéancier	2020-2025	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

1. Collectivités exemplaires

1.2. Gestion des déplacements

Fiche action 1.2.4 Optimiser l'utilisation des véhicules non-thermiques de la collectivité

Description de l'action

- Réaliser un suivi de l'utilisation des véhicules non thermiques dans le but notamment d'identifier les freins
- S'abonner à MObiVe pour utiliser les bornes de recharge du SDE, avec possibilité de réservation des bornes de recharge
- Former les agents à l'éco-conduite via un groupement de commande avec les communes et d'autres EPCI pour l'organisme de formation (Adapter les formations au planning des agents)

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	Services techniques pour le suivi technique, le service RH pour la formation	
Partenaires	Plateforme mobilité, SDE24, ...	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour CC	Coût abonnement MObiVe = 18 €/an/véhicule Coût de la formation par un prestataire	<u>Coût global :</u> Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		<u>Facilité de mise en œuvre :</u> Facile
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires (2020-2025)	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

1. Collectivités exemplaires

1.2. Gestion des déplacements

Fiche action 1.2.5 Diminuer les émissions de GES générées par la flotte de véhicules

Description de l'action

- Réaliser un audit énergétique et environnemental de la flotte de véhicules
- Fixer des critères énergie, carbone et polluants atmosphériques pour les achats.
- Intégrer dans les critères de choix la consommation énergétique et les émissions du véhicule lors de renouvellement ou d'acquisition
- Partager ces règles avec l'ensemble des collectivités

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Service technique et commandes publiques	
Ressources humaines internes	Chargé de mission TEE : coordonnateur	
Partenaires	Plateforme mobilité, SDE24, communes, ...	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour CC	Coût de l'audit	<u>Coût global :</u> Elevé et nécessité de recherche de financement complémentaire
Autres financements		
Freins / Points de vigilance	Hybride : compétence des garages à développer Réseaux bio-GNV et hydrogène à développer	<u>Facilité de mise en œuvre :</u> Difficile
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2025	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

1. Collectivités exemplaires

1.3. Développer l'éco-responsabilité de la commande publique

Fiche action 1.3.1 Instaurer l'éco-responsabilité dans les appels d'offres

Description de l'action

-Évaluer le surcoût (et l'amortissement), mais aussi les économies réalisées sur le long terme pour faire un choix éclairé
-Privilégier les contrats avec des professionnels locaux, exiger un label écoenvironnemental, Privilégier les matériaux issus de ressources locales et de préférence bio-sourcées (bois, par exemple), privilégier les ENR, introduire des critères de sobriété énergétique / de performance énergétique

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Service commandes publiques	
Ressources humaines internes	Responsables de services Chargé de mission TEE : coordonnateur	
Partenaires	PNR (aide à la rédaction de l'appel d'offre), ATD24	
Moyens techniques	création d'un guide d'aide à la rédaction de critères éco-responsables	
Coût de l'action pour CC		<u>Coût global :</u> Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		<u>Facilité de mise en œuvre :</u> Modérée
Échéancier	2020-2025	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

1. Collectivités exemplaires

1.3. Développer l'éco-responsabilité de la commande publique

Fiche action 1.3.2 Privilégier les fournitures intégrant des critères environnementaux.

Description de l'action

1. Mettre en place des commandes avec des clauses spécifiques environnementales pour

- matériel administratif,
- produits d'entretien (accompagné par la formation des agents à leur utilisation)
- Fournitures renouvelables pour l'organisation de manifestations ou réunions...

2. Partager ces règles avec les communes et éventuellement organiser des marchés groupés

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Service Administration Générale / commandes publiques	
Ressources humaines internes	Chargé de mission TEE : coordonnateur	
Partenaires	communes, PNR-PL, CD24, ARS,...	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour CC		Coût global : Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		Facilité de mise en œuvre : Modérée
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2025	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

1. Collectivités exemplaires

1.3. Développer l'éco-responsabilité de la commande publique

Fiche action 1.3.3 Diminuer les énergies fossiles pour tous les bâtiments

Description de l'action

Renouveler l'adhésion au groupement d'achat d'électricité et gaz du SDE24, en incluant ce critère

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Service Technique ou Administration générale / commandes publiques	
Ressources humaines internes	Chargé de mission TEE : coordonnateur	
Partenaires	SDE24	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour CC	Surcoût lié au critère d'énergie renouvelable vs énergie à haute valeur environnementale	<i>Coût global :</i> Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		<i>Facilité de mise en œuvre :</i> Facile
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2025	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

1. Collectivités exemplaires

1.4. Sensibiliser - Communiquer

Fiche action 1.4.1 Former et mobiliser les élus et les agents publics sur les thématiques « Développement Durable » et en particulier sur « climat – air - énergie »

Description de l'action

- Différencier les actions de sensibilisation suivant les missions des agents
- Réunions d'informations/échange avec d'autres collectivités – avec intervenant extérieur – en conseil communautaire ou communal
- Former les élus aux thématiques du Développement Durable

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	Chargée de communication	
Partenaires	PNR PL, CNFPT, SDE 24, CAUE, ATD24,...	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour CC	coût des prestations (formation, intervention)	<u>Coût global :</u> Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		<u>Facilité de mise en œuvre :</u> Facile
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2025	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

1. Collectivités exemplaires

1.4. Sensibiliser - Communiquer

Fiche action 1.4.2 Développer des actions d'éducation et de sensibilisation, en direction de la population

Description de l'action

Réalisation d'au moins une action par an :

Ex : projet vidéo avec les missions jeunes, animations dans les médiathèques, animation sur la qualité de l'air et l'ambroisie, observatoire des saisons, jeu destination TEPOS, défi des familles à énergies positive, dispositif "Planète Précieuse", Journées citoyennes (nettoyage), nuit de la thermographie, calcul de ses consommations énergétiques, prise en main des nouveaux équipements, ...

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	Chargée de communication, Service enfance, Service culture, Service espaces naturels, Chargé de mission prévention	
Partenaires	Communes, Centres socio-culturels, médiathèques, PNR-PL, CPIE, PPV, SMCTOM, CAUE,...	
Moyens techniques	-prêt de salle et de matériel	
Coût de l'action pour CC		<u>Coût global :</u> Modéré
Autres financements	Mutualiser les moyens CCDB-CCPL Programme d'aide au changement de comportement de l'ADEME	
Freins / Points de vigilance		<u>Facilité de mise en œuvre :</u> Facile
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2025	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

1. Collectivités exemplaires

1.4. Sensibiliser - Communiquer

Fiche action 1.4.3 Créer et diffuser une newsletter DD au grand public

Description de l'action

Communiquer sur les actions des collectivités et des acteurs locaux en matière de développement durable via une newsletter diffusée par mail

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	chargée de communication	
Partenaires	l'ensemble des acteurs locaux	
Moyens techniques	logiciel Sendinblue ou option de l'hébergeur du site Internet	
Coût de l'action pour CC		Coût global : Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		Facilité de mise en œuvre : Modérée
Échéancier	2020-2025	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

1. Collectivités exemplaires

1.4. Sensibiliser - Communiquer

Fiche action 1.4.4 Instaurer une note d'éco-responsabilité dans les décisions et délibérations de la collectivité

Description de l'action

- Inscrire sur les délibérations prises par la collectivité, une note sur une échelle de 1 à 5 évaluant l'impact de la décision sur l'environnement et le climat.
- Définir les modalités de mise en oeuvre :
 - *expérimenter sur un premier niveau de décisions (ex : Commande publique ou Bâtiments) et/ou avec un premier critère (ex : émissions de gaz à effet de serre)
 - *élargir progressivement à l'ensemble des décisions et délibérations
 - *inclure éventuellement plus de critères
- Définir cette note de manière collégiale et subjective au sein du conseil. (cf. mise en place par la commune de Vayres)
- Partager avec les communes

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Service Administration générale	
Ressources humaines internes	Chargée de mission TEE : coordination	
Partenaires	Communes, PNR (aide à la rédaction)	
Moyens techniques	Formater les documents de délibération pour y intégrer la note d'éco-responsabilité	
Coût de l'action pour CC		<u>Coût global :</u> Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		<u>Facilité de mise en œuvre :</u> Modérée
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

1. Collectivités exemplaires

1.4. Sensibiliser - Communiquer

Fiche action 1.4.5 Création d'une charte éco-citoyenne au travail

Description de l'action

- La charte inclura les éco-gestes, les critères éco-responsables pour l'organisation de réunions et de manifestations.
- Adapter la communication
- Partager la charte avec les communes

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	Chargé de communication	
Partenaires	Communes, PNR (aide à la rédaction)	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour CC		Coût global : Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		Facilité de mise en œuvre : Facile
Échéancier	2020-2025	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

1. Collectivités exemplaires

1.4. Sensibiliser - Communiquer

Fiche action 1.4.6 Optimiser la communication dématérialisée

Description de l'action

- Supprimer l'envoi postal des documents papier pour les réunions (bureau, conseil communautaire, commissions...) en les remplaçant par un envoi par mail ou via intranet
- Développer l'intranet pour le téléchargement et l'envoi de documents
- Possibilité d'équiper les élus et agents de tablettes
- Etudier avec le service RH la possibilité d'envoi des bulletins de salaires par mail ou Digiposte
- Limiter les éditions au format papier des documents à destination du public, notamment pour les services de l'enfance et du tourisme ; Favoriser les inscriptions en ligne, les diffusions par mail, et via des newsletters
- Etudier et organiser la dématérialisation des documents en interne (fiche de congés, documents de la commande publique...)

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Service Administration générale	
Ressources humaines internes	Chargé de mission TEE : coordonnateur Chargé de communication Direction des Ressources Humaines Direction Générale des Services	
Partenaires		
Moyens techniques	option intranet du ste internet	
Coût de l'action pour CC	Coût d'achat de tablettes	<u>Coût global :</u> Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance	Les agents, élus ou citoyens ne possédant pas de mail, voire pas internet. Pour les bulletins de salaire, le logiciel génère tous les bulletins dans un même fichier: surcharge de travail liée à l'édition puis scan.	<u>Facilité de mise en œuvre :</u> Modérée
Échéancier	2020-2025	

1. Collectivités exemplaires

1.5. Coordonner, suivre et évaluer le Plan Climat

Fiche action 1.5.1 Animer le PCAET

Description de l'action

- gouvernance : Pérenniser le COPIL (Président, Vice-présidents et élus délégués concernés par le PCAET + partenaires ou représentants du Préfet, DDT, DREAL, ADEME, SDE24 et PNR-PL), créer un COTECH (représentants du COPIL + les responsables des services CCDB + représentants des principaux acteurs économiques et associatif du territoire), établir un séminaire des élus
- organiser et animer les réunions : 2 fois par an pour le COPIL et le COTECH, 1 séminaire annuel
- suivre et coordonner les actions des collectivités pour une plus grande cohérence
- Participer aux réseaux « climat - transition énergétique » existants pour profiter des retours d'expériences et participer à la structuration des actions locales pour accueillir les expérimentations, les visites, ... mais aussi être force de proposition pour faire émerger de nouvelles actions.

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes		
Partenaires	PNRPL, SDE24, ADEME (Réseau TEC Nouvelle Aquitaine), Région Nouvelle Aquitaine	
Moyens techniques	Participation aux réunions	
Coût de l'action pour CC	Déplacements / temps agents	Coût global : Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		Facilité de mise en œuvre : Facile
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2025	

1. Collectivités exemplaires

1.5. Coordonner, suivre et évaluer le Plan Climat

Fiche action 1.5.2 Structurer un pôle « aménagement et développement durable du territoire », regroupant les services « urbanisme-habitat-paysage », « Transition énergétique et écologique » et « développement économique »

Description de l'action

- Pérenniser le poste de chargé de mission TEE
- S'assurer que l'ensemble des politiques des collectivités intègrent la problématique développement durable (dont les 3 piliers sont : environnement, dont climat-air-énergie, économie et action sociale)
- Participer à la conception des projets communautaires

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Direction Générale des Services	
Ressources humaines internes	Service RH	
Partenaires		
Moyens techniques		
Coût de l'action pour CC		<u>Coût global :</u> Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		<u>Facilité de mise en œuvre :</u> Facile
Échéancier	2020-2025	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

1. Collectivités exemplaires

1.5. Coordonner, suivre et évaluer le Plan Climat

Fiche action 1.5.3 Coordonner/Accompagner les actions des partenaires et acteurs locaux

Description de l'action

Créer et animer des GT thématiques (1 réunion par an) mêlant collectivités, acteurs locaux et citoyens pour avoir un retour des actions mises en place sur nos territoires sur les thématiques suivantes : forêt, agriculture, fret/mobilité, habitat, précarité, entreprises

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	Services développement économique, Habitat	
Partenaires	CIAS, Plateforme MOVER, PPV (chargé de mission Dév. Eco), PNR-PL, CRPF, CAUE, CA, CD24, CPIE, ...	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour CC		<u>Coût global :</u> Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance	Réussir à mobiliser les acteurs locaux	<u>Facilité de mise en œuvre :</u> Modérée
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires : 2021-2025	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

1. Collectivités exemplaires

1.5. Coordonner, suivre et évaluer le Plan Climat

Fiche action 1.5.4 Se doter d'outils et de moyens pour suivre l'avancement et évaluer régulièrement la politique Climat Air Energie

Description de l'action

- Disposer d'un tableau de bord opérationnel (ex : Objectif Climat)
- Prévoir les modalités de suivi
- Mettre en place une instance spécifique de suivi-évaluation
- Informer annuellement le public des résultats

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	Responsables de services pour le retour des indicateurs	
Partenaires	SCOT, SDE24, ADEME	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour CC	Formation ADEME (gratuite pour les collectivités)	Coût global : Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		Facilité de mise en œuvre : Facile
Échéancier	2020-2025	

Référence : Fiche cit'ergie 5.1.4.

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

2. Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique

2.1. Planifier la rénovation de l'habitat et la construction durable sur le territoire

Fiche action 2.1.1 Mettre en œuvre le Programme Local de l'Habitat et observer - évaluer la progression de la construction et de la rénovation durable sur le territoire

Description de l'action

1) Mettre en oeuvre le PLH, notamment l'axe 1 " une politique de l'habitat au service de l'armature et des entités territoriales" :

- conforter l'armature des bourgs de référence et des centres-bourgs,
- requalifier le parc privé ancien et stimuler la sortie de vacance,
- définir et mettre en oeuvre des projets de revitalisation sur les bourgs structurants,
- rechercher la qualité architecturale, urbaine et environnementale

2) Création d'un observatoire communautaire de l'habitat (axe 3 - action 10 du PLH), en y intégrant des indicateurs de qualité énergétique, environnemental et sanitaire des bâtiments. Articuler cet observatoire communautaire avec l'observatoire départemental de l'habitat.

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE / Chargé de mission Habitat	
Ressources humaines internes	Service ADS	
Partenaires	CD24, ATD 24, Soliha, Anah,...	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour CC	CCDB : AMO pour la création de l'observatoire : 8000 € (prévu dans le PLH)	<u>Coût global :</u> Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		<u>Facilité de mise en œuvre :</u> Difficile
Échéancier	2020-2026	

Référence : Niveau A fiche Cit'ergie 1.2.4.

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

2. Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique

2.1. Planifier la rénovation de l'habitat et la construction durable sur le territoire

Fiche action 2.1.2 Programmer la rénovation du bâti HLM du territoire

Description de l'action

Suivi des actions du Syndicat mixte de l'habitat

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE / Chargé de mission Habitat	
Ressources humaines internes		
Partenaires	Dordogne Habitat, Syndicat mixte de l'Habitat	
Moyens techniques	adhésion au syndicat mixte de l'habitat et convention avec Dordogne Habitat	
Coût de l'action pour CC	Coût de l'adhésion (?)	Coût global : Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		Facilité de mise en œuvre : Difficile
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires : 2021-2025	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

2. Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique

2.2. Sensibiliser / informer

Fiche action 2.2.1 Mieux faire connaître l'existence des points d'information – conseil en énergie et les aides financières à la rénovation énergétique

Description de l'action

- Mettre en place des permanences de l'ADIL 24 et/ou du CAUE sur le territoire / Relayer fortement le guichet unique régional de l'habitat prévu en 2020 (SRADDET).
- Faire rajouter dans les devis des artisans les n°s des EIE : « pour les aides financières, appeler l'EIE »
- Impliquer la filière « soft » : notaires + agents immobiliers + banques + ABF pour qu'ils relaient le contact de l'EIE
- Fournir un memento des contacts par thématique pour tous les maires et secrétaires de Mairie, par mot-clef : rénovation, logement travaux, artisans ... => EIE / ENR => Chargé de mission TEE / Mobilité => plateforme mobilité, ... Précarité énergétique =>...

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission Habitat	
Ressources humaines internes		
Partenaires	PPV (chargé de mission Dév. Éco.), Région NA, ADIL 24, CAUE, ARTEE, Soliha,...	
Moyens techniques	Convention avec ADIL et/ou CAUE pour la tenue de permanences	
Coût de l'action pour CC	CCDB : 6000€/an pour 1 permanence ½ j par mois du CAUE (prévu dans le PLH)	Coût global : Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance	Mobilisation des professionnels	Facilité de mise en œuvre : Modérée
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2025	

2. Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique

2.2. Sensibiliser / informer

Fiche action 2.2.2 Organiser et animer une série d'ateliers sur la qualité urbaine, architecturale et environnementale et la revitalisation des centres bourgs

Description de l'action

Pour les élus – séminaires

Pour les professionnels de la filière bâtiment (artisans et maîtrise d'œuvre) – casse-croûte artisans

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission Habitat et Service communication	
Ressources humaines internes	Service Dév. Eco.	
Partenaires	Communes, Soliha, CAUE, PNR-PL, Maisons paysannes, CAPEB, FFB, EPF, ABF, SATES ...	
Moyens techniques	Convention avec Soliha, CAUE ..	
Coût de l'action pour CC	Coût des ateliers (1 ou 2 par an)	Coût global : Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		Facilité de mise en œuvre : Facile
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2025	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

2. Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique

2.3. Accompagner les travaux de construction et de rénovation

Fiche action 2.3.1 Soutenir la réhabilitation énergétique du parc ancien privé

Description de l'action

- Suivi de l'OPAH
- Etude d'outils complémentaires : convention de prise en charge des intérêts résiduels pour travaux (revenant à un prêt à taux 0% pour le citoyen), accompagnement spécifique à l'auto-construction

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission Habitat	
Ressources humaines internes	Chargé de communication	
Partenaires	ANAH, Région, CD24, Soliha, PNRPL...	
Moyens techniques	CCDB : cf. PLH	
Coût de l'action pour CC	Financement OPAH budgétisé dans PLH	Coût global : Elevé et nécessité de recherche de financement complémentaire
Autres financements	CARTEE (Financement du reste à charge), Procivis Aide de la Région Nouvelle-Aquitaine « Rénovation énergétique des logements sociaux communaux » : Appel à projet jusqu'au 15/12/2019[1] Aide de la Région Nouvelle-Aquitaine « Opérations groupées de rénovation énergétique d'habitat individuel privé » : Appel à projet jusqu'au 15/12/2019.[2]	
Freins / Points de vigilance	Massifier la réhabilitation Mobiliser les citoyens via des aides incitatives	Facilité de mise en œuvre : Difficile
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2025	

[1] <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/renovation-energetique-des-logements-sociaux-communaux>

[2] Plus d'informations sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/operations-groupees-de-renovation-energetique-dhabitat-individuel-privé>

2. Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique

2.3. Accompagner les travaux de construction et de rénovation

Fiche action 2.3.2 Mobiliser la filière de la construction sur des pratiques durables

Description de l'action

- contacter tous les acteurs locaux (notamment l'éco-centre, la coopérative Coop&bat) et participer aux réunions des GT et cluster existants (notamment éco habitat / CREAC)
- animer de réunions d'information et de sensibilisation à destination de tous les acteurs de la filière : artisans du bâtiment (notamment sur des temps du midi= casse-croûte artisan), agents immobilier, acteurs de la formation, architecte et bureau d'études.

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	opérateur OPAH, chargé de mission Dév. Éco.	
Partenaires	Communes, PPV, CAUE, Soliha, PNR-PL, CAPEB, FFB...	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour CC		Coût global : Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance	Mobilisation des acteurs locaux (la CC n'est pas reconnue comme un acteur de la filière)	Facilité de mise en œuvre : Modérée
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

2. Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique

2.3. Accompagner les travaux de construction et de rénovation

Fiche action 2.3.3 Déployer le dispositif Facilaréno (issu du dispositif DORÉMI)

Description de l'action

Accompagner la structuration de groupements d'entreprises formés à la rénovation globale et performante de l'habitat.

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE / Chargé de mission Dév. Éco.	
Ressources humaines internes	1ETP dédié si lauréat de l'AMI	
Partenaires	CAUE ?ADIL 24, PPV, FFB et la CAPEB	
Moyens techniques	répondre à l'AMI de manière mutualisée entre EPCI du Périgord Vert ?	
Coût de l'action pour CC		Coût global : Elevé et nécessité de recherche de financement complémentaire
Autres financements	Réponse à l'AMI de la région. https://www.nouvelle-aquitaine.fr/toutes-actualites/facilareno-programme-renovation-energetique-habitat.html#gref https://reno.cc-macs.org/	
Freins / Points de vigilance	Arriver à mobiliser les artisans locaux et à les associer	Facilité de mise en œuvre : Difficile
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

2. Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique

2.4. Prévenir et lutter contre la précarité énergétique

Fiche action 2.4.1 Mieux connaître la précarité énergétique sur le territoire

Description de l'action

Création et animation d'un groupe de travail avec les acteurs locaux, sur la thématique de la précarité énergétique. (cf. action 1.5.3.)

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes		
Partenaires	Communes, ENEDIS, SDE 24, Centres sociaux, CIAS, Emmaüs, Fondation Abbé Pierre...	
Moyens techniques	Convention avec ENEDIS pour la transmission du rapport PRECARITER	
Coût de l'action pour CC		<i>Coût global :</i> Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		<i>Facilité de mise en œuvre :</i> Facile
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2025	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

2. Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique

2.4. Prévenir et lutter contre la précarité énergétique

Fiche action 2.4.2 Soutenir la réhabilitation énergétique du parc ancien privé pour les publics en grande précarité

Description de l'action

OPAH et convention avec la Fondation Abbé Pierre

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission Habitat	
Ressources humaines internes	Animateur OPAH	
Partenaires	Fondation Abbé pierre, Procivis, Soliha	
Moyens techniques	Convention avec la Fondation Abbé Pierre	
Coût de l'action pour CC	CCDB : budget OPAH (PLH)	<u>Coût global :</u> Elevé mais avec financement déjà identifié
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		<u>Facilité de mise en œuvre :</u> Difficile
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2025	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

2. Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique

2.4. Prévenir et lutter contre la précarité énergétique

Fiche action 2.4.3 Organiser la réponse locale à la précarité énergétique

Description de l'action

- Créer un groupe de travail (élus référents communaux OPAH, CIAS, CD24, travailleurs sociaux, associations, assistantes sociales, tutelles ...)
- identifier les personnes en situation de précarité et coordonner leur accompagnement

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission Habitat	
Ressources humaines internes		
Partenaires	Communes, maires, CIAS, CD24 – travailleurs sociaux, Fondation Abbé Pierre, Emmaüs, Croix rouge, Missions locales, Centres sociaux-culturels, Trajectoires (ex-EEE), SAFED, MSA services, UDAF, ...	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour CC		Coût global : Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		Facilité de mise en œuvre : Facile
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

3. Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables

3.1. Sensibiliser – Informer

Fiche action 3.1.1 Promouvoir les métiers de la forêt et du bois

Description de l'action

A l'instar de ce qui est fait pour les métiers du cuir : Via le forum des entreprises organisées par les missions locales, via des visites d'entreprises, via des articles sur ces filières dans le magazine communautaire, via pôle emploi,...

En mettant en avant des exemples locaux : Exemple de l'école en bois de Villars (chantier filière, essence locale).
Fogefor : formation à la gestion forestière délocalisée sur les territoires

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission Dév. Eco	
Ressources humaines internes	Chargée de communication	
Partenaires	PPV, Missions locales, Pôle emploi, Trajectoires (ex EEE), MFR, Interbois, CRPF, PNR-PL, ...	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour CC		<u>Coût global :</u> Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		<u>Facilité de mise en œuvre :</u> Modérée
Échéancier	2020-2025	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

3. Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables

3.1. Sensibiliser – Informer

Fiche action 3.1.2 Intégrer la forêt et l'agriculture au service Développement Economique des collectivités

Description de l'action

Le service Développement économique devrait identifier l'agriculture et la forêt comme un secteur économique à part entière et définir les priorités d'actions dans ce secteur.

Nécessité de restaurer le lien entre les différents acteurs de filières agricoles et forestières (en particuliers les représentants des exploitants agricoles et forestiers, comme les syndicats, les groupements interprofessionnels,...) et les collectivités, pour une meilleure connaissance de ce qui existe sur le territoire

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	Chargé de mission Dév. Eco	
Partenaires	PPV, Chambre d'agriculture, CRPF, ...	
Moyens techniques	Réunions des GT agriculture et forêt cf. action 1.5.3.	
Coût de l'action pour CC		<u>Coût global :</u> Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		<u>Facilité de mise en œuvre :</u> Modérée
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

3. Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables

3.1. Sensibiliser – Informer

Fiche action 3.1.3 Communiquer sur les bonnes pratiques et mettre en avant les acteurs et les exemples locaux

Description de l'action

-Identifier les acteurs leaders et les prendre en exemple :
 -communication sur leur bonnes pratiques, sur les personnes ressources et sur les aides financières dans la newsletter des collectivités ; développer les visites d'exploitation ou d'entreprises, mener des expérimentations par exemple sur les propriétés publiques (ex de forêt publique), animer des cycles de formations sylvicoles, ...
 -Promouvoir les entreprises engagées dans des démarches durables, par le biais d'une communication adaptée et l'action Ecodéfis de la CMA

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	Chargée de communication, chargé de mission Dév. Éco.	
Partenaires	Chambre d'agriculture, CRPF, DDT, MFR, Maison des paysans, SMCTOM, SMD3, ... CC, CCI, CMA, Ademe, Interbois, CAPEB, ... PPV, PNR-PL	
Moyens techniques	Communication, visites, expérimentation, formation	
Coût de l'action pour CC		Coût global : Modéré
Autres financements	- Certification environnementale des exploitations agricoles AREA : Les structures de conseil référencées dans le cadre de la certification environnementale, dont la Chambre d'agriculture de la Dordogne, perçoivent, pour le compte des agriculteurs, l'aide au conseil pour l'accompagnement vers la certification, à hauteur de 300€ par exploitation certifiée.[1] - Aides pour la certification environnementale des exploitations HVE : de 200€ à 440€ par exploitation certifiée.[2]	
Freins / Points de vigilance		Facilité de mise en œuvre : Modérée
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

[1] Plus d'information sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/certification-environnementale-des-exploitations-agricoles-area>

[2] Plus d'informations sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/certification-environnementale-des-exploitations-agricoles-hve-haute-valeur-environnementale>
<http://www.artisan-aquitain.fr/content/la-marque-qui-vous-demarque>

3. Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables

3.2. Favoriser la production et la consommation locales

Fiche action 3.2.1 Aider à l'installation et au développement de producteurs locaux et/ ou de commerces de proximité, en lien avec les partenaires

Description de l'action

- Mise en place d'un Comité Local Installation Transmission (CLIT) avec le CRDA
- Recensement des terres agricoles en friche, de locaux commerciaux désaffectés et des lieux de livraison possibles
- Mise en relation des acteurs, conventionnement éventuel

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission Dév. Eco	
Ressources humaines internes	Chargé de communication, chargé de mission TEE	
Partenaires	Communes, SAFER, Terre de Liens, CD24, CCI/CMA, Chambre d'agriculture, AgroBio Périgord, PPV, Grandes et moyennes surfaces	
Moyens techniques	Convention avec la Chambre d'agriculture	
Coût de l'action pour CC		<u>Coût global :</u> Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		<u>Facilité de mise en œuvre :</u> Modérée
Échéancier	2020-2025	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

3. Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables

3.2. Favoriser la production et la consommation locales

Fiche action 3.2.2 Soutenir la filière bois (construction, isolation, énergie)

Description de l'action

- Soutien par la communication. ex : Favoriser le bois bûche sec et la valorisation des rémanents et des taillis déperissant en bois énergie -200 €/ha.

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	Chargé de communication, Chargé de mission développement économique	
Partenaires	PNR-PL, CD24, Interbois, CRPF, PPV, CAUE,...	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour CC		Coût global : Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		Facilité de mise en œuvre : Modérée
Échéancier	2020-2025	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

3. Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables

3.2. Favoriser la production et la consommation locales

Fiche action 3.2.3 Promouvoir les produits locaux et circuits courts

Description de l'action

-Établissement d'un listing (avec MAJ 1 fois par an) des producteurs par la Chambre d'agriculture, précisant leurs coordonnées, les canaux de distribution (au détail, à la ferme, sur marché, magasins de producteurs ; en gros à la grande distribution ou sur plateforme agrilocal24,...) et les labels éventuels (bio, label rouge,)
-Diffusion des informations du listing à la CC et aux autres partenaires, pour alimenter les bases de données existantes (ex : Agrilocal24) et un usage promotionnel (site Internet, magazine, flyer,...)
-communication et promotion, ... Promotion de livraisons des producteurs locaux sur les lieux de travail, promotion de l'approvisionnement en circuit court auprès des restaurateurs collectifs du territoire (plateforme Agrilocal24 et Manger Bio Périgord) ;promotion de l'action « mon restau responsable »
-sensibiliser, former les personnels de restauration et les élus communaux à l'intégration de produits locaux

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	Chargée de communication + Service Tourisme	
Partenaires	Chambre d'agriculture, CD24, PNR-PL, PPV, CCI, CMA, Agrobio Périgord, CPIE, les Pieds dans le plat, La Ruche qui dit oui, AMAPs, Paniers Bio, la Maison des paysans,...	
Moyens techniques	Création et mise à jour du listing par la Chambre d'Agriculture, PAT du PNR-PL	
Coût de l'action pour CC		Coût global : Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance	Frein : multiples-acteurs compétents, Pb de la définition de la vente directe / circuit court	Facilité de mise en œuvre : Modérée
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

3. Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables

3.2. Favoriser la production et la consommation locales

Fiche action 3.2.4 Structurer une filière de production plein champ en circuit court

Description de l'action

- Communication, mise en relation des acteurs, organisation de réunions,...
- Intégrer les réseaux et COFIL existants (PAT du PNR, CD24, CPIE,....)
- Participer au développement de plateformes de stockage locales

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	Chargé de communication, Chargé de mission développement économique	
Partenaires	PPV, PNR-PL, CPIE, CD24, Agrobio Périgord, Chambre d'agriculture, les pieds dans le plat, manger Bio périgord, le pré vert, le tri'cycle enchanté,...	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour CC		Coût global : Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance	Adhésion des acteurs de la filière	Facilité de mise en œuvre : Difficile
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

3. Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables

3.2. Favoriser la production et la consommation locales

Fiche action 3.2.5 Favoriser le regroupement des artisans locaux

Description de l'action

En vue de répondre aux appels d'offres groupés (voir action 1.1.3)

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission Dév. Eco	
Ressources humaines internes		
Partenaires	PPV, CMA, CCI	
Moyens techniques	Communication, réunions	
Coût de l'action pour CC		Coût global : Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance	Adhésion des acteurs	Facilité de mise en œuvre : Difficile
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

3. Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables

3.3. Accompagner les démarches durables

Fiche action 3.3.1 Accompagner la mise en place de plan de mobilité

Description de l'action

Obligatoire pour les entreprises de plus de 100 salariés.

- Identifier les bassins d'emploi et les entreprise souhaitant d'engager dans un PDIE
- Rédaction d'un appel d'offre pour AMO groupé

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission Dév. Eco	
Ressources humaines internes		
Partenaires	Plateforme mobilité, Pole emploi, Trajectoires (ex EEE), CCI, CMA	
Moyens techniques	Appel d'offre groupé	
Coût de l'action pour CC	coût de l'AMO groupé	Coût global : Modéré
Autres financements	participation financière des entreprises ?	
Freins / Points de vigilance	Mobilisation des entreprises par bassin d'emplois	Facilité de mise en œuvre : Difficile
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

3. Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables

3.3. Accompagner les démarches durables

Fiche action 3.3.2 Soutenir le diagnostic de forêts privées pour les propriétaires forestiers

Description de l'action

-Possibilité de conventionner avec la CA ou le CRPF pour des diagnostics (gratuits lors de la première visite) et une aide à la gestion pour les propriétaires forestiers.

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	Service Espaces naturels	
Partenaires	CRPF, CA,	
Moyens techniques	Convention avec CA ou CRPF	
Coût de l'action pour CC	coût d'environ 10 000 € en fonction des AAP	Coût global : Nul ou faible
Autres financements	Aides régionales et départementales sur la forêt (1)	
Freins / Points de vigilance		Facilité de mise en œuvre : Modérée
Échéancier	2020-2025	

(1)Aides sur la forêt

- Aide aux travaux sylvicoles dans le cadre du Plan départemental Bois-Forêt 2016-2020 : différentes aides possibles en fonction des travaux envisagés.

https://www.dordogne.fr/servir_les_citoyens/economie/soutien_a_la_filiere_foret-bois/plan_departemental_foret-bois/le_plan_departemental_foret-bois/321-276/document-8bc2ea44-01c9-45d3-9922-4d7440efd598/DEMANDE%20DE%20SUBVENTION%20CD%20V11.2017.pdf Les dossiers doivent être co-signés par des experts, qui peuvent aussi participer au montage du dossier (CRPF, CA ou FD CUMA). Pour certaines techniques, l'action est co-financée par le dispositif d'aide à la sylviculture de la Région Nouvelle Aquitaine. Le cumul des aides Département et Région est de 40% du montant estimé des travaux à réaliser. :

- Aide au développement des peupleraies de qualité : 15% de l'ensemble des dépenses éligibles, plafonnée à 500€/hectares. Plus d'informations sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/aide-au-developpement-des-peupleraies-de-qualite>

- Aide à la revalorisation des taillis dépérissant ou dégradés : aides allant de 500 à 4 000€ par actions. Plus d'informations sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/revalorisation-des-terrains-occupes-par-des-taillis-deperissants-ou-degrades-et-amelioration-de-la>

- Aide au premier boisement de qualité en peuplier : subvention de 25% de l'ensemble des dépenses, plafonnée à 500€/hectares. Cumul d'aides au financement publiques à hauteur de 40% maximum. Plus d'informations : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/aide-au-premier-boisement-de-qualite-en-peuplier>

- Aide à la remise en production des peupleraies : 15% de l'ensemble des dépenses, plafonnée à 300€/hectares. Aide publique cumulable avec l'aide privée "Merci le Peuplier" représentant 2,5€ par plant. Plus d'informations sur : www.peupliersdefrance.org et <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2018-08/Reglement-Remise-en-Production.pdf>

- Aide à l'élagage des peupliers jusqu'à 7 mètres : 15% des dépenses des travaux d'élagage, plafonnée

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

à 500€/hectare. Plus d'informations : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2018-08/08.11.2017-REGLEMENT-Elagage.pdf>

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

3. Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables

3.3. Accompagner les démarches durables

Fiche action 3.3.3 Accompagner l'évolution des pratiques en agriculture et en sylviculture au regard du changement climatique

Description de l'action

A- Plan d'actions sur l'agriculture à l'échelle départementale

1. Organiser une façon de travailler entre les structures
2. Communication sur le changement climatique et son impact sur l'agriculture en Dordogne
3. Approfondissement des connaissances du changement climatique sur l'agriculture
4. des filières agricoles périgourdines actrices de l'adaptation au changement climatique
5. Ressource en eaux souterraines et eaux superficielles libres ou Stockées
6. optimisation de l'usage des ressources en eau

B- Soutenir localement les actions des acteurs qui accompagnent les exploitants forestiers vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement et adaptées au changement climatique

C- Relayer les dispositifs d'aides, en faveur de la transition énergétique et écologique (ex ci-dessous)

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	CA	
Ressources humaines internes	Chargé de mission TEE	
Partenaires	CD24, DDT, CRPF, Interbois, CUMA,... CC, communes	
Moyens techniques	Mise à disposition gratuite de salles pour les réunions et les formations	
Coût de l'action pour CC		<u>Coût global :</u> Modéré
Autres financements	Aides à la sylviculture, à l'agriculture AMI régional	
Freins / Points de vigilance	Frein : -Le changement de pratiques culturales et sylvicoles nécessite souvent une prise de conscience de la part des agriculteurs et propriétaires forestiers. Il peut par ailleurs impliquer des modifications importantes dans le fonctionnement des exploitations. Un temps d'adaptation est donc nécessaire, pendant lequel une baisse de rendement peut survenir. -Un important travail de fédération des acteurs est à mettre en place, qui pourrait être compliqué du fait	<u>Facilité de mise en œuvre :</u> Difficile

	de la multitude des partenaires. -le morcellement forestier rend l'exploitation difficile. De plus, l'exploitation forestière doit être conduite de manière soutenable, notamment en ce qui concerne le tassement des sols. De nombreux petits propriétaires forestiers ne se sentent pas concernés par l'exploitation de leurs parcelles : ils sont difficiles à mobiliser.	
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

Aides à l'agriculture

- Certification environnementale des exploitations agricoles AREA : Les structures de conseil référencées dans le cadre de la certification environnementale, dont la Chambre d'agriculture de la Dordogne, perçoivent, pour le compte des agriculteurs, l'aide au conseil pour l'accompagnement vers la certification, à hauteur de 300€ par exploitation certifiée. Plus d'information sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/certification-environnementale-des-exploitations-agricoles-area>
- Aides pour la certification environnementale des exploitations HVE : de 200€ à 440€ par exploitation certifiée. Plus d'informations sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/certification-environnementale-des-exploitations-agricoles-hve-haute-valeur-environnementale>
- Aide liée au Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitants agricoles (Pcae) : financement de 30% des investissements, plafonné à 40 000€ et avec un seuil de 3 000€. Les agriculteurs biologiques, certifié HVE 3 ou les jeunes agriculteurs ont une bonification de 5%. Plus d'information sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/pcae-investissements-en-culture-maraichere-petits-fruits-horticulture-et-arboriculture>
- Aide à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique : en fonction du type de production, entre 25 et 900 €/ha/an. Plus d'information sur : http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/08_aides_a_la_conversion_et_au_maintien_de_lab.pdf
- Dispositif d'aides du Département sur la filière animale et végétale et sur les circuits courts en faveur de la transition énergétique et écologique (voir fichier pdf CD24)

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

3. Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables

3.3. Accompagner les démarches durables

Fiche action 3.3.4 Accompagner l'évolution des pratiques et des process durables en entreprises

Description de l'action

Mettre en place une convention avec la CCI et la CMA, pour un accompagnement renforcé des entreprises via notamment :

- Les pré-diagnostics énergie
- Les actions TPE/PME gagnantes à tous les coups
- une prise en charge des diagnostics énergie, flux et économie circulaire

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission Dév. Eco	
Ressources humaines internes	Chargé de mission TEE	
Partenaires	CCI, CMA,	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour CC	Coût de la convention / Convention possible à l'échelle de 2 EPCI	<u>Coût global :</u> Modéré
Autres financements	- Aide de la région "Actions collectives dans l'économie circulaire". Subventions de 80% maximum pour les missions d'intérêt général et 50% maximum pour les pôle d'innovation.[1] - Aides pour la création d'activité en économie circulaire : subvention de 60% maximum par la région Nouvelle Aquitaine[2].	
Freins / Points de vigilance		<u>Facilité de mise en œuvre :</u> Difficile
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

[1] Plus d'information sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/actions-collectives-dans-leconomie-circulaire>

[2] Détail de l'aide : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/transition-energetique-et-ecologique/creation-de-nouvelles-activites-en-economie-circulaire>

Aides sur les entreprises

- Dispositif « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts » de l'ADEME :

<https://www.gagnantessurtouslescouts.fr/>

- Aide concernant l'écologie industrielle territoriale sur la réduction et valorisation des déchets : financement d'un animateur dédié à l'EIT, sur une durée de 2 ans et plafonné à 50 000€/an/territoire.

Aides aux dépenses externes liées au plan d'action plafonnée à 6 000€. Plus d'informations sur :

<https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/EITNA2019-81>

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

- Aide à la "Compétitivité énergétique des entreprises " : subvention de 50% des frais d'études ; de 30 à 50% des frais d'investissement pour la mesure des consommations (selon la taille de l'entreprise) ; de 45 à 65% d'aides de substitution aux énergies fossiles par des ENR. Plus d'information sur : https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2018-08/AAPEntreprises_energie_2018.pdf

- Aide concernant l'économie circulaire, la réduction des impacts environnementaux et les démarches de responsabilité sociale : subvention maximale de 70% de la région Nouvelle Aquitaine pour études. Plus d'informations sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/transition-energetique-et-ecologique/conseil-leconomie-circulaire>

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

3. Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables

3.3. Accompagner les démarches durables

Fiche action 3.3.5 Élaborer une stratégie de tourisme durable

Description de l'action

- Identifier les enjeux et les bonnes pratiques existantes en matière de tourisme durable sur le territoire
- Mobiliser les acteurs du tourisme

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Service Tourisme	
Ressources humaines internes		
Partenaires	PPV, PNR-PL, SCOT	
Moyens techniques	AMO ?	
Coût de l'action pour CC	Coût de l'AMO ?	Coût global : Modéré
Autres financements	AAP ???	
Freins / Points de vigilance	Adhésion des acteurs de la filière touristique	Facilité de mise en œuvre : Difficile
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

Référence : Fiche cit'ergie 6.3.2.

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

4. Se déplacer moins et mieux

4.1. Intégrer la question de la mobilité dans les documents d'urbanisme

Fiche action 4.1.1 Limiter l'étalement urbain et réinvestir les centres-bourg

Description de l'action

Objectif de densification et de limitation de surface constructible

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission planification en urbanisme	
Ressources humaines internes	Chargé de mission TEE	
Partenaires	Syndicat mixte du SCOT	
Moyens techniques	PLUi	
Coût de l'action pour CC		Coût global : Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		Facilité de mise en œuvre : Difficile
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2025	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

4. Se déplacer moins et mieux

4.1. Intégrer la question de la mobilité dans les documents d'urbanisme

Fiche action 4.1.2 Développer les cheminements doux (réseau et infrastructure) et les connecter avec ceux des territoires voisins

Description de l'action

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Communes	
Ressources humaines internes	Chargé de mission TEE	
Partenaires	Communes, Ademe, Région, PNR-PL,...	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour CC		<u>Coût global :</u> Elevé et nécessité de recherche de financement complémentaire
Autres financements	AAP ADEME vélo et territoire AAP régional France Mobilité	
Freins / Points de vigilance	compétence essentiellement communale	<u>Facilité de mise en œuvre :</u> Modérée
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

4. Se déplacer moins et mieux

4.2. Organiser la mobilité sur le territoire

Fiche action 4.2.1 Organiser les mobilités sur le territoire visant les pratiques multimodales (gares, Transérigord, bus scolaires, co-voiturage, vélo,...)

Description de l'action

-Planifier des actions pour limiter l'usage de la voiture individuelle et développer les modes alternatifs de déplacement , Réflexion / stratégie à différentes échelles de territoire
 -Communiquer sur les modes de transports collectifs existants
 -Améliorer le nombre et les horaires des dessertes des cars

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Région NA	
Ressources humaines internes		
Partenaires	CC, plateforme mobilité, SCOT, Transpérigord, Syndicat de transports SIVOS ??? , Agir -Abcd	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour CC		<u>Coût global :</u> Nul ou faible
Autres financements	AAP France Mobilité	
Freins / Points de vigilance		<u>Facilité de mise en œuvre :</u> Difficile
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2025	

Référence : Fiche cit'ergie en 1.2.2.

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
 Regu le 11/03/2021

4. Se déplacer moins et mieux

4.2. Organiser la mobilité sur le territoire

Fiche action 4.2.2 Développer l'utilisation des véhicules à énergie alternative

Description de l'action

- Soutenir le déploiement des bornes de recharge électrique
- Mieux faire connaître l'application de réservation des bornes de recharge électrique
- Source d'énergie / recyclage des batteries
- Réfléchir au développement des réseaux et véhicules à autres énergies renouvelables (Bio-GNV, hydrogène,...)

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes		
Partenaires	SDE24, plateforme mobilité, GRDF	
Moyens techniques	Convention avec SDE24	
Coût de l'action pour CC		<u>Coût global :</u> Modéré
Autres financements	AAP Régional mobilité électrique et Bio GNV groupement d'achat de véhicules électriques du SDE 24	
Freins / Points de vigilance		<u>Facilité de mise en œuvre :</u> Difficile
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2025	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

4. Se déplacer moins et mieux

4.2. Organiser la mobilité sur le territoire

Fiche action 4.2.3 Développer le système de navette sur l'ensemble du territoire intercommunal et à destination d'un public varié

Description de l'action

Réorganisation des navettes en interne : Voir/définir les objectifs et les lieux
Penser le développement d'un service de transport à la demande et taxis sociaux,...
Développement de school bus adapté pour les centres-bourgs structurants du territoire) – utilisation pour emmener les personnes âgées au marché ou pour les touristes en période estivale (si adaptation avec plateforme)

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes		
Partenaires	CIAS, plateforme mobilité, Asso ABCD Agir	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour CC		<u>Coût global :</u> Elevé et nécessité de recherche de financement complémentaire
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		<u>Facilité de mise en œuvre :</u> Difficile
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

4. Se déplacer moins et mieux

4.2. Organiser la mobilité sur le territoire

Fiche action 4.2.4 Optimiser le flux de marchandises

Description de l'action

- Rassembler les acteurs de la logistique et de la gestion des flux en un GT pour en discuter, notamment sur 2 produits possibles : carrière + bois
- Envisager la mise en place de plateforme de chargement (ex. de Belvès)

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission Dév. Eco	
Ressources humaines internes	Chargé mission TEE	
Partenaires	PPV, CCI, entreprises, SNCF	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour CC		Coût global : Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance	Frein : Pb de concurrence.	Facilité de mise en œuvre : Difficile
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

4. Se déplacer moins et mieux

4.3. Innover pour la mobilité

Fiche action 4.3.1 Développer des nouvelles formes de mobilité

Description de l'action

Par exemple (en projet ou existant déjà à l'échelle du Périgord Vert)

- promouvoir le dispositif Car 24
- Lien entre vélo électrique et gares : location de vélos
- Projet Pouce vert (covoiturage solidaire- expérimentation en cours dans le nontronnais et duplicable),
- projet Tourisgo (remplir les lignes de bus à vide)
- Développer les accès doux (piétons, vélos) aux écoles (pédibus, schoolbus...)

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Plateforme mobilité	
Ressources humaines internes	Chargé mission TEE	
Partenaires	CC, communes, CD24, Région, Agir-ABCD	
Moyens techniques	Pour la mise en place de pédibus-vélobus : prévoir un aménagement de voiries (passages piétons, marquage des arrêts), équipement des parents (gilets fluorescents...).	
Coût de l'action pour CC	Soutien financier à la plateforme mobilité Pédibus : compter environ 1000€ par école	Coût global : Modéré
Autres financements	AAP régional Expérimentation de solutions de mobilité innovantes France Mobilité	
Freins / Points de vigilance	Frein: Développer la couverture numérique du territoire	Facilité de mise en œuvre : Modérée
Échéancier	2020-2025	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

4. Se déplacer moins et mieux

4.3. Innover pour la mobilité

Fiche action 4.3.2 Développer les tiers-lieux pour le télé-travail et le co-working

Description de l'action

- Inventaire des tiers-lieux existants sur le territoire et sur les collectivités adjacentes et étudier leur dynamique
- identifier les besoins des partenaires économiques
- inventaire des locaux adaptés disponibles
- communiquer sur l'action
- identifier le portage et l'animation adaptés
- expérimentation

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission Dév. Eco	
Ressources humaines internes		
Partenaires	PPV,acteurs économiques, Périgord numérique	
Moyens techniques	Besoin de communication	
Coût de l'action pour CC	Coût acquisition/rénovation locaux	Coût global : Elevé et nécessité de recherche de financement complémentaire
Autres financements	AMI Régional Tiers-Lieux au travail[1]	
Freins / Points de vigilance	Frein : Développer la couverture numérique du territoire	Facilité de mise en œuvre : Difficile
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

[1] AMI Tiers-Lieux 2019-2021 jusqu'au 01/09/2021 : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/tiers-lieux-2019-2021>

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

4. Se déplacer moins et mieux

4.3. Innover pour la mobilité

Fiche action 4.3.3 Développer le partage de véhicules

Description de l'action

- Mutualisation des flottes entre structures
- Mise-à-disposition de voitures ou vélos («électriques) partagés : un véhicule de collectivité en journée peut devenir un véhicule partagé hors heures ouvrées (gestion par une association par exemple)

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	Services techniques en charge de la flotte des véhicules, service Administration générale (assurance)	
Partenaires	Plateforme mobilité,acteurs économiques,...	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour CC		<u>Coût global :</u> Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		<u>Facilité de mise en œuvre :</u> Difficile
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

4. Se déplacer moins et mieux

4.3. Innover pour la mobilité

Fiche action 4.3.4 Développer des services de proximité (permanences, services ambulants, visio-conférences...)

Description de l'action

-identifier les services existants
-identifier les besoins des acteurs et du territoire
-créer et développer les services de proximité identifiés comme pertinents (Ex : Bibliobus, Maisons des services publiques mobile, maison médicale /de santé, tournées médicales ou télémédecine, épicerie ambulante, missions locales, conseils en mobilité, conseil info-énergie, services sociaux,...)

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	Chargé de mission Dév. Eco	
Partenaires	PPV, CD24, Région, ARS, Plateforme MOVER ...	
Moyens techniques	Mutualiser les moyens (véhicules ou salles équipées)	
Coût de l'action pour CC		<u>Coût global :</u> Elevé et nécessité de recherche de financement complémentaire
Autres financements		
Freins / Points de vigilance	frein : Développer la couverture numérique du territoire	<u>Facilité de mise en œuvre :</u> Difficile
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

5. Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient

5.1. Prise en compte de la thématique climat – air – énergie dans les politiques

Fiche action 5.1.1 Prendre en compte les risques naturels liés au changement climatique dans les documents d'urbanisme

Description de l'action

Choix de zonage et d'aménagement urbain, pour limiter et prévenir les risques liés aux inondations, aux retraits et gonflements des argiles, aux incendies,....

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission planification en urbanisme	
Ressources humaines internes		
Partenaires	Syndicat mixte du SCOT, SDIS,	
Moyens techniques	PLUi, Règlement ADS	
Coût de l'action pour CC		Coût global : Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		Facilité de mise en œuvre : Modérée
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2025	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

5. Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient

5.1. Prise en compte de la thématique climat – air – énergie dans les politiques

Fiche action 5.1.2 Promouvoir la prescription bois dans les PLUi

Description de l'action

Interbois et le PNR peuvent fournir des idées et des exemples, voire des contacts (les bons MOE)

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission planification en urbanisme	
Ressources humaines internes		
Partenaires	Syndicat mixte du SCOT, Interbois, PNRPL	
Moyens techniques	PLUi	
Coût de l'action pour CC		Coût global : Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		Facilité de mise en œuvre : Facile
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2025	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

5. Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient

5.1. Prise en compte de la thématique climat – air – énergie dans les politiques

Fiche action 5.1.3 **Systématiser la concertation et la co-construction avec les acteurs locaux lors de nouveaux projets structurants**

Description de l'action

Création et organisation d'un grenelle sur la Transition énergétique et écologique

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Syndicat mixte du SCOT	
Ressources humaines internes	Chargé de mission TEE	
Partenaires	PNR-PL, DDT,...	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour CC		Coût global : Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		Facilité de mise en œuvre : Modérée
Échéancier	2020-2025	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

5. Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient

5.1. Prise en compte de la thématique climat – air – énergie dans les politiques

Fiche action 5.1.4 Définir et mettre en œuvre la politique de prévention et de gestion des déchets

Description de l'action

- Prévention et gestion des déchets conforme à la réglementation au sein des services, respect de l'obligation de tri 5 flux pour les services
- Mise en œuvre d'actions de réduction des déchets au sein des services
- Animer les entreprises du territoire (mise en œuvre par les acteurs économiques d'une dynamique d'écologie industrielle et territoriale et/ou de gestion collective des déchets, susciter des démarches d'économie circulaire...)
- Communication auprès de la population sur la réduction des déchets, tri sélectif et compostage

Exemples : collaboration avec le SMD3 pour la réduction des déchets ménagers

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	Chargé de mission TEE	
Partenaires	SMD3, SMCTOM, Adivalor, Entreprises (Paprec...), CCI/CMA	
Moyens techniques	Redevance incitative (SMCTOM)	
Coût de l'action pour CC		Coût global : Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		Facilité de mise en œuvre : Modérée
Échéancier	2020-2025	

Référence : Fiche cit'ergie 1.2.3.

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

5. Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient

5.1. Prise en compte de la thématique climat – air – énergie dans les politiques

Fiche action 5.1.5 Définir une charte d'aménagement des ZAE

Description de l'action

Pour renforcer l'intégration paysagère, la bonne gestion des déchets, des déplacements, des espaces verts, de l'eau, ...

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission Dév. Eco	
Ressources humaines internes	Chargé de mission TEE	
Partenaires	PLUi, SCOT	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour CC		Coût global : Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		Facilité de mise en œuvre : Modérée
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

5. Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient

5.1. Prise en compte de la thématique climat – air – énergie dans les politiques

Fiche action 5.1.6 Adapter les réseaux de distribution d'énergies aux évolutions induites par la transition énergétique

Description de l'action

1. Réseau électrique

o Sécuriser le réseau : réduire la fracture électrique

Le SDE 24 s'est engagé dans une stratégie de sécurisation de son réseau électrique

- Eradication des fils nus en zone rurale en 2020 : les fils nus sont les plus fragiles et les plus susceptibles d'engendrer des coupures.
- Programmes de renforcement des départs basse tension afin d'éviter les risques de chutes de tension.

La sécurisation répond à un double enjeu :

- L'accès de tous à une électricité de qualité, dans un contexte d'augmentation des besoins d'électricité spécifique (domotique, santé, pompes à chaleur ...)
- L'adaptation au changement climatique et à la multiplication possible des événements naturels extrêmes (tempêtes).

o Adapter le réseau au changement des modes de consommation induits par la transition énergétique :

La maîtrise de la demande en énergie aboutira à une diminution des consommations d'électricité soutenue au réseau. En théorie, cette évolution devrait permettre d'éviter des travaux de renforcement des réseaux.

Cependant, deux usages importants de l'électricité se développent et tempèreront la diminution de consommation :

- L'électricité spécifique (informatique, électroménager, ...), dont la consommation est plutôt jusqu'ici en augmentation ;
- La mobilité, qui émerge comme un nouvel usage.

o Accueillir les productions d'électricité renouvelables

- Raccordement des grandes unités :

Les modalités d'injection au réseau de l'électricité des grandes installations de productions sont prévues dans le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3RENR).

Le schéma actuellement en vigueur ne prévoit que très peu de capacité d'accueil sur les deux postes sources de la CCDB (moins de 3 MW). Un nouveau Schéma est en cours de définition et devra prendre en compte les nombreux projets du territoire. Le SDE 24 participe aux travaux du S3RENR.

- Intégration des installations de production de petite dimension dans le réseau basse tension : développement des smart grids.

Le développement du photovoltaïque se fera également par la multiplication de petites installations injectées sur le réseau basse tension. En fonction du profil de consommation du réseau, ces productions sont susceptibles de créer des surtensions sur le réseau.

Outre l'adaptation du réseau électrique, l'injection massive d'EnR au réseau pourra également être facilitée par un pilotage intelligent du réseau afin d'assurer l'équilibre consommation-production de manière très locale (smart grid) :

- évolution des rythmes de certaines consommations ;
- autoconsommation ;

- recours au stockage.

Dans le cadre de son projet Smart Périgord à Saint-Léon-sur-Vézère, le SDE 24 étudie l'effet de la transition énergétique sur la consommation et le réseau électrique.

Le développement de l'autoconsommation est encouragé. Il doit permettre d'éviter des renforcements du réseau à condition qu'il s'appuie sur un dispositif de stockage ou un déplacement de consommations, le réseau basse tension étant dimensionné pour répondre à la pointe hivernale, sur laquelle la production photovoltaïque est sans effet.

2. Réseaux de gaz

o Faire évoluer les réseaux de gaz

Le SDE 24 va réaliser un schéma directeur gaz destiné à étudier le potentiel de développement des réseaux de gaz.

o Adapter le réseau au changement des modes de consommation induits par la transition énergétique : La maîtrise de la demande en énergie aboutira à une diminution importante des consommations de gaz pour le besoin de chauffage.

Néanmoins, un nouvel usage du gaz naturel se développe pour la mobilité (GNV – Gaz Naturel Véhicules).

o Accueillir les productions d'électricité renouvelables

L'objectif de production de gaz par méthanisation devra se traduire par :

- Le raccordement des unités décentralisées de méthanisation ;
- L'adaptation des réseaux : la production de biométhane étant constante dans l'année, elle rencontrera rapidement le « talon » de consommation estivale des 2 Communautés de Communes. Dès lors, elle devra être injectée au réseau de transport, y compris le cas échéant par « rebours » depuis le réseau de distribution.
- L'usage de mobilité, qui ne connaît pas la saisonnalité de l'usage de chauffage et correspond donc au profil de production de biogaz.

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	SDE 24	
Ressources humaines internes	Equipes techniques du SDE 24	
Partenaires	Enedis : réseau urbain et moyenne tension, raccordement des installations (avec RTE) GrDF GRTGaz : travaux sur le réseau, raccordement des installations EnR	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour CC	Budget annuel électrification du SDE 24	Coût global : Elevé mais avec financement déjà identifié
Autres financements	Etat : Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE) Budget d'investissement des concessionnaires	
Freins / Points de vigilance		Facilité de mise en œuvre : Modérée
Échéancier	Programme d'éradication des fils nus : 2015-2020 Programme Pluriannuel d'Investissement du SDE : 2014-2020 et 2020 - 2026	

5. Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient

5.2. Gestion durable des ressources naturelles

Fiche action 5.2.1 Développer et gérer durablement les espaces verts

Description de l'action

-Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts et des pratiques alternatives aux produits phytosanitaires sur les espaces verts communautaires
 -Sensibiliser les habitants à la gestion différenciée et aux pratiques alternatives aux produits phytosanitaires
 -Accompagner les communes du territoire dans la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts et des pratiques alternatives aux produits phytosanitaires (organisation de session de formation en interne, AMO pour diagnostics communaux et conception de projets...)

Exemples de pratiques à développer : choix d'espèces indigènes peu gourmandes en eau et mellifères, fauchage tardif, utilisation de paillis –BRF, taille douce, pratiques alternatives aux produits phytosanitaires (Charte Zéro Phyto), gestion de l'arrosage, tonte par des moutons ou par traction animale, débardage par traction animale, favoriser les espèces mellifères en prairies fleuries tout au long de l'année ou lors de l'implantation de haies,...

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Service espaces verts	
Ressources humaines internes		
Partenaires	Communes(services espaces vert), CRPF, PNR-PL, CD24, FREDON...	
Moyens techniques	Formation mise en place par le CD24	
Coût de l'action pour CC		Coût global : Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		Facilité de mise en œuvre : Modérée
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2025	

Référence : Fiche cit'ergie 3.3.4.

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
 Regu le 11/03/2021

5. Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient

5.2. Gestion durable des ressources naturelles

Fiche action 5.2.2 Préserver la biodiversité du territoire

Description de l'action

-Sensibilisation, vulgarisation auprès des élus et les citoyens (ex : sur les avantages des extinctions des éclairages nocturnes)

-Réduire les impacts de l'éclairage sur la biodiversité nocturne (en lien avec le projet RICE du PNRPL)

-Mettre en place des actions de préservation de la biodiversité contribuant à l'adaptation au changement climatique et à l'amélioration du cadre de vie (Favoriser l'implantation de haies variées et adaptées au territoire, restauration de zones humides, déminéralisation des espaces urbains non bâtis, cours d'école, d'immeubles, voiries), actions de valorisation écologique des espaces publics (parcs, dents creuses, friches industrielles, rive des plans et cours d'eau...)

-Promouvoir des outils de contractualisation et de maîtrise foncière transversaux dans lesquels la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources constitue un pilier majeur (Bail rural à clauses environnementales, mesures agro environnementale territorialisée...)

La Maison Numérique de la Biodiversité co-anime, avec le SDE 24, un groupe de travail au niveau départemental constitué des "chargé(e)s de mission" PCAET. A partir de bases de données et de cartographies relatives à la biodiversité, aux ressources en eau, aux agro-écosystèmes et aux sylvo-écosystèmes, il s'agira de produire des indicateurs permettant d'évaluer l'impact du changement climatique et d'alimenter les plans d'actions des EPCI sur le volet d'adaptation.

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	Chargé de mission planification en urbanisme	
Partenaires	Communes, Prom'haies, CPIE, PNRPL, CEN, CA, MNB,...	
Moyens techniques	PLUi	
Coût de l'action pour CC		Coût global : Modéré
Autres financements	AAP régional Continuités écologiques	
Freins / Points de vigilance		Facilité de mise en œuvre : Modérée
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2025	

Référence : Fiche cit'ergie 3.3.4.

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

5. Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient

5.2. Gestion durable des ressources naturelles

Fiche action 5.2.3 Protéger la ressource eau (en quantité et qualité)

Description de l'action

- améliorer le stockage de l'eau dans les nappes et les sols qui se gorgent de volumes conséquents et les transfèrent vers le sous-sol : planter des haies, protéger les zones humides, arrêter l'artificialisation des terres et favoriser la perméabilisation des sols (au niveau des parkings, des allées et voies vertes),

- réaliser une étude des réseaux eaux et assainissement à l'échelle de l'intercommunalité en prévision de la prise de compétence par la CC

- Mettre en place un Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux : anticiper les conséquences résultant de la raréfaction de la ressource exploitée, due à l'augmentation de la concentration du milieu en polluants et au développement du danger microbiologique, prévenir les situations de crise sur un système d'exploitation (inondations, panne électrique, risque technologique), rationaliser la planification du renouvellement des infrastructures et des investissements au regard des enjeux de santé publique et améliorer l'efficacité des installations.

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Service environnement	
Ressources humaines internes	(compétences GEMAPI, SPANC)	
Partenaires	Communes(compétences AEP, AC), EPIDOR, PNR-PL, Syndicats de rivières, Fédération de pêches, Chambre d'agriculture, Agence de l'eau, Entreprises prestataires (SAUR, SOGEDO...), CD24, SMDE,syndicat mixte du SCOT	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour CC	Coût délégation service public Taxe GEMAPI Coût de l'audit des réseaux	Coût global : Elevé et nécessité de recherche de financement complémentaire
Autres financements	11èmemprogramme d'intervention de l'Agence Adour-Garonne : 50 % d'aides pour mise en place d'un PGSSE Projet Dordogne 2050 EPIDOR	
Freins / Points de vigilance	Frein : date de prise de compétence eau et assainissement	Facilité de mise en œuvre : Difficile
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2025	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

5. Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient

5.2. Gestion durable des ressources naturelles

Fiche action 5.2.4 Diffuser les supports et outils de communication des partenaires

Description de l'action

Gestion des ripisylves, des forêts, lutte contre les espèces invasives (grenouille taureau, ambrosie, frelon asiatique notamment), choix d'espèces locales,...

Eduquer les citoyens à une meilleure utilisation de l'eau potable

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargée de mission TEE	
Ressources humaines internes	Chargé de communication	
Partenaires	PNR-PL, CAUE, CRPF, SRBD, SMBI, Epidor, Agence de l'eau	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour CC		Coût global : Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		Facilité de mise en œuvre : Facile
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2025	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

5. Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient

5.2. Gestion durable des ressources naturelles

Fiche action 5.2.5 Favoriser le maintien des stocks de carbone dans les espaces agricoles, forestiers et naturels

Description de l'action

-Développer et améliorer les pratiques agricoles, via des actions portées par la CA dans le cadre du plan d'actions régional Clima Fil Agri- ex : Développer et améliorer l'efficacité des couverts végétaux (y compris en inter-rangs, en prairie et dans les bandes enherbées) et des cultures intermédiaires ; Favoriser les techniques de conservation des sols ; Développer les cultures associées ; Développer le bocage (implantation des haies) et l'agroforesterie

-Promouvoir le Label Bas carbone, notamment pour la reconstitution des peuplements forestiers dégradés-Les collectivités pourraient identifier les porteurs de projets locaux (lotisseur, entreprise,...) ou nationaux (via la liste des obligés aux bilans GES disponible auprès de la DREAL) et les diriger vers le CNPF. Celui-ci pourrait alors mettre en lien les propriétaires forestiers et les porteurs de projet et aider à la rédaction des conventions.

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	CA	
Ressources humaines internes	Chargée de mission TEE Chargé de mission dév. Éco	
Partenaires	CRPF	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour CC		Coût global : Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		Facilité de mise en œuvre : Modérée
Échéancier	2020-2025	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

5. Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient

5.3. Gérer les crises et prévenir la vulnérabilité des publics fragiles

Fiche action 5.3.1 Élaborer un schéma intercommunal ou communal, de Défense extérieure contre l'incendie (DECI)

Description de l'action

- Transfert de compétence police spéciale des communes vers EPCI
- Contrôle des points d'eau pour DI en régie
- Mettre en cohérence les moyens de DECI avec les nouveaux zonages PLUi, mettre des emplacements réservés sur les chemins ruraux existants.
- Adhésion au syndicat des pistes forestières et création de pistes DFCI (protection et défense incendie)

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission Prévention	
Ressources humaines internes		
Partenaires	Commune,SDIS	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour CC	Coût du matériel, à mutualiser entre EPCI Coût de l'adhésion au syndicat des pistes forestières	Coût global : Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		Facilité de mise en œuvre : Modérée
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

5. Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient

5.3. Gérer les crises et prévenir la vulnérabilité des publics fragiles

Fiche action 5.3.2 Aider les communes à déployer les PCS (plan communal de sauvegarde) et de DICRIM (dossier d'information communal sur les risques majeurs)

Description de l'action

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le Préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information (via le dossier d'information communal sur les risques majeurs- DICRIM), la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Il pourrait intégrer les premières phases d'un plan canicule (les autres déclenchées uniquement sur décision préfectorale) et un plan d'action sur l'ambrosie (risque allergie)

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Communes	
Ressources humaines internes	Chargé de mission Prévention Chargée de mission TEE	
Partenaires		
Moyens techniques	Mutualisation des moyens entre communes	
Coût de l'action pour CC		Coût global : Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		Facilité de mise en œuvre : Modérée
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

Le plan communal de sauvegarde (PCS) planifie les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

<https://observatoire-risques-nouvelle-aquitaine.fr/prevention/preparation-a-la-gestion-de-crise/plan-communal-de-sauvegarde-pcs/>

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Planification-et-exercices-de-Securite-civile>

<https://www.interieur.gouv.fr/content/download/73159/535169/file/guide%20PCS.pdf>

5. Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient

5.3. Gérer les crises et prévenir la vulnérabilité des publics fragiles

Fiche action 5.3.3 Communication auprès de la population

Description de l'action

-Mettre en place une communication adaptée sur les PCS auprès de la population
-Réaliser des actions de sensibilisation sur le confort d'été dans les logements (ciblant les éco-gestes et les éléments de conception associés), sur le stockage d'eau individuel,...

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	Chargé de communication Chargé de mission prévention	
Partenaires	Communes, CAUE, CPIE,...	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour CC		Coût global : Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		Facilité de mise en œuvre : Facile
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

6. Développer fortement les énergies renouvelables

6.1. Mener un repérage des potentiels et des projets pour le développement des ENR

Fiche action 6.1.1 Diffuser le cadastre solaire sur bâtiment publics et communiquer sur la volonté de développer des projets solaires sur toitures publiques

Description de l'action

Communication et animation auprès des CC et communes + lien avec projet citoyens

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes		
Partenaires	Communes, SDE24, PNRPL, CIRENA	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour CC		<u>Coût global :</u> Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		<u>Facilité de mise en œuvre :</u> Facile
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2025	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

6. Développer fortement les énergies renouvelables

6.1. Mener un repérage des potentiels et des projets pour le développement des ENR

Fiche action 6.1.2 Déterminer des zones favorables aux ENR

Description de l'action

- recenser les sols pollués et friches inutilisables, et les cartographier (utilisation de la base nationale BASOL + connaissance des élus et des citoyens)
- Créer des partenariats avec les carrières pour identifier en amont les zones où l'exploitation sera arrêtée et où il pourrait y avoir une installation de champs PV
- recenser les parkings dans les zones commerciales et ZAE (pour le développement d'ombrières)

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes		
Partenaires	Ademe, Région, CD24, fédération des CUMA, SCOT, CA, PNRPL, SDE24,...	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour CC	Coût études de pré faisabilité : autour de 5 000€	<u>Coût global :</u> Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		<u>Facilité de mise en œuvre :</u> Modérée
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

6. Développer fortement les énergies renouvelables

6.1. Mener un repérage des potentiels et des projets pour le développement des ENR

Fiche action 6.1.3 Engager des études de faisabilité sur les secteurs identifiés comme équipables

Description de l'action

- identifier les plus proches des postes sources
- analyser potentiel sur les secteurs existants
- Développer des partenariats public-privés pour le développement de projets territoriaux de production d'ENR
ex : réseaux de chaleur par chaufferie bois ou géothermie, champs PV

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes		
Partenaires	Ademe, Région, SDE24, CD24, Féd. CUMA 24, CA,	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour CC	Coût de l'AMO	<u>Coût global :</u> Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		<u>Facilité de mise en œuvre :</u> Modérée
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

6. Développer fortement les énergies renouvelables

6.2. Accompagner le développement des ENR

Fiche action 6.2.1 Développer les ENR sur le patrimoine public

Description de l'action

Production des ENR – profiter des toitures des bâtiments publics pour développer le PV (Recenser les toitures, évaluer les travaux, planifier et budgéter)

- Présenter le cadastre solaire bâtiments publics du SDE / PNRPL
- Hiérarchiser les bâtiments des communes pour les motiver à agir
- Suite à la réalisation du cadastre solaire, des notes d'opportunités seront produites par le SDE 24 sur les sites les plus pertinents. Cette étude permettra de préciser la valorisation envisagée (vente totale, autoconsommation), les volumes produits, les recettes, les charges,...
- Partager les retours d'expérience sur le prix des installations (SDE, communes ayant déjà du PV)

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes		
Partenaires	Communes, PNRPL, CIRENA, Citoyenne solaire, SDE 24, Région NA, le CRER (association technique)	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour CC		<u>Coût global :</u> Elevé et nécessité de recherche de financement complémentaire
Autres financements	Aide de la Région Nouvelle-Aquitaine « Photovoltaïque en autoconsommation individuelle et collectivité raccordé au réseau » : Appel à projet jusqu'au 15/12/2019[1] Contrats de projets territoriaux du département de la Dordogne	
Freins / Points de vigilance		<u>Facilité de mise en œuvre :</u> Facile
Échéancier	Déjà en cours : 2020-2025	

[1] Plus d'informations sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/transition-energetique-et-ecologique/photovoltaïque-en-autoconsommation-individuelle-et-collectivite-raccorde-au-reseau>

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

6. Développer fortement les énergies renouvelables

6.2. Accompagner le développement des ENR

Fiche action 6.2.2 Mettre en place un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur

Description de l'action

- Organiser le pilotage : désigner un élu référent et un technicien responsable ;
- Étudier la faisabilité de développement des réseaux sur le territoire, avec les acteurs de la distribution d'énergie
- Affiner les potentiels de développement des ENR et de récupération sur le territoire
- Déterminer les secteurs géographiques prioritaires de développement des ENR et de récupération

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	Chargé de mission TEE	
Partenaires	Ademe, Région, SDE24, ENEDIS, GRDF,...	
Moyens techniques	PLUI, SCOT	
Coût de l'action pour CC	Coût AMO	Coût global : Modéré
Autres financements		
Freins / Points de vigilance		Facilité de mise en œuvre : Modérée
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

Référence : Fiche Cit'ergie 1.2.1.

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

6. Développer fortement les énergies renouvelables

6.2. Accompagner le développement des ENR

Fiche action 6.2.3 Développer le financement participatif local

Description de l'action

-Par la communication des dispositifs existants,
 -accompagner la structuration de collectifs citoyens : par l'organisation de réunions d'information, par la mise en relation avec les structures partenaires
 -mise à disposition des toitures du patrimoine public,
 -prise éventuelle de parts au capital des projets,

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes		
Partenaires	Ademe, Région, SDE24, PNR-PL, CIRENA,...	
Moyens techniques	Mise à disposition gratuite de locaux pour les réunions	
Coût de l'action pour CC	Adhésion à CIRENA / Animation territoriale par CIRENA sur 2 ans : 10 000 €	<u>Coût global :</u> Modéré
Autres financements	AAP ADEME -Region : AAP participatifs et citoyens pour la Transition énergétique[2]	
Freins / Points de vigilance		<u>Facilité de mise en œuvre :</u> Modérée
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires : 2021-2025	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
 Regu le 11/03/2021

6. Développer fortement les énergies renouvelables

6.2. Accompagner le développement des ENR

Fiche action 6.2.4 Inciter les citoyens, les entreprises, à développer et produire des énergies renouvelables (solaire, méthanisation, géothermie,...)

Description de l'action

Communication via mag communautaire et diffusion d'info des partenaires
Animation de réunions et /ou organisation d'évènements sur le sujet
Suivi et accompagnement des projets émergents

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	Chargé de mission Dév. Eco. , Chargé de communication	
Partenaires	CAUE (Espace Info Energie) CIRENA, Citoyenne solaire le CRER (Association technique), la Région NA CA – CUMAs - Agriculteurs - PNR- Services de l'état syndicat de rivière - SRB ? – propriétaires,...	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour CC		Coût global : Nul ou faible
Autres financements		
Freins / Points de vigilance	Points de vigilance :communication en amont des projets et concertation avec les acteurs locaux et les citoyens pour intégrer les projets dans une économie circulaire locale, veiller à l'éco-conception et permettre une meilleure acceptabilité des projets	Facilité de mise en œuvre : Modérée
Échéancier	2020-2025	

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

6. Développer fortement les énergies renouvelables

6.2. Accompagner le développement des ENR

Fiche action 6.2.5 Grouper des opérations ENR réseaux de chaleur (chaufferie bois et/ou géothermie)

Description de l'action

1 groupement sur le mandat

Moyens de mise en œuvre

Maître d'ouvrage / Pilote	Chargé de mission TEE	
Ressources humaines internes	Chargé de Dév. Eco.	
Partenaires	Communes, FD CUMA, ADEME, CD24	
Moyens techniques		
Coût de l'action pour CC		<u>Coût global :</u> Elevé et nécessité de recherche de financement complémentaire
Autres financements	Fonds chaleur de l'ADEME FD CUMA 24[1]	
Freins / Points de vigilance		<u>Facilité de mise en œuvre :</u> Difficile
Échéancier	A définir avec les nouveaux élus communautaires	

[1] <http://www.dordogne.cuma.fr/content/bois-energie-2>

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

5. GLOSSAIRE

Abréviations

AAP	appel à projet
ADS	autorisation d'urbanisme
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AMAP	Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne
AMI	Appel à manifestation d'intérêt
AMO	Assistance à Maîtrise d'ouvrage
AREA	Certification environnementale de l'agriculture (Agriculture Respectueuse de l'environnement en Nouvelle-Aquitaine)
AREC	Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat en Nouvelle-Aquitaine
ATD	Agence Technique Départementale
BASOL	Base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués
BBC	Bâtiment Basse Consommation
BD TOPO	Base de données cartographiques de l'IGN
BEPOS	Bâtiment à Energie Positive
bio-GNV	Gaz Naturel Véhicule d'origine biogénique (issu de méthanisation)
CEE	Certificat d'Economie d'Energie
Cit'ergie	Labellisation européenne des démarches énergie-climat des collectivités
CIVE	culture intermédiaire à vocation énergétique
CITEPA	Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique
CLAP	connaissance locale de l'appareil productif. Les données Clap publiées sur insee.fr concernent les établissements actifs au 31 décembre et les postes salariés correspondants, ce qui exclut les établissements qui ont cessé leur activité en cours d'année.
CLIT	comité local installation transmission
COFIL	Comité de pilotage
CORINE Land Cover	base de données européenne d'occupation biophysique des sols, différenciant donc les sols artificialisés, les cultures, les forêts, les prairies, selon différents niveaux de détail.
COTECH	Comité technique
CREAC	Centre Régional d'Eco-énergétique d'Aquitaine
CRER	Centre Régional des Energies Renouvelables
CLER	Comité de Liaison des Energies Renouvelables
DBO5	Indicateur de la charge
DD	Développement Durable
DECI	défense extérieure contre l'incendie
DICRIM	dossier d'information communal sur les risques majeurs
EIE	Espace Info Energie
EIT	Ecologie industrielle et territoriale
ENR	Energie renouvelable
ENR&R	Energie renouvelable & de récupération

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL20210304-03_22-DE
Regu le 11/03/2021

EPCI	Etablissement Public de coopération intercommunale
ESS	Economie sociale et solidaire
ETP	Equivalent temps plein
FACE	fonds d'amortissement des charges d'électrification
FAEP	Famille à Energie Positive
GEMAPI	Gestion des eaux, des milieux aquatiques et protection contre les inondations
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
GT	Groupe de Travail
HLM	Habitat à Loyer Modéré
HVE	Haute Valeur Environnementale
IKV	indemnité kilométrique Vélo
IFN	Inventaire Forestier National
IGN	Institut Géographique National
LEADER	programme européen qui vise à soutenir des projets pilotes en zone rurale
LED	diode électroluminescente (abrégé en LED, de l'anglais : light-emitting diode)
LTECV	Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte
MAEC	mesures agri-environnementales et climatiques
MDE	Maîtrise de l'Energie
MNB	Maison numérique de la biodiversité
MObiVe	Abonnement auxbornes de recharge pour véhicule électrique en Nouvelle Aquitaine
MOE	Maîtrise d'Œuvre
OCMR	Opérations Collectives en Milieu Rural
ODH24	Observatoire départemental de l'Habitat de la Dordogne
OPAH-RR	Opération Programmée de l'Habitat - Révitalisation rurale
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PAT	Plan Alimentaire Territorial
PCAET	Plan climat air énergie territorial
PCS	plan communal de sauvegarde
PDA	Plan de déplacement administration
PDE	Plan de déplacement entreprise
PDH	Plan départemental de l'habitat
PDIE	plan de déplacement interentreprise
Périgéo	service de cartographie numérique de l'ATD
PGRI	Plan de Gestion des Risques Inondations
PLH	programme local de l'Habitat
PLUi	Plan local d'urbanisme intercommunal
PNAAPD	Plan national d'action pour des achats publics durables
PNACC	Plan national d'adaptation au changement climatique
PNSE	Plan national santé-environnement
PPA	plan de protection de l'atmosphère
PPE	programme pluriannuel de l'énergie
PPRI	Plan de prévention des risques inondation
PPFCI	Plan de Protection des Forêts Contre l'Incendie
PREPA	Plan de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021-03_22-DE
Regu le 11/03/2021

PREB	Programme de rénovation énergétique des bâtiments
PV	photovoltaïque
QAI	qualité de l'air intérieur
RAC	Réseau Action Climat
RICE	réserve international de ciel étoilé
RTE	Réseau de Transport d'Electricité
S3RENR	schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables
SAGE	schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SARE	service d'accompagnement régional énergétique
SDAGE	schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SDASP	Schéma départemental d'accessibilité des services publics
SIE	système d'information sur l'eau
SMBI	Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle
SNBC	stratégie national bas carbone
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable, et d'Egalité des Territoires
SRBD	Syndicat Mixte de Rivière du Bassin de la Dronne
SRCAE	schéma régional du climat del'air et de l'énergie
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SRRR	schéma régional de raccordement au réseau
TEE	Transition énergétique et écologique
TEPCV	Territoire à énergie positive pour la croissance verte
TEPOS	Territoire à énergie positive
TPE/PME	Très Petite Entreprise / Petite ou Moyenne Entreprise
ZAE	Zone d'activité économique
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Partenaires

ABF	Architectes des Bâtiments de France
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
ADIL (24)	Agence Départementale d'Information sur le Logement
Agence de l'eau Adour Garonne	
Agir ABCD	association de retraités bénévoles venant en aide aux pays en voie de développement
Agrobio Périgord	association de développement de l'agriculture biologique en Dordogne
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
ARS	Agence Régionale de Santé
ARTEE	Agence régionale pour les travaux d'économies d'énergie
ATD (24)	Agence Technique Départementale
CA(24)	Chambre d'Agriculture
CAF	Caisse d'Allocation Familiale
CAPEB	Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
Car24	Dispositif déployé par l'association Agir ABCD

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL20210303_22-DE
Regu le 11/03/2021

CARTTE	caisse d'avances pour la rénovation thermique et la transition énergétique
CAUE (24)	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement
CC	Communauté de communes
CCDB	Communauté de communes Dronne et Belle
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CCPL	Communauté de communes Périgord Limousin
CD24	Conseil Départemental de la Dordogne
CEN Aquitaine	Conservatoire d'Espace Nature
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CIRENA	Citoyens en Réseau Energie Nouvelle Aquitaine
CMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CPIE	Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement
CRDA	Création dynamique agricole, association locale d'agriculteurs
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
(FD) CUMA	(Fédération Départementale des) Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole
DDT	Direction Départementale des Territoires
Deepki	Entreprise fournisseur de logiciel pour la gestion de parc
DREAL	Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EDF	Electricité de France
ENEDIS	Ex-ERDF (Electricité Réseau Distribution France)
EPF	Etablissement Public Foncier
EPIDOR	Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne
FFB	Fédération Française du Bâtiment
FREDON	Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles
GRDF	Gaz Réseau Distribution France
Interbois	Association pour la promotion et le développement des bois et forêts du Périgord
la ruche qui dit oui	Réseau de communautés d'achat direct aux producteurs locaux.
Les pieds dans le plat	Association de formateurs qui accompagnent la restauration collective à introduire des aliments bio locaux dans une démarche santé
Maison des paysans	Association pour le développement de l'emploi agricole et rural
Menti4	Logiciel de Gestion de Maintenance Assisté par Ordinateur
MFR	Maison Familiale Rurale
MSA	Mutualité sociale agricole
ONF	Office National des Forêts
Plateforme MOVER	plateforme de mobilité du Périgord Vert
PNR-PL	Parc Naturel Régional Périgord-Limousin
PPV	Pays du Périgord Vert
Procivis	reseau immobilier spécialiste de l'accession sociale à la propriété
Prom'Haies	Association de promotion des haies et arbres champêtres
Région NA	Région Nouvelle Aquitaine
SAFED	Service d'Accompagnements des Familles en Difficultés Dordogne

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL202103_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SATESE	syndicat d'assistance technique pour l'épuration et le suivi des eaux
SAUR	Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR)
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDE24	Syndicat Départemental d'Energies
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
SIVOS	Syndicat intercommunal à vocation scolaire
SMCTOM	Syndicat MixtE de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères
SMD3	Syndicat Départemental des déchets de la Dordogne
SNCF	Société Nationale de Chemins de fer Français
SOGEDO	Société de Gérance et de Distribution d'Eau
Soliha	Solidaires pour l'Habitat
Terres de liens	Association d'aide à l'installation des paysans
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL20210303_22-DE
 Regu le 11/03/2021



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DRONNE ET BELLE

SDE 24 : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DORDOGNE

Livre 0 – Résumé non technique	
Livre 1 – Diagnostics	
Diagnostic des émissions de GES, des consommations et production d'énergie, de la séquestration de carbone	
Qualité de l'air	
Adaptation au changement climatique	
Focus sur les réseaux d'énergie	
État initial de l'environnement	
Livre 2 – Stratégie	
Evaluation des potentiels de développement des ENR	
Evaluation des potentiels de maîtrise de l'énergie	
Scénario à 2050 et objectifs à 2030	
Stratégie de la collectivité	
Livre 3 – Programme d'actions	
Livre 4 – Evaluation environnementale stratégique	X

Rapport d'étude

Février 2021



PLAN CLIMAT 24
Air Energie Territorial

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021



Cofinancé par



Assistance à Maîtrise d'Ouvrage



SOMMAIRE

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES TABLEAUX

4

TABLE DES FIGURES

4

1. INTRODUCTION

5

1.1. Le cadre de l'Évaluation Environnementale Stratégique

5

1.2. Articulation avec les autres plans et programmes sur le territoire

7

2. ADÉQUATION DU PLAN D'ACTION ET DE LA STRATÉGIE

11

2.1. Adéquation avec les objectifs réglementaires

11

2.2. Analyse croisée des actions et des leviers d'action

12

2.3. Ambition du plan d'action

13

Résidentiel

13

Mobilité

14

Entreprises

14

Agriculture

15

Energies renouvelables et de récupération

15

Vulnérabilité/adaptation

15

Synthèse

16

3. L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU PCAET

19

4. FOCUS SUR LES POINTS DE VIGILANCE

23

3.2 Favoriser la production et la consommation locales

23

4.1 Intégrer la question de la mobilité dans les documents d'urbanisme

23

4.2 Organiser la mobilité sur le territoire

23

6.2 Accompagner le développement des ENR

24

5. ANALYSE DES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000

25

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : axes stratégiques	5
Tableau 2 : Fiche de présentation de la loi PREPA, Direction générale de l'énergie et du climat, Mai 2017.....	8
Tableau 3 : correspondance entre les axes de la stratégie et les leviers d'action du scénario de transition	12
Tableau 4 : conditions d'atteinte des leviers d'action	17
Tableau 5 : adéquation des orientations avec les objectifs de la stratégie	18
Tableau 6 : impacts environnementaux des orientations du plan d'actions	19

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Articulation réglementaire des documents de planification climat-air-énergie.....	7
Figure 2 : Les documents articulés avec le PCAET.....	10
Figure 3 : nombre d'orientations du plan climat traitant de l'un des objectifs réglementaires.....	11

1. INTRODUCTION

1.1. Le cadre de l'Évaluation Environnementale Stratégique

L'article R. 122-17 du code de l'environnement rend obligatoire l'évaluation environnementale stratégique (EES) dans le cadre de l'élaboration du PCAET. L'évaluation des effets du PCAET sur l'environnement présente ainsi des mesures visant à éviter, réduire, et en dernier recours, compenser le cas échéant les effets néfastes des actions du PCAET. L'ESS a ainsi vocation d'aider à l'intégration de l'environnement dans l'élaboration du PCAET en mesurant ses impacts potentiels, mais aussi les solutions de substitution envisagées.

L'EES adopte une clé d'entrée par thématique environnementale, issues de l'analyse de l'état initial de l'environnement (voir Livre 1 du PCAET – Diagnostics, volet EIE).

Le PCAET a pour objet même d'avoir une incidence sur la transition énergétique et le changement climatique. Ainsi, la stratégie (voir Livre 2 du PCAET) présente l'ambition de la Communauté de communes en la matière et le plan d'actions (Livre 3 du PCAET) détaille les moyens à mettre en œuvre sur la période 2020-2025 pour atteindre ses objectifs. Pour rappel, les axes stratégiques du PCAET sont repris dans le tableau 1 suivant.

Tableau 1 : axes stratégiques

AXE	Intitulé	Ambition
AXE 1	Collectivités exemplaires	Tendre vers des collectivités positives sur leur fonctionnement – sensibiliser et impliquer les citoyens
AXE 2	Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique	Permettre la rénovation chaque année de X logements dont la moitié très performants
AXE 3	Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables	Diminuer l'impact environnemental des productions
AXE 4	Se déplacer moins et mieux	Faire baisser la part modale des véhicules thermiques
AXE 5	Aménager et gérer un territoire adapté au changement climatique et résilient	Préserver les ressources agricoles, forestières et aquatiques du territoire
Axe 6	Développer fortement les ENR	Doubler les ENR d'ici 2030

L'analyse du plan d'actions au regard de son adéquation par rapport à la stratégie adoptée est présentée dans le chapitre 2 du présent rapport.

Dans le cadre de l'ESS, cinq autres types d'impact ont été pris en compte :

- Incidences sur le cadre de vie, paysage, patrimoine.
- Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques.
- Incidences sur l'eau et les ressources naturelles.
- Incidences sur les risques majeurs.
- Incidences sur les pollutions et nuisances / Santé vulnérabilité.

Une analyse croisée a alors été réalisée pour identifier les plus-values et les moins-values environnementales directement attribuables au Plan Climat, à l'échelle de la stratégie et du plan d'action. Le chapitre 3 du présent rapport présente le tableau de synthèse de cette analyse croisée, présentée avec le code couleur ci-dessous :

impact positif
impact neutre
impact potentiellement négatif « point de vigilance »*
impact négatif

* « point de vigilance » signifie qu'un impact potentiellement négatif est possible. Il est alors nécessaire de s'assurer que le projet le prendra en compte pour l'éviter.

Le chapitre 4 du présent rapport détaille les orientations pour lesquelles des points de vigilance ont été identifiés par l'ESS. A noter que le point de vigilance repéré a fait l'objet d'un retour vers la fiche-action pour bien y mentionner les mesures de précaution ou d'évitement à prendre lors de la mise en œuvre de cette action.

Le dernier chapitre, chapitre 5, expose l'analyse des incidences du PCAET sur les sites Natura 2000, conformément à l'article L. 414-4 du Code de l'environnement.

1.2. Articulation avec les autres plans et programmes sur le territoire

Pour rappel, des liens de compatibilité et de prise en compte relient le PCAET à d'autres documents de planification en vigueur sur le territoire.

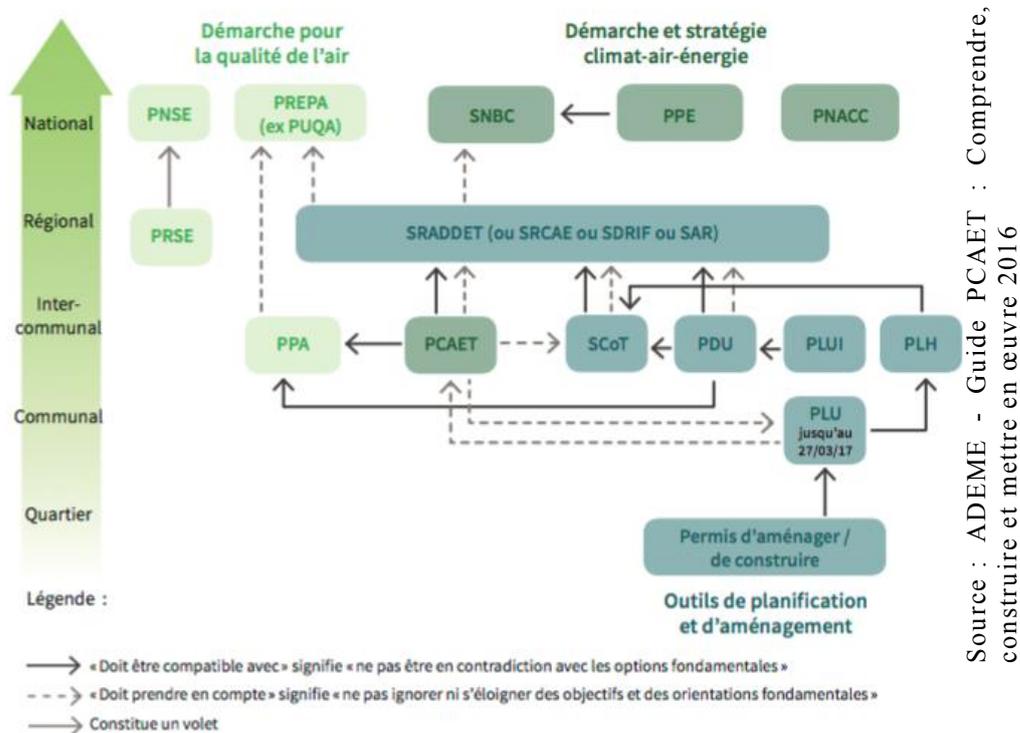


Figure 1 : Articulation réglementaire des documents de planification climat-air-énergie

Il s'agit donc, sur la base du recensement de ces documents existants, de s'assurer du respect de ces liens de compatibilité et prise en compte pour le PCAET.

Articulation avec les exigences nationales

Les décrets et arrêtés concernant le PCAET ne fixent pas d'objectifs chiffrés en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de qualité de l'air, mais le PCAET doit être compatible avec les exigences régionales, nationales, européennes et mondiales, et notamment :

- Les objectifs de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la **transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)** :
 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 ;
 - Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20% en 2030 ;
 - Réduire la consommation primaire des énergies fossiles de 30% en 2030 par rapport à 2012 ;

- Porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de cette consommation en 2030 ;
- Réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50% à l'horizon 2050 ;
- Multiplier par 5 la quantité de chaleur et de froid livrée par les réseaux de chaleur et de froid d'ici 2050.

- ⇒ Le Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) :
- ⇒ Instauré dans le cadre la loi **relative à la transition énergétique pour la croissance verte**, il vise à réduire les émissions de polluants atmosphériques (SO₂, NO_x, COV, NH₃, PM_{2,5})
- ⇒ Les principaux enjeux sont sanitaires : ces polluants participent à la dégradation de la qualité de l'air, elle-même responsable de nombreuses maladies respiratoires et cancers
- ⇒ Il est composé d'un décret fixant des objectifs de réduction aux horizons 2020, 2025 et 2030 ainsi que d'un arrêté fixant les orientations et actions pour y parvenir
- ⇒ Les objectifs de réduction, par rapport à l'année 2005 sont :

Tableau 2 : Fiche de présentation de la loi PREPA, Direction générale de l'énergie et du climat, Mai 2017.

Polluant atmosphérique	A partir de 2020	A partir de 2030
Dioxyde de soufre (SO₂)	-55%	-77%
Oxydes d'azote (NO_x)	-50%	-69%
Composés organiques volatils (COVNM)	-43%	-52%
Ammoniac (NH₃)	-4%	-13%
Particules fines (PM_{2,5})	-27%	-57%

- ⇒ La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) :
- ⇒ L'enjeu principal est donc la **réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)**, au travers d'un nouveau modèle de développement
- ⇒ Les objectifs de réduction (par rapport à 2013) de gaz à effet de serre sont donc :
- ⇒ à court/moyen terme : déclinaison en **budgets-carbone** (réduction des émissions de -27% à l'horizon du 3ème budget-carbone). Les budgets-carbone sont des plafonds d'émissions de GES fixés par période de 4 à 5 ans, présentant également une répartition sectorielle des émissions.
- ⇒ à long terme (horizon 2050): atteinte du **facteur 4** (réduction des émissions de -75% par rapport à la période préindustrielle, soit -73% par rapport à 2013).

Articulations avec les exigences régionales et autres documents

- Le **Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE)** de la région Nouvelle-Aquitaine :
 - Document stratégique, il définit les orientations dans les domaines des émissions de GES, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des filières d'énergies renouvelables, de lutte contre la pollution atmosphérique, de qualité de l'air et d'adaptation aux effets des changements climatiques.
 - Ses orientations structurantes sont :
 - Communiquer sur la transition énergétique pour encourager la mobilisation des acteurs
 - Communiquer et sensibiliser autour des impacts mal connus du changement climatique
 - Accompagner la formation des professionnels aux nouveaux enjeux
 - Développer ou améliorer des outils et dispositifs de communication

 - Le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** de la région Nouvelle-Aquitaine, qui est en cours d'élaboration et actuellement en phase de concertation publique.

 - Le **Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnr)** : il permet de planifier le raccordement électrique des projets d'énergie renouvelable définis sans le SRCAE et instaure une mutualisation des coûts de raccordement.

 - Le **Schéma Régional Biomasse (SRB)** : il prend en compte la biomasse forestière, agricole et agro-alimentaire, et issue de déchets. Il est actuellement en cours d'élaboration.

 - Le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** du bassin Adour-Garonne : il s'agit du document présentant les directives à suivre sur l'ensemble du bassin pour préserver ou améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines, incluant les littoraux, cours d'eau et plans d'eau. Il avait pour objectif en 2015 de rétablir la qualité de l'eau de 60% des masses d'eau du bassin.

 - Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** Isle-Dronne : recommandé dans le SDAGE du bassin Adour-Garonne, il définit localement les orientations à suivre sur le bassin de l'Isle et décline de façon opérationnelle les objectifs du SDAGE.

 - Le **Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)** Aquitaine : ce document identifie les corridors écologiques et réservoirs de biodiversité, nécessitant une attention particulière pour leur préservation ou restauration.
- ⇒ Les enjeux définies par ce schéma sont :
1. Intégration des continuités écologiques dans les politiques publiques
 2. Ménager le territoire par l'intégration de la trame verte et bleue dans les décisions d'aménagement

3. Transparence des infrastructures pour le maintien et la restauration des continuités écologiques
 4. Des pratiques agricoles et forestières favorables au bon fonctionnement écologique du territoire
 5. Les continuités écologiques des cours d'eau et des milieux humides
 6. Des milieux littoraux uniques et vulnérables
- Les **Plans de Prévention des Risques** (PPR), notamment pour les mouvements de terrain et inondations, détaillés dans les parties relatives à ces risques.
 - Enfin, le PCAET pourra enrichir les futures révisions du PLUi.

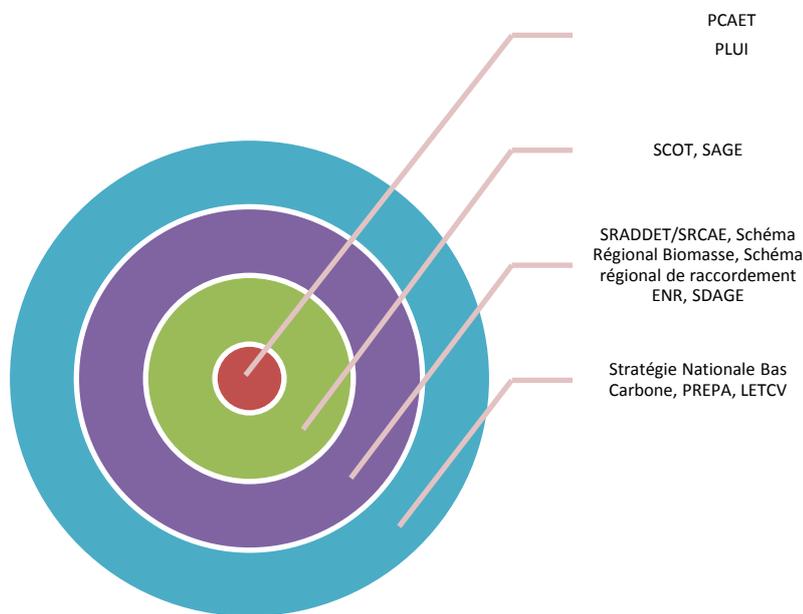


Figure 2 : Les documents articulés avec le PCAET

2. ADÉQUATION DU PLAN D’ACTION ET DE LA STRATÉGIE

Il s’agit d’évaluer « ex-ante » (c’est-à-dire en amont, avant sa réalisation) l’impact air-énergie-climat du plan d’action. La question est en effet celle de savoir s’il répond à la stratégie adoptée.

Pour cela, on analyse deux aspects : **l’exhaustivité** et **l’ambition**.

Concernant l’exhaustivité, d’une part on regarde l’adéquation avec les objectifs réglementaires, d’autre part on met en regard les leviers d’action de la stratégie avec les axes et les actions envisagées à 2025.

Concernant l’ambition, il s’agit de voir à quelle hauteur le plan d’actions du PCAET répond à la stratégie et aux objectifs fixés à 2025 (évaluation estimative du plan d’actions).

2.1. Adéquation avec les objectifs réglementaires

La figure suivante présente le nombre d’orientations du plan climat traitant de l’un des objectifs réglementaires.

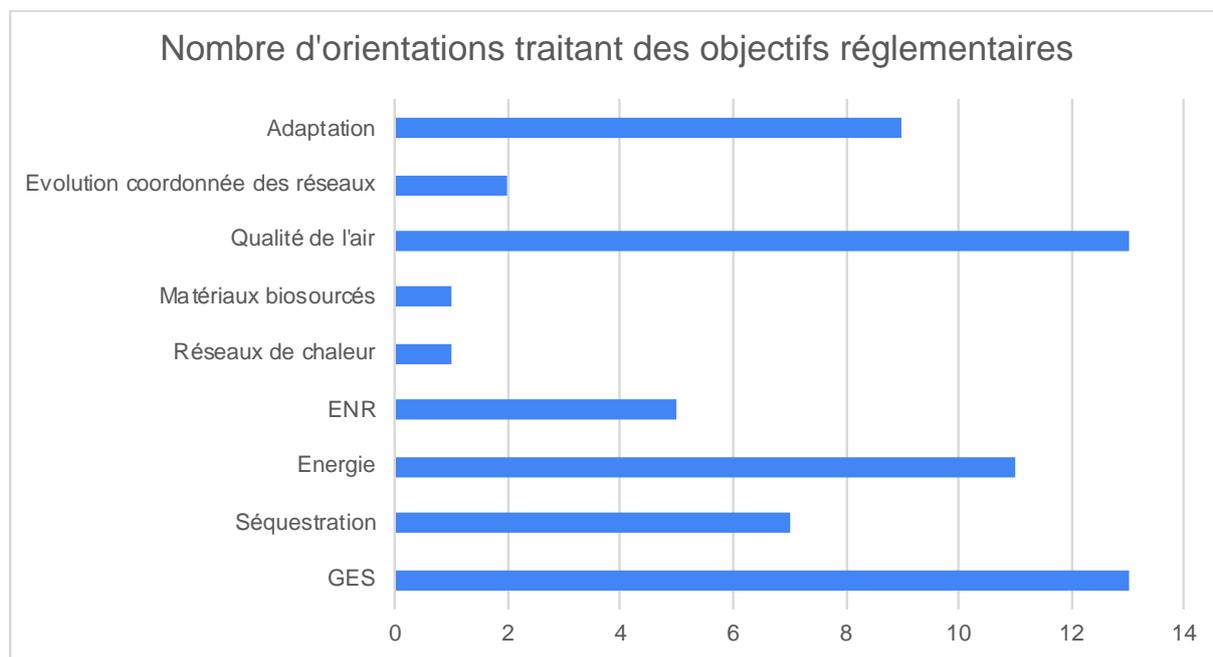


Figure 3 : nombre d’orientations du plan climat traitant de l’un des objectifs réglementaires

On observe que tous les sujets sont traités, le volet « atténuation » étant le plus traité (correspondant aux objectifs réglementaires sur la diminution des GES, des émissions de polluants, et les économies d’énergie). Le volet adaptation est cependant lui aussi largement intégré dans le plan climat, puisqu’il est traité dans 9 orientations.

2.2. Analyse croisée des actions et des leviers d'action

Le tableau suivant montre pour chacun des axes de la stratégie à quel levier d'action du scénario de transition énergétique cela correspond, le nombre d'actions que cela représente, et le nombre d'actions portées par la CCDB au sein de celles-ci.

Tableau 3 : correspondance entre les axes de la stratégie et les leviers d'action du scénario de transition

AXE	Intitulé	Leviers à l'horizon 2030	Nb actions	Actions CCDB
1	Collectivités exemplaires	125 emplois font des écogestes	22	21
		2 100 m2 sont rénovés		
2	Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique	170 ménages font des écogestes	10	10
		100 logements sont rénovés dont la moitié BBC		
		Tous les nouveaux logements intègrent une part de biosourcé		
3	Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables	125 emplois font des écogestes	13	12
		2 100 m2 sont rénovés		
		25 actifs font du télétravail partiel ou du covoiturage		
		Démarches d'optimisations énergétiques dans l'industrie		
4	Se déplacer moins et mieux	40 habitants passent aux transports publics ou au vélo	10	7
		25 actifs font du télétravail partiel ou du covoiturage		
		10 véhicules à motorisation alternative		
		1% par an d'optimisation des livraisons		
5	Aménager et gérer un territoire adapté au changement climatique et résilient	Pratiques culturelles de stockage de CO2 dans les sols	14	10
		Adaptation au changement climatique (enjeux : l'eau, les populations, la biodiversité, agriculture-sylviculture)		
6	Développer fortement les ENR	En 2030, report massif du fioul/butane sur des ENR	8	8
		1 petit réseau de chaleur bois tous les ans (1 GWh – 3 bâtiments)		
		1 gros bâtiment tous les 2 ans en géothermie (1 GWh)		
		Développement de 5 grosses unités de méthanisation (> 5 Gwh)		
		2 seuils équipés de production hydroélectrique		
		15 ha de champs PV (7 GWh)		
		L'équivalent de 100 installations PV individuelles / an soit 5 par communes pour un total de 4,5 GWh		

On observe que tous les leviers sont bien traités, et que sur les axes 2 et 6, et dans une moindre mesure sur les axes 1 et 3, c'est la CCDB qui est à la manœuvre. Les axes 4 et 5 sont quant à eux plus partenariaux :

- l'axe 4 comprend toutes les actions relatives à la mobilité ;
- l'axe 5 comprend les actions relatives en particulier à l'agriculture.

2.3. Ambition du plan d'action

Les tableaux ci-dessous présentent les différents leviers d'action et les orientations prévues dans le plan d'actions qui y contribuent.

Résidentiel

Levier d'action	Orientations	
170 ménages font des écogestes annuellement	2.2	Sensibiliser / informer
	2.4	Prévenir et lutter contre la précarité énergétique

Pour atteindre l'objectif que 170 nouveaux ménages chaque année puissent adopter des écogestes, il sera nécessaire d'avoir une communication forte et homogène. En effet de nombreuses communications existent, produites par de nombreux partenaires (région, ADEME, EIE) comme au sein de la communauté de communes (exemple de l'OPAH). La collectivité doit donc se positionner en relais et coordonnateur de ces communications.

Levier d'action	Actions	
100 logements sont rénovés par an dont la moitié BBC	2.3	Accompagner les travaux de construction et de rénovation
	2.4	Prévenir et lutter contre la précarité énergétique
	3.3	Accompagner les démarches durables

Pour atteindre l'objectif de 100 logements rénovés par an dont la moitié BBC, l'effort public est important, au travers notamment de l'OPAH.

Mais l'atteinte de cet objectif doit également se baser sur la très forte promotion des dispositifs de conseils et d'aides à la rénovation des logements privés, en s'appuyant sur les organismes existants au niveau départemental, et en particulier les espaces info-énergies du CAUE, de SOLIHA et l'ADIL24.

Enfin, il sera nécessaire de travailler en étroite collaboration avec les filières professionnelles (CMA24, FFB, CAPEB) pour mobiliser les entreprises (structuration de la filière et formations) sur cette thématique.

Levier d'action	Actions	
Tous les nouveaux logements utilisent une part de biosourcé	3.2	Favoriser la production et la consommation locales

La promotion des matériaux biosourcés fera certainement partie de la future réglementation énergétique des bâtiments prévue pour 2020. Le PCAET peut se positionner en accompagnateur pour le développement de filières locales sur ce sujet.

Mobilité

Leviers d'action		Actions
40 habitants par an passent aux transports publics ou au vélo	4.1	Intégrer la question de la mobilité dans les documents d'urbanisme
	4.2	Organiser la mobilité sur le territoire
	4.3	Innover pour la mobilité
25 actifs par an se mettent au télétravail partiel ou au covoiturage	3.3	Accompagner les démarches durables
	4.3	Innover pour la mobilité
10 véhicules à motorisation alternative	4.2	Organiser la mobilité sur le territoire
1% par an d'optimisation des livraisons	1.5	Coordonner, suivre et évaluer le Plan Climat

Sur le volet mobilité, la communauté de communes a peu de compétences, hors la planification, et doit donc faire appel aux partenaires et à l'animation territoriale pour faire avancer les actions envisagées.

En particulier, pour le transport de marchandises, il s'agira avant tout de lancer une réflexion territoriale sur le sujet avec les acteurs locaux.

Entreprises

Tertiaire		Actions
125 employés font des écogestes annuellement	3.1	Sensibiliser – Informer
	3.2	Favoriser la production et la consommation locales
	3.3	Accompagner les démarches durables
2100 m² sont rénovés	1.1	Gestion du patrimoine public
Industrie		
Démarches d'optimisations énergétiques	3.3	Accompagner les démarches durables

Au niveau des collectivités, de nombreuses actions sont prévues et à promouvoir : inscription dans les offres d'accompagnement à la gestion de l'énergie proposées par le SDE 24 (le paquet énergie), le travail sur la consommation d'eau et la qualité de l'air intérieur des bâtiments. L'enjeu sur les années à venir est par ailleurs d'arriver à mettre en œuvre un plan pluriannuel d'investissement permettant d'orienter les rénovations en fonction des enjeux énergétiques.

De plus, il sera nécessaire d'avoir une communication forte et homogène partagée par tous les partenaires : collectivités, CCI, CMA, Clubs d'entreprises, Syndicats professionnels... La coordination entre acteurs est en effet un enjeu essentiel pour déployer des démarches collectives et des stratégies communes envers les acteurs économiques du territoire.

Agriculture

Leviers d'action		Actions
Pratiques culturales de stockage de CO ₂ sur la moitié de la SAU	3.2	Favoriser la production et la consommation locales
	3.3	Accompagner les démarches durables
	5.2	Gestion durable des ressources naturelles
Adaptation au changement climatique	3.3	Accompagner les démarches durables
	5.2	Gestion durable des ressources naturelles

Pour la filière agricole, l'enjeu va être celui de la coordination entre acteurs, pour déployer des démarches collectives et surtout appuyer la mise en œuvre des actions du plan d'actions départemental agricole, en partenariat fort avec la Chambre d'Agriculture.

Energies renouvelables et de récupération

Leviers d'action		Actions
5 GWh d'ENR installés annuellement	6.1	Mener un repérage des potentiels et des projets pour le développement des ENR
	6.2	Accompagner le développement des ENR

Le Plan Climat souhaite planifier et accompagner le développement des ENR sur le patrimoine public, avec un objectif de mutualisation et d'opérations collectives. Mais, il sera nécessaire d'agir aussi avec les privés (citoyens comme entreprises), en développant en particulier le financement participatif et ce afin de mobiliser l'épargne locale sur des projets locaux avec de bonnes rentabilités.

Vulnérabilité/adaptation

Les enjeux associés à la vulnérabilité du territoire au changement climatique, et à son adaptation, ont été identifiés lors du diagnostic. Le tableau suivant détaille les actions qui contribuent à répondre à chacun de ces 4 enjeux, et par quel moyen.

Enjeu du territoire		Action	Contribution à l'atteinte de l'objectif qualitatif
la ressource en eau	5.1	Prise en compte de la thématique climat – air – énergie dans les politiques	<i>Prise en compte des risques dont inondation.</i>
	5.2	Gestion durable des ressources naturelles	<i>Protection de la ressource en eau + espaces verts et naturels</i>
la protection des populations	5.3	Gérer les crises et prévenir la vulnérabilité des publics fragiles	<i>Diminuer la vulnérabilité de la population aux évolutions prévisibles (canicules, sécheresses, et feux de forêts, en particulier en été, mais aussi inondations en période hivernale).</i>

Enjeu du territoire		Action	Contribution à l'atteinte de l'objectif qualitatif
la préservation de la biodiversité	5.2	Gestion durable des ressources naturelles	<i>Espaces verts, préservation des espaces de biodiversité, renforcement des végétalisations adaptées</i>
l'adaptation des pratiques agricoles	3.2	Favoriser la production et la consommation locales	<i>Consommation locale</i>
	3.3	Accompagner les démarches durables	<i>Stockage de carbone, adaptation des cultures</i>

Synthèse

Le tableau 3 suivant récapitule, pour chacun des leviers d'action, dans quelles conditions le plan d'action 2020-2025 permettra de les mettre en œuvre. Cela permet d'identifier alors si l'effort sur ce levier est à poursuivre (lorsque des actions sont déjà engagés ou bien suffisamment mûres pour pouvoir être mise en œuvre rapidement) ou si l'effort est à renforcer (lorsque les actions sont nouvelles ou relèvent de partenaires dont la feuille de route n'est pas finalisée).

Ainsi, il apparaît que le plan d'actions va permettre de

- poursuivre les volets déjà engagés : ENR, OPAH, gestion du patrimoine public,...
- renforcer les actions d'animations partenariales à destination des différentes filières professionnelles (bâtiment, agriculture, tertiaire, industrie),
- renforcer les actions sur la mobilité, où les acteurs et les idées existent, mais où il est nécessaire d'accélérer la mise en œuvre.

Le tableau 4 suivant mentionne pour chaque orientation son adéquation avec les objectifs stratégiques. Il apparaît que sur les 20 orientations du plan d'actions,

- 6 sont bien dimensionnées,
- 13 sont soumises à vigilance pour s'assurer de leur mise en œuvre (notamment pour les actions prévues mais dont le dimensionnement n'est pas encore défini)
- 1 est à renforcer à l'avenir :
 - o la sensibilisation-information des acteurs économiques dont le contenu est détaillé principalement sur le volet forêt-bois.

Tableau 4 : conditions d'atteinte des leviers d'action

Leviers d'action PCAET	Condition d'atteinte de l'objectif 2025	
Résidentiel		
170 ménages font des écogestes	Communication partenariale forte et homogène.	⇒ A renforcer
100 logements sont rénovés dont la moitié BBC	Opérations sous maîtrise d'ouvrage publique. Conseil/soutien pour la rénovation hors MO publique	⇒ A poursuivre ⇒ A renforcer
Toutes les constructions utilisent une part de matériaux biosourcés	Mise en œuvre dans les bâtiments publics en anticipation de la RE 2020	⇒ A renforcer
Mobilité		
40 habitants par an passent aux transports publics ou au vélo	Mise en œuvre d'actions structurantes (infrastructures, navettes)	⇒ A renforcer
25 actifs par an se mettent au télétravail partiel ou au covoiturage	Démarche des collectivités Accompagnement des privés + tiers lieux	⇒ A poursuivre ⇒ A renforcer
1% par an d'optimisation des livraisons	Sujet nouveau, groupe de travail à monter	⇒ A renforcer
10 véhicules à motorisation alternative	Stratégies départementales à relayer + flotte des collectivités	⇒ A poursuivre
Tertiaire		
125 employés font des écogestes annuellement	Communication partenariale forte et homogène.	⇒ A renforcer
2100 m ² sont rénovés	Pour le patrimoine public Pour le patrimoine privé	⇒ A poursuivre ⇒ A renforcer
Industrie		
Démarches d'optimisations énergétiques	Communication partenariale forte et homogène.	⇒ A renforcer
Agriculture		
Méthanisation de la moitié des effluents d'élevage	Des projets existants	⇒ A poursuivre
Pratiques culturales de stockage de CO2 sur la moitié de la SAU	Communication partenariale forte et homogène.	⇒ A renforcer
ENR		
5 GWh à installer chaque année	Des projets existants	⇒ A poursuivre

Tableau 5 : adéquation des orientations avec les objectifs de la

stratégie

N°	Axe	N°	Orientation	
1	Collectivités exemplaires	1.1	Gestion du patrimoine public	
		1.2	Gestion des déplacements	
		1.3	Développer l'éco-responsabilité de la commande publique	
		1.4	Sensibiliser - Communiquer	
		1.5	Coordonner, suivre et évaluer le Plan Climat	
2	Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique	2.1	Planifier la rénovation de l'habitat et la construction durable sur le territoire	
		2.2	Sensibiliser / informer	
		2.3	Accompagner les travaux de construction et de rénovation	
		2.4	Prévenir et lutter contre la précarité énergétique	
3	Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables	3.1	Sensibiliser – Informer	
		3.2	Favoriser la production et la consommation locales	
		3.3	Accompagner les démarches durables	
4	Se déplacer moins et mieux	4.1	Intégrer la question de la mobilité dans les documents d'urbanisme	
		4.2	Organiser la mobilité sur le territoire	
		4.3	Innover pour la mobilité	
5	Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient	5.1	Prise en compte de la thématique climat – air – énergie dans les politiques	
		5.2	Gestion durable des ressources naturelles	
		5.3	Gérer les crises et prévenir la vulnérabilité des publics fragiles	
6	Développer fortement les énergies renouvelables	6.1	Mener un repérage des potentiels et des projets pour le développement des ENR	
		6.2	Accompagner le développement des ENR	



: orientation qui semble à la hauteur des enjeux,



: orientation où il faudra être vigilant pour s'assurer de la mise en œuvre ,



: orientation à renforcer à l'avenir

3. L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU PCAET

Tableau 6 : impacts environnementaux des orientations du plan d'actions

N°	Orientation	Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques	Incidences sur le paysage, le patrimoine et le cadre de vie	Incidences sur l'eau et les ressources naturelles	Incidences sur les risques majeurs	Incidences sur les pollutions et nuisances	Commentaire
1.1	Gestion du patrimoine public	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	La gestion du patrimoine comprend l'entretien, la maintenance et la rénovation des bâtiments publics existants ainsi que la construction de nouvelles infrastructures. L'objectif est d'être exemplaire dans la gestion durable des bâtiments publics (efficacité énergétique, gestion de l'eau et des déchets, matériaux biosourcés, adaptation au changement climatique, etc.). L'optimisation de l'éclairage public a également un impact positif sur la biodiversité puisque l'éclairage nocturne perturbe de la faune.
1.2	Gestion des déplacements	Positif	Positif	Neutre	Neutre	Positif	La dématérialisation de certaines activités (réunions, formations, etc.), le développement du télétravail et la mise en place de Plan de Déplacement d'Administration permettent la réduction des déplacements des employés de la collectivité. Ces actions ont donc un impact positif sur les pollutions et nuisances, et un effet potentiellement bénéfique pour les espèces naturelles. De plus, les actions de diminution du trafic automobile ont un effet positif sur la qualité de l'air et donc sur la santé des habitants ainsi que sur le patrimoine par la diminution des poussières et donc du noircissement des façades.
1.3	Développer l'éco-responsabilité de la commande publique	Neutre	Positif	Neutre	Neutre	Positif	Les achats durables ont pour but de favoriser l'intégration de critères environnementaux, mais n'ont pas nécessairement un impact direct sur le territoire. Néanmoins, des matériaux économes en énergie combinés à une diminution des énergies fossiles pour tous les bâtiments ont un impact sur les pollutions et la qualité de l'air.
1.4	Sensibiliser - Communiquer	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Les actions de communication n'ont pas d'impact environnemental direct à l'échelle du territoire, mais pourront néanmoins s'accompagner d'une réflexion sur les supports (éco-conçus, recyclables...).
1.5	Coordonner, suivre et évaluer le Plan Climat	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Les actions de suivi et d'évaluation n'ont pas d'impact environnemental direct à l'échelle du territoire.
2.1	Planifier la rénovation de l'habitat et la construction	Neutre	Positif	Neutre	Positif	Positif	La mise en œuvre du PLH (et notamment dans son axe 1, de confortement et de revitalisation des bourgs), et la mobilisation des bailleurs sociaux sur la rénovation de leur patrimoine, auront les mêmes impacts positifs que l'action 2.3 via la rénovation des logements.

	durable sur le territoire						
2.2	Sensibiliser / informer	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Les actions de communication n'ont pas d'impact environnemental direct à l'échelle du territoire, mais pourront néanmoins s'accompagner d'une réflexion sur les supports (éco-conçus, recyclables...).
2.3	Accompagner les travaux de construction et de rénovation	Neutre	Positif	Neutre	Positif	Positif	La rénovation de logements privés anciens améliore le patrimoine et le cadre de vie, tout en adaptant le parc de logements aux risques liés au changement climatique (en passant notamment par une efficacité énergétique accrue) et diminue les émissions de polluants en diminuant les besoins de chauffage. La mobilisation des entreprises du bâtiment a un objectif de moyen terme d'améliorer la prise en compte de l'environnement dans la construction et pourra donc induire à terme le développement de meilleures réalisations concernant la gestion des eaux (récupération des eaux de pluie), la végétalisation des espaces ou des surfaces bâties, non valorisées pour le moment.
2.4	Prévenir et lutter contre la précarité énergétique	Neutre	Positif	Neutre	Neutre	Positif	Lutter contre la précarité énergétique via la rénovation des logements améliore le patrimoine dégradé et le cadre de vie des habitants, tout en diminuant les pollutions associés au chauffage de mauvaise qualité en particulier.
3.1	Sensibiliser – Informer	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Les actions de communication n'ont pas d'impact environnemental direct à l'échelle du territoire, mais pourront néanmoins s'accompagner d'une réflexion sur les supports (éco-conçus, recyclables...).
3.2	Favoriser la production et la consommation locales	Point de vigilance	Potentiellement positif (à voir avec le projet)	Point de vigilance	Positif	Positif	L'objectif est de diminuer le transport nécessaire à l'approvisionnement du territoire et de pouvoir aussi mieux orienter les productions vers des pratiques durables. Une agriculture à faible impact favorise la biologie dans les sols, contribue au maintien des paysages et diminue le ruissellement des eaux de pluie, ainsi que l'érosion, tout en pouvant aussi mieux maintenir l'humidité des sols. La pollution des sols et les atteintes à la biodiversité environnante sont également diminuées. En revanche il y a une possibilité que le développement du maraîchage puisse induire des besoins d'irrigation, à mettre donc en regard des tensions sur la disponibilité estivale de cette ressource. Il est également important de veiller à ce que les ambitions de production locale soient adaptées au territoire. Par exemple, que la production (alimentaire ou de bois) ne se fasse pas au détriment d'espaces forestiers (bois "sauvages" vs parcelles exploitées à faible valeur environnementale).

3.3	Accompagner les démarches durables	Potentiellement positif (à voir avec le projet)	Les actions de mobilisation des entreprises n'ont pas d'impact environnemental direct à l'échelle du territoire, mais permettront à terme une meilleure prise en compte de l'environnement dans les futurs projets. Néanmoins une stratégie écotouristique aura pour but de permettre la préservation, le développement, la découverte de sites et activités à forte qualité environnementale : naturels, patrimoniaux, et de faire connaître les meilleures pratiques concernant la préservation des ressources, la gestion des risques.				
4.1	Intégrer la question de la mobilité dans les documents d'urbanisme	Potentiellement positif (à voir avec le projet)	Positif	Neutre	Point de vigilance	Positif	Limiter l'étalement urbain permet de réduire les déplacements des habitants et les surfaces imperméabilisées. Développer des réseaux et infrastructures de mobilité douce participe à diminution du trafic automobile et a un effet positif sur le patrimoine par la diminution des poussières et donc du noircissement des façades. Le bruit le long des routes s'en trouve également diminué. Cependant, attention les aménagements cyclables doivent être pensés avec la meilleure prise en compte possible de l'environnement pour : préserver les zones naturelles, minimiser l'imperméabilisation des sols et éviter les ruissellements.
4.2	Organiser la mobilité sur le territoire	Positif / Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Positif / Point de vigilance	Les actions de diminution du trafic automobile ont un effet positif sur le patrimoine par la diminution des poussières et donc du noircissement des façades. Tout comme le développement des motorisations alternatives (hybride, électrique, gaz), cela est favorable à la diminution des polluants et du bruit, et ont donc un effet potentiellement bénéfique pour les espèces naturelles. Concernant l'intermodalité, les aménagements prévus devront intégrer au mieux les contraintes environnementales : intégration paysagère, minimisation de l'imperméabilisation des sols pour éviter les ruissellements, optimisation pour éviter les nuisances sonores aux riverains...
4.3	Innover pour la mobilité	Neutre	Positif	Neutre	Neutre	Positif	Les actions de diminution du trafic automobile (covoiturage, télé-travail, services de proximité, etc.) ont un effet positif sur le patrimoine par la diminution des poussières et donc du noircissement des façades. Cela diminue aussi le bruit le long des routes.
5.1	Prise en compte de la thématique climat – air – énergie dans les politiques	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	Les objectifs sont d'intégrer les aspects environnementaux de manière plus complète et plus forte dans la stratégie comme dans le règlement pour l'urbanisme et l'aménagement.
5.2	Gestion durable des ressources naturelles	Positif	Neutre	Positif	Neutre	Neutre	Développement des espaces verts, préservation de la biodiversité ainsi que des stocks de carbone, et protection de la ressource en eau.

5.3	Gérer les crises et prévenir la vulnérabilité des publics fragiles	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Neutre	L'élaboration d'un schéma de DFCEI et l'aide au déploiement de plans communaux de sauvegarde et de DICRIM participe à la réduction des risques majeurs.
6.1	Mener un repérage des potentiels et des projets pour le développement des ENR	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Les actions de repérage n'ont pas d'impact environnemental direct à l'échelle du territoire, mais ont pour objectif de faire naître à terme des projets positifs pour l'environnement.
6.2	Accompagner le développement des ENR	Point de vigilance	Point de vigilance	Potentiellement positif (à voir avec le projet)	Neutre	Point de vigilance	<p>En ce qui concerne le développement de l'électricité renouvelable, comme pour tout projet d'infrastructure, une attention doit être portée à son impact environnemental afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préserver les espaces naturels et agricoles (imposer l'installation sur des zones polluées ou incultes), - préserver les paysages (privilégier des installations peu visibles ou bien intégrées), - préserver les espaces à valeur patrimoniale pour ce qui concerne en particulier le PV en toiture, - préserver le voisinage des nuisances pour ce qui concerne l'éolien voire l'hydroélectricité. <p>Les réseaux de chaleur, installés par définition en zones urbaines suffisamment denses, n'ont pas d'impact sur les espaces naturels et agricoles, sauf en ce qui concerne le développement de la filière forestière d'approvisionnement en bois-énergie. Celle-ci est à étudier pour assurer sa meilleure qualité environnementale. A l'opposé, le projet présente un risque de nuisance pour le voisinage qui est à prendre en compte en conception.</p> <p>La méthanisation des effluents et des déchets agricoles présente un effet potentiellement positif sur la qualité des eaux et des sols, puisque les digestats épandus ont moins d'impact nocif que via d'autres filières de traitement. En revanche il faut veiller à l'intégration paysagère de ce type d'équipement, et à l'absence de nouvelles nuisances pour le voisinage dans le cas des méthanisations agricoles.</p> <p>Le développement du bois-énergie doit être pensé en lien avec la filière forestière de production, et sans porter nuisance aux paysages (choix des essences).</p>

4. FOCUS SUR LES POINTS DE VIGILANCE

Les orientations faisant l'objet d'un point de vigilance sont les suivantes.

3.2 Favoriser la production et la consommation locales

L'objectif est de diminuer le transport nécessaire à l'approvisionnement du territoire et de pouvoir aussi mieux orienter les productions vers des pratiques durables. Une agriculture à faible impact favorise la biologie dans les sols, contribue au maintien des paysages et diminue le ruissellement des eaux de pluie, ainsi que l'érosion, tout en pouvant aussi mieux maintenir l'humidité des sols. La pollution des sols et les atteintes à la biodiversité environnante sont également diminuées.

En revanche il y a une possibilité que le développement du maraîchage puisse induire des besoins d'irrigation, à mettre donc en regard des tensions sur la disponibilité estivale de cette ressource.

Il est également important de veiller à ce que les ambitions de production locale soient adaptées au territoire. Par exemple, que la production (alimentaire ou de bois) ne se fasse pas au détriment d'espaces forestiers (bois "sauvages" vs parcelles exploitées à faible valeur environnementale).

4.1 Intégrer la question de la mobilité dans les documents d'urbanisme

Limiter l'étalement urbain permet de réduire les déplacements des habitants et les surfaces imperméabilisées.

Développer des réseaux et infrastructures de mobilité douce participe également à la diminution du trafic automobile, ce qui a un effet positif sur la qualité de l'air et donc la santé des habitants et le patrimoine par la diminution des poussières et donc du noircissement des façades. Le bruit le long des routes s'en trouve également diminué.

Cependant, les aménagements cyclables doivent être pensés avec la meilleure prise en compte possible de l'environnement pour préserver les zones naturelles, minimiser l'imperméabilisation des sols et éviter les ruissellements.

4.2 Organiser la mobilité sur le territoire

Les actions de diminution du trafic automobile ont un effet positif sur la qualité de l'air et donc sur la santé et le patrimoine par la diminution des poussières et donc du noircissement des façades. Tout comme le développement des motorisations alternatives (hybride, électrique, gaz), cela est favorable à la diminution des polluants et du bruit, et a donc un effet potentiellement bénéfique pour la santé des habitants et la biodiversité locale.

Toutefois, les aménagements d'intermodalité prévus devront intégrer au mieux les contraintes environnementales : intégration paysagère, minimisation de l'imperméabilisation des sols pour éviter les ruissellements, optimisation pour éviter les nuisances sonores aux riverains...

6.2 Accompagner le développement des ENR

En ce qui concerne le développement de l'électricité renouvelable, comme pour tout projet d'infrastructure, une attention particulière doit être portée à son impact environnemental afin de :

- préserver les espaces naturels et agricoles (favoriser l'installation sur des zones polluées, incultes ou de qualité de sols médiocre),
- préserver les paysages (privilégier des installations peu visibles ou bien intégrées),
- préserver les espaces à valeur patrimoniale pour ce qui concerne en particulier le PV en toiture,
- préserver le voisinage des nuisances pour ce qui concerne l'éolien, voire l'hydroélectricité.

Les réseaux de chaleur, installés par définition en zones urbaines suffisamment denses, n'ont pas d'impact sur les espaces naturels et agricoles, sauf en ce qui concerne le développement de la filière forestière d'approvisionnement en bois-énergie. Celle-ci est à étudier pour assurer sa meilleure qualité environnementale. A l'opposé, le projet présente un risque de nuisance pour le voisinage qui est à prendre en compte dès la conception.

La méthanisation des effluents et des déchets agricoles présente un effet potentiellement positif sur la qualité des eaux et des sols, puisque les digestats épandus ont moins d'impact nocif que d'autres filières de traitement. En revanche il faut veiller à l'intégration paysagère de ce type d'équipement et à l'absence de nouvelles nuisances pour le voisinage dans le cas des méthanisations agricoles.

Le développement du bois-énergie doit être pensé en lien avec l'ensemble des filières forestières de production (bois d'œuvre notamment), sans porter nuisance aux paysages (choix des essences).

5. ANALYSE DES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000

L'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000, mentionnée à l'article L. 414-4 du Code de l'environnement, doit être réalisée en vue de s'assurer que le PCAET ne porte pas atteinte à l'intégrité des sites Natura 2000. Le contenu de cette évaluation doit être proportionné à l'importance du projet, aux enjeux Natura 2000 et à la superficie du territoire concernée.

Le territoire de la Communauté de Communes Dronne et Belle recense à ce jour 5 sites Natura 2000 au titre de la Directive Habitat Faune Flore :

- la Vallée de la Nizonne – qui concerne 9 communes de la CCDB,
- le Plateau d'Argentine – qui concerne 2 communes de la CCDB,
- le Vallon de Sandonie – qui concerne 1 commune de la CCDB,
- les Coteaux de la Dronne – qui concerne 1 commune de la CCDB,
- la Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle – qui concerne 3 communes de la CCDB.

Le PCAET de la CCDB définit un programme d'actions contenant à la fois des programmations d'études et schémas et des réalisations opérationnelles.

L'essentiel des projets et aménagements n'aura lieu que suite à des études et schémas programmés. A ce stade, il n'y a pas de projets localisés sur ces zones.

Globalement, le PCAET participe à la protection de l'environnement. On peut espérer que les nombreuses incidences environnementales positives présentées dans les parties précédentes auront également un effet positif sur les zones Natura 2000 (réduction de l'utilisation des véhicules thermiques et des pollutions et nuisances afférentes, urbanisme et aménagement durable, etc.)

N°	Titre	Indicateur	Unité	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur de l'indicateur	2020				Perspectives	
							Niveau d'avancement		Valeur indicateur	Budget engagé		% de réalisation
1.1	Gestion du patrimoine public	Consommation énergétique de l'ensemble du parc immobilier	kWh/m²			CC, SDE24						
1.1	Gestion du patrimoine public	Nombre d'audits énergétiques réalisés	nb	5	8	SDE 24						
1.1	Gestion du patrimoine public	Visite des bâtiments et conseils qualitatifs	nb	0	4/an + CDC à compter de 2020 soit près de 25	SDE 24						
1.1	Gestion du patrimoine public	Etudes énergétiques des bâtiments	nb	0	4/an à compter de 2020 soit près de 25	SDE 24						
1.1	Gestion du patrimoine public	% de bâtiments publics rénovés ayant mis en œuvre les règles de performance énergétique et environnementale	%			CC						
1.1	Gestion du patrimoine public	Consommation et production d'ENR dans les consommations énergétiques	kWh			AREC						
1.1	Gestion du patrimoine public	Consommation annuelle de l'éclairage public	kWh		-20%	CC						
1.1	Gestion du patrimoine public	Amélioration de l'éclairage public : renouvellement de 4 % du parc par an à compter de 2020	nb	0	66 luminaires / an pour la CCDB	SDE 24						
1.1	Gestion du patrimoine public	Nombre de communes labellisées "Villes et villages étoilés"	nb	1		CC, PNR-PL						
1.1	Gestion du patrimoine public	Consommation moyenne d'eau dans les bâtiments de la collectivité	l/m².an			CC						
1.2	Gestion des déplacements	Consommation énergétique du parc de véhicules	kWh			CC						
1.2	Gestion des déplacements	% d'agents ayant participé à au moins une des actions	%		100%	CC						
1.2	Gestion des déplacements	Nombre d'heures de travail en télé-travail	heure			CC						
1.2	Gestion des déplacements	Part modale des déplacements alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail des agents de la collectivité	%			CC						
1.3	Développer l'éco-responsabilité de la commande publique	% des marchés (en nombre et €) intégrant des clauses environnementales (et sociales) dans les spécifications techniques ou les critères d'attribution	%		100%	CC						
1.3	Développer l'éco-responsabilité de la commande publique	Part des achats d'électricité renouvelable de la collectivité (%)	%			CC, SDE24						
1.4	Sensibiliser - Communiquer	Nb d'élus sensibilisés ou formés sur les sujets énergie-climat (participation à une des actions)	%	0	100%	CC						
1.4	Sensibiliser - Communiquer	Nb d'agents sensibilisés ou formés sur les sujets énergie-climat (participation à une des actions)	%	0	100%	CC						
1.4	Sensibiliser - Communiquer	Nb d'habitants sensibilisés ou formés sur les sujets énergie-climat (participation à une des actions)	nb	0	1000	CC						
1.5	Coordonner, suivre et évaluer le Plan Climat	Nombre de réunions du COPIL, du Cotech et des GT	nb	3 (CoPil)	2 réunions/an pour chaque instance	CC						
1.5	Coordonner, suivre et évaluer le Plan Climat	Nombre de réunions suivies par an	nb			CC						
2.1	Planifier la rénovation de l'habitat et la construction durable sur le territoire	Mise en place de l'observatoire de l'habitat	nb	-	Production d'un rapport annuel	CC, Soliha						
2.2	Sensibiliser / informer	Nombre de citoyens participant aux ateliers	nb			CC						
2.2	Sensibiliser / informer	Nombre d'acteurs sensibilisés (hors citoyens)	nb			CC						
2.2	Sensibiliser / informer	Nombre d'événements de sensibilisation (ateliers et animations)	nb			CC						
2.3	Accompagner les travaux de construction et de rénovation	Nombre de logements individuels rénovés et caractéristiques de rénovation ou % de logements rénovés énergétiquement (nb logements rénovés/100 logements existants)	nb	0	810	CC, ARTEE, ADIL, EIE						
2.3	Accompagner les travaux de construction et de rénovation	Nombre de groupements d'artisans formés	nb	0	> 2	Facilaréno						
2.3	Accompagner les travaux de construction et de rénovation	Montants et nature des travaux / Montant total de travaux générés	€	0	> 100 k€	ARTEE, ADIL, EIE						
2.3	Accompagner les travaux de construction et de rénovation	Gains énergétiques estimés	kWh		A définir au cours de l'action							
2.3	Accompagner les travaux de construction et de rénovation	Nombre d'événements de sensibilisation	nb			CC						
2.4	Prévenir et lutter contre la précarité énergétique	Nombre de ménages demandeurs et bénéficiaires du FSL pour l'aide au paiement des factures d'énergie sur le territoire	nb		Diminution							
2.4	Prévenir et lutter contre la précarité énergétique	Nombre cumulé de dossiers « Habiter mieux » déposés à l'Anah sur le territoire	nb			CC/Soliha						
3.1	Sensibiliser – Informer	Nombre de personnes sensibilisées	nb			CC						
3.2	Favoriser la production et la consommation locales	% de producteurs locaux ayant une part d'activité en circuit court	%									
3.2	Favoriser la production et la consommation locales	% des achats des collectivités à des producteurs locaux (cf. 1.3)	%			CC						
3.2	Favoriser la production et la consommation locales	Surfaces de friches réintroduites en usage agricole	ha			CC						
3.2	Favoriser la production et la consommation locales	Part de surface agricole certifiée agriculture biologique ou en conversion et haute valeur environnementale (%)	%			CA						
3.3	Accompagner les démarches durables	Nombre d'acteurs touchés par les réunions d'échange	Nb			CC						
3.3	Accompagner les démarches durables	Nombre d'entreprises accompagnées (par la CCI et la CMA)	Nb			CCI/CMA						
3.3	Accompagner les démarches durables	Consommation énergétique des entreprises diagnostiquées	MWh			CCI, CMA						
3.3	Accompagner les démarches durables	Nombre et % d'agriculteurs en agriculture biologique	Nb,%			CA24						

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

3.3	Accompagner les démarches durables	Nombre de marchés transitant via Agrilocal 24	Nb			CD24					
4.1	Intégrer la question de la mobilité dans les documents d'urbanisme	% des permis de construire en « tissu urbain »	%		A définir au cours de l'action	CC (Services instructeurs)					
4.1	Intégrer la question de la mobilité dans les documents d'urbanisme	Linéaire de voies vertes (nombre de km)	km		A définir au cours de l'action	CC					
4.2	Organiser la mobilité sur le territoire	Fréquentation des moyens proposés (TAD, nouvelles lignes, etc.)				Plateforme de la mobilité ?					
4.2	Organiser la mobilité sur le territoire	Nombre de bornes électriques installées	nb			SDE 24					
4.2	Organiser la mobilité sur le territoire	Nombre d'abonnés	nb	60		SDE 24					
4.2	Organiser la mobilité sur le territoire	Nombre de recharge	nb			SDE 24					
4.3	Innover pour la mobilité	Nombre de tiers lieux ouverts	nb			CC					
4.3	Innover pour la mobilité	Nombre de personnes utilisant ces nouveaux services	nb			CC, Plateforme mobilité					
4.3	Innover pour la mobilité	Nombre de « pédibus-vélobus » mis en place	nb			CC					
4.3	Innover pour la mobilité	Nombres de PDE, PDIE, PDA mis en place	nb			CC, Plateforme mobilité					
4.3	Innover pour la mobilité	Nombre d'employés et d'agents recevant l'IKV sur le territoire	nb			CC					
4.3	Innover pour la mobilité	Nombre de jours d'ETP télé travaillés dans les collectivités	nb			CC					
5.1	Prise en compte de la thématique climat – air – énergie dans les politiques	Surface annuelle artificialisée (ha/an)	ha/an	17		CC					
5.1	Prise en compte de la thématique climat – air – énergie dans les politiques	Part des surfaces agricoles et naturelles (%)	%	34% agricole + 53% forêt		CC					
5.1	Prise en compte de la thématique climat – air – énergie dans les politiques	Consommation énergétique du système d'alimentation en eau potable (captage/traitement/distribution)	kWh/hab			Prestaires AEP SOGEDO ?					
5.1	Prise en compte de la thématique climat – air – énergie dans les politiques	Consommation énergétique des STEP	kWh/kgDB O5 éliminé			CC, communes					
5.1	Prise en compte de la thématique climat – air – énergie dans les politiques	Production de déchets ménagers et assimilés (avec déblais et gravats) par habitant	kg/hab.an	598 (Dordogne)		SMCTOM					
5.2	Gestion durable des ressources naturelles	Qualité des eaux superficielles et souterraines (%)	%			Données SIE Adour Garonne http://adour-garonne.eaufrance.fr .					
5.2	Gestion durable des ressources naturelles	État quantitatif des masses d'eau du territoire (%)	%			Données https://www.debits-dordogne.fr/ et Données SIE Adour Garonne http://adour-garonne.eaufrance.fr .					
5.2	Gestion durable des ressources naturelles	% d'espèces indigènes et mellifères dans les espaces publics	%			CC					
5.2	Gestion durable des ressources naturelles	% matériaux biosourcés et locaux dans le patrimoine public	%			CC					
5.2	Gestion durable des ressources naturelles	Quantité annuelle d'engrais/m2 d'espaces verts	kg/m2								
5.2	Gestion durable des ressources naturelles	Quantité annuelle d'eau/m2 d'espaces verts	l/m2								
5.2	Gestion durable des ressources naturelles	Part de surface forestière certifiée (%) (forêts publiques)	%								
5.2	Gestion durable des ressources naturelles	Linéaire de haies	m								
5.3	Gérer les crises et prévenir la vulnérabilité des publics fragiles	% de communes couvertes par des documents de crise	%			CC					
6.1	Mener un repérage des potentiels et des projets pour le développement des ENR	Nb de projets ENR accompagnés en repérage et conception	nb		A définir au cours de l'action						
6.1	Mener un repérage des potentiels et des projets pour le développement des ENR	Cadastre solaire CCDB, CCPL et communes		En cours de réalisation 2019-2020	Réalisé	SDE 24					
6.2	Accompagner le développement des ENR	Quantité d'énergie produite par les installations ENR (et détail par énergie)	MWh	54060		AREC					
6.2	Accompagner le développement des ENR	% d'ENR locales sur la consommation énergétique (en séparant éventuellement électricité / chaleur / transport)	%	0,152		AREC					
6.2	Accompagner le développement des ENR	Nombre de particuliers participant aux projets et / ou nombre de projets citoyens envisagés et engagés	nb	0		CIRENA					
6.2	Accompagner le développement des ENR	Nombre, nature et typologie (puissance installée et production associée) des projets développés				CA, CC, CCI					
6.2	Accompagner le développement des ENR	Notes d'opportunité	nb	2	3 bâtiments	SDE 24					

AR PREFECTURE

024-200041572-20210304-DEL2021_03_22-DE
Regu le 11/03/2021

Réponse CCDB aux avis Etat et MRAE et aux remarques formulées lors de la consultation publique sur le PCAET

Partie PCAET	Avis / Recommandations	Auteur de l'avis	Réponse CCDB
Présentation générale	Veiller à une bonne articulation entre les intitulés des documents et les contenus annoncés dans les pages de garde	MRAE	Les cartouches sur les premières pages des documents seront modifiées en ce sens.
Diagnostic territorial	Le diagnostic couvre l'ensemble des domaines prévus par la réglementation. Il est clair et synthétique.	Etat	
	Le diagnostic relatif aux émissions de polluants atmosphériques se réfère à des données de natures différentes et sur des périmètres variables. Il est recommandé de réexaminer ce diagnostic à la lumière des données disponibles sur le site internet d'ATMO afin de vérifier que les principaux enjeux ont été détectés et de disposer d'un état des lieux pouvant servir de référence solide pour mesurer les évolutions dans les années à venir selon une méthode reproductible.	Etat	ATMO ne fournissait pas les éléments nécessaires au moment du diagnostic réalisé (2018), ce sont donc d'autres données qui ont été utilisées. Il n'est pas possible d'actualiser ce diagnostic, ni les autres, au fil des évolutions de mise-à-disposition des données, pour une démarche d'élaboration qui s'est étendue sur 2 ans. Les émissions et concentrations de polluants atmosphériques ne constituent en outre pas un enjeu majeur sur le territoire, ce qui justifie aussi de ne pas redétailler l'analyse. La mise à jour du diagnostic à partir des données fournies par ATMO Nouvelle-Aquitaine pourra être effectuée lors du bilan à mi-parcours du PCAET. A noter que les données ventilées par secteur ne sont disponibles qu'en visualisation, seules les données tous secteurs confondus étant accessibles au téléchargement. Cela rend le suivi moins aisé.
Diagnostic territorial	Concernant la séquestration carbone, le diagnostic est extrêmement concis puisqu'il tient en trois lignes affichant un stock total de carbone et un flux de séquestration, sans précisions sur les sources ou la méthode utilisée. La valeur du flux de séquestration proposée ne paraît d'ailleurs pas cohérente avec celle qu'on trouve à la rubrique UTCGF et de façon générale, ces éléments de diagnostics sont très éloignés de ceux que l'on peut obtenir avec l'outil ALDO développé par l'ADEME. Il importerait de réviser ce volet du diagnostic.	Etat	<p>La méthodologie employée pour le calcul de la séquestration carbone du territoire dans le PCAET repose sur les mêmes principes que celle de l'outil ALDO, à savoir la somme des calculs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du carbone stocké dans la biomasse en croissance, notamment en forêt ; - du carbone stocké dans les produits bois issus de la récolte en forêt ; - du carbone stocké ou émis par le changement d'affectation des sols. <p>Les sources de données employées et les traitements appliqués sont sensiblement les mêmes pour les deux méthodes, même si ALDO est plus précis, notamment en ce qui concerne la décomposition de l'occupation des sols et le calcul des émissions dues aux changements d'affectation. En revanche, ALDO utilise par défaut des données d'entrée peu précises en ce qui concerne la séquestration carbone en forêt, qui constitue le principal puits de carbone. Ainsi, comme le souligne l'ADEME sur le site territoire-climat au sujet d'ALDO :</p> <p>"Les calculs utilisent des moyennes régionales (ex : stocks de carbone par ha dans les sols par région pédoclimatique ; stocks de carbone par ha de forêt par grande région écologique) appliquées à l'échelle de l'EPCI [...]. Il est important de vérifier leur pertinence et, le cas échéant, de les remplacer par des valeurs plus cohérentes avec le territoire."</p> <p>Le volume de bois sur pieds à l'hectare, la production annuelle et le taux de prélèvement correspondent en effet aux moyennes à la maille des Grandes Régions Ecologiques (GRECO , carte ci-contre) qui couvrent des territoires vastes, aux caractéristiques forestières variées.</p> <p>On obtient ainsi un prélèvement proche ou supérieur à la production annuelle pour certains territoires de Dordogne, ce qui va à l'encontre des retours de terrain reçus des acteurs de la filière bois, qui mentionnent une ressource sous-exploitée en Dordogne. Cela explique la faible séquestration carbone annuelle calculée par ALDO sur ces territoires.</p> <p>Le calcul du PCAET se base, quant à lui, sur des données départementales issues de l'étude "Analyse prospective de la ressource forestière et des disponibilités en bois de la région Aquitaine à l'horizon 2025, Etat des lieux des forêts aquitaines à l'automne 2011" (IGN, 2012) et de l'analyse de l'Enquête Annuelle de Branche 2014 réalisée par Interbois Périgord.</p> <p>Il est donc plus cohérent de conserver les résultats actuels. Le diagnostic pourra être actualisé lors du bilan à mi-parcours en remplaçant les données d'entrée d'ALDO par celles prises dans le cadre du PCAET ou des données plus récentes obtenues auprès des acteurs de la filière bois.</p> <p>Par ailleurs, ce sujet de la séquestration carbone a été suggéré au CAUE de la Dordogne afin de figurer à l'ordre du jour d'un travail spécifique de la Maison Numérique de la Biodiversité. Il pourra s'agir de produire des indicateurs qualitatifs avec les organisations professionnelles (CRPF).</p>
	Potentiel de développement des ENR	Nous ne partageons pas l'analyse concernant les énergies nouvelles faite dans le PCAET et en particulier celles provenant des méthaniseurs qui à notre avis ne repose sur aucune donnée fiable. Nous considérons que la méthanisation n'est pas au point, il en est de même sur les digestats contenant des bactéries dangereuses. Dossier annexe avec des extraits d'un rapport du "Collectif Scientifique National Méthanisation raisonnée".	Collectif de riverains "les Vignes" Condat sur Trincou

Réponse CCDB aux avis Etat et MRAE et aux remarques formulées lors de la consultation publique sur le PCAET

Potentiel de développement des ENR	Se fixant notamment pour enjeu de "développer fortement les EnR adaptées à notre territoire", le PCAET adopte trois axes d'actions : 1°/ développer le photovoltaïque sur les bâtiments publics et privés, 2°/développer le financement participatif local, 3°/ grouper des opérations de réseaux de chaleur. Nous souscrivons pleinement à ces objectifs. La Communauté de communes, avec l'aval de l'Etat et en connaissance de cause, a rejeté explicitement et sans équivoque l'éolien industriel sur son territoire. Notre association ne peut que se réjouir de cette décision raisonnée.	Association Haute Vallée de la Nizonne	Au regard des enjeux liés aux changements climatiques, nous nous devons, chacun à notre échelle, de réfléchir à nos habitudes de consommation et enclencher une transition écologique et énergétique afin de préserver à moyen et long terme notre qualité de vie sur notre territoire. Le développement des énergies renouvelables est un des 6 axes du PCAET de Dronne et Belle. Toutefois, la volonté de la Communauté de communes est que soient développés des projets adaptés à notre environnement, pour une production au plus près des zones de consommation et dont les retombées économiques profitent au territoire et à ses habitants.
	Les potentiels de développement des ENR ont été intégrés au volet scénario stratégique du projet. Ils ont été estimés de façon précise et réaliste, ce qui permet de confronter un scénario et des objectifs ambitieux, sauf en ce qui concerne l'éolien, la collectivité ayant fait le choix d'y renoncer pour des raisons de "mauvaise acceptation par les élus et la population".	Etat	La communauté de communes a en effet fait le choix de ne pas envisager le développement du grand éolien dans sa stratégie PCAET, en raison de la mauvaise acceptation par les élus et la population. La Communauté de communes va néanmoins candidater à l'appel à projet Plans de Paysage sur le volet énergies renouvelables, avec la volonté d'entamer un travail de concertation avec la population locale pour définir les types d'ENR que nous souhaitons développer sur le territoire et les endroits où celles-ci pourraient se développer.
Stratégie	En matière de qualité de l'air, les objectifs affichés par polluant semblent nettement moins ambitieux que ceux du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques, mais là encore, la différence de date de référence fait obstacle à une comparaison rigoureuse. En tout état de cause, l'agrégation des diminutions des émissions de chaque polluant pour aboutir à un niveau global de réduction ne fait pas sens, chaque polluant ayant ses spécificités en matière de comportement et de conséquences sur la santé et l'environnement. On regrettera que ne soit pas affichée une stratégie volontariste en matière de qualité de l'air.	Etat	Au vu des données ATMO, la qualité de l'air ne représente pas un enjeu majeur en Dronne et Belle, comme à une plus large échelle en Dordogne. Cela étant, la CCDB s'est engagée de façon volontaire dans un premier PCAET. Et à ce titre, elle souhaite concentrer ses efforts sur des enjeux plus prégnants sur son territoire, comme l'habitat résidentiel et la mobilité.
	Les objectifs de la CCDB en matière de diminution des GES sont proches des objectifs nationaux, mais inférieurs à ceux de la région déclinés dans son SRADDET (approuvé le 27 mars 2020).	MRAE	Les objectifs de la Région NA n'étaient pas encore validés lors de l'arrêt-projet du PCAET CCDB. Le bilan à 3 ans sera l'occasion de vérifier la prise en compte ou la compatibilité du PCAET avec le SRADDET, ainsi qu'avec les évolutions réglementaires qu'il y aurait entre-temps et, si nécessaire, de faire évoluer le PCAET en conséquence.
	Les objectifs de la CCDB en matière d'économie d'énergie sont supérieurs aux objectifs nationaux, mais inférieurs à ceux de la région déclinés dans son SRADDET (approuvé le 27 mars 2020).	MRAE	
	Le SRADDET, exécutoire depuis le 27 mars 2020 fixe des objectifs en matière de climat, d'air et d'énergie qui doivent être pris en compte par les documents de rang inférieur, dont les PCAET. Il édicte également des règles qui s'impose à ces documents dans un rapport de comptabilité.	Etat	
	L'adaptation au dérèglement climatique et le stockage de carbone ne font pas l'objet d'une approche stratégique explicite en lien avec le diagnostic, alors que par ailleurs, des orientations et des actions sont prévues dans ces domaines.	Etat	L'adaptation au changement climatique est un enjeu fort à toutes les échelles de territoire. A ce titre, il apparaît dans le PCAET de Dronne et Belle en particulier au travers des axes 2 et 5, ainsi que dans plusieurs orientations stratégiques. Toutefois, afin de mieux faire apparaître cette prise en compte dans le rapport stratégique, certains paragraphes vont être modifiés en ce sens.
	Un tableau récapitulatif analysant le nombre d'actions traitant des objectifs réglementaires est établi afin de mettre en évidence leur prise en compte. Cette approche compense en partie les lacunes identifiées dans la stratégie, qui pourraient être aisément comblées en s'appuyant sur ces éléments.	Etat	

Réponse CCDB aux avis Etat et MRAE et aux remarques formulées lors de la consultation publique sur le PCAET

Programme d'actions	Le programme d'action est organisé en 77 fiches très synthétiques décrivant le contenu de l'action, le pilotage et la gouvernance, le rôle des partenaires, les moyens humains et l'échéancier. Les difficultés sont identifiées et les points de vigilance sont listés. On peut regretter que dans la plupart des cas, le coût de l'action pour la collectivité n'ait pas été quantifié de façon plus explicite.	Etat	Même si certains budgets sont déjà définis (comme dans l'OPAH, l'adhésion au Paquet énergie du SDE24, ...), la budgétisation précise se fait généralement au moment de la réalisation de l'action et au stade de l'élaboration, nous n'avons pu qu'estimer l'ordre de grandeur du coût des actions. Le coût des actions pour la collectivité sera explicité dans le cadre du suivi et de l'évaluation du PCAET.
	Axe 2 : On regrettera seulement que la rénovation des bâtiments tertiaires ne soit pas abordée, même si elle ne constitue sans doute pas un enjeu majeur du territoire.	Etat	L'axe 2 porte uniquement sur l'habitat privé. La rénovation des bâtiments tertiaires n'a pour autant pas été oubliée, puisque celle-ci est intégrée dans les axes 1 (bâtiments publics) et 3 (bâtiments privés d'entreprises).
	Compléter les fiches actions de l'axe 5 en précisant les synergies avec les autres actions concourant au stockage de CO2 dans les sols ou permettant d'atténuer les émissions de CO2, ainsi que les indicateurs dédiés à cette thématique (part de surface forestière certifiée, linéaire de haies, part de surface agricole certifiée en agriculture biologique,...)	MRAE	La première année du PCAET verra la création et l'animation des groupes de travail thématiques et cela permettra de poursuivre les réflexions sur les actions à mener et de définir l'implication des différents partenaires, notamment dans le cadre de l'axe 5. Ce premier PCAET constitue une base et a vocation à évoluer.
	Compléter le programme d'action sur la ressource en eau (axe 5) par une action spécifique sur le partage de la ressource en eau, visant notamment l'évolution des pratiques des usages de l'eau et la gestion de la ressource en eau.	MRAE	Par ailleurs, en fonction du développement de l'outil de la maison numérique de biodiversité et des discussions avec les partenaires, on pourra envisager de suivre de nouveaux indicateurs.
	Poursuivre la réflexion du programme d'actions sur la prévention des risques, en intervenant plus en amont dans les documents de planification d'urbanisme ou d'aménagement.	MRAE	Lors de l'élaboration du PLUi-H de Dronne et Belle, nous avons tenu compte des risques naturels liés au changement climatique (risque argile, incendie, inondation) pour délimiter les zones d'habitat et d'activités. Le bilan qui sera fait 3 ans après l'entrée en application du PLUi-H permettra de faire le point sur le sujet.
	Axe 6 : sans remettre en question leur intérêt, on notera que les actions portent sur l'amont (études, schéma directeur, mobilisation,...) et comportent pas à ce stade de projets identifiés. En ce qui concerne le bois énergie, il conviendra d'être vigilant quant à l'évolution de la ressource à long terme.	Etat	La communauté de communes s'engage dans un premier PCAET. A ce stade, seuls quelques projets sont identifiés : méthaniseur à Condat sur Trincou, parcs solaires sur Saint Crépin de Richemont et Mareuil, toitures photovoltaïques sur bâtiments publics, ombrières sur terrains publics. Aussi, la CCDB souhaite prendre le temps de l'analyse des potentialités de son territoire et de la concertation pour définir une stratégie de développement des ENR adaptée à son territoire et ensuite être pro-active dans l'émergence de nouveaux projets, notamment de réseau de chaleur.
Suivi du PCAET	L'approche collective avec la communauté de communes Périgord Limousin est suffisamment rare pour être remarquée et encouragée; elle mériterait d'être entretenue dans la durée, notamment pour la mise en œuvre du programme d'actions.	Etat	Lors du dernier COPIL du 12 novembre 2019, les élus ont réaffirmé leur volonté que la collaboration entre les deux communautés se poursuive au-delà de l'élaboration des PCAET. Par ailleurs, pour le suivi de la mise en œuvre du PCAET, le COPIL continuera à associer les représentants de la DDT, l'ADEME, la DREAL, le SDE24 et le PNR-PL, comme cela était déjà le cas lors de l'élaboration du PCAET. Et le nouveau COTECH sera élargi aux principaux acteurs économiques et associatifs du territoire.
	Il est recommandé que les efforts de concertation et de co-construction du PCAET, menés par l'intercommunalité avec les acteurs économiques et institutionnels ainsi qu'avec la population perdurent tout au long de la durée du plan.	Etat	Par ailleurs, les élus souhaitent poursuivre l'information et la concertation avec la population locale, à l'instar de ce qui a pu être mené dans le cadre de l'élaboration du PCAET. Ainsi, outre la mise à jour du site Internet de la CCDB, une lettre d'information "Développement Durable" sera diffusée régulièrement et des animations seront organisées sur le territoire, en coordination avec les acteurs locaux.
	Veiller à la composition du comité en charge du suivi du PCAET étendue aux principaux acteurs économiques ou associatifs du territoire	MRAE	
	Mieux encadrer les effets probables des actions du PCAET identifiés dans les points de vigilance de l'ESS et mieux répondre aux attendus de la démarche d'évaluation en permettant leur suivi par des indicateurs dédiés	MRAE	Pour les actions dont l'analyse a révélé soit un impact négatif, soit le plus souvent un « point d'attention », les corrections nécessaires ont été apportées à la fiche action. C'est-à-dire que le point de vigilance repéré a fait l'objet d'un retour vers la fiche-action pour bien y mentionner les mesures de précaution ou d'évitement à prendre lors de la mise en œuvre de cette action. Il serait idéal de disposer d'indicateurs pour chaque action, mais cela dépend de la capacité réelle de suivi des différents acteurs. Ainsi, pour des raisons pratiques, dans le cadre de ce premier PCAET, les indicateurs ont été définis à l'échelle des orientations et non des actions, très nombreuses. Cela étant, lors des échanges qui se tiendront dans la première année de ce PCAET avec les différents partenaires (en GT, COTECH et COPIL), la pertinence, le nombre et le niveau (orientation ou action) des indicateurs seront évalués; ainsi certains indicateurs pourront être abandonnés, d'autres suivis.

Réponse CCDB aux avis Etat et MRAE et aux remarques formulées lors de la consultation publique sur le PCAET

Suivi du PCAET	Préciser dans la fiche action 1.5.4. les modalités de suivi des 9 actions portées par d'autres structures que la CCDB afin d'assurer un suivi exhaustif de l'ensemble du programme d'actions	MRAE	Dans le cadre des réunions des GT de la première année de vie du PCAET, les échanges avec les acteurs se poursuivront et permettront de définir avec eux les modalités de suivi des actions qu'ils mettront en oeuvre.
	Mentionner dans les orientations concernées par les axes 3, 4 et 6, un indicateur de suivi du taux d'artificialisation des surfaces agricoles et naturelles et le décliner à l'échelle des projets liés à la mise en œuvre du PCAET.	MRAE	Suite à l'entrée en vigueur du PLUi-H, un observatoire de l'habitat et du foncier va être créé sur Dronne et Belle, en lien avec l'observatoire départemental de l'Habitat et l'outil Périgéo, géré par l'ATD24. L'indicateur de surface artificialisée pourra donc être suivi à l'échelle de l'EPCI et a été repris dans l'orientation 5.1. Pour des raisons de temps de la chargée de mission TEE, cet indicateur ne pourra cependant pas être décliné à l'échelle de chaque projet.
	Ajouter un indicateur de suivi des impacts sur le paysage dans le tableau de suivi.	MRAE	L'évolution du paysage est une notion abordée dans le cadre du SCOT. Nous suivrons les recommandations du SCOT en la matière au cours des prochaines années.
	Intégrer dès l'approbation du document un tableau de bord contenant l'ensemble des indicateurs, en privilégiant l'échelle des actions, permettant de donner une visibilité globale des effets probables du PCAET, des budgets prévisionnels et des temporalités associées aux différentes actions, indispensable pour évaluer les résultats du plan d'actions.	MRAE	Le tableau de bord a déjà été créé, mais n'a pas été intégré lors de l'arrêt-projet. Il le sera dans les documents d'approbation.
Evaluation environnementale	Rassembler dans l'ESS l'ensemble des informations fournies sur l'articulation du PCAET avec les autres documents stratégiques et de planification	MRAE	Le SRADDET de la Région NA n'étaient pas encore validés lors de l'élaboration du PCAET et le SCOT du Périgord Vert a seulement fini son diagnostic. L'ESS du PCAET ne pouvait donc pas présenter l'articulation avec ces documents de rang supérieurs. Le bilan à 3 ans sera l'occasion de vérifier la compatibilité du PCAET avec ceux-ci.